



**AUDIENCES PUBLIQUES
SUR LE PARC
DE FRONTENAC**

Tome 1

Mémoires



Québec 

AUDIENCES PUBLIQUES SUR LE PARC DE FRONTENAC

TOME I



MEMOIRES

LGAI

A83/

1986

1

QL

P. Gau.

MÉMOIRES PRÉSENTÉS LORS DES AUDIENCES PUBLIQUES DU PARC DE FRONTENAC

TOME I

1-	<i>Yvan Laquerre, Tech. en aménagement</i>	1
2-	<i>Municipalité de Lambton</i>	19
3-	<i>Comité de protection du Mont Saint-Bruno</i>	35
4-	<i>Monsieur J. Roch Boutet</i>	38
5-	<i>Le Regroupement Loisir Québec, Secteur Plein air</i>	41
6-	<i>Le regroupement des citoyens de l'Estrie</i>	69
7-	<i>Corporation municipale St-Romain</i>	77
8-	<i>Association sportive et de bienveillance du Grand Lac St-François, Inc.</i>	84
9-	<i>La MRC de l'Amiante</i>	92
9A-	<i>La municipalité de St-Méthode de Frontenac</i>	98
9B-	<i>La municipalité de Ste-Praxède</i>	101
9C-	<i>La municipalité de la Paroisse de Disraeli</i>	104
9D-	<i>Ville de Disraeli</i>	106
10-	<i>La Société minéralogique de la région de l'Amiante (SOMIRA)</i>	108
11-	<i>La Jeune Chambre de l'Amiante Inc.</i>	111
12-	<i>La municipalité de St-Joseph de Coleraine</i>	132
13-	<i>Le Club de conservation de la Faune de St-Romain inc.</i>	140
14-	<i>Association sportive du Grand Lac St-François Inc.</i>	147
15-	<i>L'Association des Propriétaires Riverains du Lac St-François</i>	161
16-	<i>Groupe conseil aux jeunes entrepreneurs de la région de l'Amiante</i>	165
17-	<i>Conseil des loisirs - Région de Québec</i>	171
18-	<i>L'Ecole de Voile</i>	199

19- Comité d'assainissement du bassin de la rivière St-François	205
20- Camp Claret du Lac Elgin	206
21- Le Conseil régional des loisirs de l'Estrie	230
22- Comité-Loisir de la MRC du Granit	240
23- Département de géographie Université de Sherbrooke	246
24- Service éducation physique de la Commission scolaire de Thetford	265
25- Centre de Plein Air Populaire St-Daniel Inc.	277
26- Canards Illimités Canada	298
27- Ville de Thetford-Mines	307
28- Comité des orientations du Parc de Frontenac	319
29- Fédération des Clubs de motoneigistes du Québec	388
30- Fédération québécoise du canot-camping Inc.	394
31- Mémoire de la station touristique du Mont Adstock Inc.	408
32- La municipalité régionale de comté du Granit	417

TOME 2

33- Ville de Lac-Mégantic	451
34- Corporation de développement industriel de la région de Mégantic	455
35- La Société CLE de la région de Mégantic	458
36- Société d'entraide économique Beauce-Mégantic Inc.	465
37- L'équipe de foresterie - Polyvalente Montignac	468
38- Le Circuit de Monzelac	472
39- Fernande et Léo Patry	477
40- Pétition de contribuables de Stornoway	480
41- La Corporation du Canton de Stratford	491
42- La Caisse populaire de St-Gabriel	523

43- Société Coopérative agricole Stratford-Centre	526
44- Comité des loisirs de Stratford Inc.	530
45- Collège de la région de l'Amiante	536
46- Fédération des jeunes Chambres du Canada Français Inc.	538
47- Club Voile - région de Thetford	539
48- La Caisse populaire de Courcelles	542
49- Corporation municipale de Courcelles	545
50- Secteur de Stormoway	547
51- L'Union québécoise pour la conservation de la nature L'Association québécoise des groupes d'ornithologues	551
52- Le Club de ski de fond Saint-Romain Inc.	567
53- Le Club d'équitation Saint-Romain Inc.	585
54- Tourisme Amiante La Société économique de la région de l'Amiante	600
55- Les fêtes de l'Amiante Inc.	663
56- La Chambre de Commerce de l'Amiante	670
57- La municipalité régionale de comté de l'Erable	680
58- Association régionale de Conservation de la Faune des Cantons de l'Est	690
59- Service des loisirs de Black-Lake Service de la récréation de Coleraine Service des loisirs de Disraeli Service des loisirs de Thetford-Mines	702
60- Club Equitation Méganquestre Inc.	710
62- Scouts et guides du district de l'Amiante Inc.	721
63- Centre nautique Loutavoile Enr.	728
64- Association de Chasse et de Pêche de Thetford-Mines Inc.	738

65- <i>La Chambre de Commerce de la région de Lac-Mégantic</i>	741
66- <i>Association touristique de l'Estrie</i>	760
67- <i>Ecomusée de la Haute Beauce</i>	789
68- <i>Collège de la région de l'Amiante</i>	812
69- <i>Club de Canot-Camping "Kaminak"</i>	814
70- <i>Mini-comité des Caisses populaires de la région de l'Amiante</i>	818
71- <i>Service de l'activité physique et sportive et Département d'éducation physique du Collège de la région de l'Amiante</i>	831
72- <i>VOIR 9a)</i>	
73- <i>VOIR 9b)</i>	
74- <i>VOIR 9c)</i>	
75- <i>VOIR 9d)</i>	
76- <i>Association québécoise pour le Tourisme Equestre et l'Équitation de loisirs Inc. (Québec à cheval)</i>	833
77- <i>Conseil régional de développement de Québec (C/R/D/Q/)</i>	842

HORAIRE AUDIENCES PUBLIQUES

PARC DE FRONTENAC

JEUDI 23 JANVIER 1986

- 20h00 Présentation et ouverture
- 20h15 Ville de Thetford-Mines (27)
- 20h35 MRC du Granit (32)
- 20h55 MRC de l'Amiante (9)
- 21h15 Comité des orientations du parc de Frontenac (28)
- 21h35 Fédération québécoise de la faune (58)
Association régionale de conservation de la faune des Cantons
de l'Est
- 21h55 Station touristique du Mont Adstock (31)
- 22h15 Pause
- 22h35 Secteur plein air du Regroupement Loisir Québec (5)
- 22h55 Association touristique de l'Estrie (66)
- 23h15 Canards Illimités Canada (26)
- 23h35 Fédération québécoise du canot-camping inc. (30)
- 23h55 Fédération Québec à cheval (76)
- 24h15 Conseil des loisirs - Région de Québec (17)
- 24h35 Polyvalente Montignac - Lac Mégantic (37)

HORAIRE AUDIENCES PUBLIQUES

PARC DE FRONTENAC

VENDREDI 24 JANVIER 1986

- 8h00 École de voile - Thetford-Mines (18)
- 8h20 Mini-comité des Caisses populaires de la région de l'Amiante (70)
- 8h40 Comité d'assainissement du bassin de la rivière Saint-François (19)
- 9h00 Service des loisirs de Black Lake
Service de la récréation de Coleraine
Service des loisirs de Disraéli
Service des loisirs de Thetford-Mines (59)
- 9h20 Association de chasse et pêche de Thetford-Mines Inc. (64)
- 9h40 Yvan Laquerre - Thetford-Mines (1)
- 9h50 MRC de l'Érable (57)
- 10h10 La Société CLE de la région de Mégantic (35)
- 10h30 Pause
- 10h45 Association sportive et de bienveillance du Grand Lac Saint-François Inc. (8)
- 11h05 Les Fêtes de l'Amiante inc. (55)
- 11h25 Centre de plein air populaire St-Daniel Inc. (25)
- 11h45 Conseil régional des loisirs de l'Estrie (21)
- 12h05 Dîner
- 13h15 Tourisme Amiante/Société économique de la région de l'Amiante (54)
- 13h35 Association sportive du Grand Lac St-François Inc. (14)
- 13h55 Centre nautique Loutavoile Enr. (63)
- 14h15 Jeune Chambre de l'Amiante Inc. (11)
- 14h35 Ecomusée de la Haute-Beauce (67)

14h55 Association des propriétaires riverains du lac St-François
(15)

15h15 Groupe conseil aux jeunes entrepreneurs de la région de l'Amiante (16)

15h35 Pause-café

15h50 Municipalité de Lambton (2)

16h10 Service éducation physique de la Commission scolaire de Thetford (24)

16h30 Département de géographie
Université de Sherbrooke (23)

16h50 Collège de la région de l'Amiante
Départements biologie, éducation physique et géographie (45)
Collège de la région de l'Amiante
Service de l'activité physique et sportive
Département d'éducation physique (71)

17h10 Souper

18h30 Société coopérative agricole Stratford-Centre (43)

18h50 Club de voile - Région Thetford (47)

19h10 Caisse populaire de St-Gabriel (42)

19h30 Comité des loisirs de Stratford Inc. (44)

19h50 Municipalité de St-Méthode (72)

20h10 Corporation municipale de St-Romain (7)

20h30 Pause-café

20h45 Paroisse de Disraéli (74)

21h05 Corporation municipale de Stornoway (50)

21h25 Chambre de commerce de la région de Lac Mégantic Inc. (65)

21h45 Ville de Disraéli (75)

22h05 Municipalité Ste-Praxède (73)

22h25 Club de conservation de la faune de St-Romain Inc. (13)

22h45 Pause-café

23h00 Club de ski de fond St-Romain (52)

23h20 Le Conseil régional de développement de Québec (77)

23h40 Mme Fernande Patry et M. Léo Patry (39)
Pétition des gens de Stornoway (40)

24h00 Société minéralogique de la région de l'Amiante (10)

HORAIRE AUDIENCES PUBLIQUES

PARC DE FRONTENAC

SAMEDI 25 JANVIER 1986

- 8h30 Club d'équitation St-Romain inc. (53)
- 8h50 Regroupement des citoyens de l'Estrie (6)
- 9h10 Corporation du Canton de Stratford (41)
- 9h30 Chambre de Commerce de l'Amiante (56)
- 9h50 Comité Loisir de la MRC du Granit (22)
- 10h10 J.R. Boutet (4)
- 10h20 Municipalité de St-Joseph de Coleraine (12)
- 10h40 Union québécoise pour la conservation de la nature et
Association québécoise des groupes d'ornithologues (51)
- 11h00 Pause
- 11h15 Conférence de presse

MEMOIRE
sur les audiences publiques du
PARC DE FRONTENAC

présenté par:
Yvan Laquerre
Tecn. en aménagement

Thetford-Mines
Le 30 octobre 1985

TABLE DES MATIERES

1.	INTRODUCTION	3
2.	LA LIMITE PROP ^h SEE	3 - 4
3.	LE CONCEPT D'AMENAGEMENT	5
3.1	L'infrastructure routière	5
3.2	Les équipements	5 - 6
3.2.1	Doter le futur parc de Frontenac d'un centre d'interprétation de la nature (bâtiment fonctionnel)	5
3.2.2	Ajouter l'activité pédalot à la capitainerie (location) ...	6
3.2.3	Prévoir l'implantation de pistes cyclables	6
3.2.4	Réglementer au plus tôt la circulation des bateaux à moteur dans la baie aux Rats Musqués	6
3.3	Les aménagements	7-8-9-10
3.3.1	Augmenter la productivité des lacs de villégiature	7
3.3.2	Le réseau de sentier du secteur Saint-Daniel	7
3.3.3	L'interprétation de la nature dans le secteur Saint-Daniel.	8-9-10
3.3.3.1	Procéder à l'analyse pollinique de la tourbière structurée.	8
3.3.3.2	Ajouter la faune comme potentiel associé dans la tourbière structurée	9
3.3.3.3	Déterminer avec précision la demande et l'utilisation des sentiers	9
3.3.3.4	Compléter l'aménagement des sentiers no 2 et 3	9
3.3.3.5	Développer l'activité d'interprétation du milieu aquatique	10
4.	LE ZONAGE	10-11-12
4.1	Agrandir la zone de conservation de la rivière Felton	11
4.2	Zoner conservation les trois petites baies dans la baie aux Rats Musqués	11 - 12
5.	GENERALITES	12
6.	CONCLUSION	13

1. INTRODUCTION

Dans le cadre des audiences publiques sur le futur parc de Frontenac, je désire déposer à titre personnel ce mémoire. Vous y trouverez des propositions de modifications au plan directeur déjà présenté par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (M.L.C.P.).

Les recommandations citées dans ce mémoire s'appuient sur une formation en technique d'aménagement cynégétique et halieutique (T.A.C.H.); sur trois (3) étés d'inventaires, d'études et d'aménagements dans le but de réaliser un réseau de sentiers d'interprétation pour mettre en valeur la tourbière structurée dans le secteur de Saint-Daniel; et évidemment sur l'intérêt que je porte pour l'épanouissement récréatif et éducatif des amateurs de plein air.

Aussi, je tiens à féliciter tous les intervenants ayant mené à bien la réalisation du plan directeur provisoir. Mise à part les points traités dans ce mémoire, je suis en accord avec la proposition du M.L.C.P. de statuer le parc de Frontenac, parc de récréation.

2. LA LIMITE PROPOSEE

Les limites ici proposées ont sans doute déjà soulevé bien des discussions et des fonds monétaires pour l'expropriation. Cependant, deux secteurs semblent présenter des failles importantes en ce qui concerne la protection de la qualité des eaux.

Je propose d'inclure dans les limites du futur parc la rivière Felton et ses berges ainsi que la rivière aux Rats Musqués et ses berges. Dans l'impossibilité de s'approprier ces parties de territoire, prendre des mesures pour s'assurer que la physicochimie de l'eau de ces rivières demeure naturelle. Réglementer et/ou surveiller plus étroitement les rives de ces rivières afin d'éviter toute pollution.

Il faudra aussi voir à ce que les autres affluents de la baie Sauvage et de la baie aux rats Musqués soient protégées contre toute pollution ou détérioration de leurs berges. Citons ici les rivières Sauvage et Legendre ainsi que le ruisseau de la baie aux Rats Musqués (voir carte #24).

La détérioration de la qualité de ces eaux entraînerait pour la :

- . Rivière Felton:
 - dégradation du milieu
 - détérioration de la zone de préservation
 - menace sur les frayères à omble de fontaine et sur une des plus importantes frayères à doré du Québec.

- . Rivière aux rats Musqués:
 - détérioration du milieu
 - menace pour les frayères (doré et brochet)
 - détérioration de la qualité des eaux de la plage Saint-Daniel pouvant entraîner sa fermeture.

3. LE CONCEPT D'AMENAGEMENT

3.1 L'infrastructure routière

Diverses améliorations pourraient être apportées au réseau routier conduisant au futur parc de Frontenac. Voici quelques suggestions:

- Améliorer le rang "E" de Disraéli, là où la route longe le lac Saint-François et passe par le lac Rond.

- Relier Saint-Daniel à la route 108. Prolonger la route 267 sur le quatrième rang et rejoindre le huitième rang puis la route 108.

- Améliorer la signalisation routière pour indiquer clairement Thetford-Mines de l'extérieur puis Saint-Daniel et les autres petits villages en périphérie du parc. Signaliser le parc de Frontenac de façon conforme.

3.2 Les équipements

3.2.1 Doter le futur parc de Frontenac d'un centre d'interprétation de la nature (bâtiment fonctionnel)

- . Localiser près du stationnement de la tourbière structurée, le centre d'interprétation serait à proximité du pôle d'intérêt.

- . Etant à proximité de la ville de Thetford-Mines, il favoriserait l'accueil des groupes scolaires.

- . Comme proposé, la capitainerie est fortement utilisée. (cours de voile, cour de planche à voile, location de dériveur, de planche à voile, de canot).

- . La capitainerie est éloignée des sites d'interprétation et son achalandage est élevé.

- . Invité les groupes scolaires à se prévaloir de l'activité <interprétation de la nature> qu'offrira le futur parc de Frontenac. (voir carte #25)

3.2.2 Ajouter l'activité pédalot à la capitainerie (location)

- . Cet activité convient bien aux couples et aux familles de tout âge.
- . Tout en étant une activité récréative de détente, les usagers bénéficient d'une certaine activité physique.
- . L'équipement demande peu d'entretien et de surveillance.

3.2.3 Prévoir l'implantation de pistes cyclables

- . Diversifier l'activité par l'aménagement de pistes de cyclistes de randonnée et de cyclistes de montagne.
- . Ces activités sont <douces> et non consommatrices d'énergie.
- . Le cycliste est accessible à presque tout le monde.
- . Aménager les piste cyclables avant les sentiers équestres. Bien que plus prestigieux, les sentiers équestres ne divertissent pas autant d'usager que le ferait les pistes cyclables.

3.2.4 Réglementer au plus tôt la circulation des bateaux à moteur dans la baie aux Rats Musqués

- . Interdire l'accès au fond de la baie aux Rats Musqués de façon à protéger les herbiers, les autres sites de fraie et la faune avienne (anatidée)
- . Assurer la priorité et la sécurité aux utilisateurs de dériveur, de planche à voile, de canot, ...
- . Assurer la quiétude des baigneurs et des clients de la capitainerie.

3.3 Les aménagements

3.3.1 Augmenter la productivité des lacs de villégiature

Principalement pour les lacs de la réserve où l'on retrouve des chalets de villégiature, il serait souhaitable d'augmenter le succès de pêche par des aménagements appropriés, soit:

- . Aménager les frayères pour augmenter le taux de productivité.
- . Augmenter la capacité de support pour permettre l'augmentation de la nourriture disponible.

Bien que ces chalets sont d'abord voués à la villégiature, l'amélioration du succès de pêche plaira sans aucun doute aux futurs usagers.

3.3.2 Le réseau de sentier du secteur Saint-Daniel

Après avoir complété la construction de la tour d'observation près de la zone réticulée de la tourbière, il serait intéressant que le sentier des réticules communique avec le camping de destination. (voir carte #25)

Les randonneurs auraient ainsi un accès entre le pôle d'activité de la plage-capitainerie et le camping de destination et le port de plaisance.

Ces mêmes pôles d'activité pourraient aussi être reliés par une piste cyclable longeant la rive de la baie aux Rats Musqués.

3.3.3 L'interprétation de la nature dans le secteur Saint-Daniel

Avant de structurer un plan d'interprétation, il serait important d'acquérir des connaissances sur le milieu.

3.3.3.1 Procéder à l'analyse pollinique de la tourbière structurée

- . D'abord pour en déterminer l'identité, soit de type cordé ou de type réticulé

En effet, dans << le plan directeur provisoir >> à la section 2.2.7, page 73, ligne 6 et 7, il est question de tourbière structurée de type cordé. Alors que dans la brochure de prestige intitulée; << LE PARC DE FRONTENAC , pour vivre en douceur l'intensité des heures >> à la page 12 ligne 10 et 11, on cite une tourbière structurée de type réticulé.

- . Ensuite, pour connaître ses origines, son évolution ainsi que l'évolution végétale de la région. On pourrait aussi savoir si la tourbière structurée du secteur Saint-Daniel est la plus au sud de l'Amérique de Nord.
- . Enfin, ces données recueillies alimenteraient considérablement le programme d'interprétation et l'intérêt de conservation envers ce milieu unique et fragile.

3.3.3.2 Ajouter la faune comme potentiel associé dans la tourbière structurée

Compte tenu de la faible superficie du secteur Saint-Daniel et de son haut taux de fréquentation, il serait important de tenir compte de la faune terrestre présente dans la zone humide. La synthèse des potentiels à la carte 21 n'en fait pas mention. La présence de la faune n'est pas sans passer inaperçue et la quantité d'espèces actives est aussi non négligeable. Citons ici: l'orignal, l'ours noir, le coyote, le cerf de Virginie, le lièvre d'Amérique, la gélinotte huppée et le tétras des savannes. (voir carte 21).

3.3.3.3 Déterminer avec précision la demande et l'utilisation des sentiers

Avant d'aménager, il serait important d'établir une priorité d'intervention en comptabilisant la fréquentation des sentiers déjà existants, principalement les sentiers d'interprétation.

Le seul moyen d'y parvenir avec précision est l'installation d'un compteur optique (oeil magique) en bordure du sentier. On pourrait aussi déterminer l'importance de cet équipement par rapport aux autres, puis aménager en conséquence.

3.3.3.4 Compléter l'aménagement des sentiers no 2 et 3

Sur les quatre kilomètres de sentiers existants, seulement 1,8 kilomètre est auto-interprété (Le Chablis). Les deux autres sentiers, soit "Les Réticules" et "La Roche" ne sont pas interprétés. Il faudrait compléter l'étude du milieu, concevoir les panneaux d'auto-interprétation et les installer.

Les usagers déjà familiers avec le premier sentier, pourraient ainsi parfaire leur connaissance.

3.3.3.5 Développer l'activité d'interprétation du milieu aquatique

Les trois petites baies de la baie aux Rats Musqués ne présente pas d'intérêt récréatif particulier. Le premier objectif du parc de récréation ne pouvant se concrétiser ici, il y a tout lieu de croire que ces milieux seront l'objet d'une conservation intégrale.

Etant donné leur proximité d'une zone d'affluence, il serait intéressant de mettre ces milieux en valeur pour des fins éducatives. Ainsi, une activité d'interprétation par voie d'eau (canot, pédalot) serait tout indiquée. Les thèmes du milieu lacustre, du milieu riverain, de sa faune et de sa flore pourraient ici être abordés.

4. LE ZONAGE

Bien que le futur parc de Frontenac en soit un de récréation, je pense que les zones de conservation devraient occuper une plus grande superficie. Le troisième plus grand lac au sud du fleuve Saint-Laurent devrait voir une plus grande partie de ses berges protégée contre toute altération future. Les deux premiers n'en ayant peu ou pas du tout.

Les 55 pourcent de rive non privatisée devrait contenir au moins le quart en zone de conservation. S'il existe une trentaine de frayères sur le lac Saint-François plus qu'un secteur de lac où existe ces frayères devraient être conservées.

De même, il est écrit à la page 107 et 108 que les frayères dont les espèces sont les plus sensibles aux perturbations devraient être protégées dans les périodes où elles sont utilisées. Si le site d'une frayère est dégradée de quelque façon que ce soit en dehors des périodes de fraie; ceci n'assure pas à la faune piscicole qu'elle retrouvera ses lieux de reproduction intacts d'années en années.

Je propose donc d'agrandir une zone de conservation et d'en créer une autre (voir carte 26).

4.1 Agrandir la zone de conservation de la rivière Felton

En plus du milieu exceptionnel qu'offre la rivière Felton, l'embouchure à la baie Sauvage de même que les deux premières îles devraient être zonées conservation. Ceci assurerait à un milieu plus diversifié une protection intégrale (voir carte 26).

Il est aussi important d'assurer la qualité de l'eau provenant de la source de la rivière Felton, de la rivière Sauvage et de la rivière Legendre. Une réglementation et une surveillance très stricte devraient être apportées pour ces tributaires.

4.2 Zoner conservation les trois petites baies dans la baie aux Rats Musqués

Ce zonage assurerait la sauvegarde d'une frayère à doré, d'un herbier où fraie le brochet et des marécages où évoluent une belle faune avienne dont l'aigle pêcheur.

Au printemps 1982, en compagnie de Cécile Richard, l'Aigle-Pêcheur (Balbusard pêcheur) a été observé près de l'herbier dont il est question ici, capturant un poisson. Ceci nous porte à croire que ce site est une aire d'alimentation potentiel pour une espèce rare évoluant sur le territoire.

Les deux espèces de poissons les plus prisées du lac Saint-François cohabitent et frayent dans ces baies. Les rives marécageuses offrent aussi un habitat propice à la faune ailée. Etant à proximité des bâtiments principaux, ces zones peuvent facilement alimentées un programme d'interprétation.

5. GENERALITES

Le futur parc de Frontenac ne verra pas son plan d'aménagement se concrétiser en un clin d'oeil. Il importe cependant que ces infrastructures et ces aménagements croissent de façon proportionnelle avec son personnel et son enveloppe budgétaire d'opération.

Il est inconcevable de laisser des bâtiments, des aménagements ou du matériel à la merci du temps. Un effort devrait être fait pour opérer ce qui est en place. espérons que les usagers pourront être servis convenablement pour les activités qu'on leur a offerts.

Je recommande aussi l'abolition du tarif pour le stationnement.

6. CONCLUSION

Les préoccupations et recommandations citées dans ce mémoire, sont tantôt minicieuses , tantôt honéreuses. Cependant elles visent toutes à assurer la récréation des usagers et leur éducation dans un milieu naturel. Afin de protéger le lac et son écologie, les zones aquatiques fragiles doivent être protégées pour assurer leur longivité.

Ces préoccupations sont surtout d'ordre conservationniste, mais elles touchent qu'une faible partie du territoire voué à la récréation.

Dans le secteur privé, l'économie brime souvent les libertés naturelles pour des causes de rentabilité. Nous espérons ici que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche assurera à long terme la récréation et l'éducation des usagers, dans un milieu naturel sans tenir compte d'une rentabilité monétaire mais bien éducative.

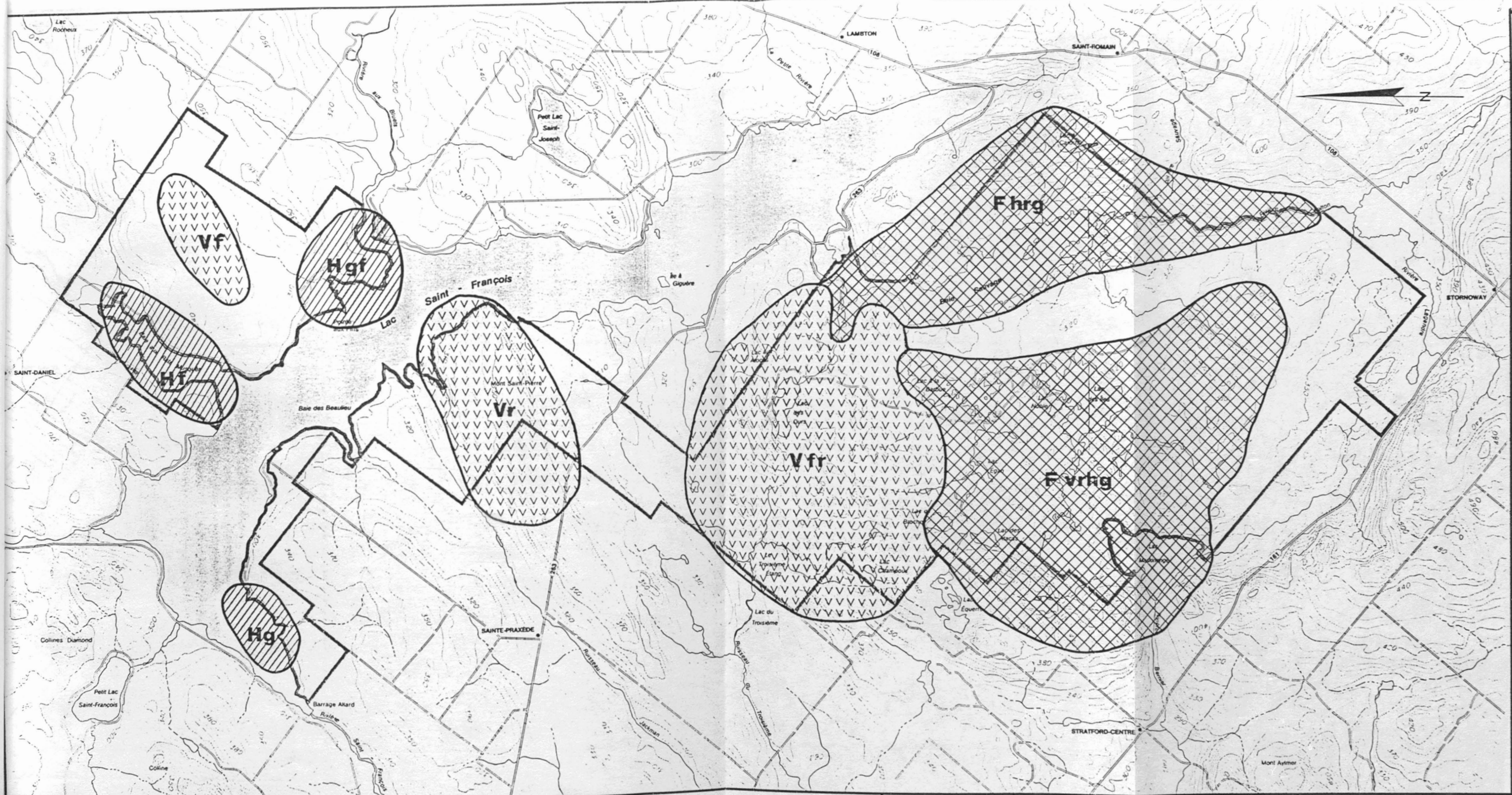
COMPLEMENT

Afin de parfaire ce mémoire, quelques idées de dernière minute sont ici présentées.

- . Prévoir une enveloppe budgétaire suffisante pour publiciser le parc de Frontenac et ces activités. Ceci à un niveau régional et provincial.
En effet, plusieurs personnes de la ville de Thetford-Mines ne connaissent pas l'existence du parc de Frontenac.
- . Extensionner la saison d'activité au printemps (début mai) et à l'automne (15 novembre). Ceci prévaut surtout pour les activités de randonnée et d'interprétation.
- . Rendre plus accessible la pêche dans le secteur de la réserve. Permettre l'accessibilité à certains lacs et construire d'autres chalets de villégiature.
- . Avant d'entreprendre quelques développements que se soient à l'intérieur du futur parc de Frontenac, il serait important de planifier ces développements.


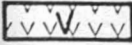

D'abord procéder à des études d'acquisition de connaissance sur l'ensemble du territoire du parc (histoire, géologie, flore, faune, milieu aquatique, ...).

Ensuite, produire un plan d'interprétation et un plan d'aménagement du territoire puis en respecter les objectifs.



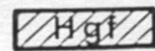
Légende

POTENTIELS DOMINANTS

-  HYDROGRAPHIE
-  VÉGÉTATION
-  FAUNE

POTENTIELS ASSOCIÉS

- h HYDROGRAPHIE
- v VÉGÉTATION
- r RELIEF
- f FAUNE
- g GÉOMORPHOLOGIE



Potentiels associés (par ordre d'importance)
 Potentiel dominant

LIMITE DES TERRES PUBLIQUES



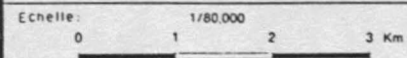
Titre:

Parc de Frontenac

LA SYNTHÈSE
 DES
 POTENTIELS

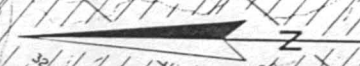
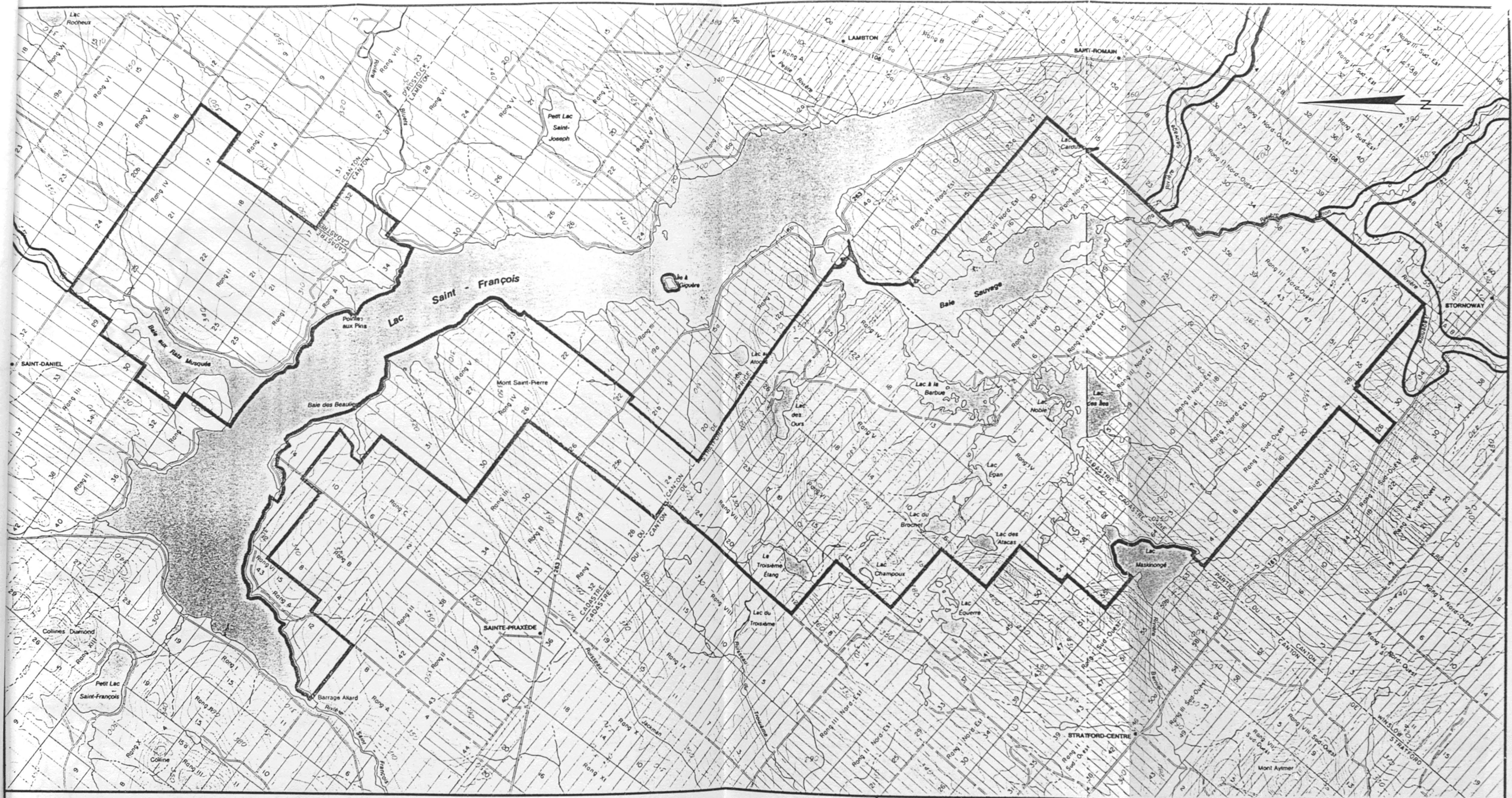
Gouvernement du Québec
 Ministère du Loisir, de la Chasse
 et de la Pêche
 Direction de l'Aménagement

EQUIDISTANCE DES COURBES DE NIVEAU: 10 MÈTRES



Date: JUIN 1985

Carte: 21




Légende
 ——— Extention des limites

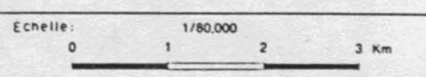
——— LIMITE PROPOSÉE



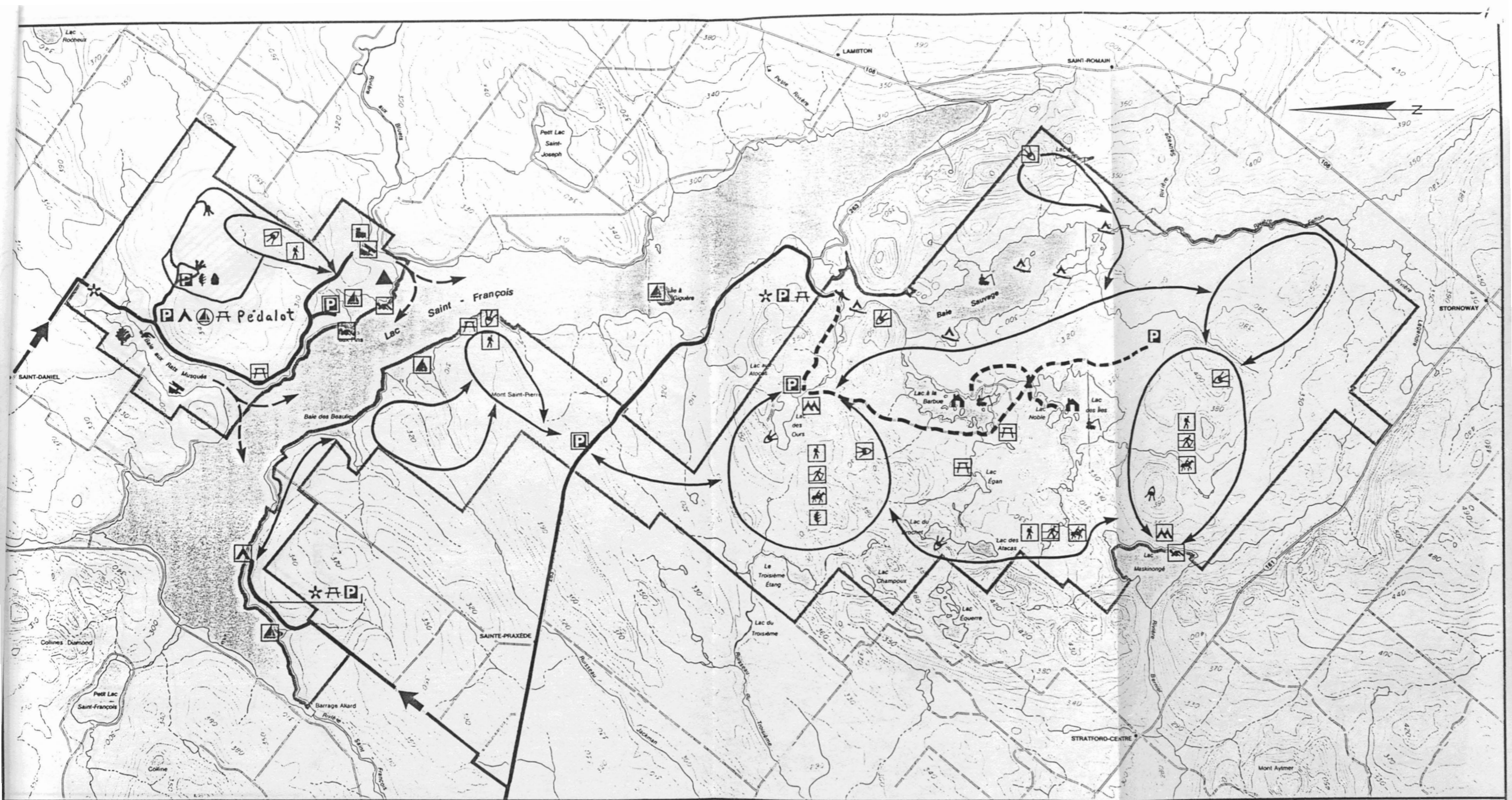
Titre:
Parc de Frontenac
LA LIMITE

 Gouvernement du Québec
 Ministère du Loisir, de la Chasse
 et de la Pêche
 Direction de l'Aménagement

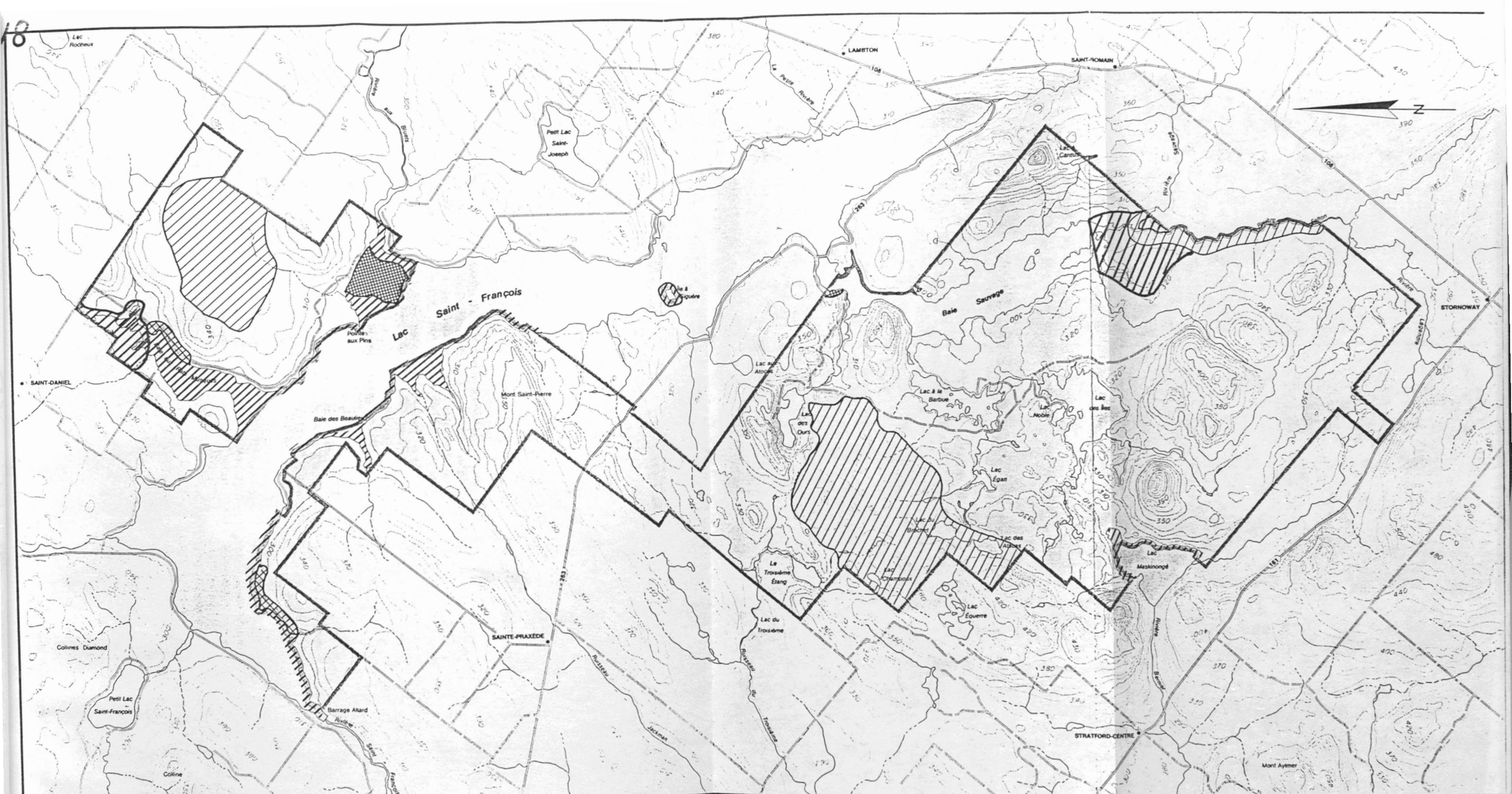
EQUIDISTANCE DES COURBES DE NIVEAU: 10 METRES





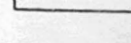


Date: **JUIN 1985** Carte: **24**



<p>Légende</p> <ul style="list-style-type: none"> ☆ POSTE D'ACCUEIL P STATIONNEMENT 🏠 VILLÉGIATURE ⚓ PIQUE-NIQUE ▲ CAMPING DE DESTINATION (aménagé) ⚓ CAMPING D'INTÉGRATION (rustique) ⌄ CAMPING DE GROUPE 		<p>CENTRE D'INTERPRÉTATION</p> <ul style="list-style-type: none"> 🏠 BASE DE VOILE ⚓ HALTE DE VOILE-CAMPING 🏠 RAMPE DE MISE À L'EAU 🏠 PORT DE PLAISANCE (quais flottants) 🏠 MISE À L'EAU DES CANOTS ⚓ HALTE DE CANOT-CAMPING 🏠 PÊCHE 🏠 PLAGE 		<ul style="list-style-type: none"> 🚶 RANDONNÉE PÉDESTRE 🏎️ RANDONNÉE EN SKIS 🐎 RANDONNÉE ÉQUESTRE 🌿 INTERPRÉTATION ➡️ SENTIER DE RANDONNÉE ➡️ RANDONNÉE NAUTIQUE 🏠 POINT DE VUE 🏠 ÉQUIPEMENTS PRÉVUS 		<ul style="list-style-type: none"> ➡️ ACCÈS ➡️ ROUTE PRINCIPALE ➡️ ROUTE SECONDAIRE ➡️ LIMITE PROPOSÉE 		<p>Localisation:</p>	<p>Titre:</p> <h1>Parc de Frontenac</h1> <h2>LE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT</h2>	<p>Gouvernement du Québec Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche Direction de l'Aménagement</p>
		<p>EQUIDISTANCE DES COURBES DE NIVEAU: 10 MÈTRES</p>		<p>Echelle: 0 1 2 3 Km</p>		<p>Date: JUIN 1985</p>		<p>Carte: 25</p>		




- Legende
-  PRÉSERVATION
 -  RÉCRÉATION INTENSIVE
 -  SERVICES
 -  ZONES LACUSTRES RÉGLEMENTÉES
 -  AMBIANCE

— LIMITE PROPOSÉE



Titre:
Parc de Frontenac
LE ZONAGE

 Gouvernement du Québec
 Ministère du Loisir, de la Chasse
 et de la Pêche
 Direction de l'Aménagement

EQUIDISTANCE DES COURBES DE NIVEAU 10 MÈTRES

Echelle: 0 1 2 3 Km
 1/80.000

Date: JUIN 1985 Carte: 26

2

MUNICIPALITE DE LAMBTON
C.P. 206, LAMBTON
COMTE DE MEGANTIC-COMPTON, QUE.
GOM 1H0

19

le 18 novembre 1985

M.le ministre Jacques Brassard
Ministère du Loisir de la Chasse
et de la Pêche
Audiences Publiques
Thetford-Mines, Québec

SUJET: Mémoire sur la création
du parc Frontenac, Québec

Monsieur le ministre,

Nous sommes heureux de la volonté gouvernementale de procéder à des audiences publiques présentées par des organismes, groupes d'individus, ou un individu sur la vocation à donner au futur parc Frontenac.

Tout comme vous monsieur le ministre, nous sommes d'accord pour que riche patrimoine forestier soit protégé, d'autant plus que notre municipalité est située immédiatement à l'est de ce parc.

Mais notre secteur est remarquable aussi par un taux de chômage assez élevé, et un manque d'infrastructures capables de relancer son économie. Les nouvelles technologies et la rareté de nos ressources, autrefois abondantes, font disparaître les emplois traditionnels, en forêt, de sorte que l'industrie du touriste devient pour nous une nouvelle planche de salut.

Un parc récréo-touristique sera sûrement un élément important dans notre secteur, si le gouvernement du Québec y fait des investissements significatifs. Ce sera un élément important certes, mais pas suffisant. Seule l'implantation d'un parc de récréation, intensive, d'interprétation de la nature, de randonnée et observation, activité nautique, camping, et zone de préservation, en fera un parc recherché par le touriste.

Nous sommes d'avis qu'un parc récréo-touristique saura retenir le touriste qui passe trop rapidement chez-nous et attirer une clientèle nombreuse, étant situé près de la frontière du Maine et du Vermont.

Puisque le but des présentes audiences est de consulter la population de la région visée, nous vous demandons monsieur le ministre, de tenir compte que les intervenants souhaitent du parc Frontenac une destination touristique en mettant l'emphase sur l'activité plein air quatre saisons tout en prêtant une attention particulière à l'interprétation, à l'animation, à la préservation et à la protection de l'environnement (faune, flore, géologie, hydrographie et autres)

Je vous présente à l'annexe 1 la position officielle du conseil municipal et à l'annexe 11 l'ébauche du parc récréo-touristique Frontenac.

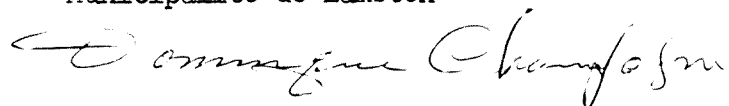
En terminant, je désire souligné l'excellent travail des délégués de la Municipalité Régionale de Comté Du Granit, de la Chambre de Commerce de la Région de Lac-Mégantic, de la Ville de Thetford-Mines, des préoccupations recueillies lors des soirées de consultation avec les organismes et individus.

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Dominique Champagne, maire

pj

Municipalité de Lambton



Corporation Municipale

de LAMBTON SD

A la session générale du Conseil de la

Corporation Municipale de Lambton Sd

tenue le 5^e ajournée au 12, 19 novembre 1985 et à laquelle étaient présents son honneur

le maire M. Dominique Champagne

et les conseillers suivants: Donald Lapointe, Lorenzo Boulanger, Jean-Denis Quirion,
Raymond-Marie Poirier, Renaud Bilodeau et Lionel Couture.

Proposé par M. conseiller

Appuyé par M. conseiller

et résolu unanimement:

Que:

321-11-1985 Mémoire sur la création du Parc Frontenac

Considérant que le Gouvernement du Québec a décidé de tenir des Audiences publiques, sur la vocation à donner au futur Parc Frontenac;

Considérant que le futur Parc Frontenac est situé à proximité de notre Municipalité, et qu'une vocation récréo-touristique ne serait que bénéfique à la région concernée;

Considérant que dans l'avenir, les régions qui seront dotées d'infrastructures touristiques seront les premières à profiter des retombées économiques;

A CES CAUSES

Il est proposé par Renaud Bilodeau,
secondé par Lionel Couture,

- 1) D'appuyer dans son ensemble la vocation récréo-touristique du Parc Frontenac;
- 2) De prévoir l'intégration éventuel de territoires contigus ou périphériques aux limites projetées;
- 3) De prévoir un autre accès au parc par la route 161;
- 4) De prévoir des routes secondaires à courte distance pour les accès du Parc;
- 5) De reconnaître des droits de passage aux motoneigistes (route 55-105);
- 6) D'appuyer pour que se construise sur le site du Parc, des infrastructures, pour la récréation intensive, d'interprétation de la nature, de randonnée, de camping, d'observation, de service nautique et de préservation;
- 7) De demander au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, d'implanter dans le secteur un parc récréo-touristique, de parachever les plages publiques existantes, et d'aménager d'autres attractions; et,
- 8) De demander au Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, d'étudier et de mettre en valeur, le potentiel récréo-touristique et patrimonial du Parc Frontenac.

Copie Conforme

Adoptée unanimement

Municipalité de Lambton Sd

Par:

Wellie Turcotte, secrétaire-trésorier

22

1.0 LIMITES DU PARC

Dans le contexte actuel, les limites proposées sont considérées comme acceptables.

Toutefois, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche devrait maintenir une certaine souplesse afin de permettre l'intégration éventuelle de territoires contiguës ou périphériques aux limites projetées.

A cet effet, il devient urgent de mettre en place des mécanismes visant à protéger ce ou ces territoires. La collaboration des municipalités limitrophes, des municipalités régionales de comté et de d'autres ministères devant s'avérer importante pour réglementer les droits de coupe de bois, l'exploitation commerciale, la villégiature et voire même la construction domiciliaire et autres.

La pointe localisée au sud du mont St-Pierre et le littoral situé au sud-ouest de l'île à Giguère étant alors considérés comme territoire contiguë à aménagement différé.

De plus, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche devrait préserver des territoires publics limitrophes (sud-est de la rivière aux Bluets) et ou situés en périphérie du parc de Frontenac (Bois de Dorset, réseau de ski de fond de St-Daniel et autres) et en faire une analyse de potentiel pour aménagements récréatifs et autres.

Dans un tel contexte de développement récréo-touristique, la Station touristique du mont Adstock pourrait également faire l'objet de considérations particulières et ce, à titre de partenaire privilégié.

2.0 ZONAGE DES ESPACES

2.1 ZONE DE PRÉSERVATION

En plus des zones de préservation identifiées dans la proposition initiale, il faudrait :

- permettre l'ajout des trois petites baies situées au nord de la baie aux Rats Musqués et à l'embouchure de la rivière aux Rats Musqués;
- prolonger jusqu'à la tête de la baie Sauvage et en y intégrant les deux petites îles dans la zone de protection de la frayère de la rivière Felton .

Les trois petites baies situées au nord de la baie aux Rats Musqués devant servir de milieu d'interprétation lacustre et riverain tout en protégeant la petite frayère à dorés.

L'agrandissement et le prolongement de la protection de la frayère de la rivière Felton devant permettre une plus grande protection de l'habitat faunique et aquatique.

Dans le cas de la zone de préservation de la rivière Felton, il faudrait s'assurer qu'une telle proposition ne vienne pas à l'encontre de certaines programmations, telles que le canot-camping et le prolongement du réseau de ski de fond de St-Romain (possibilité d'aménagement d'une passerelle).

A cet effet, une étude d'impact pourrait venir confirmer la faisabilité d'une telle proposition.

2.2 ZONE D'AMBIANCE

Le secteur Stornoway, situé à proximité de la route 161, devrait pouvoir intégrer une zone de services et possiblement voir ajouter une zone de récréation intensive à proximité pour favoriser le développement d'activités de plein air quatre saisons avec mise en place d'infrastructures complémentaires.

2.3 ZONE DE RÉCRÉATION INTENSIVE

Considérant une utilisation importante des services provoquée par une programmation d'activités diversifiées, il faudrait prévoir à l'intérieur des zones d'ambiance des opportunités d'ajout de zones de récréation intensive (débordement du territoire et/ou création de nouvelles zones).

2.4 ZONE DE SERVICES

En plus du secteur Stornoway (voir zone d'ambiance), il serait opportun de privilégier certains secteurs et ce, dans l'objectif d'accueillir une clientèle qui devrait se faire de plus en plus nombreuse.

3.0 VOCATION DU PARC

3.1 OPTION RÉCRÉO-TOURISTIQUE QUATRE SAISONS

L'option parc de récréation devrait favoriser une intervention axée davantage sur la vocation récréo-touristique.

Les installations à mettre en place devraient chercher à satisfaire les attentes des clientèles locales, régionales et provinciales.

Une attention particulière devrait être prêtée à une clientèle potentielle outre-frontière (circuit de la Nouvelle-Angleterre).

La programmation d'activités devant s'orienter davantage vers le plein air quatre saisons avec présence d'un juste équilibre au sein du territoire dans la mise en valeur des potentiels récréatifs.

3.2 PRÉSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL

Un effort constant devrait être apporté à la préservation du patrimoine naturel et ce, en considérant particulièrement le flux de plus en plus important des clientèles appelées à fréquenter les infrastructures récréo-touristiques.

Cette préoccupation de préservation devant couvrir tout le bassin hydrographique du Grand lac St-François et nécessitant la mise en place de dispositions spécifiques visant à conserver et protéger le milieu naturel.

b) Routes secondaires

- Lien direct entre le rang E de Coleraine et la plage Ste-Praxède en recyclant l'infrastructure du barrage Allard.
- Lien direct entre le rang St-Michel et le chemin Bellegarde par la construction d'un pont sur la rivière aux Bluets (voir proposition de construction d'une route reliant l'entrée du parc du secteur St-Daniel à la 108 par le rang 8 nord).
- Reconnaître aux motoneigistes un droit de passage dans le parc (route 55 via 105)

Mouflons des Montagnes Inc.



(Siège social)
LAMBTON, CTÉ MÉGANTIC-COMPTON, QUÉ.

- LAMBTON
- ST-ROMAIN
- ST-SEBASTIEN
- JAC DROLET
- ST-HILAIRE
- SOURCELLES
- ST-EVARISTE

Resolution

Il est propose par M^{rs} Louis Bolduc et
 seconde par M^{rs} Renaud Bolduc. Que le
 club de moto-neige Mouflons des
 Montagnes Inc appuie la dissolution de
 la municipalite de Lambton pour une
 demande de sentier de moto-neige
 dans le parc Fontenas

Extrait certifies de l'assemblee
 du 18 novembre 1985

Quels sont les avantages
 d'appartenir à votre Club de
 motoneigistes.

1. Pouvoir pratiquer ce sport en securite et tranquillite;
2. Le privilege de circuler sur des sentiers traces, construits et entretenus par le Club, pour ses membres, avec des permissions ecrites de tous les proprietaires de terrains;
3. Rencontrer de nouveaux amis, s'entraider, s'amuser en groupe;
4. Ameliorer son etat de sante par l'exercice en plein air;
5. Participer à des randonnees organisees en groupe;
6. Participer à toutes les activites sociales organisees par le Club;
7. Le membre reçoit un ecusson du Club pour lui-même et des decalques pour sa motoneige;
8. Votre Club etant affilié à la Fédération des Clubs de motoneigistes du Québec, vous êtes automatiquement membre de cette Fédération;
9. Vous recevrez le journal mensuel de la Fédération;

A tous ceux qui n'aiment pas l'hiver dites-leur: "Venez nous voir."

6.0 SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

6.1 SECTEUR ST-DANIEL

Voir description en annexe (page 131, article 7.1 du plan directeur provisoire du parc de Frontenac).

Compléter dans les meilleurs délais les installations projetées.

Rendre opérationnel l'ensemble des services et reconduire les programmes d'activités en affectant les budgets d'opération requis.

6.2 SECTEUR STE-PRAXÈDE

Voir description en annexe (pages 132 et 133, articles 7.2 et 7.6 du plan directeur provisoire du parc de Frontenac).

Rendre opérationnels la plage et le chalet des baigneurs et ce, dès l'été 1986 en affectant les budgets d'opération requis.

Remplacer le camping type "walk in" par un camping d'intégration (30 emplacements).

Compléter dans les meilleurs délais les installations projetées et/ou suggérées.

6.3 SECTEUR MONT ST-PIERRE

Voir description en annexe (page 132, article 7.3 du plan directeur provisoire du parc de Frontenac).

Compléter dans les meilleurs délais les installations projetées et les rendre opérationnelles.

6.4 SECTEUR SUD (BAIE SAUVAGE - STORNOWAY)

Voir description en annexe (page 132, article 7.4 du plan directeur provisoire du parc de Frontenac).

Rendre opérationnelle la base de canot-camping et ce, dès le printemps 1986 en affectant les budgets d'opération requis.

Compléter dans les meilleurs délais les installations projetées en intégrant dans le secteur un réseau de sentiers de ski de fond et de raquette.

Mettre en place une programmation d'activités plein air quatre saisons via l'entrée 161 de Stornoway en ajoutant au plus tôt les services et infrastructures suivantes:

- un poste d'accueil principal;
- un centre d'interprétation de la nature;
- un centre de services avec hébergement de groupe;
- des sites d'hébergement alternatifs hivernisés avec services ponctuels distribués en fonction des différents réseaux de randonnée;
- un abri pour chevaux avec services ponctuels;
- des installations additionnelles pour accueillir les différentes clientèles (stationnement, points d'eau, aires de repos);
- une voie de services (entretien, sécurité des usagers, protection contre-incendie) pour desservir les deux postes d'accueil;
- une piste cyclable avec services ponctuels pour permettre aux adeptes du cyclotourisme de traverser le secteur sud du parc de Frontenac;

- un réseau de sentiers pour bicyclettes de montagne;
- des refuges chauffés et une salle de fartage pour les adeptes du ski de randonnée;
- dans l'interconnexion des circuits de sentiers de ski de fond et de randonnée équestre (lien entre St-Romain - parc de Frontenac - Stratford-Centre), construire une passerelle aux confluents des rivières Sauvage et Felton.

6.5 SECTEUR GRAND LAC ST-FRANÇOIS

Voir description en annexe (page 133, article 7.5 du plan directeur provisoire du parc de Frontenac).

Compléter dans les meilleurs délais les installations projetées en ajoutant des services pour prolonger le parcours de canot-camping sur le littoral sud-ouest du Grand lac et ce, tout au moins jusqu'à l'île à Giguère.

Pour le circuit de voile-camping, il faudrait localiser les affleurements rocheux et mettre en place un système de balisage pour assurer la sécurité des adeptes de la voile.

7.0 GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

L'exploitation traditionnelle d'une érablière devrait être encouragée (incitation auprès de l'entreprise privée) et des activités complémentaires pourraient venir s'y ajouter.

Les droits de coupe de bois et d'exploitation minière devraient être interdits, tandis qu'un certain contrôle pourrait être exercé en périphérie pour s'assurer du maintien de l'esthétique des lieux et de la préservation du milieu naturel.

La chasse devrait être interdite, la pêche devrait faire l'objet de mesures restrictives, tandis qu'une application sévère de la loi de conservation de la faune devrait être rehaussée par la présence d'un personnel suffisant et qualifié (agents de protection de la faune).

Une attention spéciale devrait être portée aux lieux de reproduction et d'hibernation et des énergies devraient chercher à préserver l'ensemble des habitats naturels présents sur ces sites.

Le maintien de la qualité de l'eau devrait s'imposer comme une préoccupation majeure et des dispositions devraient être prises pour préserver tout le bassin hydrographique du Grand lac St-François (implication immédiate des municipalités limitrophes, des associations de riverains et des ministères concernés) et ce, considérant une augmentation importante des clientèles.

La mise en place de mesures de sécurité (plan de protection ponctuel ou d'urgence) s'avère indispensable pour garantir un minimum de protection aux usagers qui se livreront à des activités de plein air et assurer ainsi une protection adéquate contre-incendie pour l'ensemble des infrastructures.

2

8.0 GESTION DES PROGRAMMES

La gestion du parc de Frontenac devrait être confiée à une entité administrative distincte et autonome et ce, tant au niveau de la gérance des équipements que dans la reconduction des programmes d'activités.

Les activités d'interprétation et d'animation devraient être animées et encadrées par du personnel spécialisé et qualifié et les effectifs devraient être en nombre suffisant.

Les infrastructures du parc de Frontenac devraient être accessibles à des individus ou à des groupes qui souhaitent y développer des programmes complémentaires.

La direction du parc de Frontenac devrait chercher à s'associer à des organismes à but non lucratif dans la reconduction d'activités de plein air (voile, ski de fond, randonnée équestre et autres) et dans la gestion de certains programmes.

Le recours à l'entreprise privée (sous-traitance, faire-faire) pourrait offrir des opportunités pour réduire des frais d'opération et/ou pour ajouter aux services existants.

9.0 PARTICULARITÉS

Les sites du parc de Frontenac devraient faire l'objet d'une signalisation routière adéquate et des programmes de promotion devraient être mis en place.

L'ensemble des installations et infrastructures devrait être accessible à toutes les clientèles.

Des services ponctuels devraient être disponibles pour favoriser la fréquentation des sites par les personnes âgées et les clientèles handicapées.

Une interdiction formelle de circulation devrait toucher les propriétaires de véhicules tout-terrain (motocross, trois et quatre roues motrices).

La circulation de hors-bord dans le secteur de la baie aux Rats Musqués et dans la baie Sauvage devrait être limitée aux seules opérations de sécurité, de protection et d'entretien (activité récréative interdite).

10.0 RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

La programmation et l'aménagement du parc de Frontenac devraient s'articuler en fonction d'une vocation récréo-touristique quatre saisons.

Les installations actuelles devraient être accessibles à toutes les clientèles et ce, dès le printemps 1986 et des enveloppes budgétaires adéquates devraient permettre une mise en opération de l'ensemble des installations (encadrement et animation).

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche devrait compléter dans les meilleurs délais le plan directeur d'aménagement du parc de Frontenac et prendre les moyens financiers pour compléter dans les meilleurs délais les infrastructures identifiées et nécessaires à la vocation récréo-touristique du parc de Frontenac.

En fonction d'échéanciers accélérés d'aménagement du parc de Frontenac, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche devrait approprier les enveloppes budgétaires suffisantes pour opérer les installations, encadrer les programmes et animer les activités.

3 Saint-Bruno-de-Montarville

Le 22 novembre 1985

Ministère du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche
85, rue Holmes
Sherbrooke - J1E 1S1

A l'attention de M. le Ministre Jacques Brassard

OBJET: LE PARC DE FRONTENAC

Monsieur le ministre,

Dans un avis publié récemment dans les grands journaux, votre ministère annonçait son intention de créer le parc de Frontenac. Si nous ne pouvons que souscrire aux intentions de votre ministère d'ajouter un parc dans l'une des régions les plus hospitalières du Québec, nous comprenons mal la vocation de récréation proposée pour ce parc.

En effet, nous avons pris connaissance de la brochure que vous avez publiée sur ce projet et si l'on s'en tient aux informations contenues dans cette brochure, il est évident que ce parc devrait être désigné parc national (de conservation).

N'y mentionne-t-on pas que "dans sa partie centrale et dans son secteur sud, ce territoire contient des éléments tout à fait représentatifs de la région naturelle formée par les chaînons de l'Estrie, de la Beauce et de Bellechasse et ce, à tous les plans: relief, géologie et géomorphologie, végétation et faune"?

Dans le même pamphlet on y reconnaît ce parc comme un parc "d'intérêt national".

Nous reconnaissons le bien-fondé des intentions de votre ministère de vouloir garder l'accès au lac St-François qui de toute façon est en dehors des limites proposées, pour la majeure partie de sa surface. A notre avis, ceci n'est pas un motif suffisant pour donner à ce parc le statut de parc de récréation car la superficie des deux zones de récréation intensive proposée, est d'environ 1 km² sur une superficie totale de 155.6 km².

Les activités déjà pratiquées dans ces zones devraient être considérées comme des droits acquis et ne devraient d'aucune façon influencer la vocation retenue pour ce parc.

En conséquence, puisque ce territoire est représentatif d'une région naturelle du Québec et qu'il possède un intérêt national, nous vous demandons de classifier le parc de Frontenac, parc National (de conservation).

...

Nous voudrions profiter de l'occasion pour vous rappeler votre intervention, le 17 juin dernier, à la Commission permanente des institutions, alors qu'il était question des amendements à la loi sur les parcs.

Le critique de l'opposition en matière de loisir, de chasse et de pêche vous avait demandé, au sujet du parc national Archipel: "Est-ce qu'il demeurera parc National de l'Archipel et en ce sens, s'il demeure national, où est la conservation?"

Vous avez alors répondu: "Je dois admettre, monsieur le président, qu'il y a comme un problème sur lequel on devra se pencher au moment où on décidera de donner un statut légal à ce qu'on appelle depuis 1984 le parc national de l'Archipel
..... à partir du moment où cet amendement que je propose est accepté, il est évident que là, il y a risque de confusion possible....."

Nous vous saurions gré de faire diligence en ce qui concerne cette question, car plus vous attendrez, plus la confusion sera profonde et plus elle persistera. Nous comprenons mal d'ailleurs le changement apporté à la loi sur les parcs, qui désigne comme parc national les parcs de conservation alors que l'épithète "national" avait déjà été apposée au parc Archipel. La publication de votre politique "Ensemble de la politique des parcs en milieu urbain dans la région de Montréal" adoptée en vertu de la décision 84-176 du Conseil des Ministres, aiderait sans doute à dissiper la confusion à laquelle vous avez fait allusion.

COMITE DE PROTECTION DU MONT-SAINT-BRUNO

J. Gaudette

Jean-Guy Gaudette, président

4

PARC et RESERVE FRONTENAC

Mémoire présenté au

Ministre des Loisirs, de
la Chasse et de la PêcheEn vue des audiences publiques
des 13 et 14 décembre 1985

par

J. Roch Boutet,
1560 Letendre,
Sherbrooke, Que.

Novembre 1985

Sherbrooke, 25-11-65

Monsieur le Ministre,

En vue des audiences publiques des 13 et 14 décembre 1965 en ce qui concerne la situation du Parc Frontenac, je me vois obligé de vous faire part de mon point de vue comme concessionnaire de la partie Sud du Parc, i.e. Réserve Frontenac.

Depuis l'acquisition, par le gouvernement, du Parc Frontenac, vous savez, comme moi, que les directeurs du Parc se sont penchés du côté récréatif seulement. Vous avez, comme exemple, la formation d'une plage à St. Daniel et à St. Praxède, de la voile à St. Daniel et un terrain de camping, du Canot Camping à la rivière Sauvage (sans exploitation présente), des sentiers équestres en formation, etc.....

Par contre, pour les pêcheurs et les chasseurs, il n'y a rien en prospection présentement. Cui il est vrai qu'un certain public peut profiter de la location pour la pêche des 5 chalets au Lac des Iles et de 2 chalets au Lac Barbué. Quant au Lac des Ours, on le ferme au grand public, car on a dit que les deux chalets existants ne pouvaient répondre aux normes du gouvernement,

La pêche et la chasse sont aussi une récréation. Que fait-on pour ce genre de clientèle dans le Parc Frontenac (Secteur Réserve)? RIEN: on défend la chasse et toute chasse : on préfère donner le gibier aux propriétaires des terrains qui entourent le Parc et ce sont ces gens qui en profitent. On m'a même fait la remarque à plusieurs reprises durant mon travail comme concessionnaire.

-on n'a jamais fait de recensement réel du gibier qui vit dans cette Réserve. On prétend que.....

-quant à la pêche, on dit même qu'il n'y a plus de poisson sans y avoir amené une preuve au préalable.

- naturellement on ne fait pas pour encourager les locataires des chalets
- une chaloupe pour 4 personnes,
- deux chaloupes pour 10 personnes,
- fish way inaccessible pour le poisson
- aucune étude biologique
- aucun encementement

aucune réparation des chalets

on pense même d'en fermer

sentiers abandonnés pour la chasse aux petits gibiers.

C'est ça une récréation pour les chasseurs et pêcheurs?

Comme vous le savez, M. le Ministre, depuis l'abolition des clubs privés, tous les propriétaires de ferme dans les Cantons de l'Est se sont réunis pour fermer tout accès aux pêcheurs et chasseurs des grands centres municipaux. Depuis ce temps là, qui profite du gibier qu'il y a dans le Parc Frontenac, Secteur Réserve? Ce sont les propriétaires des terrains environnants. Demandez combien il s'est tué d'brignaux près de la réserve cette année et on vous répondra " une vingtaine ". Peut être qu'il y en a beaucoup plus car avec toutes les restrictions gouvernementales, il y a du braconnage dans ce lieu enchanteur qu'est la RESERVE FRONTENAC.

En conclusion, il y a eu assez de projet fait pour la récréation dans le Parc Frontenac pour ceux qui n'aiment pas la chasse et la pêche. Que votre Ministère se penche maintenant, et il est grand temps, vers un autre genre de récréativité qu'est la RESERVE FRONTENAC, car il n'y a pas seulement les adeptes de la marche, de la voile, du camping, des randonnées équestres ou pédestres qui aiment la nature. Il y a aussi nous, les pêcheurs et chasseurs.

Ma suggestion serait donc la suivante:

- Garder le statut de RESERVE FRONTENAC
- Encerclement des lacs de la Réserve
- Droit de pêche exclusif aux locataires des chalets (lac des Iles, Barbeau et des Ours
- Y bâtir des chalets sur autres lacs
- Permettre une chasse contrôlée à l'original et au petit gibier
- Avec cela nous pourrions participer à la conservation de la Faune de la RESERVE FRONTENAC.

Tout en espérant que ce mémoire fera effet pour le bien-être des chasseurs et pêcheurs, je vous prie d'accepter mes remerciements anticipés



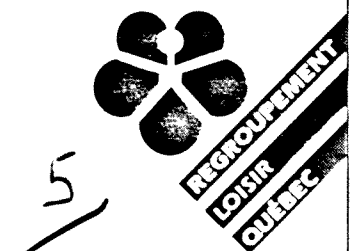
J. Roch Boutet

1560 Letrendre, Sherbrooke, Que.

LE PARC de FRONTENAC

Mémoire
présenté au ministère
du Loisir, de la Chasse
et de la Pêche
à l'occasion
des audiences publiques
tenues à Thetford Mines
les 13 et 14 décembre
1985.

Décembre 1985



5
Secteur
plein-air

LE PARC DE FRONTENAC

PLAN

- . AVANT-PROPOS
- . INTRODUCTION (contexte naturel et géographique)
- 1. PERIMETRE
- 2. ZONAGE
- 3. STATUT DU PARC
- 4. INTEGRATION REGIONALE
- 5. UTILISATION DU TERRITOIRE
- 6. PROGRAMME QUINQUENNAL D'AMENAGEMENT ET D'IMMOBILISATION

ANNEXE I

- . RESUME DES PROPOSITIONS

ANNEXE II

- . ORGANISMES MEMBRES ET MEMBRES ASSOCIES DU SECTEUR PLEIN AIR DU REGROUPEMENT LOISIR QUEBEC

AVANT-PROPOS

C'est dans le contexte de la création du parc de Frontenac que le Secteur plein air du Regroupement Loisir Québec présente les recommandations suivantes.

Ce mémoire exprime le point de vue des organismes membres et membres associés du Secteur plein air. Il fait suite aussi aux échanges qui ont eu lieu entre les représentants du Secteur plein air et les comités de citoyens de différentes associations provenant des municipalités régionales de comtés de l'Amiante et du Granite.

INTRODUCTION

Avec ses 51.2 km² en superficie, le lac Saint-François est, au Québec, le troisième plan d'eau en importance au sud du Saint-Laurent. Il se classe donc juste après le lac Memphrémagog et le lac Témiscouata. Il n'est pas étonnant alors qu'on en fera le point d'attrait majeur du parc de Frontenac. Un parc qui deviendra unique en son genre, puisqu'il sera le premier à avoir sur son territoire un plan d'eau d'une telle superficie. Il va de soi que les activités nautiques comme la natation, la voile, la planche à voile et le canotage y occuperont une place de choix.

La portion terrestre du parc, elle, n'en sera pas moins intéressante. Même si le relief y est très doux, les différents milieux forestiers et la faune qui y est associée offriront aux promeneurs, à pied, en skis, en raquettes, ou à cheval, un potentiel étonnant.

Autre caractéristique de ce futur parc, à souligner: la façon dont il s'intègre à un environnement de villégiature relativement développé. Compte tenu que c'est en grande partie avec les limites de la Réserve de Frontenac que sera constitué ce territoire à nouvelle vocation, le gouvernement québécois ne pourra faire autrement que de considérer les éléments pouvant assurer la meilleure intégration qui soit dans le milieu.

1. PERIMETRE

Si on tient compte de l'environnement naturel et de ses richesses, autant au nord du lac Saint-François qu'au sud, le périmètre du parc tel que proposé dans le plan directeur provisoire nous semble acceptable.

Aussi, malgré qu'elles soient exclues des limites proposées, certaines portions de territoire devraient faire l'objet d'un statut particulier. En vertu des pouvoirs qui leur sont accordés, les Municipalités régionales de comtés ont le pouvoir de protéger des terres publiques situées à l'extérieur des limites d'un parc. Encore faut-il que les ministères intervenant dans les environs reconnaissent ce pouvoir. Il semble que cette question ne soit pas encore très claire, et cela dans plusieurs régions du Québec.

Par ailleurs, dans le but de favoriser l'accessibilité au parc et de maintenir certains droits de passage pour des réseaux de sentiers déjà existants, le parc devrait inclure certains espaces, qu'ils soient publics ou privés.

PROPOSITION NO 1

Que les autorités du parc de Frontenac soient en étroite communication avec les municipalités régionales de comtés de l'Amiante et du Granite afin d'assurer une protection adéquate des territoires adjacents au parc.

PROPOSITION NO 2

Que les droits de passage des sentiers de randonnée à pied, à skis et à cheval, du côté de Saint-Romain, soient maintenus.

PROPOSITION NO 3

Qu'un stationnement et un débarcadère soient prévus à l'intersection de la rivière aux Bluets et de la route 108, donc à l'extérieur des limites proposées, pour répondre aux besoins des adeptes de canot-camping.

PROPOSITION NO 4

En appui à la proposition de l'Ecomusée de la Haute-Beauce: Que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche étudie avec la compagnie DOMTAR LTEE la possibilité de conserver dans l'état actuel le Boisé de Dorset, situé au sud-est du parc. Ce territoire ne fait pas partie, lui non plus des limites proposées, mais fait partie cependant d'un corridor d'espaces à protéger, énumérés dans le Plan de développement du plein air en Beauce du Conseil régional de loisir de Québec (1981).

PROPOSITION NO 2

Que les droits de passage des sentiers de randonnée à pied, à skis et à cheval, du côté de Saint-Romain, soient maintenus.

PROPOSITION NO 3

Qu'un stationnement et un débarcadère soient prévus à l'intersection de la rivière aux Bluets et de la route 108, donc à l'extérieur des limites proposées, pour répondre aux besoins des adeptes de canot-camping.

PROPOSITION NO 4

En appui à la proposition de l'Ecomusée de la Haute-Beauce: Que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche étudie avec la compagnie DOMTAR LTEE la possibilité de conserver dans l'état actuel le Boisé de Dorset, situé au sud-est du parc. Ce territoire ne fait pas partie, lui non plus des limites proposées, mais fait partie cependant d'un corridor d'espaces à protéger, énumérés dans le Plan de développement du plein air en Beauce du Conseil régional de loisir de Québec (1981).

2. ZONAGE

Dans son ensemble, le zonage du parc de Frontenac correspond assez bien aux potentiels des différents milieux écologiques identifiés à l'intérieur du plan directeur provisoire. Cependant, pour assurer une protection efficace de certains sites et le développement plus intensif du secteur sud du parc, quelques ajouts devraient être sérieusement considérés:

PROPOSITION NO 5

Inclure dans la zone de préservation les trois petites baies situées dans la partie nord de la Baie aux Rats Musqués, compte tenu du potentiel d'interprétation du milieu lacustre et de l'importance de protéger une frayère à dorés;

PROPOSITION NO 6

Inclure, à l'intérieur de la zone de préservation, la portion de la rivière Felton non incluse jusqu'à maintenant selon le plan directeur provisoire. On offrirait du coup une meilleure protection à l'habitat aquatique. Un mince corridor, près de l'embouchure de la Baie Sauvage, pourrait être conservé en zone d'ambiance. Cela permettrait l'aménagement d'une passerelle pouvant assurer la communication entre le réseau régional de sentiers et celui du parc.

6.

PROPOSITION NO 7

Modifier une partie de la zone d'ambiance du secteur sud en zone de récréation intensive et en zone de service, de façon à permettre l'aménagement d'un poste d'accueil et d'infrastructures complémentaires (avec accès à partir de la route 161) et de favoriser le développement d'activités de plein air en toutes saisons. Il est à noter qu'une emprise routière non entretenue existe déjà de ce côté.

3. STATUT DU PARC

Selon la définition qu'en fait la Loi sur les parcs, la mise en valeur d'un parc de récréation suppose l'aménagement d'équipements permettant d'accueillir et de récréer les visiteurs, tout en protégeant les éléments rares, fragiles et/ou représentatifs de la région naturelle où ils se trouvent. Si on s'arrête à cette définition, nous sommes d'avis que le statut de parc de récréation convient bien au futur parc de Frontenac.

PROPOSITION NO 8

A ce chapitre, le Secteur plein air du Regroupement Loisir Québec, appuie la démarche des deux Municipalités régionales des comtés (M.R.C.) voisines du futur parc de Frontenac c'est-à-dire de favoriser une intervention axée sur la vocation récréo-touristique, tout en s'assurant de la préservation du patrimoine naturel et historique (sites, toponymie, etc.).

Par ailleurs, il faut voir aussi de quelle façon le projet de loi 13 sur les parcs nationaux ne vient pas diminuer l'importance du parc de récréation, cela au dépend du parc de conservation. On sait qu'avec cette loi, le réseau de parcs nationaux n'engloberait que les parcs de conservation. Même s'il a un statut de parc de récréation, donc à vocation davantage régionale, on doit assurer au parc de Frontenac la promotion et les investissements nécessaires à son développement et à l'entretien de ses équipements. C'est la raison pour laquelle nous proposons plus loin la réalisation d'un programme quinquennal d'aménagement, d'immobilisation et de gestion.

4. INTEGRATION REGIONALE

Pour nous, l'intégration régionale du parc de Frontenac passe par quatre éléments: l'hébergement, le réseau routier périphérique, les postes d'accueil et la gestion du territoire.

* L'HEBERGEMENT

Selon le plan directeur provisoire, on entend favoriser le camping sous différentes formes: camping de destination, d'intégration, de groupes. Nous sommes d'accord avec cette approche, encore que les emplacements aménagés pour le camping de destination ne devraient comporter que les équipements de base: points d'eau communs, toilettes et station de vidange.

Cependant, comme il n'y a, à l'extérieur du parc et à proximité, aucune forme d'hébergement de type associatif (base de plein air, auberge de jeunesse) nous amenons la proposition suivante:

PROPOSITION NO 9

Qu'on prévoit la construction d'un bâtiment d'hébergement été-hiver (hébergement de groupes) à proximité d'un poste d'accueil situé du côté de Stornoway (voir proposition no 7). L'entreprise pourrait être réalisée conjointement avec un partenaire privé et en périphérie du parc.

A l'intérieur du parc, il y aurait lieu de prévoir une salle pour l'accueil des groupes scolaires à la journée.

Quant aux chalets existant actuellement dans le parc, nous recommandons qu'ils soient conservés et mis à la disposition du public. Nous considérons que ces bâtiments font partie du patrimoine historique du parc.

* LE RESEAU ROUTIER

Actuellement, le réseau routier garantit différentes voies d'accès au parc. Il y aurait peut-être lieu éventuellement, selon l'achalandage, de réunir entre eux certains segments routiers (prolongement de la 267 jusqu'à la 108, par exemple). Aussi, avec la construction d'un nouveau barrage à l'émissaire du lac Saint-François (en aval du barrage Allard), il serait intéressant d'étudier la possibilité d'aménager un lien direct vers le poste d'accueil de Saint-Praxède. Pour les gens provenant de Saint-Daniel, cela pourrait représenter un raccourci d'une quinzaine de kilomètres.

* LES POSTES D'ACCUEIL

Voir proposition no 7.

Ce nouveau poste d'accueil aurait le grand avantage d'être facile d'accès, été comme hiver, et d'être situé à proximité de la route 161 qui draine une bonne partie de la circulation provenant de l'autoroute 20 et de Sherbrooke. Pour sa part, le bâtiment qu'on nomme actuellement "base de canotage", sur le bord de la Baie Sauvage, pourrait être utilisé comme poste d'accueil saisonnier.

Quant aux chalets existant actuellement dans le parc, nous recommandons qu'ils soient conservés et mis à la disposition du public. Nous considérons que ces bâtiments font partie du patrimoine historique du parc.

* LE RESEAU ROUTIER

Actuellement, le réseau routier garantit différentes voies d'accès au parc. Il y aurait peut-être lieu éventuellement, selon l'achalandage, de réunir entre eux certains segments routiers (prolongement de la 267 jusqu'à la 108, par exemple). Aussi, avec la construction d'un nouveau barrage à l'émissaire du lac Saint-François (en aval du barrage Allard), il serait intéressant d'étudier la possibilité d'aménager un lien direct vers le poste d'accueil de Saint-Praxède. Pour les gens provenant de Saint-Daniel, cela pourrait représenter un raccourci d'une quinzaine de kilomètres.

* LES POSTES D'ACCUEIL

Voir proposition no 7.

Ce nouveau poste d'accueil aurait le grand avantage d'être facile d'accès, été comme hiver, et d'être situé à proximité de la route 161 qui draine une bonne partie de la circulation provenant de l'autoroute 20 et de Sherbrooke. Pour sa part, le bâtiment qu'on nomme actuellement "base de canotage", sur le bord de la Baie Sauvage, pourrait être utilisé comme poste d'accueil saisonnier.

* GESTION DU TERRITOIRE

A ce chapitre, nous appuyons l'essentiel de la proposition des Municipalités régionales des comtés (M.R.C.) concernées et des intervenants locaux et régionaux à savoir:

PROPOSITION NO 10

Une gestion du parc par le bureau régional de l'Estrie du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche conjointement avec un comité de gestion formé de représentants des municipalités régionales des comtés (M.R.C.) de l'Amiante et du Granite, de même que des organismes locaux et régionaux (privés et publics) intéressés par le développement du parc de Frontenac.

5. UTILISATION DU TERRITOIRE

Les propositions qui suivent visent à préciser davantage les besoins pour chacune des activités de plein air pouvant être pratiquées dans le parc.

A) INTERPRETATION DE LA NATURE

Qu'il s'agisse d'un parc de conservation ou d'un parc de récréation, nous croyons que l'éducation au milieu naturel doit occuper une place importante sur un territoire comme celui du parc de Frontenac. Le développement de cet élément doit se faire de façon décentralisée, en favorisant d'abord les équipements légers et le personnel de biologistes-interprètes plutôt que les infrastructures lourdes et coûteuses. De cette façon on peut évaluer plus adéquatement la demande au fil des ans et améliorer graduellement les services.

PROPOSITION NO 11

Engager, un/une biologiste-naturaliste habilité(e) à évaluer le potentiel d'interprétation des lieux.

Aménager un abri "rendez-vous" à proximité de la tourbière de la Baie aux Rats Musqués. Il devrait être plus grand que celui existant actuellement de façon à pouvoir accueillir des groupes scolaires.

Aménager un petit pavillon d'interprétation dans la zone de service sud (près du lac des Iles) (voir proposition no 7).

B) Baignade

En tenant compte de l'achalandage des plages déjà existantes, nous considérons réaliste la solution qui vise à aménager 3 sites supplémentaires pour la baignade dans le lac Saint-François.

C) Voile (planches et dériveurs) et Voile-Camping

En terme d'aménagement de rampe de mise à l'eau et d'incitation à la pratique de la voile, l'approche décrite à l'intérieur du plan directeur provisoire est très intéressante. Il est cependant important que les autorités du parc s'assurent que tout événement ou cours de voile organisé sur son territoire soit homologué par la Fédération de voile du Québec.

PROPOSITION NO 12

Que les autorités du parc s'assurent que l'encadrement de toute activité de voile soit homologué par la Fédération de voile du Québec.

D) Canotage et Canot-Camping

Avec sa superficie et ses quelque 108 km de rives, le lac Saint-François représente un potentiel intéressant pour le canotage journalier et le canot-camping. La Baie Sauvage, avec sa plus faible superficie, est cependant plus accessible à ceux et celles qui en sont à leurs débuts. Il nous apparaît tout à fait logique d'aménager davantage de haltes dans ce secteur.

12.

B) BAIGNADE

En tenant compte de l'achalandage des plages déjà existantes, nous considérons réaliste la solution qui vise à aménager 3 sites supplémentaires pour la baignade dans le lac Saint-François.

C) VOILE (planches et dériveurs) et VOILE-CAMPING

En terme d'aménagement de rampe de mise à l'eau et d'incitation à la pratique de la voile, l'approche décrite à l'intérieur du plan directeur provisoire est très intéressante. Il est cependant important que les autorités du parc s'assurent que tout événement ou cours de voile organisé sur son territoire soit homologué par la Fédération de voile du Québec.

PROPOSITION NO 12

Que les autorités du parc s'assurent que l'encadrement de toute activité de voile soit homologué par la Fédération de voile du Québec.

D) CANOTAGE ET CANOT-CAMPING

Avec sa superficie et ses quelque 108 km de rives, le lac Saint-François représente un potentiel intéressant pour le canotage journalier et le canot-camping. La Baie Sauvage, avec sa plus faible superficie, est cependant plus accessible à ceux et celles qui en sont à leurs débuts. Il nous apparaît tout à fait logique d'aménager davantage de haltes dans ce secteur.

Dans le nord du parc, cependant, nous croyons qu'il serait intéressant d'encourager un peu plus la pratique. Et cela, particulièrement du côté de la rivière aux Bluets. Nous formulons donc la proposition suivante:

PROPOSITION NO 13

Favoriser l'exploration, en canot, de la rivière aux Bluets, conformément avec notre PROPOSITION No 3: aménagement d'un stationnement et d'un débarcadère près de la route 108, à l'extérieur des limites du parc.

E) SENTIERS DE RANDONNÉE: A PIED, EN SKIS, A CHEVAL

Bon nombre d'expériences québécoises démontrent que l'aménagement de sentiers polyvalents ne convient souvent pas à l'une ou l'autre des clientèles d'utilisateurs. Or, l'approche développée dans le plan directeur provisoire aurait intérêt à être précisée. Nous proposons les types d'aménagements suivants:

PROPOSITION NO 14

- L'aménagement d'un réseau de sentiers de petite ou de longue randonnée à pied pouvant être utilisés l'hiver en raquettes ou en skis sur certaines portions seulement.
- L'aménagement d'un réseau de sentiers de petite ou de longue randonnée en skis et à cheval.

F) AMENAGEMENTS CYCLABLES

Deux types de clientèle cycliste sont susceptibles de fréquenter le parc de Frontenac: les gens qui utilisent les sites de camping de destination, transportant avec eux leur bicyclette, et les cyclo-touristes. Etant donné le potentiel cyclotouristique élevé de la région, le parc de Frontenac pourrait représenter une halte très intéressante. Or, pour inciter les cyclistes à fréquenter le parc nous proposons:

PROPOSITION NO 15

Qu'une bande cyclable soit aménagée à même la route de service qui relierait éventuellement la base de canotage de la Baie Sauvage au poste d'accueil de la route 161 (Stornoway). Cette route comporterait sur une portion de sa largeur au moins, un revêtement convenant à la circulation à bicyclette (poussière de pierre) et une signalisation adéquate. A l'exception de ses deux extrémités (Baie Sauvage et poste d'accueil Stornoway) cette route ne devrait être utilisée que par les véhicules de service du parc.

PROPOSITION NO 16

Que des supports à bicyclettes adéquats soient installés à proximité des bâtiments de service et des emplacements de camping de groupe.

F) AMENAGEMENTS CYCLABLES

Deux types de clientèle cycliste sont susceptibles de fréquenter le parc de Frontenac: les gens qui utilisent les sites de camping de destination, transportant avec eux leur bicyclette, et les cyclo-touristes. Etant donné le potentiel cyclotouristique élevé de la région, le parc de Frontenac pourrait représenter une halte très intéressante. Or, pour inciter les cyclistes à fréquenter le parc nous proposons:

PROPOSITION NO 15

Qu'une bande cyclable soit aménagée à même la route de service qui relierait éventuellement la base de canotage de la Baie Sauvage au poste d'accueil de la route 161 (Stornoway). Cette route comporterait sur une portion de sa largeur au moins, un revêtement convenant à la circulation à bicyclette (poussière de pierre) et une signalisation adéquate. A l'exception de ses deux extrémités (Baie Sauvage et poste d'accueil Stornoway) cette route ne devrait être utilisée que par les véhicules de service du parc.

PROPOSITION NO 16

Que des supports à bicyclettes adéquats soient installés à proximité des bâtiments de service et des emplacements de camping de groupe.

G) ACCES AUX PERSONNES HANDICAPEES

Comme le parc de Frontenac intéresse les visiteurs de tout âge, de toute condition physique, d'intérêt ou d'aptitude, nous proposons:

PROPOSITION NO 17

Que soit réalisé un inventaire du degré d'accessibilité aux services et aux activités pour les personnes handicapées.

PROPOSITION NO 18

Que cette accessibilité soit traduite dans les documents promotionnels du parc.

PROPOSITION NO 19

Que soit également établie une signalisation adéquate des sentiers accessibles aux personnes handicapées.

6. PROGRAMME QUINQUENNAL D'AMENAGEMENT ET D'IMMOBILISATION

Il va de soi que pour créer un parc digne de ce nom, l'aménagement des infrastructures et l'acquisition des équipements demandent un certain suivi. C'est pourquoi nous proposons:

PROPOSITION NO 20

Que le comité de gestion créé selon notre PROPOSITION NO 9 (M.L.C.P.) intervenants régionaux) établisse précisément les éléments prioritaires d'un plan quinquennal d'intervention.

RESUME DES PROPOSITIONS

PROPOSITION NO 1

Que les autorités du parc de Frontenac soient en étroite communication avec les municipalités régionales de comtés de l'Amiante et du Granite afin d'assurer une protection adéquate des territoires adjacents au parc.

PROPOSITION NO 2

Que les droits de passage des sentiers de randonnée à pied, à skis et en cheval, du côté de Saint-Romain, soient maintenus.

PROPOSITION NO 3

Qu'un stationnement et un débarcadère soient prévus à l'intersection de la rivière aux Bluets et de la route 108, donc à l'extérieur des limites proposées, pour les adeptes de canot-camping.

PROPOSITION NO 4

En appui à la proposition de l'Ecomusée de la Haute-Beauce: Que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche étudie avec la compagnie DOMTAR LTEE la possibilité de conserver dans l'état actuel le Boisé de Dorset. Ce territoire ne fait pas partie, lui non plus des limites proposées, mais fait partie cependant d'un corridor d'espaces à protéger, énumérés dans le Plan de développement du plein air en Beauce du Conseil régional de loisir de Québec (1981).

PROPOSITION NO 5

Inclure dans la zone de préservation les trois petites baies situées dans la partie nord de la Baie aux Rats Musqués, compte tenu du potentiel d'interprétation du milieu lacustre et de l'importance de protéger une frayère à dorés.

PROPOSITION NO 6

Inclure, à l'intérieur de la zone de préservation, la portion de la rivière Felton non incluse jusqu'à maintenant selon le plan directeur provisoire. On offrirait du coup une meilleure protection à l'habitat aquatique. Un mince corridor, près de l'embouchure de la Baie Sauvage, pourrait être conservé en zone d'ambiance. Cela permettrait l'aménagement d'une passerelle pouvant assurer la communication entre le réseau régional de sentiers et celui du parc.

PROPOSITION NO 7

Modifier une partie de la zone d'ambiance du secteur sud en zone de récréation intensive et en zone de service, de façon à permettre l'aménagement d'un poste d'accueil et d'infrastructures complémentaires (avec accès à partir de la route 161) et de favoriser le développement d'activités de plein air en toutes saisons. Il est à noter qu'une emprise routière existe déjà de ce côté.

PROPOSITION NO 8

A ce chapitre, le secteur plein air du Regroupement Loisir Québec, appuie la démarche des deux Municipalités régionales de comté (M.R.C.) voisines du futur parc de Frontenac, c'est-à-dire de favoriser une intervention axée sur la vocation récréo-touristique, tout en s'assurant de la préservation du patrimoine naturel et historique (sites, toponymie, etc.).

PROPOSITION NO 9

Qu'on prévoit la construction d'un bâtiment d'hébergement été-hiver (hébergement de groupes) à proximité d'un poste d'accueil situé du côté de Stornoway (voir proposition no 7). L'entreprise pourrait être réalisée conjointement avec un partenaire privé et en périphérie du parc.

A l'intérieur du parc, il y aurait lieu de prévoir une salle pour l'accueil des groupes scolaires à la journée.

Quant aux chalets existant actuellement dans le parc, nous recommandons qu'ils soient conservés et mis à la disposition du public, nous considérons que ces bâtiments font partie du patrimoine historique du parc.

PROPOSITION NO 10

Une gestion du parc par le bureau régional de l'Estrie du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche conjointement avec un comité de gestion formé de représentants des municipalités régionales des comtés (M.R.C.) de l'Amiante et du Granite, de même que des organismes locaux et régionaux (privés et publics) intéressés par le développement du parc de Frontenac.

PROPOSITION NO 11

Engager, un/une biologiste-naturaliste habilité(e) à évaluer le potentiel d'interprétation des lieux.

Aménager un abri "rendez-vous" à proximité de la tourbière de la Baie aux Rats Musqués. Il devrait être plus grand que celui existant actuellement de façon à pouvoir accueillir des groupes scolaires.

Aménager un petit pavillon d'interprétation dans la zone de service sud (près du lac des Iles).
(voir proposition no 7)

PROPOSITION NO 12

Que les autorités du parc s'assurent que l'encadrement de toute activité de voile soit homologué par la Fédération de voile du Québec.

PROPOSITION NO 13

Favoriser l'exploration, en canot, de la rivière aux Bluets, conformément à notre PROPOSITION NO 3: aménagement de stationnement et de débarcadère près de la route 108, à l'extérieur des limites du parc.

PROPOSITION NO 14

- L'aménagement d'un réseau de sentiers de petite et de longue randonnée à pied pouvant être utilisés l'hiver en raquettes, ou en skis sur certaines portions seulement.
- L'aménagement d'un réseau de sentiers de petite et de longue randonnée en skis et à cheval.

PROPOSITION NO 15

Qu'une bande cyclable soit aménagée à même la route de service qui relierait éventuellement la base de canotage de la Baie Sauvage au poste d'accueil de la route 161 (Stornoway). Cette route comporterait sur une portion de sa largeur au moins, un revêtement convenant à la circulation à bicyclette (poussière de pierre) et une signalisation adéquate. A l'exception de ses deux extrémités (Baie Sauvage et porte d'accueil Stornoway) cette route ne devrait être utilisée que par les véhicules de service du parc.

PROPOSITION NO 16

Que des supports à bicyclettes adéquats soient installés à proximité des bâtiments de service et des emplacements de camping de groupe.

PROPOSITION NO 17

Que soit réalisé un inventaire du degré d'accessibilité aux services et aux activités pour les personnes handicapées.

PROPOSITION NO 18

Que cette accessibilité soit traduite dans les documents promotionnels du parc.

PROPOSITION NO 19

Que soit également établie une signalisation adéquate des sentiers accessibles aux personnes handicapées.

PROPOSITION NO 20

Que le comité de gestion créé selon notre PROPOSITION NO 9 (M.L.C.P.) intervenants régionaux) établisse précisément les éléments prioritaires d'un plan quinquennal d'intervention.

Le secteur plein air du Regroupement Loisir Québec est constitué des organismes suivants:

Membres de plein droit

ASSOCIATION QUEBECOISE POUR LE TOURISME EQUESTRE ET L'EQUITATION DE LOISIR
ASSOCIATION QUEBECOISE DES GROUPES D'ORNITHOLOGUES AMATEURS
FEDERATION DES SOCIETES D'HORTICULTURE ET D'ECOLOGIE DU QUEBEC
FEDERATION QUEBECOISE DE CAMPING ET DE CARAVANING
FEDERATION QUEBECOISE DE LA MONTAGNE
FEDERATION QUEBECOISE DE NATURISME
FEDERATION QUEBECOISE DES ACTIVITES SUBAQUATIQUES
FEDERATION QUEBECOISE DU CANOT-CAMPING
FEDERATION QUEBECOISE DE LA MARCHE
SOCIETE QUEBECOISE DE SPELEOLOGIE
RESEAU PLEIN AIR

Membres associés

LES CERCLES DES JEUNES NATURALISTES
FEDERATION QUEBECOISE DU GUIDISME ET DU SCOUTISME
ORGANISATION POUR LE TOURISME ETUDIANT AU QUEBEC
VELO QUEBEC
FEDERATION QUEBECOISE DU CANOE KAYAK D'EAU VIVE
FEDERATION DE VOILE DU QUEBEC
FEDERATION QUEBECOISE DES SPORTS AERIENS
MOUVEMENT QUEBECOIS DU SPORT POUR TOUS

M E M O I R E6
/

PRESENTE AU GOUVERNEMENT DU QUEBEC
MINISTERE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET
DE LA PECHE

SUR L'AMENAGEMENT DU
PARC DE FRONTENAC

11 novembre 1985

Monsieur le Ministre,
Messieurs

Dans notre présentation de mémoire, nous avons pensé émettre nos opinions et notre vision sur le parc de Frontenac en partant des cartes de zonage et du concept d'aménagement. Toutes deux indiquant clairement les points où nous désirons apporter des idées afin que notre parc soit un lieu de plaisir et de préservation du milieu.

Il est entendu que nous entérinons la proposition du ministère à l'effet que le territoire soit un parc de récréation tout en gardant les zones de préservation dans les secteurs de la Tourbière, le long de la Rivière Felton ainsi que dans la partie du Lac Brochet.

Pour ce qui est de la superficie du territoire à consacrer comme parc, nous croyons que cent cinquante kilomètres carrés (150 km²) est une grandeur qui pourra satisfaire une clientèle nombreuse et que le potentiel du territoire gardé pour l'aménagement futur saura combler les attentes des usagers.

Par contre, il serait urgent que la ligne de délimitation soit déboisée et clairement identifiée afin que les citoyens reconnaissent facilement la zone de parc et ainsi contribuent au maintien de la flore et de la faune.

2 / ...

La suite de notre exposé présentera les changements que nous envisageons. Nous avons procédé en utilisant chaque item soit l'accès par les différentes circulations possibles et les équipements et activités. Les points qui ne seront pas mentionnés indiquent que nous acceptons le concept d'aménagement tel que présenté par le ministère.

... / 3

CONCEPT D'AMENAGEMENT:ACCES:

Partie nord - La rampe de mise à l'eau située dans le rang II du canton d'Adstock amène une circulation hors-parc. Pour palier à cet état de chose, une route d'accès partant de l'ancien pic de gravel pourrait être aménagée. Les usagers devraient passer par le poste d'accueil et utiliser cette route pour leur besoin.

Partie Ste-Praxède - Il est évident que la route du Rang II doit être améliorée. A l'heure actuelle, le parcours sur une route gravelée ne peut inciter la population à se rendre dans le secteur.

Partie sud - Par la route 161 (ancien accueil Trois-Moulins) avec stationnement à l'entrée. Nous proposons que la route soit dégagée afin de faciliter la randonnée pédestre et que le secteur soit muni d'un système d'auto-enregistrement afin de faire profiter au maximum les usagers des sentiers de randonnée pédestre, équestre et/ou ski de fond.

CIRCULATION:

Automobile - Continuité du pavé dans le secteur Saint-Daniel jusqu'au futur site de terrains de camping à la Rivière-des-Bleuets.

CIRCULATION (suite):

Pédestre et/ou ski de fond - Nous considérons ces sentiers compatibles pour la pratique de ces activités.

Équestre et/ou ski de fond - Les sentiers peuvent être aménagés en fonction des périodes de pratique de ces sports.

Prévoir l'entrée pour la randonnée équestre par la route 161.

Par contre, il serait important que les sentiers de randonnée pédestre et équestre soient prévus dans des secteurs différents.

POSTE D'ACCUEIL:

Partie sud - Auto-enregistrement par la route 161 tel que mentionné dans la partie accès.

STATIONNEMENT:

Partie nord - Avant l'arrivée au poste d'accueil. Ce serait un stationnement d'attente dans le but d'accommoder les usagers qui désirent utiliser le camping.

- Au pont, stationnement pour une dizaine (10) d'automobiles pour les adeptes de la pêche.

STATIONNEMENT (suite):

Partie nord - Plage, agrandissement d'au moins cinquante (50) emplacements.

- Capitainerie, agrandissement dépendamment des besoins de l'École de Voile tout en considérant l'utilisation de ce stationnement pour les besoins du camping rustique.

Partie sud - Route 161, stationnement pour une cinquantaine (50) d'automobiles.

Chaque aire de stationnement devrait posséder des espaces exclusifs pour les handicapés.

CAMPING AVEC SERVICES:

Envisager cette possibilité dans le secteur Sainte-Praxède.

CAMPING RUSTIQUE:

Egalement dans le secteur de Sainte-Praxède.

VILLEGIATURE:

Nous désirons conserver les chalets à leur site actuel afin de garder le cachet spécial du calme en forêt.

Nous croyons en la possibilité d'utiliser les chalets à d'autres fins que villégiature pour que leur rendement soit au maximum.

INTERPRÉTATION:

Partie sud - Aménagement de sentiers avec un centre d'interprétation de la nature dans le but de connaître et d'apprécier la richesse de la faune et de la flore.

- Réaliser des programmes d'interprétation de la nature afin de sensibiliser les gens à la conservation du milieu.

- Envisager une équipe de naturaliste qui s'occuperait de développer des activités à caractère éducatif dans le but de faire découvrir et de faire comprendre aux visiteurs l'importance de protéger notre milieu naturel.

- Aménager un sentier pour les personnes handicapées ou les personnes âgées.

- Profiter des activités déjà existantes pour l'interprétation de la nature (ex: en canot, en pratiquant l'équitation).

CONCLUSION:

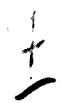
Afin de compléter la présentation, nous aimerions d'abord mentionner le fait qu'il est très important d'opérer les équipements déjà existantes et de toujours garder à l'esprit dans les développements futurs, l'optique d'une opération immédiate de ces immobilisations.

D'offrir les possibilités d'accès par les routes existantes et non-utilisées afin de permettre une plus grande utilisation du territoire concerné.

D'envisager dans la partie sud, des activités hivernales pour des randonnées en raquette et/ou ski de fond avec possibilité d'utilisation des chalets comme séjour.

Finalement, nous tenons à ce que le territoire proposé par le ministère en soit un de préservation du milieu naturel tout en permettant des activités récréatives pour les usagers.

Regroupement des citoyens de L'Estrie
249, rue Principale C. P. 156
Lambton, Québec
C.M. 1H0
(418) 486-2523



Corporation Municipale St-Romain

TÉL.: (418) 486-7374

ST-ROMAIN, COMTÉ FRONTENAC (Québec)
G0Y 1L0

St-Romain le Novembre 1985

Ministere du Loisir de la Chasse
et de la Peche
Direction Régionale de L'Estrie
35 rue Holmes Sherbrooke Que
J1E 1S1,

Objet : Mémoire sur la création du Parc de Frontenac.

Monsieur le Ministre,

A notre séance spéciale du conseil Municipale
de St-Romain tenu au lieu ordinaire,

Proposé par le conseiller Guy Breton
Secondé par le conseiller Jean-Luc Fillion et résolu à l'unanimité
que la Municipalité de St-Romain accepte de mandatée la conseillère
Mme Louis T Roy pour représenter la Municipalité de St-Romain,

Sincèrement vôtre

Hector Hallée
Héctor Hallée sec-tres

Corporation Municipale de Saint-Romain

125, rue du Couvent
Saint-Romain (Québec)
G0Y 1L0

Saint-Romain, le 24 novembre 1985.

Ministère du Loisir de la Chasse
et de la Pêche
Direction Régionale de l'Estrie
85, rue Holmes
Sherbrooke (Québec)
J1E 1S1

Objet: Mémoire sur la création du Parc de Frontenac

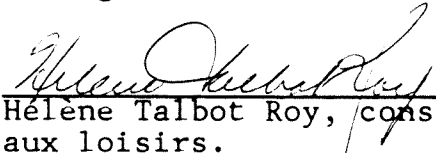
Monsieur le Ministre,

La Corporation municipale de Saint-Romain ayant à coeur le développement du secteur M.R.C. du Granit du Parc de Frontenac, présente un appui d'ensemble au mémoire de base qui nous le croyons se veut concret et réaliste.

La Corporation municipale de Saint-Romain fait partie de la M.R.C. du Granit et a une grande partie de son territoire à l'intérieur des limites du Parc de Frontenac.

Puisque le but des présentes audiences est de consulter la population de la région visée, nous sommes assurés que le gouvernement est prêt à investir dans le développement du Parc de Frontenac et qu'il est à l'écoute des gens du milieu, nous vous demandons, monsieur le Ministre, de prendre en considération les idées formulées localement et que vous retrouverez en annexe.

Veillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.


Hélène Talbot Roy, conseiller
aux loisirs.

ANNEXE: MEMOIRE SUR LA CREATION DU PARC DE FRONTENAC

1- LIMITES DU PARC

La municipalité est en accord avec les limites actuelles du parc les jugeant suffisantes pour l'installation d'infrastructures récréatives.

2- ZONAGE DES ESPACES

La municipalité est en accord avec le zonage préconisé dans le mémoire de base en mettant l'accent sur l'implantation d'une zone de service et de récréation intensive dans le secteur M.R.C. du Granit du parc.

3- VOCATION DU PARC

Nous portons une attention particulière sur le caractère quatre saisons qui sera retenu pour l'utilisation des infrastructures en place et à être implantés, de façon à ce que leur conception tiennent compte d'un achalandage maximum tout en respectant l'environnement naturel.

4- ACTIVITES A DEVELOPPER

Nous sommes en accord avec les activités énoncées dans le mémoire de base mais nous voulons mettre plus d'appui sur certaines:

4.1- Pour la municipalité de Saint-Romain nous priorisons énormément des activités à quatre saisons. Ayant une population agée qui a vécu de revenus forestiers, il est primordial d'avoir un centre d'interprétation de la nature. Un tel centre ferait reprendre contact à nos aînés avec la nature (forêt), et l'idée de mettre en relief une érablière et son exploitation traditionnelle permettra à tous les clubs du troisième, un contact non seulement avec la nature mais aussi avec leur jeunesse.

Avec la venue de la modernisation des érablières privées, la mise en place d'une érablière de type traditionnelle aura un caractère unique dans un parc du Ministère.

Un tel centre d'interprétation aura comme le précise le projet initial à la page 117, une importante mission éducative qui se répercutera sur la conscientisation des gens à préserver l'environnement.

4.2- La municipalité, après consultation, appuie fortement les mémoires présentés par le Club de Ski de Fond Saint-Romain et par le Club d'Equitation Saint-Romain.

Nos organismes ont mis beaucoup d'énergie et de bénévolat à développer le goût de ces activités de plein air dans notre région. Depuis 10 ans ils ont fait preuve d'un très grand dynamisme et ont su mener à bien le développement de leur activité respective.

Nous faisons nôtres les préoccupations contenues dans leur mémoire.

5- INFRASTRUTURES

5.1- La réouverture du Poste d'Accueil et l'implantation d'un bloc de services à Stornoway (Route 161) se veut un endroit stratégique pour l'affluence touristique, en effet cet axe routier qu'est la 161, draine la route transcanadienne (20), la 112 et la 108 pour se terminer aux frontières américaines à Woburn.

5.2- Pour nous gens de Saint-Romain, nous demandons la construction d'une passerelle au confluent des rivières Felton et Sauvage afin de permettre un accès sécuritaire pour les organismes de loisirs aux divers circuits sportifs du Parc.

6- SERVICES ET EQUIPEMENTS

Prenant pour acquis que la réouverture du poste d'accueil de Stornoway est indispensable et effective, ainsi que l'avènement d'un bloc de services, nous voulons mettre l'accent sur la nécessité d'une passerelle au confluent des rivières Felton et Sauvage. Cette passerelle rendra possible l'interconnexion des sentiers existant sur le territoire de Saint-Romain déjà inclus dans les limites du Parc, et que sans cette structure une vaste partie du Parc ne pourra être exploitée.

Il est bien évident que nous appuyons l'ouverture de la base de canot-camping dès le printemps 1986 étant donné que tout est place pour opérer.

7- RESSOURCES NATURELLES

En regard avec la protection et le maintien d'un niveau de la qualité de notre environnement, notre municipalité a déposé auprès du ministre de l'environnement un pro-

jet dans la cadre du programme d'assainissement des eaux usées. L'acceptation éventuelle de ce projet vous démontre notre volonté de conserver et d'améliorer la qualité de la vie.

8- GESTION DES PROGRAMMES

Nous prôtons la création d'un organisme à but non-lucratif qui aura comme mandat la gestion complète des équipements et des programmes, et pouvant déléguer à l'entreprise privée la reconduite de certaines activités et programmes. Cet organisme sera formé de représentants du milieu qui siègeront sur un conseil d'administration.

9- PARTICULARITES

Pour rentabiliser au plus tôt les investissements du ministère dans le Parc de Frontenac, il doit y avoir une promotion adéquate de tous les services et activités offerts avec bien entendu une signalisation routière facilitant les accès.

Dans une politique d'accès au plus grand nombre, les installations devront permettre à toutes les clientèles diversifiées: Handicapée, personnes âgées et enfants d'âge scolaire, des services équitables et de qualités égales.

Les activités qui prendront place à la grandeur du Parc sont axées sur des sports de plein air et faisant entrer en action une participation physique des utilisateurs, nous souhaitons que soit interdit tous les sports motorisés (Motocross, trois-roues, quatre roues motrices et hors-bord).

10- EN GUISE DE CONCLUSION

Considérant les données formulées dans le mémoire de base, soit l'installation d'infrastructures permettant la pratique de sports tel que l'équitation, le ski de fond, la raquette et la randonnée pédestre;

Considérant que, dans notre municipalité, des organismes dynamiques ont développé chez notre population le goût de ces activités de plein air;

Considérant que la partie M.R.C. du Granit du Parc de Frontenac fait office de parent pauvre en équipe-

ments de récréation et de loisirs;

Considérant que sur le territoire de notre municipalité, huit (8) kilomètres de rives dans la Baie Sauvage ont été incluses à l'intérieur du parc, nous privant d'un éventuel pouvoir de taxation sur des lieux de villégiature, et aussi d'autres retombées économiques pour les commerçants; nous croyons que l'aménagement de la partie M.R.C. du Granit compensera pour une bonne partie de ces retombées manquantes dans l'ensemble de la région:

Considérant qu'un tel investissement créera un impact positif sur de nouveaux emplois directs et indirects, ce qui est en accord avec nos plans de développement d'urbanisme;

Considérant que des organismes, tel la Chambre de Commerce de la Région de Lac-Mégantic, ont déjà fait de grands pas dans la promotion du tourisme dans notre région en y mentionnant la présence du Parc de Frontenac;

En conséquence, nous demandons au Ministre de considérer notre appui entier au mémoire de base tout en mettant l'emphase sur les trois priorités suivantes:

- 1- Que les infrastructures existantes soient rendues opérationnelles;
- 2- Que les chantiers mis en branle soient complétés au printemps 1986 et rendus opérant dans les plus brefs délais;
- 3- Que les aménagements prônés dans le mémoire de base, concernant le secteur M.R.C. du Granit soient mis en chantier dès le printemps 1986, pour être opérants dans un avenir rapproché.

Le présent document a été réalisé par le service des loisirs de la Corporation municipale de Saint-Romain et se veut une image réaliste de la volonté des gens qui la compose.

La population de Saint-Romain se compose de 650 personnes résidents permanents et d'environ 150 villégiateurs résidents saisonniers sur les rives du grand lac Saint-François;

Ces gens sont représentés par le conseil municipal suivant:

Maire: *Antonin Pelchat*
M. Antonin Pelchat

Secrétaire-trésorier: *Hector Hallée*
M. Hector Hallée

Conseillers: Siègne # 1 *Daniel Hallée*
M. Daniel Hallée

Siègne # 2 *Hélène Talbot-Roy*
Mme Hélène Talbot-Roy

Siègne # 3 *Réal Fortier*
M. Réal Fortier

Siègne # 4 *Marcel Saint-Pierre*
M. Marcel Saint-Pierre

Siègne # 5 *Guy Breton*
M. Guy Breton

Siègne # 6 *Jean-Luc Fillion*
M. Jean-Luc Fillion

LE P A R C D E F R O N T E N A C

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU
MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE
LORS DES AUDIENCES PUBLIQUES TENUES À
THETFORD-MINES, LES 13 ET 14 DÉCEMBRE 1985.

Par:

8

Association Sportive et de Bienveillance
du Grand Lac St-François, Inc.
C.P. 682
Thetford-Mines P.Q.

TABLE DES MATIÈRES

1.0 Mot de présentation 1

2.0 Le Grand Lac St-François: notre lieu de villégiature 2

3.0 Votre proposition de création du Parc de Frontenac 3

4.0 Nos recommandations 4

5.0 Conclusion 6

MOT DE PRÉSENTATION

L'Association Sportive et de Bienveillance du Grand Lac St-François Inc. possède un statut légal depuis 1957.

Elle regroupe présentement 232 membres actifs recrutés parmi quelque 400 propriétaires riverains du Grand Lac St-François, et ce, dans les municipalités de St-Joseph de Coleraine, de St-Méthode et de Ste-Praxède.

Les objectifs de notre association portent sur:

- La protection de l'environnement;
- Le maintien de la qualité de l'eau;
- La qualité de vie à offrir à nos membres et le mieux-être collectif;
- La promotion des activités nautiques;
- La sécurité des participants à une activité nautique.

2.0 LE GRAND LAC ST-FRANCOIS: NOTRE LIEU DE VILLÉGIATURE

En tant que propriétaires riverains venus s'établir en bordure du Grand Lac St-François, et ce, depuis maintenant trente ans, il faut vous avouer monsieur le Ministre que cette intention de faire un parc dans le secteur de notre lac crée certaines inquiétudes à nos membres.

Il faut vous dire monsieur le Ministre que ce sont particulièrement les avantages de la pêche qui ont guidé notre choix de venir occuper les rives du Grand Lac St-François.

Cette activité demeure toujours importante pour nous et en aucun temps nous n'accepterions de perdre notre droit de pêche ou être privés de l'accès à nos territoires préférés.

Bien sûr que nous apprécions également nous déplacer sur le lac avec nos embarcations motorisées pour admirer notre grand lac et pénétrer dans les baies pour admirer les belles choses de la nature et pouvoir nous y baigner.

A l'occasion, nous nous rendons dans la baie aux Rats Musqués pour montrer à nos visiteurs nos magnifiques installations ou nous nous y rendons pour reconduire nos garçons ou nos filles à l'école de voile.

Une plus grande clientèle nous force à penser à notre eau qui risque d'être polluée et il serait dommage qu'un si beau lac en vienne à cela.

Nous voulons éviter à tout prix cette situation et nous aimerions appliquer tous ensemble des moyens pour conserver la qualité de notre eau.

3.0 VOTRE PROPOSITION DE CRÉATION DU PARC DE FRONTENAC

Nous sommes d'accord à partager notre lac avec votre gouvernement et le projet que vous avez présenté semble très intéressant.

Vos constructions sont très belles et la plage St-Daniel semble être très fréquentée.

L'été passé on a trouvé cela triste de voir que la plage Ste-Praxède était fermée et que le chalet des baigneurs était laissé à l'abandon.

On espère que vous allez trouver de l'argent pour ouvrir la plage à l'été prochain et qu'elle ne sera jamais plus fermée pendant l'été.

Le territoire que vous avez choisi est très beau et nous croyons que c'est une bonne idée d'y développer des activités nautiques et de camping.

La nature et les paysages sont très beaux et nous vous suggérons d'y organiser des activités d'hiver. Le ski de fond est très populaire chez nous

4.0 NOS RECOMMANDATIONS

Notre lac est très beau, nous aimerions le garder beau et nous sommes d'accord à le partager avec d'autres.

Cependant, des mesures devront être prises pour:

- Conserver la qualité de l'eau en faisant respecter les normes du ministère de l'Environnement;
- Maintenir le niveau de l'eau en fonction de limites acceptables;
- Assurer la sécurité des embarcations en effectuant le balisage du plan d'eau (affleurements rocheux à la baie des Sables et à la Pointe Ste-Praxède);
- Enlever des poteaux d'encrage pour flottage du bois dans la baie aux Rats Musqués.

Pour rendre plus accessible notre plan d'eau nous vous proposons de:

- Permettre l'installation ou d'ajouter des rampes de mise à l'eau;
- Mettre en place des pontons ou des quais flottants dans des secteurs intéressants (barrage Allard, plage St-Daniel, plage Ste-Praxède, baie des Sables, baie aux Bleuets, Ile à Giguère, Pointe St-Pierre);
- Conserver les privilèges de circulation avec des embarcations motorisées sur tout le plan d'eau.

Au niveau du Parc de Frontenac, nous souhaitons que:

- Les équipements existants soient tous opérationnels à l'été 1986 et annuellement par après;
- Les travaux déjà en chantiers soient complétés avant d'en entreprendre d'autres;
- La chasse soit interdite dans le Parc et que la réglementation soit sévèrement appliquée;
- La pêche soit autorisée partout à l'exception des zones de préservation, et ce, en fonction des lois et règlements;
- Une voie d'accès utilisant le barrage puisse se rendre directement à la plage Ste-Praxède;
- La signalisation routière soit adéquate et couvre tous les axes routiers.

5.0 CONCLUSION

En tant que propriétaires riverains, nous insistons sur l'importance de prendre toutes les dispositions pour préserver et maintenir la qualité de l'eau au Grand Lac St-François et nous souhaitons obtenir un appui formel du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Nous insistons pour que le ministère de l'Environnement s'assure d'une application sévère de la réglementation, et ce, tant auprès des riverains (fosses septiques), des municipalités (traitement des eaux usées) qu'auprès des exploitations agricoles (réduction de la pollution).

Nous invitons également les municipalités à prendre leurs responsabilités pour nous aider à conserver la qualité de l'eau au Grand Lac St-François.

Nous tenons à conserver tous nos territoires de pêche et nous sommes disposés à accepter une situation de compromis pour les secteurs de récréation intensive (baie aux Rats Musqués), et ce, lors des périodes d'ouverture des activités nautiques.

ROGER LAPLANTE
Président
Association Sportive et de Bienveillance
du Grand Lac St-François Inc.
C.P. 682
THETFORD-MINES (Qué.)

9
/

MEMOIRE DE LA MRC DE L'AMIANTE

SUR

LE PARC DE FRONTENAC

NOVEMBRE 1985

Notre MRC s'étend sur un territoire de 1 905,91 km carrés, et se compose des municipalités suivantes:

Ste-Clotilde-de-Beauce	Sacré Cœur de Marie
Sacré Cœur de Jésus	Robertsonville
East Broughton	Ste-Anne du Lac
East Broughton Station	St-Antoine de Pontbriand
St-Pierre de Broughton	Thetford Sud
St-Méthode	Thetford Mines
Garthby	St-Joseph de Coleraine
Beaulac	Black Lake
Ste-Praxède	St-Jacques de Leeds
Disraëli Paroisse	Kinnear's Mills
Disraëli Ville	St-Jean de Brébeuf
St-Jacques le Majeur	Rivière Blanche
St-Fortunat	St-Adrien d'Irlande
St-Julien	Irlande Sud

Ayant été créées principalement afin d'élaborer un schéma d'aménagement pour chacun de leurs territoires respectifs, les municipalités régionales de comté deviennent un intervenant majeur lorsqu'il s'agit de considérer l'avènement d'un parc.

C'est donc dans cet esprit que la MRC de l'Amiante vous présente aujourd'hui ce mémoire sur le Parc de Frontenac.

LE PARC DE FRONTENAC ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Quand le gouvernement affecte une partie des terres publiques à des fins exclusives de conservation du patrimoine naturel ou de récréation de plein air, il pose un acte d'aménagement.

Quand ce geste est posé, tout le plan régional doit être harmonisé, et c'est précisément à l'aide de son schéma d'aménagement que la MRC peut procéder à cette harmonisation.

La MRC de l'Amiante, consciente des responsabilités qui lui incombent en matière d'aménagement du territoire, considèrera le Parc de Frontenac dans son schéma d'aménagement.

LIMITES PROPOSEES DU PARC

Concernant les limites du Parc de Frontenac, le Conseil des Maires de la MRC est en accord avec les autres intervenants, en ce sens que l'acquisition des terrains a été réalisée depuis longtemps, et qu'il semble qu'à l'époque il y eut un souci particulier de distinguer les vrais besoins de terrains à haut potentiel devant constituer le Parc.

De plus, concernant la superficie totale de 155,6 km carrés, le Conseil des Maires de la MRC considère que cet espace, selon les documents présentés et s'il est bien aménagé, peut répondre adéquatement à la demande et ce, dans les prochaines années.

VOCATION ET ZONAGE DU PARC

Le Conseil des Maires veut privilégier les nombreux potentiels récréatifs des lacs, berges et boisés composant le Parc et veut donner un statut de parc récréo/touristique au Parc de Frontenac en insistant sur une programmation d'activités devant s'orienter davantage vers le plein air "quatre saisons", avec présence d'un juste équilibre au sein de notre territoire dans la mise en valeur des potentiels récréatifs .

Comme vous le savez sans doute, notre région a, depuis quelques années, souffert énormément de la crise économique puis du syndrôme de l'amiante qui sévit à travers le monde entier . De ces deux états de fait, plus de 700 mises à pieds ont été effectuées depuis .

La vocation récréo/touristique qui devrait être donnée à ce Parc insufflera, à notre avis, une bouffée d'air frais pour l'ensemble des citoyens de la MRC de l'Amiante . En effet, ce Parc débouchant sur deux pôles d'attraction naturels, soit Thetford Mines (St-Daniel) et Disraeli (Ste-Praxède), créera une sorte d'engouement pour l'activité touristique qui est des plus lucratives pour une région .

Notre MRC est en droit d'attendre les investissements promis, dans les plus brefs délais possibles, afin d'aider au relèvement d'une économie régionale considérablement appauvrie .

De plus, concernant un partage des équipements récréatifs, le Conseil des Maires souhaite qu'il s'établisse sur une base d'équité pour les municipalités concernées et ce, évidemment, compte tenu du potentiel intrinsèque de chacun des sites .

Concernant le zonage proposé, le Conseil des Maires donne son approbation étant donné que cette proposition tend à protéger adéquatement les ressources, lesquelles donnent aux diverses clientèles l'accès à des activités dites "quatre saisons" .

Notre MRC aimerait s'associer au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, au ministère des Affaires municipales, à la MRC du Granit et aux municipalités limitrophes au Parc de Frontenac afin de chercher un minimum de protection pour les territoires situés directement en bordure des limites du Parc de Frontenac . Notre MRC est consciente de l'immense potentiel récréo/touristique du Parc de Frontenac et c'est dans cet esprit de conservation qu'elle désire qu'une coopération s'établisse entre les intervenants gouvernementaux et municipaux . Cette coopération débouchera, à coup sûr, sur une harmonisation concertée des normes devant régir les abords du Parc de Frontenac .

SITUATIONS PARTICULIERESSECTEUR STE-PRAXEDE

Ce secteur est présentement en proie à une situation qui, à notre avis, ne peut qu'être améliorée. Le Parc étant un équipement collectif indispensable, notre MRC considère que les installations de ce secteur doivent être opérationnelles dès le printemps 1986.

SECTEUR MONT ST-PIERRE

Notre MRC considère aussi que les affectations budgétaires de votre ministère permettront d'aménager et de rendre opérationnels les équipements de ce secteur.

CONCLUSION

Notre MRC:

- est d'accord avec les limites proposées;
- désire que les installations du secteur Ste-Praxède soient opérationnelles dès le printemps 1986;
- souhaite une collaboration entre les partenaires gouvernementaux et municipaux afin d'examiner un minimum normatif devant régir les abords du Parc de Frontenac.

98

9A

MEMOIRE DE LA MUNICIPALITE DE ST-METHODE DE FRONTENAC

SUR

LE PARC DE FRONTENAC

NOVEMBRE 1985

La municipalité de St-Méthode de Frontenac fait partie de la MRC de l'Amiante et, avec ses 200,10 km carrés, elle est en superficie la municipalité la plus étendue.

Notre municipalité est intimement liée au Parc de Frontenac via la Paroisse St-Daniel. Le but de notre mémoire est de vous informer de notre position sur:

- 1) les limites du Parc de Frontenac;
- 2) la vocation du Parc de Frontenac;
- 3) le devenir du secteur St-Daniel.

LES LIMITES DU PARC DE FRONTENAC

Relativement aux limites du Parc de Frontenac, la municipalité de St-Méthode est en accord avec les autres intervenants du milieu pour considérer que la superficie totale de 155,6 km carrés, si elle est bien aménagée, répondra adéquatement à la demande des prochaines années.

LA VOCATION DU PARC DE FRONTENAC

Notre municipalité favorise un statut de parc à vocation récréo/touristique, avec une programmation d'activités qui favoriseraient une utilisation de ce parc durant l'année entière.

LE DEVENIR DU SECTEUR ST-DANIEL

Notre municipalité compte énormément sur le secteur St-Daniel pour son développement économique.

En effet, à proximité de la plage St-Daniel, la station touristique Adstock offre un produit touristique des plus intéressants pour la saison froide comme pour la saison estivale.

La combinaison de la plage St-Daniel et de la station touristique Adstock nous permet de croire que cette partie de notre municipalité deviendra, à très court terme, une destination touristique majeure dans l'esprit d'un grand nombre de Québécois.

C'est pourquoi nous demandons que ce secteur soit reconnu comme "station touristique" par votre Gouvernement.

9 B

MEMOIRE DE LA MUNICIPALITE DE STE-PRAXEDE

SUR

LE PARC DE FRONTENAC

NOVEMBRE 1985

LA MUNICIPALITE DE STE-PRAXEDE

La municipalité de Ste-Praxède fait partie de la MRC de l'Amiante. Elle est de plus une des municipalités limitrophes au Parc de Frontenac et c'est à ce titre que ce mémoire vous est déposé aujourd'hui.

NOTRE INTERVENTION

Notre municipalité entend se prononcer sur les sujets suivants:

1. Les limites du Parc de Frontenac;
2. La vocation de ce Parc de Frontenac;
3. La mise en service des installations de ce Parc dans notre municipalité.

1. LES LIMITES DU PARC DE FRONTENAC

Les limites du Parc de Frontenac, telles que proposées par le Ministère du loisir, de la chasse et de la pêche, sont considérées comme acceptables.

2. LA VOCATION DU PARC DE FRONTENAC

Notre municipalité croit que la vocation à être donnée au Parc de Frontenac en est une de parc de récréation, que devrait favoriser une intervention axée davantage sur la vocation récréo/touristique.

De plus, notre municipalité croit que les activités de ce Parc devront être orientées de façon à privilégier son utilisation pendant les quatre saisons.

3. LA MISE EN SERVICE DES INSTALLATIONS DE CE PARC DANS NOTRE
MUNICIPALITE

Notre municipalité, peut-être plus que n'importe quelle autre, est en droit de réclamer du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche de rendre opérationnels la plage et le chalet des baigneurs, situés sur notre territoire, et ce dès l'été 1986, en affectant les budgets d'opération requis.

De plus, notre municipalité est extrêmement heureuse de constater que votre plan provisoire inclut dans son tableau des équipements de pavage sur 6 km de la route de notre secteur.

Notre municipalité vous demande aussi de remplacer le camping type "walk in" par un camping d'intégration (30 emplacements).

NOTRE CONCLUSION

Notre municipalité croit fermement que la création du Parc de Frontenac et la mise en service des installations existantes sur notre territoire donnera à notre région un apport économique extrêmement important.

LA MUNICIPALITE DE STE-PRAXEDE

SIGNE: JACQUES BOLDUC

JACQUES BOLDUC, MAIRE

104

9C

MEMOIRE DE LA MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE DISRAELI

SUR

LE PARC DE FRONTENAC

NOVEMBRE 1985

La municipalité de la Paroisse de Disraëli entoure la Ville de Disraëli sur toutes ses faces, et est limitrophe à la municipalité de Ste-Praxède. Ce mémoire vous expliquera la position de notre municipalité sur les limites et la vocation du Parc de Frontenac. De plus, la situation du secteur Ste-Praxède sera abordée.

LES LIMITES DU PARC DE FRONTENAC

Concernant les limites du Parc de Frontenac, la municipalité de la Paroisse de Disraëli est en accord avec l'opinion régionale qui veut que la superficie totale de 155,6 km carrés réponde, si elle est bien aménagée, à la demande dans les prochaines années.

LA VOCATION DU PARC DE FRONTENAC

Notre municipalité croit qu'une vocation récréo/touristique devrait être donnée au Parc de Frontenac. Cette vocation devrait aussi faire en sorte que les interventions qui seront faites dans le Parc de Frontenac visent à créer des activités dites "quatre saisons".

SECTEUR STE-PRAXEDE

Notre municipalité s'inquiète du sort qui a été réservé aux équipements situés dans la municipalité de Ste-Praxède. Nous demandons à votre ministère de faire en sorte que les installations de ce secteur soient mises en opération dès le printemps 1986.

91

MEMOIRE DE LA VILLE DE DISRAELI

SUR

LE PARC DE FRONTENAC

NOVEMBRE 1985

La Ville de Disraëli est située à peine à quelques kilomètres du Parc de Frontenac, via Ste-Praxède. Déjà, par l'activité estivale régnant dans notre ville, nous sommes en mesure d'assumer notre rôle dans l'accueil et le service à donner aux touristes de notre région.

LE PARC DE FRONTENAC - SES LIMITES

Considérant la superficie de 155,6 km carrés, considérant aussi que ce Parc fait partie d'un milieu où la propriété privée est reine, notre municipalité se rallie aux autres intervenants du milieu et est d'accord avec les limites du Parc de Frontenac, telles que proposées.

LE PARC DE FRONTENAC - SA VOCATION

Malgré les nombreux sites qui auraient milité en faveur d'un parc de conservation, la Ville de Disraëli est d'accord avec la vocation de parc de récréation, mais désirerait que les interventions soit axées davantage sur la vocation récréo/touristique.

De plus, les installations à être mises en place, et la programmation des activités, devraient chercher à satisfaire les attentes des différentes clientèles.

LE PARC DE FRONTENAC - PLAGE STE-PRAXEDE

Notre municipalité aimerait que tous les efforts soient développés afin que les installations du secteur Ste-Praxède (plage et chalet des baigneurs) soient opérationnelles dès l'été 1986.

La situation qui prévaut actuellement dans ce secteur prive la population d'une des plus belles plages du Lac St-François et ralentit l'économie régionale déjà fort affectée.

L E P A R C D E F R O N T E N A C

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU
MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE
LORS DES AUDIENCES PUBLIQUES TENUES A
THETFORD-MINES, LES 13 ET 14 DÉCEMBRE 1985.

Par:

10

La Société minéralogique de la région
de l'Amiante (SOMIRA)

NOVEMBRE 1985

AUDIENCES PUBLIQUES DU PARC DE FRONTENAC:
MEMOIRE PRESENTE PAR LA SOCIETE MINERALOGIQUE
DE LA REGION DE L'AMIANTE

1.0 RAPPEL

- 1.1 La Société minéralogique de la région de l'Amiante (SOMIRA) est une société sans but lucratif incorporée en 1974. Elle regroupe des collectionneurs de minéraux, des gemmologues, des géologues et d'autres personnes intéressées aux sciences de la Terre et à l'activité minière de la région de l'Amiante.
- 1.2 En 1976, SOMIRA inaugurait à Black Lake un musée minéralogique et minier accrédité par le ministère des Affaires culturelles du Québec. Le musée a par la suite été relocalisé à Thetford-Mines. Après 10 ans, les administrateurs de SOMIRA constatent qu'en dépit de ressources limitées, le musée minéralogique et minier contribue efficacement au développement régional en accueillant à chaque année plus de 12,000 visiteurs.
- 1.3 La création du parc de Frontenac, en ajoutant une destination touristique quatre-saisons à peu de distance du musée, va donc dans le sens des besoins et des préoccupations de la population de notre région. Les administrateurs du musée sont convaincus de la complémentarité et de l'effet de synergie des différents attraits touristiques d'une région et la nôtre ne fait pas exception à cette règle.

2.0 POINTS D'INTÉRÊT À L'INTÉRIEUR DU PARC

- 2.1 La géologie à l'intérieur des limites du parc de Frontenac est relativement simple. L'immense batholite de Winslow qui compose la majeure partie de la surface du parc consiste principalement en roches granitiques massives (granitoïdes). Ces roches présentent un intérêt scientifique à la suite de l'étude exhaustive réalisée par monsieur D. Danis pour le compte du ministère de l'Energie et des Ressources du Québec (MER).
- 2.2 Les roches de la cornéenne entourant le batholite et les roches sédimentaires adjacentes des formations de Compton, Aylmer et St-Victor ont été la cible de campagnes d'exploration par des compagnies minières intéressées aux métaux de base.

3.0 POINTS D'INTÉRÊT À L'EXTÉRIEUR DU PARC

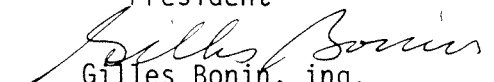
- 3.1 A peu de distance du parc de Frontenac, plusieurs sites d'intérêt économique et scientifique ont été reconnus depuis le début du siècle. Plusieurs publications décrivent les unités géologiques des Cantons de l'Est. La bande de l'amiante en particulier a été la cible des compagnies minières et des cartographes du MER. Des mines d'amiante et de chromite y ont été exploitées depuis plus d'un siècle. Des scientifiques du monde entier ont étudié ces complexes de roches marines dont on retrouve l'équivalent dans les Alpes. Des livrets-guides ont été publiés par l'Association géologique du Canada à l'occasion du Congrès géologique international de 1980 qui s'est tenu à Montréal. D'autres livrets-guides ont été publiés par l'Association des mines d'amiante et par le Collège de Middlebury aux Etats-Unis. Les producteurs d'amiante accueillent à chaque année des centaines de visiteurs venant du monde entier.
- 3.2 Dans les publications spécialisées, on retrouve également de bonnes descriptions géologiques des mines de cuivre de Weedon, Stratford, St-Sylvestre et Sherbrooke, les mines de tungstène de St-Robert, les carrières de marbre de Lime Ridge et de St-Ferdinand, les carrières de talc de Eastman et de St-Pierre de Broughton, les carrières de granite de Weedon et les carrières de pierre concassée.
- 3.3 Les jardins de Kinsey Falls présentent un intérêt certain pour les botanistes. La flore au sommet du mont Silver près de Black Lake mérite d'être observée. Les fougères qu'on y retrouve originent d'une époque préglaciaire. Il faut se rendre en Gaspésie, au sommet du mont Albert pour retrouver l'équivalent.

4.0 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les administrateurs de la Société minéralogique de la région de l'Amiante endossent sans réserve la création du parc de Frontenac tel que formulé dans le mémoire de base préparé par le "Comité des orientations du parc de Frontenac". L'aménagement d'une zone récréo-touristique quatre-saisons dans notre région viendrait appuyer le musée minéralogique et minier comme pôle d'attraction touristique. En mettant l'accent sur les attraits périphériques, nous souhaitons maximiser les retombées économiques pour l'ensemble de la région i.e. création d'emplois permanents dans le secteur privé. Le potentiel touristique de notre région de l'Amiante est énorme mais sous-exploité: à nous tous de relever le défi du développement économique avec l'appui solide de notre gouvernement.



Pierre Laroche, ing.
Président



Gilles Bonin, ing.
Trésorier

AUDIENCES PUBLIQUES SUR LE PARC DE FRONTENAC

M E M O I R E

NOVEMBRE 1985

DOCUMENT PREPARE PAR:

11

LA JEUNE CHAMBRE DE L'AMIANTE INC.

TABLE DES MATIERES

		<u>Page</u>
0.0	PRESENTATION DE LA JEUNE CHAMBRE	1
1.0	PREOCCUPATIONS	2
2.0	LIMITES DU PARC	4
3.0	ZONAGE DES ESPACES	4
4.0	VOCATION DU PARC	4
	4.1 Option récréo-touristique quatre saisons ..	4
5.0	ACTIVITES A DEVELOPPER	5
	5.1 Interprétation de la nature	5
	5.2 Les activités récréatives et nautiques	5
	5.3 Randonnée et observation	6
	5.4 Villégiature et hébergement	6
	5.5 Camping et hébergement	6
6.0	INFRASTRUCTURES	7
	6.1 Voies de circulation externe	7
7.0	SERVICES ET EQUIPEMENTS	8
	7.1 Secteur St-Daniel	8
	7.2 Secteur Ste-Praxède	8
	7.3 Secteur Grand Lac St-François	9

	<u>Page</u>
8.0	GESTION DES RESSOURCES NATURELLES 11
9.0	GESTION DES PROGRAMMES 13
10.0	PARTICULARITES 14
11.0	RECOMMANDATIONS GENERALES 16
12.0	CONCLUSION 17

0.0 PRESENTATION DE LA JEUNE CHAMBRE

La Jeune Chambre de l'Amiante Inc., organisme à but non lucratif comprenant une cinquantaine de membres, de 18 à 40 ans oeuvre dans la région depuis 1973.

Les objectifs de la Jeune Chambre sont; formation au leadership et à l'entrepreneurship par l'action. Elle atteint ses objectifs par de différentes activités:

Cours =

- Gestion par projet
- Initiation à l'entreprise
- Relation avec les médias
- Gestion temps
- Procédures d'assemblée
- Art oratoire

. Implication dans de divers dossiers

- Affaires municipales
- Projet création d'emplois
- Semaine de l'entreprise
- Semaine de la Jeune Chambre
- Projet sur l'environnement
- Préparation de la Fête Nationale des Québécois à Thetford Mines

. Activités culturelles et récréatives

2/.....

1.0 PREOCCUPATIONS

La Jeune Chambre de l'Amiante dans son souci de développement régional a déjà parrainé des projets dans le Parc de Frontenac: La tourbière réticulée et le sentier d'interprétation de la nature. Nous envisageons même une implication future.

Notre organisme visant à développer l'entrepreneurship chez les jeunes, une citation de La Politique de la Protection des Parcs nous paraît très appropriée: "Dans le cadre du plan d'aménagement ou de la programmation des équipements d'un parc, on devra évidemment tenir compte de l'offre d'activités récréatives dans la région en cause afin de ne pas doubler inutilement les activités offertes au public. Autrement, le gouvernement pourrait se faire reprocher de déséquilibrer l'offre et la demande et de concurrencer les initiatives de la région".

Attendu que la situation économique est à la baisse dans la région, nous nous devons d'explorer de nouvelles avenues. Le secteur touristique nous semble vital du point de vue économique.

...../3

3/.....

Considérant que les activités dans la région sont déficientes pour les jeunes, nous jugeons primordiale que le développement du parc se fasse dans les plus brefs délais.

Considérant l'intérêt grandissant vis-à-vis le plein air et l'utilisation des parcs.

Nous proposons dans ce mémoire nos recommandations et des commentaires relatifs au Plan Directeur Provisoire du Parc Frontenac.

4/.....

2.0 LIMITES DU PARC

Dans le contexte actuel, les limites proposées sont considérées comme acceptables.

3.0 ZONAGE DES ESPACES

Concernant les zones de préservation, d'ambiance, de récréation extensive et de services, nous appuyons les idées émises dans le mémoire de base.

4.0 VOCATION DU PARC

4.1 Option récréo-touristique quatre saisons -----

L'option parc de récréation devrait favoriser une intervention axée davantage sur la vocation récréo-touristique.

Les installations à mettre en place devraient chercher à satisfaire les attentes des clientèles locales, régionales et provinciales.

Une attention particulière devrait être prêtée à une clientèle potentielle outre-frontière (circuit de la Nouvelle-Angleterre).

...../5

5/.....

La programmation d'activités devrait s'orienter davantage vers le plein air quatre saisons, avec présence d'un juste équilibre au sein du territoire, dans la mise en valeur du potentiel récréatif.

5.0 ACTIVITES A DEVELOPPER

5.1 Interprétation de la nature

- Historique
- Faune (aquatique, allée, terrestre)
- Flore et végétation
- Géologie et archéologie
- Hydrographie

* Le centre d'interprétation de la nature compléterait bien le sentier d'interprétation (la tourbière) déjà existant.

5.2 Les activités récréatives et nautiques

- Canot-camping
- Baignade
- Canotage, pédalo et autres accessoires non motorisés

...../6

6/.....

- Voile et planche à voile

5.3 Randonnée et observation

- Randonnée de bicyclette de montagne
- Randonnée pédestre et points d'observation
- Randonnée équestre
- Randonnée à ski et ski de fond
- Cyclotourisme

5.4 Villégiature et hébergement

- Location de chalet et pêche
- Hébergement alternatif
- Hébergement de groupe

5.5 Camping et hébergement

- Camping d'hiver
- Camping rustique (intégration)
- Camping de destination (semi-aménagé avec sites individuels et sites de groupe)

...../7

7/.....

6.0 INFRASTRUCTURES

6.1 Voies de circulation externe

Priorité - 1. Lien direct entre le rang E de Cole-raine et le chemin de la plage Ste-Praxède en re-cyclant l'infrastructure du barrage Allard.

Priorité - 2. Mise en place d'une voie directe reliant l'entrée du poste d'accueil, Baie aux Rats Musqués et la 108 (prolongement de la 267, rang 8 Nord).

Priorité - 3. Lien direct entre le rang St-Michel et le chemin Bellegarde par la construction d'un pont sur la rivière aux Bluets (Voir proposition de construction d'une route reliant l'entrée du parc du secteur St-Daniel à la 108 par le rang 8 Nord).

8/.....

7.0 SERVICES ET EQUIPEMENTS

7.1 Secteur St-Daniel

Compléter dans les meilleurs délais les installations projetées.

Augmenter la capacité du terrain de stationnement déjà existant.

Rendre opérationnel l'ensemble des services et reconduire les programmes d'activités en affectant les budgets d'opération requis.

7.2 Secteur Ste-Praxède

Attendu qu'il y a un manque au niveau des plages (il y a seulement St-Daniel qui est en opération dans toute la région).

Considérant que la plage Ste-Praxède est plus difficile d'accès.

Considérant la vocation touristique du parc, c'est à dire la clientèle extérieure de la région.

Considérant le potentiel de cette plage et du camping.

...../9

9/.....

Considérant sa situation exceptionnelle quand à la pratique de la voile.

Par conséquent, nous trouvons primordial d'aménager la place Ste-Praxède comme suit:

- Plage, camping d'intégration (30 emplacements). Compléter les installations projetées et les rendre opérationnelles en été '86. Prévoir des activités nautiques. Pour rendre accessible ces installations, étant donné la distance que le client a à parcourir en ce moment, il faudrait (Thetford Mines - Ste-Praxède 36Km.) établir un lien direct entre la place de Ste-Praxède en recyclant l'infrastructure du barrage Allard (Thetford Mines - Ste-Praxède 22 Km).

7.3 Secteur Grand Lac St-François

Compléter dans les meilleurs délais, les installations projetées en ajoutant des services pour prolonger le parcours de canot-camping sur le littoral sud-ouest du Grand Lac et ce, tout au moins jusqu'à l'Ile à Giguère.

10/.....

Pour la circulation sur le Grand Lac St-François, il faudrait localiser les affleurements rocheux et mettre en place un système de balisage pour assurer la sécurité des adeptes de nautismes. De plus, pour ces usagers, prévoir des quais flottants pour rendre accessible les aménagements et les points de services du parc.

11/.....

8.0 GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

1. L'exploitation traditionnelle d'une érablière devrait être encouragée (incitation auprès de l'entreprise privée) et des activités complémentaires pourraient venir s'y ajouter.

2. Les droits de coupe de bois et d'exploitation minière devraient être interdits, tandis qu'un certain contrôle pourrait être exercé en périphérie pour s'assurer du maintien de l'esthétique des lieux et de la préservation du milieu naturel.

3. La chasse devrait être interdite, la pêche devrait faire l'objet de mesures restrictives, tandis qu'une application sévère de la loi de conservation de la faune devrait être rehaussée par la présence d'un personnel suffisant et qualifié (agents de protection de la faune).

4. Une attention spéciale devrait être portée aux lieux de reproduction et d'hibernation et des énergies devraient chercher à préserver l'ensemble des habitats naturels présents sur ces sites.

5. Le maintien de la qualité de l'eau devrait s'imposer comme une préoccupation majeure et des dispositions devraient être prises pour préserver tout

12/.....

le bassin hydrographique du Grand Lac St-François
(implication immédiate des municipalités limitro-
phes, des associations de riverains et des ministè-
res concernés) et ce, considérant une augmentation
importante des clientèles.

6. La mise en place de mesures de sécurité
(plan de protection ponctuel ou d'urgence) s'avère
indispensable pour garantir un minimum de protec-
tion aux usagers qui se livreront à des activités
de plein air et assurer ainsi une protection adé-
quate contre-incendie pour l'ensemble des infrastruc-
tures.

13/.....

9.0 GESTION DES PROGRAMMES

La gestion du parc de Frontenac devrait être confiée à une entité administrative distincte et autonome et ce, tant au niveau de la gérance des équipements que dans la reconduite des programmes d'activités.

Les activités d'interprétation et d'animation devraient être animées et encadrées par du personnel spécialisé et qualifié et les effectifs devraient être en nombre suffisant.

Les infrastructures du parc de Frontenac devraient être accessibles à des individus ou à des groupes qui souhaitent y développer des programmes complémentaires.

La direction du parc de Frontenac devrait chercher à s'associer à des organismes à but non lucratif dans la gestion de certains programmes.

Le recours à l'entreprise privée (sous-traitance, faire-faire) pourrait offrir des opportunités pour réduire des frais d'opération et/ou pour ajouter aux services existants.

14/.....

10.0 PARTICULARITES

Les sites du parc de Frontenac devraient faire l'objet d'une signalisation routière adéquate et des programmes de promotion devraient être mis en place.

L'ensemble des installations et infrastructures devrait être accessible à toutes les clientèles.

Des services ponctuels devraient être disponibles pour favoriser la fréquentation des sites par les personnes âgées et les clientèles handicapées.

Une interdiction formelle de circulation devrait toucher les propriétaires de véhicules tout-terrain (motocross, trois et quatre roues motrices).

La circulation de hors-bord dans le secteur de la baie aux Rats Musqués, dans la Baie Sauvage, Baie des Sables, Baie des Bluets devrait être limitée aux seules opérations suivantes: sécurité, protection, entretien et pour l'activité récréative (hors-bord), elle devrait être permise, contrôler et règlementer en fonction des dates d'opérations desdits secteurs.

15/.....

Nous trouverions acceptables que le secteur de la plage St-Daniel et la base de voile soit interdite pendant la période d'opération des plages, hors de cette période nous souhaiterions que la circulation des hors-bord soit permise.

16/.....

11.0 RECOMMANDATIONS GENERALES

Les installations actuelles devraient être compléter dans les meilleurs délais.

Les installations actuelles devraient être accessibles à toutes les clientèles et ce, dès le printemps 1986 et des enveloppes budgétaires adéquates devraient permettre une mise en opération de l'ensemble des installations prévues (encadrement et animation).

Considérant que la Jeune Chambre de l'Amiante Inc. organisme à but non lucratif, ayant comme objectif la formation à l'entrepreneurship par l'action, nous vous offrons nos services quand à l'administration et la gestion du secteur Ste-Praxède.

Depuis treize ans la Jeune Chambre de l'Amiante Inc. s'est impliquée activement dans plusieurs projets et a su les mener à terme. La qualité de nos membres, leur formation continuelle nous amènent compétence, polyvalence et réputation nécessaire à une telle tâche.

17/.....

Nous allons ainsi dans le même sens que la Politique des Parcs Québécois qui dit:

"6.5 Le rôle du public dans l'administration des activités et services ... Recours à l'entreprise et à des organismes sans but lucratif pour gérer des activités et services".

12.0 CONCLUSION

En conséquence nous sommes disponibles à vous rencontrer afin de mettre sur pied cette forme de coopération.

PREPARE PAR:

Mario Dumas

Renée Emond

Sylvie Lessard

Micheline Maheu

Gérald Marois

JEUNE CHAMBRE DE L'AMIANTE INC.

FORMATION AU LEADERSHIP...
PAR L'ACTION.



Fédération des Jeunes Chambres du Canada Français Inc.

2745, rue Masson, Montréal H1Y 1W6 - (514) 721-4919

Thetford Mines, le 26 novembre 1985

MINISTERE DU LOISIR, DE LA CHASSE
ET DE LA PECHE
Direction Régionale de l'Estrie
85 rue Holmes
Sherbrooke (Québec)
J1E 1S1

Madame ou Monsieur le Ministre,

La Fédération des Jeunes Chambres du Canada Français Inc. par l'entremise de son président appuie la Jeune Chambre de l'Amiante Inc. dans ses démarches concernant l'amélioration des infrastructures du Parc de Frontenac.

La région de l'amiante étant directement affectée économiquement par les fluctuations à la baisse d'une économie centralisée sur l'exploitation de l'amiante, il nous appert primordial d'exploiter le potentiel récréatif exceptionnel de ce parc, qui pourrait éventuellement devenir un lieu privilégié de villégiature pour toute la région de Québec.

La Jeune Chambre de l'Amiante Inc. a su démontrer depuis sa fondation en 1973, un intérêt marqué pour l'avenir économique, social et culturel de la région. Son expertise dans la gestion de projets de création d'emplois la rend apte à gérer une partie de l'exploitation du parc et ceci rejoindrait ses préoccupations actuelles, en plus de s'inscrire dans la foulée de privatisation des entreprises d'état.

En conséquence, nous croyons que le mémoire de la Jeune Chambre de l'Amiante Inc. mérite toute votre attention et que tout apport actuel au développement économique régional doit être considéré sérieusement.

Veillez agréer, Madame ou Monsieur le Ministre, mes sentiments les meilleurs.

FEDERATION DES J.C. DU CANADA FRANCAIS INC.

JB/cl

Jean Bazinet, Président

LE Mémoire
PARC présenté
DE au Ministère
FRONTENAC du Loisir,
de la Chasse
et de la Pêche
à l'occasion des
audiences publiques
tenues à Thetford-Mines
les 13, 14 décembre 1985.

Décembre 1985



12

Présenté par
LA MUNICIPALITÉ DE
ST-JOSEPH DE COLERAINE

TABLE DES MATIERES

1. Qui sommes-nous?	1
2. Notre intérêt envers le Parc de Frontenac	2
3. Les limites, le zonage et la vocation du Parc de Frontenac ...	3
4. Nos recommandations	4
5. Conclusion	6

1. Qui sommes-nous?

La Municipalité de St-Joseph de Coleraine, qui autrefois faisait partie intégrante de la Municipalité de St-Désiré du Lac Noir (Black Lake), obtint son indépendance et devint une municipalité autonome le 20 décembre 1864. Ce n'est qu'en 1908, plus précisément le 27 octobre, que les élus municipaux décidèrent de changer le nom de la Municipalité pour celui qui nous identifie aujourd'hui.

Le territoire de la Municipalité de St-Joseph de Coleraine est vaste; il s'étend sur une distance de 139 km². La population qui y demeure est légèrement supérieure à deux milles habitants. Ces gens sont, en majorité, établis dans les secteurs suivants:

- municipalité de St-Joseph de Coleraine
- municipalité de Vimy Ridge
- une partie du Chemin de l'Aéroport
- Petit Lac St-François
- Lac Caribou
- Lac Bisby
- Lac Rond
- une partie du Grand Lac St-François.

Sur le plan économique, l'industrie minière occupe une très grande place dans la vie de tous les jours de notre communauté. Elle est d'ailleurs à l'origine de la venue de plusieurs citoyens, en nos murs. Outre l'industrie minière, on retrouve quelques autres industries et commerces qui oeuvrent sur le territoire de la Municipalité de St-Joseph de Coleraine et tous, font en sorte et à leur manière de maintenir une qualité de vie où il fait bon d'y vivre.

2. Notre intérêt envers le Parc de Frontenac

La Municipalité de St-Joseph de Coleraine, qui est une municipalité limitrophe au Parc de Frontenac, porte une attention toute particulière à ce dossier. Etant donné que plusieurs de ses citoyens habitent de façons permanente et saisonnière le long d'une partie du Grand Lac St-François (chemin du Barrage), la Municipalité se préoccupe de la protection de la qualité du milieu de vie de ses riverains. Ce qui se traduit ici, par un maintien de la qualité de l'eau qui devient essentiel.

La Municipalité de St-Joseph de Coleraine est aussi consciente du fait que le Parc de Frontenac offre déjà et offrira davantage dans un avenir rapproché, un potentiel récréatif énorme qui ne demandera qu'à accueillir tous ceux et celles qui voudront se prévaloir de ce privilège. Elle veut donc en faire profiter au maximum tous ses citoyens. Pour ce faire, la Municipalité croit qu'il est primordial d'intégrer, de développer et de réaménager certaines voies de communications routières pour réduire le plus possible les distances de déplacement et favoriser une plus grande accessibilité à ces espaces verts.

Ce réseau de voies de communications routières qui éventuellement pourrait relier le Parc de Frontenac à la municipalité de St-Joseph de Coleraine, pourrait faire de cette dernière un partenaire important quant à la vocation récréo-touristique que doit se donner le Parc de Frontenac et la région.

3. Les limites, le zonage et la vocation du Parc de Frontenac

La Municipalité de St-Joseph de Coleraine se dit d'accord avec les préoccupations, positions et recommandations formulées à l'intérieur du mémoire de base déposé par le Comité des orientations du Parc de Frontenac.

De plus, la Municipalité insiste sur l'importance de la vocation "récréo-touristique" que doit se donner le Parc de Frontenac. Il est essentiel qu'une telle vocation vise une activité permanente échelonnée sur les quatre saisons de l'année. Avec toutes ces mises à pieds qui ont frappé les travailleurs de la région au cours des dernières années et des derniers mois en particulier, la région a besoin entre autre du tourisme, qui peut devenir lucratif et donner un nouveau souffle à notre population régionale.

4. Nos recommandations

Dans le but de faire du Parc de Frontenac un milieu semi-naturel et naturel favorisant la détente, le divertissement, l'éducation et l'affluence du tourisme au niveau local et régional, la Municipalité de St-Joseph de Coleraine recommande ce qui suit:

- que la politique du nouveau Barrage Allard concernant le contrôle du niveau de l'eau du bassin hydrographique du Grand Lac St-François soit axée sur la préservation des habitats naturels du milieu et des terrains privés de nos riverains;
- qu'une politique stricte soit établie, afin de protéger adéquatement le maintien de la qualité de l'environnement semi-naturel et naturel du Parc de Frontenac, c'est-à-dire la faune, la flore, l'eau, l'air et le sol;
- que le nouveau Barrage Allard puisse être utilisé comme voie de circulation, afin de relier le Rang E à la plage de Ste-Praxède;
- que des crédits soient accordés à la Municipalité de St-Joseph de Coleraine afin qu'elle puisse améliorer les voies d'accès reliant la Municipalité au nouveau Barrage Allard. Ces voies d'accès sont le Chemin Drouin, la Route du sixième rang, le Chemin du Lac Bisby et la Route des Pères;
- que soient balisées adéquatement et ce, à partir des artères principales, les routes à suivre pour se rendre facilement dans les milieux semi-naturel et naturel du Parc de Frontenac;
- que soient alloués, à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire 1986 - 1987, les budgets d'opération requis pour mettre en service l'ensemble des installations existantes et ce, dès le début de la saison printemps - été 1986;

-que le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche fasse connaître dans les meilleurs délais le contenu du nouveau plan directeur d'aménagement du Parc de Frontenac, en y dévoilant la programmation des investissements et en y fixant les échéanciers de réalisation.

5. Conclusion

La Municipalité de St-Joseph de Coleraine souhaite que le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche réalise le plus rapidement possible l'aménagement de l'ensemble des équipements et des installations qui sera recommandé dans le nouveau plan directeur, afin que la population entière du Québec puisse profiter de ce site de villégiature exceptionnel et que la population de notre région profite au maximum de toutes les retombées engendrées par la création du "Parc de Frontenac".

André Legris
M. André Legris, Maire

Robert Lortie
M. Robert Lortie, Conseiller
Siège no 1

René Rousseau
M. René Rousseau, Conseiller
Siège no 2

Roger Perreault
M. Roger Perreault, Conseiller
Siège no 3

Philémon Laprise
M. Philémon Laprise, Conseiller
Siège no 4

Gaétan Rousseau
M. Gaétan Rousseau, Conseiller
Siège no 5

Jean-Pierre Poirier
M. Jean-Pierre Poirier, Conseiller
Siège no 6

St-Romain le 27 novembre 1985

Ministère des Loisirs, Chasse & Pêche
Québec, Canada

M. le Ministre,

le Club de Conservation de la Faune de St-Romain Inc. existe depuis le 31 mars 1983.

Notre organisme s'occupe de la protection et de la conservation de la faune ainsi que de son habitat.

Après consultation du ~~plan~~ directeur provisoire, nous voudrions monsieur le Ministre apporter certains éclaircissements concernant le droit de pêche dans le bassin de la Baie Sauvage.

Donc, sans plus tarder, monsieur le Ministre nous vous présentons notre mémoire.

2. Limites du Parc

Dans le contexte actuel, nous acceptons les limites proposées dans le projet initial. De plus, nous appuyons le principe énoncé dans le mémoire de base concernant cet item.

3. Zonage des espaces

En principe nous sommes d'accord avec le zonage proposé dans le plan initial. Le mémoire de base y présente certains amendements qui reçoivent notre approbation.

Nous aimerions attiré votre attention sur l'intégration d'une zone de services et d'une petite zone de récréation intensive à proximité de la route I6I à Stornoway.

La réouverture de cet accès favoriserait le développement d'activités de plein air quatre saisons.

4. Vocation du Parc

Pour ce qui est de la vocation du Parc, nous favorisons grandement une option récréative quatre saisons comme le précise le mémoire de base.

5. Les activités

5.1 Les activités plein air.

Pour ce qui est des activités plein air nous appuyons les mémoires du Club d'Equitation, du Club de Ski de Fond et celui de la Municipalité de St-Romain.

5.2 La pêche.

Après consultation du mémoire de base en page I22, l'auteur n'apporte pas beaucoup de précisions concernant cette activité.

5.2 La pêche (suite)

Dans la politique des parcs québécois à l'article 4 titré "La gestion des ressources naturelles dans les parcs", on confirme en page 38 que "la pêche peut-être pratiquée dans les parcs. Elle est complémentaire à d'autres activités."

Nous aimerions monsieur le Ministre avoir certains éclaircissements concernant le droit de pêche dans la Baie Sauvage.

Pour les résidents du secteur la Baie Sauvage à toujours été un endroit privilégié pour la pêche surtout durant la période d'ouverture.

Avec la création du Parc de Frontenac nous espérons conserver le droit de pêche à l'intérieur de cette baie. Nous considérons qu'essayer de contrôler l'accès de la Baie Sauvage demeurera une tâche ardue compte tenu de sa largeur.

Nous aimerions que les résidents du secteur puisse avoir droit de pêche dans la Baie Sauvage sans pour cela obtenir au préalable un droit de séjour.

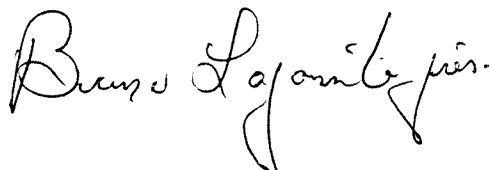
De plus un contrôle sévère devra être instauré concernant les prises à l'intérieur du Parc. Une application rigide de la loi de la conservation devra être mise en place par un personnel suffisant et qualifié (agents de conservation de la faune).

5.3 Chasse.

Pour ce qui est de la chasse nous appuyons tous les mémoires qui interdisent la chasse à l'intérieur des limites du Parc de Frontenac.

Nous espérons monsieur le Ministre que vous accorderez une attention particulière à notre demande.

Bruno Lapointe, président
Club de Conservation de la Faune



P/J Annexe

LETTRES PATENTES
(Loi sur les compagnies, 3e partie)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives, sous l'autorité de la troisième partie de la Loi sur les compagnies, accorde aux requérants ci-après désignés les présentes lettres patentes les constituant en corporation sous la dénomination sociale suivante:

CLUB DE CONSERVATION DE LA FAUNE DE ST-ROMAIN INC.

Données et scellées à Québec,
le 1983 03 31

Le Ministre

Signé par délégation: *Audette L. Thériault*

Je certifie que ce document a été
enregistré le 83/03/31
au libro C-1138, folio 160

Le Ministre

Signé par délégation: *Primo Fioravanti*



144

1 — REQUÉRANTS

Les requérants auxquels sont accordées les présentes lettres patentes sont:

Nom et prénoms	Profession	Adresse
BERNIER, Benoit	journalier	*rue Principale, St-Romain GOY 1L0
BOUFFARD, Damase	agriculteur	* route 108, St-Romain GOY 1L0
CORRIVEAU, Bertrand	journalier	* route 108, St-Romain GOY 1L0
ISABEL, Lorenzo	journalier	* route 108, St-Romain GOY 1L0
LAPOINTE, Bruno	industriel	* rue Principale, St-Romain GOY 1L0
LAPOINTE, François	étudiant	* rue Principale, St-Romain GOY 1L0
PELCHAT, Camilien	menuisier	* rue Principale, St-Romain GOY 1L0
		* aucun numéro civique dans la localité de St-Romain, P.Q.

2 — SIÈGE SOCIAL

Le siège social de la corporation est situé à St-Romain, Mégantic-Compton, P.Q. GOY 1L0

3 — CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les administrateurs provisoires de la corporation sont

Bernier, Benoit
 Bouffard, Damase
 Corriveau, Bertrand
Isabel, Lorenzo
 Lapointe, Bruno
 Lapointe, François
 Pelchat, Camilien

4 — IMMEUBLES

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à \$ 1,000,000.00

5 — OBJETS

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants:

- promouvoir la chasse, la pêche et le trappage tout en exerçant un contrôle sur l'exploitation de la faune.
- pour ses fins, recueillir des fonds ou d'autres biens par souscriptions publiques ou autrement.
- pour ses fins, organiser des conférences et assemblées d'information.
- pour ses fins, exploiter des restaurants et offrir à ses membres et leurs invités des boissons alcooliques ou non.

146

6 — AUTRES DISPOSITIONS (SELON LE CAS)**POUVOIRS D'EMPRUNT:**

Les administrateurs peuvent, lorsqu'ils le jugent à propos:

- a) faire des emprunts de deniers sur le crédit de la corporation;
- b) émettre des obligations ou autres valeurs de la corporation et les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugés convenables;
- c) nonobstant les dispositions du Code Civil, hypothéquer, nantir, ou mettre en gage les biens mobiliers ou immobiliers, présents ou futurs de la corporation, pour assurer le paiement de telles obligations ou autres valeurs, ou donner une partie seulement de ces garanties pour les mêmes fins; et constituer l'hypothèque, le nantissement ou le gage ci-dessus mentionnés par acte de fidéicommiss, conformément aux articles 23 et 24 de la loi des pouvoirs spéciaux des corporations (Statuts refondus 1964, chapitre 275) ou de toute autre manière;
- d) hypothéquer ou nantir les immeubles, ou donner en gage ou autrement frapper d'une charge quelconque les biens meubles de la corporation, ou donner ces diverses espèces de garanties pour assurer le paiement des emprunts faits autrement que par émission d'obligations, ainsi que le paiement des autres contrats et engagements de la corporation.

LIQUIDATION:

Au cas de liquidation de la corporation ou de distribution des biens de la corporation, tous les actifs seront dévolus à une organisation exerçant une activité analogue.



14

ASSOCIATION SPORTIVE DU GRAND LAC ST-FRANÇOIS INC.
LAMBTON (Mégantic-Compton) QUÉ.
GOM 1H0

Lambton, 24 novembre 1985

M. Le Ministre Jacques Brassard
 Ministère du Loisir, de la Chasse
 et de la Pêche
 Audiences Publiques
 Thetford Mines

SUJET: Mémoire sur la création du
 Parc de Frontenac

Monsieur Le Ministre,

Nous sommes conscient de l'importance que vous apportez à la création du futur Parc de Frontenac.

Notre Association regroupe des membres de sept paroisses soit: Stornoway, St-Romain, Lambton, Courcelles, St-Sébastien, St-Evariste et La Guadeloupe. Nos objectifs principaux sont de regrouper et d'organiser ceux qui aiment la nature en vue de la conservation et de la protection des éléments naturels tels que rives, poissons, gibier. De développer un esprit sportif envers les sports se rattachant à la nature tel la chasse et la pêche. L'éducation des pêcheurs, chasseurs et le public en général sur la nécessité de conserver le poisson, gibier et autres richesses naturelles.

Notre secteur regorge de richesses naturelles malgré le manque d'infrastructure existante capable de relever notre économie.

Un parc à aspect récréo-touristique sera important puisqu'un nouveau phénomène social laisse la place au loisir dans la vie de tout citoyen. L'implantation d'un parc de récréation qui regrouperait l'interprétation de la



ASSOCIATION SPORTIVE DU GRAND LAC ST-FRANÇOIS INC.
LAMBTON (Mégantic-Compton) QUÉ.
 GOM 1HO

nature, des sentiers de randonnée et d'observation, activité nautique, camping et zone de préservation donneraient un aspect recherché par le touriste.

Le but des présentes audiences publiques étant de consulter la population de la région visée, nous vous demandons, Monsieur Le Ministre, d'accorder une attention particulière aux intervenants du Parc de Frontenac qui souhaitent mettre l'emphase sur l'activité plein air quatre saisons tout en prêtant une attention particulière à l'interprétation, à l'animation, à la préservation et à la protection de l'environnement (Faune, flore, géologie, hydrographie, et autres).

Nous vous présentons à l'annexe 1 la position officielle de l'Association Sportive du Grand Lac St-François Inc. et à l'annexe 2 une ébauche du parc récréo-touristique du Parc de Frontenac.

En terminant, nous désirons souligner l'excellent travail des délégués de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, de la Chambre de Commerce de la région de Lac-Mégantic, de la ville de Thetford Mines, des préoccupations recueillies lors des soirées de consultation avec les organismes et les individus.

Veuillex agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Association Sportive du Grand Lac
 St-François Inc.

Henri-Louis Turcotte

Par: M. Henri-Louis Turcotte, sec.

ANNEXE 1

- CONSIDERANT - Que le Gouvernement du Québec a décidé de tenir des Audiences Publiques sur la vocation à donner au futur Parc de Frontenac,
- CONSIDERANT - Que le futur Parc de Frontenac est situé à proximité de notre municipalité et qu'une vocation récréo-touristique ne serait que bénéfique à la région concernée,
- CONSIDERANT - Que dans l'avenir, les régions qui seront dotées d'infrastructures touristiques seront les premières à profiter des retombées économiques.

A CES CAUSES

Il est proposé par REAL AUDET
 secondé par LUC COUTURIER et CLERMONT JALBERT et ce à l'UNANIMITE:

- 1- D'appuyer dans son ensemble la vocation récréo-touristique du Parc de Frontenac,
- 2- De prévoir l'intégration éventuel de teerritoires contiguës ou périphériques aux limites projetées,
- 3- De prévoir une sortie d'urgence sur la route 161,
- 4- De prévoir des routes secondaires à courte distance pour les accès du Parc,
- 5- De reconnaître des droits de passage aux motoneigistes (route 55-105) tout en préservant l'habitat d'hiver des chevreuils et des orignaux,
- 6- D'appuyer poiur que se contruise sur le site du parc, des infrastructures pour la récréation intensive, d'interprétation de la nature, randonnée, camping, observation, de service nautique et de préservation,
- 7- De demander au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, d'étudier et de mettre en valeur le potentiel récréo-touristique et patrimonial du Parc de Frontenac,
- 8- De faire l'application sévère de la loi de la conservation de la Faune en y interdisant la chasse tandis que la pêche devrait faire l'objet de mesure restrictives,

- 9- D'apporter une attention spéciale aux lieux de reproduction et d'hivernisation et apporter des énergies pour préserver l'ensemble des habitats naturels présents dans ce site,
 - 10- D'interdire les droits de coupe et d'exploitation minière.
- II-Que le Ministre, permette la pêche de l'ouverture, au 15 Juin, dans les rivières suivante, Rivières Baie Sauvage & Rivière Bleuets, compte tenu qu'une partie de ces Rivière ne sont pas énuméré dans ce Parc.

1.0 LIMITES DU PARC

Dans le contexte actuel, les limites proposées sont considérées comme acceptables.

Toutefois, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche devrait maintenir une certaine souplesse afin de permettre l'intégration éventuelle de territoires contiguës ou périphériques aux limites projetées.

A cet effet, il devient urgent de mettre en place des mécanismes visant à protéger ce ou ces territoires. La collaboration des municipalités limitrophes, des municipalités régionales de comté et de d'autres ministères devant s'avérer importante pour réglementer les droits de coupe de bois, l'exploitation commerciale, la villégiature et voire même la construction domiciliaire et autres.

La pointe localisée au sud du mont St-Pierre et le littoral situé au sud-ouest de l'île à Giguère étant alors considérés comme territoire contiguë à aménagement différé.

De plus, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche devrait préserver des territoires publics limitrophes (sud-est de la rivière aux Bluets) et ou situés en périphérie du parc de Frontenac (Bois de Dorset, réseau de ski de fond de St-Daniel et autres) et en faire une analyse de potentiel pour aménagements récréatifs et autres.

Dans un tel contexte de développement récréo-touristique, la Station touristique du mont Adstock pourrait également faire l'objet de considérations particulières et ce, à titre de partenaire privilégié.

2.0 ZONAGE DES ESPACES

2.1 ZONE DE PRÉSERVATION

En plus des zones de préservation identifiées dans la proposition initiale, il faudrait:

- permettre l'ajout des trois petites baies situées au nord de la baie aux Rats Musqués et à l'embouchure de la rivière aux Rats Musqués;
- prolonger jusqu'à la tête de la baie Sauvage et en y intégrant les deux petites îles dans la zone de protection de la frayère de la rivière Felton .

Les trois petites baies situées au nord de la baie aux Rats Musqués devant servir de milieu d'interprétation lacustre et riverain tout en protégeant la petite frayère à dorés.

L'agrandissement et le prolongement de la protection de la frayère de la rivière Felton devant permettre une plus grande protection de l'habitat faunique et aquatique.

Dans le cas de la zone de préservation de la rivière Felton, il faudrait s'assurer qu'une telle proposition ne vienne pas à l'encontre de certaines programmations, telles que le canot-camping et le prolongement du réseau de ski de fond de St-Romain (possibilité d'aménagement d'une passerelle).

A cet effet, une étude d'impact pourrait venir confirmer la faisabilité d'une telle proposition.

2.2 ZONE D'AMBIANCE

Le secteur Stornoway, situé à proximité de la route 161, devrait pouvoir intégrer une zone de services et possiblement voir ajouter une zone de récréation intensive à proximité pour favoriser le développement d'activités de plein air quatre saisons avec mise en place d'infrastructures complémentaires.

2.3 ZONE DE RÉCRÉATION INTENSIVE

Considérant une utilisation importante des services provoquée par une programmation d'activités diversifiées, il faudrait prévoir à l'intérieur des zones d'ambiance des opportunités d'ajout de zones de récréation intensive (débordement du territoire et/ou création de nouvelles zones).

2.4 ZONE DE SERVICES

En plus du secteur Stornoway (voir zone d'ambiance), il serait opportun de privilégier certains secteurs et ce, dans l'objectif d'accueillir une clientèle qui devrait se faire de plus en plus nombreuse.

3.0 VOCATION DU PARC

3.1 OPTION RÉCRÉO-TOURISTIQUE QUATRE SAISONS

L'option parc de récréation devrait favoriser une intervention axée davantage sur la vocation récréo-touristique.

Les installations à mettre en place devraient chercher à satisfaire les attentes des clientèles locales, régionales et provinciales.

Une attention particulière devrait être prêtée à une clientèle potentielle outre-frontière (circuit de la Nouvelle-Angleterre).

La programmation d'activités devant s'orienter davantage vers le plein air quatre saisons avec présence d'un juste équilibre au sein du territoire dans la mise en valeur des potentiels récréatifs.

3.2 PRÉSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL

Un effort constant devrait être apporté à la préservation du patrimoine naturel et ce, en considérant particulièrement le flux de plus en plus important des clientèles appelées à fréquenter les infrastructures récréo-touristiques.

Cette préoccupation de préservation devant couvrir tout le bassin hydrographique du Grand lac St-François et nécessitant la mise en place de dispositions spécifiques visant à conserver et protéger le milieu naturel.

5.3 VOIES DE CIRCULATION EXTERNE

a) Routes principales

- Mise en place d'une voie directe reliant l'entrée du poste d'accueil, baie aux Rats Musqués et la 108 (prolongement de la 267 - Rang 8 Nord)

b) Routes secondaires

- Lien direct entre le rang E de Coleraine et la plage Ste-Praxède en recyclant l'infrastructure du barrage Allard.
- Lien direct entre le rang St-Michel et le chemin Bellegarde par la construction d'un pont sur la rivière aux Bleuets (voir proposition de construction d'une route reliant l'entrée du Parc du secteur St-Daniel à la 108 par le rang 8 Nord).

6.4 SECTEUR SUD (BAIE SAUVAGE - STORNOWAY)

Voir description en annexe (page 132, article 7.4 du plan directeur provisoire du parc de Frontenac).

Rendre opérationnelle la base de canot-camping et ce, dès le printemps 1986 en affectant les budgets d'opération requis.

Compléter dans les meilleurs délais les installations projetées en intégrant dans le secteur un réseau de sentiers de ski de fond et de raquette.

Mettre en place une programmation d'activités plein air quatre saisons via l'entrée 161 de Stornoway en ajoutant au plus tôt les services et infrastructures suivantes:

- un poste d'accueil principal;
- un centre d'interprétation de la nature;
- un centre de services avec hébergement de groupe;
- des sites d'hébergement alternatifs hivernisés avec services ponctuels distribués en fonction des différents réseaux de randonnée;
- un abri pour chevaux avec services ponctuels;
- des installations additionnelles pour accueillir les différentes clientèles (stationnement, points d'eau, aires de repos);
- une voie de services (entretien, sécurité des usagers, protection contre-incendie) pour desservir les deux postes d'accueil;
- une piste cyclable avec services ponctuels pour permettre aux adeptes du cyclotourisme de traverser le secteur sud du parc de Frontenac;

- un réseau de sentiers pour bicyclettes de montagne;
- des refuges chauffés et une salle de fartage pour les adeptes du ski de randonnée;
- dans l'interconnexion des circuits de sentiers de ski de fond et de randonnée équestre (lien entre St-Romain - parc de Frontenac - Stratford-Centre), construire une passerelle aux confluents des rivières Sauvage et Felton.

6.5 SECTEUR GRAND LAC ST-FRANÇOIS

Voir description en annexe (page 133, article 7.5 du plan directeur provisoire du parc de Frontenac).

Compléter dans les meilleurs délais les installations projetées en ajoutant des services pour prolonger le parcours de canot-camping sur le littoral sud-ouest du Grand lac et ce, tout au moins jusqu'à l'île à Giguère.

Pour le circuit de voile-camping, il faudrait localiser les affleurements rocheux et mettre en place un système de balisage pour assurer la sécurité des adeptes de la voile.

7.0 GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

L'exploitation traditionnelle d'une érablière devrait être encouragée (incitation auprès de l'entreprise privée) et des activités complémentaires pourraient venir s'y ajouter.

Les droits de coupe de bois et d'exploitation minière devraient être interdits, tandis qu'un certain contrôle pourrait être exercé en périphérie pour s'assurer du maintien de l'esthétique des lieux et de la préservation du milieu naturel.

La chasse devrait être interdite, la pêche devrait faire l'objet de mesures restrictives, tandis qu'une application sévère de la loi de conservation de la faune devrait être rehaussée par la présence d'un personnel suffisant et qualifié (agents de protection de la faune).

Une attention spéciale devrait être portée aux lieux de reproduction et d'hibernation et des énergies devraient chercher à préserver l'ensemble des habitats naturels présents sur ces sites.

Le maintien de la qualité de l'eau devrait s'imposer comme une préoccupation majeure et des dispositions devraient être prises pour préserver tout le bassin hydrographique du Grand lac St-François (implication immédiate des municipalités limitrophes, des associations de riverains et des ministères concernés) et ce, considérant une augmentation importante des clientèles.

La mise en place de mesures de sécurité (plan de protection ponctuel ou d'urgence) s'avère indispensable pour garantir un minimum de protection aux usagers qui se livreront à des activités de plein air et assurer ainsi une protection adéquate contre-incendie pour l'ensemble des infrastructures.

8.0 GESTION DES PROGRAMMES

La gestion du parc de Frontenac devrait être confiée à une entité administrative distincte et autonome et ce, tant au niveau de la gérance des équipements que dans la reconduite des programmes d'activités.

Les activités d'interprétation et d'animation devraient être animées et encadrées par du personnel spécialisé et qualifié et les effectifs devraient être en nombre suffisant.

Les infrastructures du parc de Frontenac devraient être accessibles à des individus ou à des groupes qui souhaitent y développer des programmes complémentaires.

La direction du parc de Frontenac devrait chercher à s'associer à des organismes à but non lucratif dans la reconduite d'activités de plein air (voile, ski de fond, randonnée équestre et autres) et dans la gestion de certains programmes.

Le recours à l'entreprise privée (sous-traitance, faire-faire) pourrait offrir des opportunités pour réduire des frais d'opération et/ou pour ajouter aux services existants.

9.0 PARTICULARITÉS

Les sites du parc de Frontenac devraient faire l'objet d'une signalisation routière adéquate et des programmes de promotion devraient être mis en place.

L'ensemble des installations et infrastructures devrait être accessible à toutes les clientèles.

Des services ponctuels devraient être disponibles pour favoriser la fréquentation des sites par les personnes âgées et les clientèles handicapées.

Une interdiction formelle de circulation devrait toucher les propriétaires de véhicules tout-terrain (motocross, trois et quatre roues motrices).

La circulation de hors-bord dans le secteur de la baie aux Rats Musqués et dans la baie Sauvage devrait être limitée aux seules opérations de sécurité, de protection et d'entretien (activité récréative interdite).

Mémoire sur la création
du Parc Frontenac

Présenté à: Ministère du Loisir,
de la chasse et de la Pêche

15

Présenté par: L'Association
des Propriétaires Riverains
du Lac St-François

Remise: Le vendredi 29 Novembre
1985

M. le Ministre Jacques Brassard
Ministère des Loisirs de la Chasse
et de la Pêche
Audiences Publiques
Thetford-Mines, Québec

**Sujet : Mémoire sur la création
du Parc Frontenac**

L'Association des Propriétaires Riverains du Lac St-François est un organisme qui oeuvre depuis déjà plus de dix ans et dont la vocation première est la protection du Lac St-François à savoir : la protection de la qualité de son eau et de ses berges ce qui implique par le fait même le développement et la préservation de sa qualité récréo-touristique.

Nos principales activités au sein de la communauté ont été axées sur la sensibilisation de la population aux phénomènes de la pollution et de la dégradation du milieu naturel du lac St-François. Nos principaux objectifs pour les années futures sont dirigés vers les travaux de reboisement et l'élimination des principales sources de pollution qui persistent.

Le Parc Frontenac est pour nous une richesse très importante car en plus d'enrichir notre patrimoine, il constitue une zone tampon qui protège et préserve la qualité naturelle des rives sur une étendue assez considérable empêchant ainsi une dégradation plus poussée des ces dernières.

Nul besoin de vous dire, que nous sommes donc, en faveur de tous les projets qui ont été proposés et qui visent à identifier et à augmenter les zones de préservations déjà existantes.

Nous considérons en plus, qu'étant donné le haut potentiel récréo-touristique du Parc et de sa région environnante immédiate, le développement et la mise en place d'infrastructure et l'utilisation de celle actuellement en place permettrait de mieux accommoder la clientèle locale de même que le touriste qui méconnaît encore les richesses que notre région peut offrir.

Les infrastructures favorisant l'accès au lac et favorisant les activités récréatives et nautiques tels : la baignade, la voile, le canot-camping, la pêche, sont pour nous les points de mire que le Ministère devrait retenir.

Considérant que le principal objectif de notre association est la préservation du Lac St-François.

Considérant que pour notre lac le parc représente une ressource très importante à bien développer.

Il est proposé par: M. Henri Louis Turcotte
et secondé par: M. Richard Jauron

1) D'appuyer dans son ensemble la vocation récréo-touristique du Parc Frontenac.

2) D'appuyer et même de **renforcer** les propositions pour augmenter les zones de préservation qui sont indispensables à la survie de la flore et de la faune aquatique.

- 3) D'appuyer les propositions pour la construction d'infrastructures raisonnables pour l'accomodation du publique.
- 4) Nous voudrions de plus que l'effort du Ministère pour la préservation des rives ne se restreigne pas simplement aux rives contenues dans le Parc mais qu'il s'entende logiquement au milieu environnant qui à un impact important sur l'ensemble du système écologique
- 5) Nous sommes en faveur que l'entrée principale du Parc sis à Lambton.

Nous sommes donc en résumer très en faveur du développement du Parc Frontenac et de la volonté du Gouvernement de faire de ce dernier, un endroit à vocation à la fois touristique et écologique.

Veillez donc, M. le Ministre, compter sur notre entière collaboration et agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Martin Latendresse
Président de L'Association
des Propriétaires Riverains
du Lac St-François



GROUPE CONSEIL AUX
JEUNES ENTREPRENEURS
DE LA RÉGION DE L'AMIANTE

1985 -# 29
165

257, NOTRE-DAME SUD / THETFORD-MINES / QC / G6G 1J7 / TÉL.: [418] 338-6138

Thetford, le 26 novembre 1985

Monsieur Raynald Fréchette
Ministère du Loisir de la
Chasse et de la Pêche
Direction régionale de l'Estrie
85, rue Holmes
SHERBROOKE (Qc)
J1E 1S1

Objet: Mémoire concernant le Parc de Frontenac

Monsieur le Ministre,

La création du Parc de Frontenac tant par son volet protection du patrimoine naturel que par son volet récréatif et plein air s'avère pour la région des plus intéressants. Il ne faut pas non plus négliger l'apport économique que les activités reliées au parc sont à même de générer.

Notre organisme étant surtout un intervenant au niveau du développement économique, nous avons axé notre proposition sur cet aspect, car nous croyons qu'il ne faut pas lésiner l'apport économique que peut "susciter" l'aspect touristique du parc pour la région de l'Amiante.

Ainsi dans le cadre des audiences publiques sur le Parc de Frontenac vous trouverez dans les pages qui suivent la proposition du Groupe Conseil aux Jeunes Entrepreneurs de la région de l'Amiante.

Espérant que vous acquiescerez positivement à notre demande. Recevez, Monsieur le Ministre, nos salutations les plus distinguées.


Gilles Houde
Secrétaire du conseil d'administration

1. Description de l'organisme

Le Groupe Conseil aux Jeunes Entrepreneurs est un organisme sans but lucratif qui offre un service gratuit de consultation et de soutien aux jeunes de moins de 30 ans désireux de mettre sur pied leur entreprise.

Comme objectif nous visons la création d'entreprises autonomes, la création d'emplois permanents, l'augmentation de l'activité économique dans la Région de l'Amiante pour ainsi solidifier la structure économique.

L'équipe du groupe conseil se compose de personnes ressources dynamiques (annexe 1) qui par leur formation et leur expérience peuvent apporter le soutien nécessaire à l'élaboration et la mise sur pied d'entreprises.

De plus, soutenu et appuyé par un conseil d'administration composé d'hommes d'affaires d'expérience (annexe 2), le personnel en place est en mesure d'aller chercher l'expertise nécessaire à l'analyse de chaque dossier.

Notre clientèle se compose de jeunes de moins de trente ans qui suite à une formation scolaire ou à une expérience de travail pertinente désirent lancer une entreprise, pour ainsi créer leur propre emploi et plus souvent qu'autrement en créer d'autres.

2. Intérêts - Préoccupations

En tant qu'organisme d'intervention économique, nous nous préoccuons de la possibilité de création d'entreprises et la création par le fait même d'emplois reliés au Parc de Frontenac.

En ce qui a trait au plan directeur, d'une part nous sommes en accord avec les limites du parc et le zonage des espaces proposées. Toutefois, nous désirons que les recommandations présentées dans le mémoire de base soient considérées.

Par contre nous nous intéressons particulièrement à la vocation du parc et aux activités qui y seront pratiquées. Nous croyons que la vocation du parc devrait s'orienter vers l'option récréo-touristique. Aussi nous voulons vérifier dans quelle mesure le Ministère sera ouvert aux investissements privés dans le parc.

Notre clientèle étant de jeunes promoteurs nous entrevoyons la possibilité de soumettre un ou des projets pouvant compléter les activités récréatives du parc.

3. Recommandations

Compte tenu que le plan directeur du Parc de Frontenac prévoit l'implantation de sites de récréations intensives.

Compte tenu que les activités de récréations proposées s'inscriront dans un but de conservation de l'environnement.

Nous souhaitons que le Ministère ouvre le parc aux investissements privés pour la mise en place d'activités récréo-touristiques de nature à compléter les activités récréatives déjà prévues au plan directeur.

Pour situer le genre d'activités proposées nous pensons entre autres à :

- un anneau de glace
- amusements publics (terrain de ballon volant, terrain de tennis, glissades d'eau)
- hébergement
- etc.

4. Conclusion

Le but de la présentation du mémoire dont vous venez de prendre connaissance est de vérifier l'ouverture du Ministère des loisirs, de la Chasse et de la Pêche du Québec face à la privatisation ou l'implantation de certaines activités récréo-touristiques gérées par des partenaires privés

à même le Parc de Frontenac et ce éventuellement plus précisément à l'intérieur des zones déjà prévues pour la récréation intensive.

Dans l'éventualité d'un intérêt du Ministère face à l'investissement privé dans le Parc de Frontenac, le Groupe Conseil aux Jeunes Entrepreneurs pourra soutenir le ou les promoteurs dans la préparation de leur demande, de leur dossier.

Un de nos promoteurs est à structurer sa demande et la présentera si l'ouverture à l'investissement privé est confirmée.

En espérant, que l'implication financière des partenaires privés pourra être perçue comme un soutien, un apport, une complémentarité, nous vous remercions de l'attention que vous avez portée à la lecture de notre mémoire.

ANNEXE I

L'EQUIPE DU GROUPE CONSEIL

Renée Emond	Directrice du Groupe Conseil Co-propriétaire à Biolab Inc.
Yolande Laprise	Analyste financière
Patricia Poulin	Agent de bureau
Pierre Dodier	Conseiller en marketing
Pierrette Lessard	Conseiller en marketing

ANNEXE II

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GROUPE CONSEIL

Ratté Yvon	Président du conseil d'administration Directeur des opérations de détail chez Aligro
Houde Gilles	Secrétaire-trésorier du conseil d'administration Comptable agréé du groupe Maheu- Noiseux-Théberge-Daigle-Grondin et Houde de Thetford Mines
Boies Rémi	Directeur du service de l'éducation des adultes à la Commission scolaire de Thetford Mines
Gagné Jean-Marie	Gérant de la Caisse populaire Notre-Dame de Thetford Mines
Jolicoeur Louis	Directeur du service aux étudiants du CEGEP de l'Amiante
Maheu Daniel	Secrétaire et trésorier de la compagnie Métal Béroc
Thivierge René	Commissaire industriel et directeur général de la SERA
Patry Raymond	Professeur au CEGEP de l'Amiante

 conseil des loisirs
région de québec

1990, boul. Charest O., bureau 225, Sainte-Foy (Québec), G1N 4K8

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION 1

LES GRANDES ORIENTATIONS 3

LES ACTIVITÉS À DÉVELOPPER 5

LES PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT 7

AUTRES OPTIONS 8

CONSTAT GÉNÉRAL 9

Annexes

- Le Parc de Frontenac et le cyclo-tourisme
 - Exemple d'une proposition de trajet
 - Mémoire sur les nouveaux parcs (Vélo-Québec)
 - Lettre d'un cycliste voyageur (Michel Labrecque)

PRESENTATION

Le Conseil des Loisirs - Région de Québec (C.L.R.Q.) est heureux de vous présenter ce mémoire dans le cadre des audiences publiques du Parc de Frontenac. Le C.L.R.Q. oeuvre dans la région de Québec (03) depuis plus de 25 ans et demeure très sensible à tout projet qui concerne le développement du loisir dans la région. Notre intervention de développement communautaire en loisir dans chaque zone de la région nous permet de saisir et comprendre les besoins de chaque milieu et de chercher à répondre à ces besoins. Plus particulièrement, notre expertise développée dans le cadre du projet "Plein-air 03" nous incite fortement à prendre position pour le développement de ce parc.

Cette réflexion est le fruit de notre participation au comité du mémoire de base et de nos préoccupations particulières en matière de loisir de plein-air dans ce secteur de notre territoire. La mise en place d'un parc provincial à vocation récréative prend une importance capitale dans l'offre d'activités de loisir et pour ce, nous croyons que tout doit être fait afin de répondre adéquatement aux besoins de la population en générale.

La récréation de plein-air est en forte évolution au Québec et toutes les statistiques et observations sur le terrain nous laissent supposer que ce mouvement ira en s'accroissant. De plus en plus, les Québécois et les Québécoises prennent conscience de l'importance à accorder à leurs activités de loisir et deviennent plus sélectifs dans leurs choix. Dans le passé, l'on parlait du loisir comme d'un luxe tandis que maintenant on en parle comme un droit et un service pour toute la population. Cette évolution fait en sorte que nous passons actuellement du stade de la consommation passive du loisir (ou de l'occupationnel pour les jeunes) à une recherche d'activités où les notions d'apprentissage et de réalisation de soi doivent être présentes. Ajoutons à cela, une prise de conscience de l'importance du loisir pour toute les catégories de population.

Cette démocratisation du loisir fait en sorte que la récréation de plein-air demeure le secteur le mieux placé pour répondre aux nouveaux besoins des Québécois et des Québécoises. La souplesse de ses activités, le contexte de détente, l'accessibilité de ses sites et le respect de l'autonomie individuelle sont les principales caractéristiques qui nous permettent de croire en une augmentation importante de la demande d'activités de plein-air au Québec au cours des prochaines années.

Dans ce contexte, il faut se préparer en conséquence et mettre en place les structures nécessaires pour répondre aux demandes. Il est d'autant plus important d'y songer en raison de l'ensemble de la question du respect de l'environnement relié à la pratique d'activités de loisir. Il faut donc assurer une accessibilité aux besoins de plein-air dans le plus grand respect possible de la nature.

Le Parc de Frontenac étant situé partiellement sur le territoire que nous desservons, il nous apparaît fort important d'apporter notre opinion eu égard au développement de ce parc. Notre participation active aux rencontres pour l'élaboration du mémoire de base témoigne de notre volonté d'implanter dans cette région, un équipement majeur répondant aux besoins de la population.

Rappelons également qu'en 1982, le C.L.R.Q. réalisait, grâce au projet "Plein-air en Beauce", une étude sur le développement du plein-air dans l'ensemble du territoire beauceron. A l'intérieur de cette étude, le chapitre concernant la Haute-Beauce accorde une attention particulière au Parc de Frontenac et à ses possibilités de développement. Ce document disponible au C.L.R.Q. vous prouve notre intérêt, depuis quelques années, à ce dossier.

LES GRANDES ORIENTATIONS

En premier lieu, nous désirons vous manifester notre accord face aux divers éléments de consensus établis. Nous croyons que le mémoire de base reflète bien les préoccupations du milieu et que sa richesse tient au fait de la participation d'une multitude d'organismes locaux à la démarche d'animation et de consultation tenue à cette effet. Cette démarche entreprise dans le milieu est des plus significatives de la volonté des gens en place de développer adéquatement le Parc de Frontenac.

Sur la question des limites du parc, nous sommes d'accord avec la proposition du plan directeur dans la mesure où il importe de procéder au développement du potentiel actuel plutôt qu'à des expropriations. Cependant, nous suggérons une certaine souplesse dans ces limites afin d'inclure éventuellement la pointe située à l'ouest de l'Ile à Giguère, comprenant le Lac aux Atocas. Nous considérons que même si ce secteur est habité par certains propriétaires privés, cette partie pourrait être intégrée au Parc de Frontenac sur le principe du "parc habité".

Comme deuxième élément de base, nous appuyons le choix d'un parc de récréation en raison du fort potentiel du site et de la carence en matière de récréation de plein-air dans ce secteur. Nous considérons également que l'offre d'activités doit être élargie afin d'en faire un parc accessible sur les quatre saisons. La tendance actuelle en matière de loisir au Québec nous permet de croire que la récréation de plein-air sera de plus en plus recherchée. Il faut donc se préparer en conséquence afin d'accueillir cette nouvelle clientèle dans le respect constant de l'environnement.

Le mémoire de base fait référence au développement récréotouristique du Parc de Frontenac. À ce chapitre, le C.L.R.Q. endorse l'idée d'accorder une attention particulière au développement touristique. Cependant, nous croyons que le critère

d'accessibilité (jugé capital dans la politique des parcs québécois) devrait favoriser en premier lieu la clientèle environnante (Amiante, Beauce, Granit, Erables) qui justifie à elle seule la présence de ce parc de récréation. L'offre d'activités de plein-air étant assez faible dans ce secteur du Québec, nous croyons important de favoriser la participation des gens du milieu aux activités offertes.

Au niveau du zonage, la position du M.L.C.P. complétée par les propositions du mémoire de base nous satisfait. Nous tenons à préciser à ce chapitre, l'importance qui devrait être accordée à une zone de service avec un centre d'interprétation de la nature dans le secteur sud. Cet élément nous apparaît essentiel à l'idée d'un développement du parc sur quatre saisons.

En dernier lieu, nous endossons la proposition des groupes du milieu d'accorder la gestion des programmes, ou une partie de celle-ci, à une entité administrative autonome. L'ensemble de la démarche effectuée dans le milieu au niveau de ces audiences publiques nous porte à croire que le M.L.C.P. doit s'associer étroitement à cette dynamique locale. À cet effet, plusieurs formules peuvent être envisagées et pour ce, nous demandons avant tout une ouverture d'esprit pour chercher ensemble une formule expérimentale intéressante pour tous. Encore ici, la politique des parcs québécois laisse place à cette ouverture par son troisième objectif qui propose "d'associer les Québécois au développement et à la mise en valeur de leurs parcs". Les organismes du milieu ayant déjà confié à un comité restreint un mandat sur le mémoire de base, le M.L.C.P. pourrait travailler en étroite collaboration avec ce groupe pour assurer le suivi de ces audiences publiques.

LES ACTIVITES À DÉVELOPPER

Au delà des divers énoncés contenus dans le mémoire de base, nous tenons à ajouter une coloration plus spécifique à notre intervention en loisir. Pour ce faire, nous vous présentons une série de recommandations touchant aux activités à développer à l'intérieur ou autour de ce parc. Ces recommandations se résument à:

- . Assurer la mise en place des zones de récréation intensive proposées dans le plan directeur.*
- . Développer une autre zone d'accueil et de récréation dans le secteur sud (à partir de la route 161). Ce secteur pourrait recevoir une structure d'accueil, un centre d'interprétation de la nature, des sentiers de randonnée équestre et pédestre, une zone pour des activités reliées à l'acériculture, etc...*
- . Faire du Parc de Frontenac un site d'accueil ponctuel pour le cyclo-tourisme dans la région. Pour ce faire, il faut songer à développer des forfaits, mettre en place une signalisation adéquate, installer des stationnements sécuritaires, prévoir des emplacements de camping et permettre la circulation à vélo sur les routes à l'intérieur du parc. Sur cette question de cyclo-tourisme, nous vous ajoutons en annexe quelques suggestions, un plan sommaire proposé dans le cadre du projet "Beau-Ce Vélo" ainsi qu'un texte produit par Vélo-Québec sur la question du cyclo-tourisme relié aux parcs du Québec.*
- . Elargir le développement de l'activité canot-camping à l'ensemble du lac St-François en y aménageant des campings rustiques en conséquence. Le secteur de la Baie Sauvage prévu à cette fin nous semble trop restreint à une clientèle débutante.*

- . *Effectuer des analyses et des recherches avec des partenaires compétents afin d'établir le potentiel en matière d'activités subaquatiques.*
- . *Ajouter l'interprétation historique du territoire pour l'accueil et l'animation des visiteurs et visiteuses.*
- . *Assurer une accessibilité aussi large que possible aux diverses clientèles potentielles. L'aménagement des équipements et des structures d'accueil doit tenir compte de toutes les catégories de population.*

LES PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT

En fonction de toutes les grandes orientations et diverses recommandations émises, nous sommes conscients que tout ne peut se faire dans un même temps. Pour ce, nous vous suggérons des priorités de développement selon l'ordre suivant:

- 1. Rendre opérationnels les installations et équipements déjà en place en y affectant les budgets d'opération nécessaires dès le printemps 1986.*
- 2. Compléter aussi rapidement que possible les installations et aménagements récréatifs en voie de réalisation ou prévus dans le plan directeur.*
- 3. Favoriser le site d'accueil et d'interprétation du secteur sud, tel que proposé dans le mémoire de base, lors du choix des futures installations à mettre en place.*

AUTRES OPTIONS

En plus des grandes orientations, des activités à développer et des priorités de développement, le C.L.R.Q. désire vous faire part d'autres éléments qui nous semblent intimement reliés au développement du Parc de Frontenac mais qui sont plus d'ordre général ou administratif. Ces options concernent:

- A. La mise en évidence de la notion de préservation et de respect de l'environnement comme héritage pour les générations à venir.*
- B. La volonté du milieu d'obtenir le dépôt par le ministre d'un plan quinquennal d'investissement.*
- C. L'établissement de mécanismes de promotion dynamiques au niveau des programmes et activités disponibles afin de garantir une accessibilité aussi large que possible à toute la population.*
- D. La mise en place d'un comité de travail au niveau des individus et organismes du milieu afin d'assurer le suivi des propositions. En plus, ce comité pourrait travailler en étroite collaboration avec le M.L.C.P. dans la recherche des nouvelles tendances à développer en matière de récréation de plein-air.*
- E. L'expérimentation de formules de co-gestion et de gérance de programmes ou activités par des corporations privées.*

CONSTAT GÉNÉRAL

Les divers documents disponibles sur le Parc de Frontenac, la connaissance acquise par le C.L.R.Q. des besoins locaux en loisir et surtout la démarche de mobilisation locale face à ces audiences publiques, nous amènent à nous prononcer officiellement en faveur de la création du Parc de Frontenac avec une vocation récréative.

Ce territoire possède tout le potentiel pour devenir un important centre pour la récréation de plein-air au Québec. La qualité et la diversité de la nature (phlore, faune, aquatique, relief), la proximité et l'accessibilité à un grand bassin de population ainsi que la motivation des gens du milieu sont autant d'éléments qui nous persuadent de l'importance du développement de ce parc.

En terminant, nous tenons à résumer l'ensemble de notre réflexion par l'identification de l'objectif de base suivant:

"Le Parc de Frontenac vise à assurer la plus grande accessibilité possible à des activités de plein-air opérant sur les quatre saisons et ce, dans le respect le plus large possible de la nature en place".

ANNEXELE PARC DE FRONTENAC ET LE CYCLO-TOURISME

Tel que nous l'avons mentionné dans notre mémoire, il serait intéressant de faire du Parc de Frontenac un site ponctuel pour le cyclo-tourisme. L'attrait d'une région rurale ou semi-rurale comme la région entourant le Parc de Frontenac est des plus importants pour les adeptes de cette discipline. Déjà, sur la carte du Québec-cyclable un important trajet est proposé dans ce secteur.

Afin de donner un accent particulier au cyclo-tourisme dans ce secteur, il faudra d'abord tenir compte de certains facteurs et travailler en étroite collaboration avec les clubs ou autorités spécialisés dans cette activité. Nous croyons que des forfaits de voyage de deux ou dix jours peuvent être offerts aux cyclo-touristes avec le Parc de Frontenac comme point central d'activités dans tous les cas.

Pour ce faire, nous nous proposons d'ajouter les éléments suivants aux propositions de développement:

- . Permettre la circulation cycliste sur les routes ou chemins internes du parc.*
- . Installer des stationnements sécuritaires aux divers sites d'accueil et d'activités.*
- . Aménager des sites de camping semi-aménagés répondant aux besoins de cette clientèle.*
- . Installer une signalisation adéquate à l'intérieur comme en périphérie du parc.*

- . Faire reconnaître par le ministère des transports et par Vélo-Québec le parc comme lieu important d'accueil pour les cyclistes.
- . Développer diverses propositions de trajets et les faire reconnaître dans le réseau structuré du cyclo-tourisme.

Exemple d'une proposition de trajet

A l'été 1983, un projet de développement du cyclisme, intitulé "Beau-ce Vélo", a réalisé quelques expériences et élaboré des propositions de circuits cyclo-tourisme. A l'intérieur de ces propositions, la pièce maîtresse consistait à développer un circuit de plusieurs jours sur la rive sud de Québec en suggérant plusieurs types d'activités complémentaires au vélo.

Afin de vous donner une meilleure idée de ce trajet, nous vous énumérons ici les principales composantes ainsi que le tracé proposé (voir la carte).

1. Départ de Québec vers la Beauce en utilisant le plus possible la rive ouest de la rivière Chaudière.
Attraits: rivière Chaudière, visites industrielles, camping, pont couvert, etc...
2. De la Beauce vers Lac Mégantic en utilisant la route 204.
Attraits: observations du Mont Mégantic, le lac Mégantic, camping, etc...
3. De Lac Mégantic au Parc de Frontenac par la route 161 (halte d'une ou deux journées au parc)
Attraits: parc provincial, canots, voile, interprétation camping, etc...

4. *Du Parc de Frontenac au Domaine Fraser (St-Ferdinand)*
Attraits: possibilité de randonnée équestre avec animation spécialisée, camping

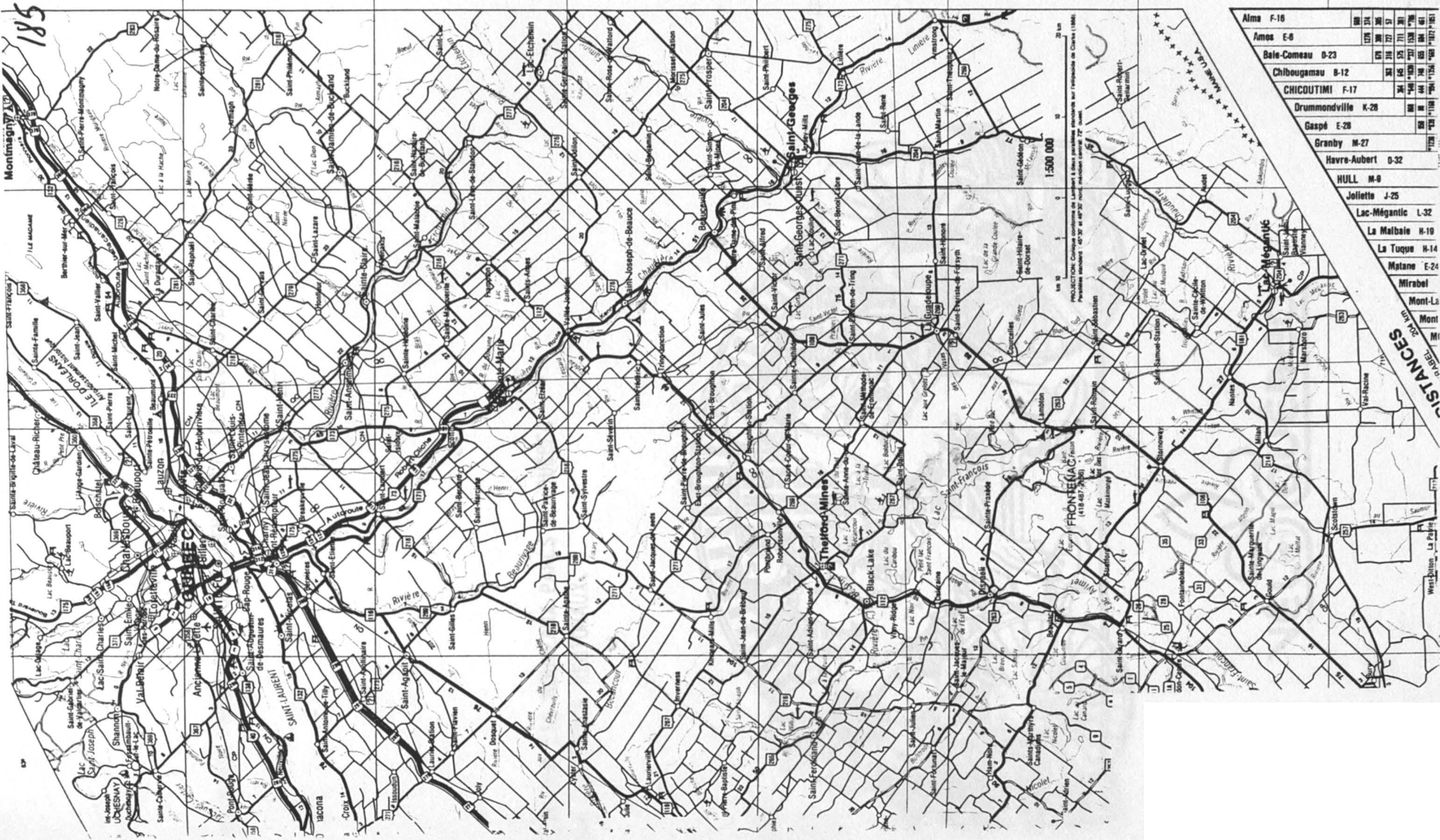
5. *Du Domaine Fraser à Québec par le trajet du chemin Craig.*
Attraits: importance culturelle du chemin Craig utilisé autrefois par la diligence qui reliait Québec à Boston.

Bien entendu ce trajet peut facilement être modifié selon les goûts et aptitudes de chaque individu pratiquant cette activité. Comme exemple, nous pourrions proposer d'utiliser la route 108 à partir de Beauceville et se rendre au Parc de Frontenac pour, par la suite, continuer ce trajet ou se rendre en direction de l'Estrie.

Comme vous pouvez le constater, cette proposition offre plusieurs possibilités tant au niveau du trajet que de la diversité des activités. Cependant, une chose demeure, le Parc de Frontenac s'avère le point central et le lieu où l'on offre le plus de possibilités pour un séjour en plein-air.

Pour compléter le tout, nous joignons deux textes (un mémoire de Vélo-Québec et une lettre de Michel Labrecque) qui amènent des éléments supplémentaires au développement du cyclo-tourisme en liaison avec le Parc de Frontenac.

185

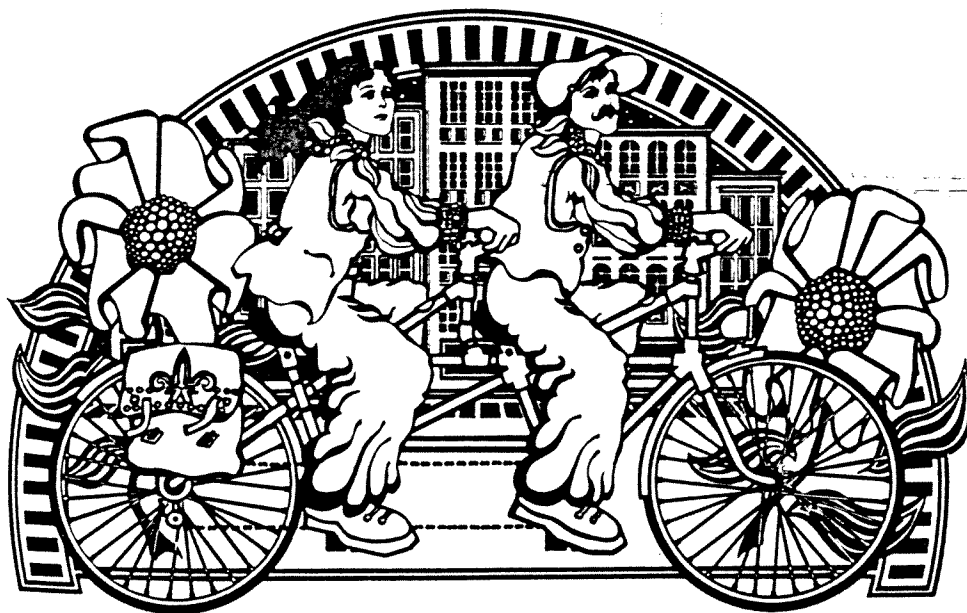


Alma	F-16	100	150	200	250	300	350	400	450	500
Ames	E-6	100	150	200	250	300	350	400	450	500
Bele-Comeau	D-23	100	150	200	250	300	350	400	450	500
Chibougamau	B-12	100	150	200	250	300	350	400	450	500
CHICOUTIMI	F-17	100	150	200	250	300	350	400	450	500
Drummondville	K-28	100	150	200	250	300	350	400	450	500
Gaspé	E-28	100	150	200	250	300	350	400	450	500
Granby	M-27	100	150	200	250	300	350	400	450	500
Havre-Aubert	D-32	100	150	200	250	300	350	400	450	500
HULL	M-6	100	150	200	250	300	350	400	450	500
Joliette	J-25	100	150	200	250	300	350	400	450	500
Lac-Mégantic	L-32	100	150	200	250	300	350	400	450	500
La Malbaie	H-19	100	150	200	250	300	350	400	450	500
La Tuque	H-14	100	150	200	250	300	350	400	450	500
Matane	E-24	100	150	200	250	300	350	400	450	500
Mirabel		100	150	200	250	300	350	400	450	500
Mont-L		100	150	200	250	300	350	400	450	500
Mont		100	150	200	250	300	350	400	450	500
MI		100	150	200	250	300	350	400	450	500
STANES		100	150	200	250	300	350	400	450	500

1:500 000
1 km
1:500 000

DÉS NOUVEAUX PARCS QUI CONCERNENT PEU LES CYCLISTES...

MEMOIRE SUR LES NOUVEAUX PARCS DU QUEBEC
ET SUR LES PARCS REGIONAUX.



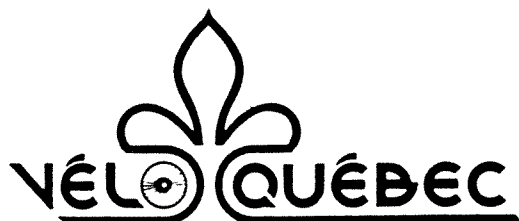
**VÉLO QUÉBEC**

TABLE DES MATIERES

Introduction	3
Les parcs péri-urbains	4
Les cyclistes dans les parcs	5
Le cyclotourisme au Québec	8
Conclusion	10

Introduction

Un territoire aussi grand, regorgeant de forêts, de rivières et de lacs. Des espaces peu ou mal connus d'une grande partie de la population. Des structures d'accueil déficientes. Des parcs trop grands pour être adéquatement défendus face aux intérêts d'exploitations minières ou forestières. Somme toute, une nature ou une partie de cette nature à découvrir et à protéger .

C'est ce que disent justement les textes du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Le ton est adéquat et toutes les considérations semblent présentes. Les dimensions de l'éco-système sont présentées, la géographie humaine et physique mise en évidence, la préoccupation régionale explicitée. Le ministère a devancé les critiques. Ces dernières ne peuvent donc s'attarder qu'aux détails, la globalité de la politique faisant évidence. A Vélo Québec nous la soutenons avec le souhait qu'elle ira plus loin que les mots. Entre autres en ce qui a trait à l'immutabilité de la protection offerte à ces territoires, ce qui nous semble primordial.

Pour les cyclistes cependant, des choses ont été oubliées, en particulier certains aménagements cyclables, des liaisons inter-parcs et inter-municipales, une tarification spéciale pour les cyclistes voyageurs et voyageuses et une information pertinente aux cyclistes visiteurs et visiteuses. Vélo Québec désire énoncer ici les grandes lignes directrices nécessaires à la mise en place de parcs qui tiennent compte des préoccupations cyclistes.

Les parcs péri-urbains

A proximité des grands centres urbains, la présence de parcs à vocation récréative ou de conservation devient au fil des ans une richesse inestimable.

Souvenons-nous qu'à l'époque où fut créé Central Park au coeur de New-York aucune obligation "naturelle" n'existait.

Que serait New-York aujourd'hui sans ce parc?

Les grandes métropoles du monde qui ont su réserver des espaces au coeur de la cité ou dans sa périphérie sont parmi les plus belles villes.

Les parcs sont sans doute le plus bel héritage à laisser aux générations futures.

Montréal, de par son activité urbaine, commerciale et industrielle, a besoin plus que toute autre partie du Québec de "nature" préservée. A l'heure où la spéculation et "la" crise font des terres publiques des domaines coûteux, les gouvernements devront être convaincus plus que jamais de l'utilité physique et psychologique de ces espaces.

Les cyclistes dans les parcs

Pour les cyclistes, un parc est avant tout une partie du collectif naturel. Souvent préoccupé-es par les questions d'environnement et d'écologie, ils-elles seront plus sensibles à sa conservation. De plus, il s'agit d'un havre de paix où le cyclisme peut se pratiquer loin de la circulation.

Les cyclistes aiment se balader sur des chemins dont le revêtement est confortable et suffisamment large. Ces pistes cyclables devront suivre les berges des lacs et rivières, à l'intérieur des boisés avec dégagement occasionnel, pour permettre une vue sur les vallons et les bosquets. Dans les situations idéales, les cyclistes rêvent de chemins sinueux bordés d'arbres qui viennent faire une toiture de feuilles et une mosaïque d'ombre sur le sol.

Plus spécifiquement, les parcs régionaux et les nouveaux parcs du Québec répondront aux besoins des cyclistes si:

- on retrouve des stationnements sécuritaires à l'entrée et aux endroits où des services sont offerts (restauration, plage, baignade, etc)
- on retrouve au bureau d'accueil une trousse mécanique, une pompe à air pour aider les cyclistes aux prises avec des problèmes mécaniques (surtout sur le circuit des îles de Boucherville)
- les pistes réalisées sont conformément aux normes établies par le ministère du Transport. De préférence, elles seront unidirectionnelles. Pour les pistes, elles sont bi-directionnelles, une largeur minimale de 3 mètres est proposée. Pour éviter l'empiètement multilinéaire, elles peuvent servir de pistes de ski de randonnée en hiver.
- les pistes permettent de faire des circuits en boucle et ne se terminent pas en cul de sac.

«DES TOURISTES LÉGERS»

LETTRE D'UN CYCLISTE VOYAGEUR

Michel Labrecque
Vélo Québec
Septembre 1985

La Guadeloupe, Québec, le 28 septembre 1985

Bonjour Danièle,

Après deux semaines de beau temps, il fallait bien que j'attrape un peu de pluie. Comme je suis de moins en moins «maso», je me suis trouvé un coin pour écrire tout en sirotant un café. Présentement, je suis assis au comptoir du seul restaurant du village de la Guadeloupe. Avec un nom aussi exotique, cela se prête bien à ce que je te parle de voyage.

C'est incroyable, en seulement dix jours, j'ai réussi à «décompresser» du travail. J'ai toujours crainte de me tanner de voyager à bicyclette. J'oublie l'effet presque curatif de reprendre la route. J'hésitais à partir trois semaines en vélo au Québec. L'accueil des gens et les changements constants dans tous les coins de la province me réconcilient vite avec mon coin de pays.

J'ai reçu ta lettre à la poste restante de Sherbrooke. Ça fait plaisir d'apprendre que tu es fatiguée de travailler. Ça ajoute à mon plaisir d'être en vacances. Tu m'écris que tu désires tout savoir sur les joies et les affres d'un voyage en vélo. Tu seras servie puisque j'en fait le sujet de cette lettre.

Je pourrais t'énoncer la longue liste des avantages de voyager à bicyclette pour faire contrepoids à la longue liste de tes appréhensions. Un peu comme s'il s'agissait d'un bilan d'économiste où les options sont soupesées et monnayables. Je préfère te raconter ma petite histoire de voyageur.

:

J'ai commencé à 14 ans et maintenant à 27 ans je vois mal comment je pourrais voyager autrement. Au début, c'était par contrainte financière et par goût d'autonomie que j'ai enfourché mon vélo. Quand tu es jeune, si tu veux découvrir ton pays et comprendre la géographie autrement que sur les bancs d'école (d'ailleurs, tu t'aperçois vite que t'as rien appris là) tu n'as qu'à voyager. Avec rien dans les poches, j'avais le choix entre le pouce et le vélo.

Le pouce au Québec ça marche pas fort. Le monde a peur de je ne sais quoi. Mes parents les premiers. Quand tu réussis à attraper un «lift» tu embarques pour 100 ou 200 kilomètres d'autoroute. Autant dire que tu ne vois pas grand choses. Alors, j'ai choisis le vélo. J'avais un vieux 10 vitesses qui traînait dans le fond du garage. J'ai improvisé un choix de bagages et mis le tout dans un sac à dos avec armatures.

De ce premier voyage, j'en suis revenu exténué, avec une «gale» de 2 pouces dans le dos, tant mon sac à dos m'avait coupé, mais avec la piqûre du «bécyk».

Cette piqûre s'explique comment? De façon triviale ma chère, c'est parce que c'est le «fun». Le simple plaisir de pédaler. La détente de l'activité physique associé à l'effort d'avancer et de monter les côtes. Jouir dans les descentes. Partir d'un village tôt le matin dans la brumasse de l'heure bleue et se retrouver le soir 50 kilomètres plus loin dans un autre village. Après un mois tu as un long ruban de route qui se déroule derrière toi.

Ensuite, voyager c'est essentiellement se déplacer entre deux visites, au travers d'une région ou d'un pays. Quand on choisi le vélo, on constate que la façon de se déplacer à des conséquences directes sur la façon de voyager.

:

Foglia disait à son retour d'Irlande que «la quantité de choses que l'on voit en voyage est inversement proportionnelle à la vitesse à laquelle on se déplace». Le bicycle ça convient à beaucoup de gens, moi en particulier. Assez lent pour goûter une région, assez rapide pour déguerpir d'un coin ennuyeux où l'on risque d'attraper le cafard.

À l'époque, je voyagais pour 8\$. par jour, toute dépense comprise. Encore aujourd'hui je pourrais le faire pour une dizaine de dollars. L'âge et les revenus aidant j'ai conservé cette façon de voyager, comme plusieurs de mes amis, tout en me payant de petites auberges campagnardes, des gîtes du passant et des repas dans de bons restaurants. Cette possibilité de voyager à moindre coût demeure un attrait indéniable auprès des jeunes.

Je viens de passer les deux dernières semaines en Estrie et dans le nord du Vermont. Les gens sont toujours épatés de me voir arriver en haut d'une côte ou au bout d'un chemin avec mon vélo chargé de 25 kilos de bagages.

~~On jase, ils m'offrent une petite place sur le terrain pour planter la tente,~~ puis à l'occasion un café. Mardi dernier, sur la route de Sutton, un orage s'est abattu et a inondé la route en deux minutes. J'ai donc fait du pouce pour me rendre au village. Sans problème un camionneur m'as embarqué. Un cycliste sous la pluie ça attendrit les cœurs les plus durs.

Sur les routes je rencontre de plus en plus de cyclotouristes. Cet été sur le classique tour de la Gaspésie, il y avait même des couples d'une cinquantaine d'années qui se lançaient dans l'aventure d'un voyage à bicyclette. Cet engouement est confirmé par une étude de la Bicycle Federation (le Vélo Québec américain) que je lisais avant de partir. Ils ont dénombré

l'an dernier, plus d'un demi million de cyclistes qui sont partis en voyage pour deux jours et plus. En fait, toute une nouvelle génération de cyclistes voyageurs est en train de prendre place et elle demandera donc, de plus en plus de service adapté à ses besoins.

Malheureusement, à l'heure actuelle notre marginalisation fait en sorte que nous sommes des touristes «légers» dans tous les sens du terme. On ne pèse pas lourd sur la route, ni dans la balance commerciale du tourisme au Québec. Conséquemment, les décisions pour faire du tourisme une industrie très rentable, concernent peu les cyclistes. Notre «lobby» est faible en comparaison avec ceux de l'exposition Picasso, des glissades d'eau ou l'achat du paquebot France pour en faire un casino.

Au Québec, on commence à avoir un réseau d'hébergement pas trop cher, accueillant et à distance à pédales. Je me suis arrêté cet automne dans les gîtes du passant, dans les fermes d'hébergement et dans quelques auberges de jeunesse. Tous font un effort pour raffiner leur image et s'adapter aux exigences des nouveaux voyageurs. Il y a encore du chemin à faire, surtout dans les grands centres, mais cela augure bien.

Où ça ne va pas c'est du côté des campings. Dans les parcs d'état les prix sont exorbitants. Pour une petite tente de cycliste ou une grosse caravane familiale, c'est le même prix. Et encore faut-il qu'il y ait de la place. Il y a quelques années je me suis fait refusé l'accès au camping de Carillon faute d'emplacement. Il était 8 heures du soir, le groupe que j'accompagnais était exténué. Tout ce que l'on nous a répondu c'est d'aller ailleurs.

Je vais commencer par l'asphalte, la route quoi. Tu vois, je ne pensais jamais être en faveur des autoroutes. Ça coûte une fortune et pendant ce temps-là, on améliore pas le réseau routier secondaire et tertiaire. À y regarder de près la construction de l'autoroute Montréal-Québec, par la rive nord, a diminué considérablement la circulation motorisée sur la 138. Il en va de même pour la prolongation de la 20 jusqu'à Rivière-du-Loup. La route 132 est maintenant calme et on se promène doucement en redécouvrant les jolis villages du bas St-Laurent.

N'empêche, qu'il y aurait avantage à asphalté de nombreux accotements les routes principales. À asphalté aussi certaines routes de terre et de gravier qui permettraient ainsi d'offrir un plus grand potentiel de circuits dans les régions de l'Estrie, de Lanaudière ou des Laurentides par exemple. Cette invitation à l'amélioration du revêtement des routes me rappelle les premières luttes menées par la Ligue of American Wheelmen, qui au début du siècle, faisait pression auprès du gouvernement américain pour l'amélioration du réseau routier.

En matière de signalisation, le Ministère du transport pourrait inciter les automobilistes à plus de courtoisie envers les cyclistes en apposant des panneaux appropriés sur certaines routes. Après tout ça fait bien des années que l'on voit des panneaux «d'originaux» qui nous invitent à la prudence sans jamais en avoir vu un seul.

Pourtant on ne demande pas grand choses. Des infrastructures légères et des services, tout ce qu'il y a de plus simple. Je pourrais te parler des paradis cyclistes comme la France ou l'état du Vermont qui offrent tout ce dont un cyclotouriste peut rêver. Mais ce voyage automnal sur les routes du Québec m'a permis de constater que nous avons ici et là, dispersé, tout ce qu'il faut pour plaire aux cyclistes voyageurs. :

Il serait pourtant très simple de réserver des sites plus rudimentaires aux cyclistes et aux randonneurs pour une somme modique. Quant aux campings privés, la qualité varie entre le champ de foin et le terrain clôturé avec entrée asphaltée. Je t'épargne la description de certaines salles de douche, pour te dire que c'est un des services dont les cyclistes se plaignent le plus. Une bonne douche chaude et propre c'est souvent tout ce que l'on désire à la fin d'une journée.

Au cours des vingt dernières années, les compagnies d'automobiles, par gouvernement interposé, ont complètement sabordé les trains de voyageurs. Comme transport inter-urbain il nous reste donc l'autobus. Avec Voyageur nous nous retrouvons face à un quasi monopole qui depuis 3 ans met en place une politique visant à décourager les cyclistes d'emprunter l'autobus. Il faut maintenant acheter une boîte de carton, démonter sa bicyclette, payer un fort supplément calculé au poids et au kilométrage et enfin négocier avec des chauffeurs récalcitrants la possibilité de mettre la bicyclette dans la soute à bagages. Rien pour nous faciliter la tâche.

Après un mal, un bien. Le Québec jouit d'une bonne réputation en matière de restauration. Alors, je me régale souvent. Bien qu'en région j'ai parfois l'impression de traverser un désert parsemé de casse-croûtes et de kiosques à hot-dogs, je m'approvisionne beaucoup dans les épiceries et je suis souvent attristé de voir le peu de fruits et de légumes disponibles. Ce mois-ci je suis gâté, je me délecte. Tu sais que j'adore le bon café, fort et corsé. Je traîne donc ma petite cafetière expresso parce qu'on nous sert encore de l'eau de vaisselle dans la plupart des restaurants. Mais la mode des cappuccini se répand à vive allure. À preuve, celui que j'ai bu dans un res-

taurant super chouette en face de l'église de St-Michel sur la 132. C'est presque un relais gastronomique que de voyager à bicyclette.

Je vais terminer ma lettre en te parlant des automobilistes. Mon court séjour au Vermont m'a rappelé la courtoisie des Vermontois. Leur excès de zèle et de prudence m'a même énervé à l'occasion. Ils ralentissent derrière moi et dépassent dans la voie de gauche sans klaxonner. C'est la nuit et le jour en comparaison avec nos machos au volant d'une Trans-Am. Je désespère que nos automobilistes soient plus courtois d'ici peu. Le changement se fait quand même sentir dans certaines régions, en particulier, celle de Portneuf et de Lanaudière qui sont parmi les régions les plus fréquentées par les cyclistes. On impose, là aussi, le respect par le nombre.

Sur la route, je dispose d'un temps incroyable pour penser à toutes sortes de projets. Beaucoup de gens veulent voyager à bicyclette, mais c'est encore difficile de trouver de l'information pertinente lorsque tu choisis de sortir des sentiers battus. Il faut donc publier encore plus de cartes et de guides régionaux à l'intention des cyclistes. Il y aurait aussi moyen de mettre en commun l'expérience de cyclotouristes chevronnés et d'offrir un service de consultation voyage. Une des demandes les plus pressantes des jeunes c'est d'avoir accès à une information impartiale, adapté et peu coûteuse pour leur permettre de gérer de façon autonome leur vacances.

Sur ces dernières lignes et ces dernières gouttes de pluie, je m'apprête à reprendre la route. La région de Thetford est étrange. Une forêt sombre, des routes avec de longues montées qui nous attendent de loin. Je remonte sur la ville de Québec par la Véloroute. J'ai hâte qu'elle soit balisée par une signalisation distincte. À la prochaine. Bon travail (hi! hi!)

Je t'embrasse

Michel Labrecque

MÉMOIRE PRÉSENTÉ POUR LES AUDIENCES PUBLIQUES
PARC DE FRONTENAC

18

L'ÉCOLE DE VOILE

Par:

Jean Dallaire
François Grégoire
Louis Grondin
Louis L'archevêque

Thetford-Mines, le 25 novembre 1985

En tant qu'enseignants à l'Ecole de Voile du Parc de Frontenac, nos préoccupations sont en fonction de l'orientation, la progression et la gestion de l'Ecole de Voile.

Ceci dans le but de répondre aux besoins de la clientèle et à l'aspect récréo-touristique de la région du Parc de Frontenac.

Voici donc des recommandations justifiées favorisant l'épanouissement du secteur de la voile:

Considérant qu'il y a une diminution de la clientèle aux cours de dériveurs, il s'avère primordial d'offrir de meilleurs services, de nouveaux besoins et de nouveaux programmes aux utilisateurs.

Pour débiter, le contenu des cours doit être diversifié: l'initiation, le perfectionnement, la plaisance, l'apprentissage systématique des techniques par divers stages offerts et l'approche plein air. Toutes ces approches répondent aux différents besoins de la clientèle: enfants, adolescents et adultes. Ce contenu diversifié fixera la personnalité de l'école et surtout aura un grand poids dans l'attirance de la clientèle pour cette école.

L'Ecole de Voile possède l'équipement nécessaire ainsi que sur le type et les méthodes d'enseignement, et d'un personnel formé et accrédité par la Fédération de voile du Québec. L'école existe depuis la saison 1980.

Considérant que l'Ecole de Voile est homologuée à la Fédération de voile du Québec (répond aux normes de sécurité, de pédagogie, etc. et est officiellement reconnue et recommandée au public), les élèves recevront, suite à leur cours, une certification reconnue dans la province et ailleurs dont toute école de voile décerne à sa clientèle.

De même, une tarification devra être établie pour les couples, familles, groupes, etc. dans le but de répondre à l'objectif prioritaire: celui de démocratiser l'activité voile et de la rendre accessible au plus grand nombre de gens. Différentes promotions seraient offertes dans ce sens.

Présentement, l'Ecole de Voile n'offre que des sessions quotidiennes d'initiation à la voile et à la planche à voile, et ce, à un tarif fixe par personne.

Compte tenu que le lac St-François (où se situe l'Ecole de Voile) offre des conditions idéales à l'apprentissage de la voile et que l'école possède les infrastructures nécessaires, l'équipement (voir annexe) et les ressources humaines adéquates; qu'une concertation existe entre le Parc et les divers organismes, bases de plein air, commissions scolaires, Cégep, etc. dans le but de répondre aux programmes spécifiques de chaque clientèle.

Ces protocoles d'entente feraient bénéficier les services de l'Ecole de Voile: soit dans le cadre de programmes d'activités physiques, soit de formation de cours accrédités ou de personnel, soit de sensibilisation au plein air, etc. par un encadrement bien structuré dont la période s'échelonne du début de juin à la fin de septembre.

Considérant la vocation première du Parc de Frontenac dans le secteur St-Daniel, l'activité récréative "qu'est la voile", il devient primordial d'éliminer l'accès du plan d'eau à tout type de bateaux hors-bord. Ces derniers nuisent à l'environnement, à la circulation, à la sécurité des élèves et des utilisateurs d'embarcations de plaisance non motorisées.

Etant donnée le potentiel existant de ce merveilleux plan d'eau qu'est le lac St-François, le Parc pourrait offrir le site et le soutien technique pour des compétitions de voile (dériveurs et planches à voile).

Cette implication apporterait une grande envergure au niveau de la voile dans la région où un grand nombre de participants, d'amis, de visiteurs découvrirait toutes les richesses naturelles et les aménagements de ce Parc de Frontenac.

Pour l'organisation de compétitions, les enseignants de l'Ecole de Voile possèdent les qualifications assurant leur bon fonctionnement.

De même, par notre formation et notre expérience, et de tout l'équipement nautique mis à notre disposition, un club de voile affilié au Parc de Frontenac serait formé. Ceci permettrait à diverses clientèles de pratiquer la voile de façon encadrée et de participer à des rencontres avec des gens de d'autres régions.

Vu l'achat de ce site enchanteur pour les activités aquatiques, le Parc doit offrir des services connexes tels que canots, pédalos à sa clientèle. Ceci permettrait de diversifier l'aspect récréatif tout en répondant aux besoins des vacanciers.

Débordant l'aspect exclusif de la voile, tout le secteur de St-Daniel offre de multiples avantages pour l'intégration du plein air aux gens de tout âge et à divers organismes: sentier d'interprétation de la nature, espaces récréatifs, baignade, l'observation de la flore et de la faune, etc. Aussi, les personnes handicapées apprécieraient une telle accessibilité.

De plus, il existe très peu de publicité pour le Parc de Frontenac. Il s'avère primordial de faire connaître ce site dans le but de dévoiler tout son potentiel et sa beauté.

De plus, le rendement d'un tel parc dépend d'un bon programme de marketing.

CONCLUSION:

Le Parc possède donc de multiples possibilités qui ne sont pas exploitées. La plupart de ces recommandations ne demandent pas d'investissements majeurs, mais simplement une bonne gestion des ressources déjà existantes.

L'impact des recommandations proposées, d'une nouvelle orientation, d'une meilleure gestion vise la découverte de notre richesse naturelle et des facilités récréatives qu'offre le Parc de Frontenac.

Tous les gens recherchent en grand nombre ces sites enchanteurs. En leur offrant des services adéquats et répondant à leurs besoins, on s'assure une fréquentation et surtout une appréciation de la structure mise en place au niveau du Parc de Frontenac.

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction.

L'équipe du personnel de voile

Jean Dallaire

François Grégoire

Louis Grondin

Louis L'archevêque

François Grégoire

Louis Grondin

Louis L'archevêque

Jean Dallaire

ANNEXE

Voici l'inventaire principal des équipements à l'Ecole de Voile:

- 3 bateaux hors-bord motorisés assurant la sécurité;
- 7 dériveurs "doubles" de type Laser II avec équipements de compétition (Trapeze, Spi);
- 7 dériveurs "solitaires";
- 10 planches à voile;
- Matériel didactique (volumes, salle de cours);
- Salle de premiers soins;
- Matériel de sécurité nautique (vêtement de flottaison individuel, coussins de sauvetage);
- Une bâtisse pour la réparation et le remisage des équipements;
- Etc.



Comité d'assainissement du
bassin de la rivière St-François

Le 28 novembre 1985

Madame,
Monsieur,

Le Comité d'assainissement du bassin de la rivière Saint-François est un organisme à but non lucratif qui travaille depuis 1971 à favoriser la dépollution des lacs et des rivières de notre bassin ainsi que promouvoir l'aménagement des berges de ses cours d'eau.

Après avoir pris connaissance des préoccupations recueillies lors des soirées de consultation dans le cadre de l'aménagement du parc Frontenac, le Comité d'assainissement appuie les intervenants consultés. Par conséquent, nous entérinons la volonté populaire de faire du parc Frontenac une destination touristique en mettant l'emphase sur l'activité plein air quatre saisons tout en prêtant une attention particulière à l'interprétation, à l'animation, à la préservation et à la protection de l'environnement.

Espérant que cet appui sera considéré lors des audiences publiques qui auront lieu prochainement, je vous prie de croire en mes salutations les plus cordiales.

Le directeur général,

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Robert Dube', with a long horizontal flourish extending to the right.

Robert Dube

RD/ld

c.c. M. Maurice Boulet, ville de Thetford Mines

M É M O I R E

20

Préparé par: C A M P C L A R E T du Lac Elgin
Père Carmel Lerma, c.m.f.
Directeur

1. IDENTIFICATION

Le Camp Claret du Lac Elgin est un organisme à but non lucratif, créé en vertu des dispositions de l'article 22 de la loi constituant les Pères Clarétains du Québec, chapitre 140 des lois 1953-1954, et à son tour constitué en corporation selon lettres patentes émises par le Lieutenant Gouverneur de la province le 29 mai 1970.

Il est situé sur les bords du Lac Elgin, dans le Canton de Stratford Centre. Fondé en 1963, il offre les services d'une base de plein air à une clientèle toujours grandissante venant principalement de la province de Québec et qui de plus en plus attire les campeurs des autres provinces du Canada et des États-Unis.

2. MEMBRE DE LA CORPORATION

Sont membres de la corporation du Camp Claret les personnes ci-dessous mentionnées qui forment le conseil d'administration:

Père Carmel Lerma, c.m.f., Directeur

Père Lauréot Couture, c.m.f.

Mlle Pauline Rondeau, Trésorière

M. Laurent Croteau

M. Raynald Goudreau

M. Paul Denhez

Me Louise Lussier

Mlle Josée Martineau, Secrétaire

À ce conseil d'administration s'ajoutent 70 membres du personnel qui durant l'été sont les animateurs et responsables des activités de plein air de 950 jeunes campeurs et campeuses.

3. OBJECTIFS

Ses objectifs généraux sont l'enseignement et l'éducation de la jeunesse par le plein air et la vie de groupe (lettres patentes no. 3).

Divisé en quatre sections, le Camp opère quatre programmes différents adaptés à l'âge et au sexe de sa clientèle.

Avec un effectif de 310 personnes par période, le Camp reçoit 950 campeurs par été. À l'occasion, il offre aussi ses services à une clientèle pour les classes rouges, blanches et vertes, ses installations lui permettant d'opérer les quatre saisons.

Les sections d'adolescents de 12 à 16 ans, garçons et filles, ont comme objectifs généraux de leur vie de groupe et de plein air:

1. Apprendre à se découvrir eux-mêmes avec leurs capacités et leurs limites; apprendre à découvrir les autres et vivre avec.
2. Donner l'occasion de se dépasser par le goût du risque et de l'effort.
3. Élargir l'éventail de leurs connaissances techniques dans les activités sportives du Camp.
4. Découvrir la nature et apprendre à l'aimer; préparer l'adulte de demain à meubler ses temps de loisir.

4. ACTIVITÉS

Pour atteindre ces objectifs, la vie des sections est orientée vers les grandes excursions, le camping, l'orientation, la voile, l'équitation, la survie en forêt, le rallye, les grands jeux, le pionniérisme et autres. À travers toutes ces activités,

l'adolescent est plongé dans un milieu qui continuellement fait appel, tantôt à sa débrouillardise personnelle pour se dépasser lui-même, tantôt au partage d'une vie d'équipe où il fait l'apprentissage à la vie sociale.

5. ACCÈS AU PARC FRONTENAC SECTEUR SUD DE LA RÉSERVE

La proximité du Parc Frontenac a constitué depuis 1978 le lieu privilégié pour la réalisation de ce programme:

- Randonnées pédestres et camping rustique
- Survie en forêt
- Interprétation de la nature
- Programme d'apprentissage à l'orientation et boussole.

En effet, 500 jeunes de 12 à 16 ans encadrés par des moniteurs âgés de 18 à 21 ans à raison de un adulte pour 4 campeurs ont parcouru chaque été les 11 tracés de randonnée pédestre que nous avons organisés dans les sentiers du secteur sud du parc.

Depuis l'été 1978 nous avons eu la collaboration des autorités du Parc dans la personne du sur-intendant, M. Bernard Chartrand (voir annexe A) qui nous a permis d'y pénétrer et d'organiser 11 parcours différents de randonnées pédestres quelques-uns combinés de pédestre et canotage dans la rivière Indienne (voir annexe B, carte de parcours).

Depuis 1978 nous avons continué et intensifié ces parcours en 1979-80-81-82-83-84-85.

6. PORTE D'ACCÈS (Trois Moulins), RTE 161 STORNOWAY

Comme il est facile de vérifier, sept de nos parcours partaient ou terminaient à la porte des Trois Moulins.

Durant l'été 1984 les autorités du Parc ont décidé la fermeture de la dite porte d'accès et abandonné l'entretien du

chemin principal. Considérant que cette porte était essentielle non seulement pour l'accès de nos campeurs, mais pour assurer leur protection et intervenir en cas d'urgence (blessure, accident ou maladie), nous avons demandé et obtenu une clef pour pouvoir nous servir de cette porte. (Voir annexe C courrier entretenu avec Nelson Renière, Directeur du Parc, et M. Pierre Levac, Directeur régional de l'Estrie).

La Direction du Camp doit rendre hommage à tous ces intervenants qui de toute façon ont fait preuve d'une collaboration totale pour faciliter aux jeunes l'accès à ce secteur sud du Parc qui est magnifique par la beauté de sa forêt, ses nombreux lacs et ses sentiers. Ce permis d'accès et la clef n'étaient qu'une solution temporaire condamnée à disparaître parce que le chemin, privé d'entretien, à courte échéance, ne serait plus carrossable. Le même sort est réservé à la plupart des sentiers de randonnée pédestre dont l'état actuel est réduit au minimum où l'on peut circuler "à la file indienne" et ceci parce que nous-mêmes avec notre personnel d'entretien, nous avons investi depuis trois ans plusieurs jours de travail pour défricher à la machette et à la scie mécanique ces sentiers de plus en plus envahis par la végétation croissante de la forêt, et assurer un passage sécuritaire à nos jeunes campeurs.

7. RECOMMANDATIONS

ATTENDU QUE le Parc Frontenac dans le secteur sud offre tous les éléments nécessaires aux activités de plein air **QU'ON NE PEUT PAS TROUVER AILLEURS DANS LA RÉGION.**

ATTENDU QUE le nombre de campeurs et de jeunesse étudiante qui pourraient en profiter...Le Camp Claret à lui seul peut acheminer au delà de 500 campeurs par été...

ATTENDU QUE ce magnifique endroit serait inaccessible sans un minimum de voies d'accès, chemin principal et sentiers intérieurs...

ATTENDU QUE la porte **TROIS MOULINS** qui donne accès au secteur sud est la plus indiquée parce que proche de la Route 161 et moyen d'accès aux sentiers du Parc 1-2-3-4-5, Rivière Felton, Lac Maskinongé, Lac des Îles, etc.

EN CONSÉQUENCE: Le Camp Claret du Lac Elgin demande:

1. Que le Parc Frontenac soit maintenu comme tel dans le secteur sud ou la réserve.
2. Que les nombreux sentiers aptes aux excursions ou randonnées pédestres soient ouverts et entretenus avec un minimum de circulation à pied.
3. Qu'il soit défendu l'accès de tout véhicule moteur dans ces sentiers.
4. Que la porte d'accès sur la Route 161 est, Stornoway et Stratford "**TROIS MOULINS**" soit réouverte aux usagers munis d'un permis.
5. Que le chemin principal qui mène de la dite porte au Lac des Îles, soit entretenu comme dans le passé, pour permettre la circulation des véhicules motorisés des groupes et autres usagés.

8. CONCLUSION

On n'insistera jamais assez sur la valeur éducative que la jeunesse retire de ces expériences de vie de groupe et de plein air: la débrouillardise, l'entre-aide, la connaissance de soi et des autres, le goût du risque et de l'effort, la découverte de la belle nature pour apprendre à l'aimer et à la respecter... Donner à l'adulte de demain comment meubler ses temps de loisirs de plus en plus longs et nombreux inspirés par une société de technologie, c'est un service à rendre à la société mais aussi c'est offrir un apprentissage que seuls les organismes de loisir peuvent offrir.

Le seul endroit encore disponible dans la région à cette activité est sans doute le secteur sud du Parc Frontenac. Nous insistons pour que les autorités compétentes soient sensibles à ces valeurs et fassent en sorte que le Parc Frontenac devienne un haut lieu d'éducation et de santé pour la population du Québec.



Association des Camps du Québec
4545, av. Pierre-de-Coubertin
C.P. 1000, Succursale M
MONTREAL (Québec) H1V 3R2
Tél.: (514) 252-3000 1-800-361-3586

Montréal, le 28 novembre 1985

Ministère du Loisir, de la
Chasse et de la Pêche
Gouvernement du Québec
Québec, Québec

Objet: Parc Frontenac

Madame,
Monsieur,

Par la présente, l'Association des Camps du Québec vous confirme son plein appui au mémoire que vous déposez les représentants du Camp Claret du Lac Elgin, dans le cadre de leurs démarches en vue de la préservation du Parc Frontenac et de la réouverture de l'entrée située le long de la Route 161, entre Stornway et Stratford (Porte des Trois Moulins).


Nous considérons le Parc Frontenac comme une ressource importante dans l'éducation au plein air et aux sciences naturelles pour les jeunes qui fréquentent les camps de vacances situés dans les environs du Parc.

Veillez recevoir, madame, monsieur l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Louis Jean
Directeur général

LJ/mg

A N N E X E A

 Gouvernement du Québec
Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche
Direction régionale des Cantons de l'Est
Parc Mont-Orford
c. p. 146
Magog, Qué
J1X 3W7

Le 30 juillet 1979.

Frère Carmel Lerma
Camp Claret
Lac Elgin
Strafford, Québec

Monsieur,

Suite à notre rencontre du 24 juillet concernant votre demande d'accès au territoire du parc Frontenac pour 6 expéditions de randonnée pédestre, la présente vous autorise à donner suite à votre projet d'ici le 25 août 1979.

Il faudra suivre les points suivants:

- 1) Pêche interdite.
- 2) Informer le poste d'accueil du jour d'entrée par le lac Maskinongé; le préposé à l'accueil informera les responsables du Service de la Conservation, sous poste de Thedford-Mines.
- 3) Laisser les endroits habités propres.
- 4) Attention aux feux.

Je compte sur votre collaboration afin de monter notre projet de diaporama sur les beautés du Parc Frontenac.

Bon Succès,


Bernard Chartrand,
Surintendant.

BC/cl

c.c.: Jean-Marc Girard
G. Charest
Cahier des activités

GOVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DU TOURISME, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE
DIRECTION DES PARCS

CAMP CLANET 288502
Parc CANUEL LERMA.
418-443-5213

DROIT D'ACCÈS AUX ACTIVITÉS JOURNALIÈRES GRATUITES RIGHT OF ACCESS TO FREE DAILY ACTIVITIES

FRONTENAC		Traversée — Route secondaire / Transit — Secondary road	
PARC OU RÉSERVE / PARK OR RESERVE		Nom de la route ou du secteur / Name of the road or sector	
Date / Date		ACTIVITÉS JOURNALIÈRES GRATUITES / FREE DAILY ACTIVITIES	
JOUR / DAY	MOIS / MONTH	ANNEE / YEAR	Heure / Hour
14	08	78	08H00
Poste d'accueil / Reception Office		Canotage / Canoeing <input type="checkbox"/> Randonnée pédestre / Walking <input checked="" type="checkbox"/>	
Parc		Escalade / Mountain climbing <input type="checkbox"/> Plages / Beaches <input type="checkbox"/>	
DESTINATION / DESTINATION		Fruits sauvages / Berry picking <input type="checkbox"/> Raquettes / Snowshoeing <input type="checkbox"/>	
PLAQUES MINÉRALOGIQUES / LICENSE PLATES		Motoneige / Snowmobiling <input type="checkbox"/> Ski de fond / Cross-country skiing <input type="checkbox"/>	
Nombre de pers. / Number of pers. 15		Pique-nique / Picnicking <input type="checkbox"/> Visite / Visiting <input type="checkbox"/>	
Signature de l'émetteur / Issuing officer signature		ACCÈS À LA PÊCHE / ACCESS TO FISHING	
		Saumon / Salmon <input type="checkbox"/> Autres espèces / Other species <input type="checkbox"/>	

TCP 471

COPIE DE L'USAGER / USER'S COPY

RAPPORT D'EXCURSION
PARC FRONTENAC EN 1978
SECTION LAC ST-FRANÇOIS ET RIVIÈRE INDIENNE

- BUT DU RAPPORT:**
1. Repérer les sites propices au camping le long du Lac St-François et de la Rivière Indienne.
 2. Prendre compte de l'état dans lequel nous avons trouvé les sites de campement déjà en place.


Nous sommes partis en canot sur le Lac St-François à partir de la route venant de St-Praxède. Entre ce point et l'île du Déroit, nous avons vus plusieurs sites propices au camping sur la rive ouest du lac. En gros, toutes les pointes de terre qui s'engage sur le lac telles que la pointe St-Pierre constituent des endroits de premier choix pour le camping. On compte, au moins, quatre pointes de terre intéressantes en plus des nombreuses plages créées par le niveau de l'eau particulièrement bas à cette période de l'année. La propreté de la rive ouest du Lac St-François semble très acceptable. Nous nous sommes arrêtés sur l'île du Déroit pour dîner, même si cette île ne fait pas partie du Parc, nous aimerions attirer votre attention sur le fait que ce site, comme d'autres appartenant au Parc, est parsemé de canettes de bière, boîtes de conserve et autres déchets. Le côté nord de l'île (le plus pollué) est encore un site plaisant et viable, mais il ne faudrait pas laisser aller les choses...

On trouve quelques sites de camping le long de la Rivière Indienne particulièrement à l'extrémité sud qui constitue le bout le plus sauvage de la rivière. La moitié nord de la grande île comporte plusieurs sites intéressants dont les plus propices sont malheureusement les plus pollués, nous étions loin d'être les premiers à passer par là. Nous avons trouvé toute sorte de choses telles que base de lit, phare d'automobile, caisse de bière, boîte de conserve et plusieurs bouteilles cassées le long de la plage.

L'eau de la Rivière Indienne semble être assez polluée et goûte le sucré.... aussi elle a une couleur assez foncée et nous avons rencontré plusieurs pêcheurs en canot moteur.

Nous déplorons l'état des sites que nous avons aperçus ou utilisés le long de la Rivière Indienne et nous ne voudrions pas voir une aussi belle région se détériorer davantage.

Malgré tout, la Rivière Indienne reste un endroit très agréable pour les canotiers de par sa grande beauté et sa tranquillité. Nous espérons que des mesures de prévention et de surveillance permettront à tous de profiter d'une région aussi belle tout en respectant le milieu où ils ne sont que de passage.

 Gouvernement du Québec
Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche
Direction régionale des Cantons de l'Est

~~Parc Mont-Orford~~
~~c.p. 146~~
~~Magog, Qué.~~
~~J1X 5Y77~~

St-Daniel, le 14 juillet 1980.

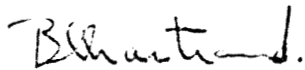
Père Carmel,
Camp Claret
Stratford Centre, Q.C.

Monsieur,

Suite à notre rencontre de mercredi le 2 juillet 80, la présente confirme la possibilité d'effectuer des randonnées éducatives guidées selon l'horaire présenté et ce, sur le territoire de la réserve. Les dates mentionnées sont approuvées et vous permettront de vous réajuster au besoin.

Tel que convenu dans votre programme d'initiation à la pleine nature, vous assurerez l'entière responsabilité des groupes formés de quatorze (14) personnes et de deux (2) moniteurs. Le camping d'une nuit sera possible aux aires identifiées sur la Rivière aux Indiens.

Nous espérons que votre rapport photographique permettra de nous faire connaître vos expériences de pleine nature et saura présenter quelques beaux paysages du parc Frontenac.


Bernard Chartrand,
surintendant

BC/dmd

220



Gouvernement du Québec
Ministère du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche
Direction régionale des cantons de l'Est

St-Daniel, le 14 juillet 1981.

Père Carmel Lerma
Directeur
Camp Claret
Stratford Centre, Québec

Monsieur,

Suite à notre rencontre du 9 juillet dernier je vous autorise à donner suite aux différentes excursions programmées à l'intérieur des limites du Parc Frontenac.

Vous devrez vous assurer que toutes les mesures de sécurité soient prises tant sur le plan d'eau qu'en forêt.

Bon succès

Bernard Chartrand
Surintendant
Parc Frontenac

c.c
Gaston Charest
Ghislain Goulet
Poste d'accueil

Pièce jointes

BC/mr



Sherbrooke, le 17 juin 1983

Père Carmel Lerma, cmf.
Directeur
Camp Claret
Lac Elgin
Stratford Centre
Cté Wolfe, QC
GOY 1P0

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 13 juin dernier, vous trouverez ci-inclus un droit d'accès - autorisation spéciale-vous donnant droit à circuler dans les différents secteurs du parc Frontenac entre le 21 juin et le 19 août 1983.

Aussi tel que mentionné dans votre lettre, nous apprécierions être avisé une journée à l'avance de la visite de votre groupe et ce, quelque soit la durée du séjour. Pour ce faire, vous pouvez communiquer avec le bureau d'accueil du parc, situé à St-Daniel, en téléphonant à (418) 422-2136.

Egalement si vous êtes d'accord, à la fin de l'été, j'apprécierais obtenir vos commentaires, soit par une rencontre que nous pourrions avoir, soit par un écrit que vous pourriez me faire parvenir.

Etant assuré à l'avance de votre collaboration et de votre préoccupation pour le respect du milieu naturel, je vous souhaite un heureux séjour dans le parc.

Denis Perron
pour le parc de Frontenac

DP/ft

A N N E X E B

A N N E X E C

Sherbrooke, le 13 juillet 1984

Camp Claret du lac Elgin
a/s du Père Carmel Lerma,
Directeur
Stratford Centre (Québec)
GOY 1P0

Objet: Règlements - Parc Frontenac

Cher Père,

Nous avons pris en considération une demande de réévaluation des décisions prises quant au séjour dans le parc "Frontenac" par votre organisation.

Je dois ajouter dès maintenant à la lumière des explications obtenues que je suis d'accord avec les orientations émises par MM. Ebacher et Renière. Il m'apparaît évident qu'une utilisation accrue du parc viendra perturber progressivement vos activités et qu'une adaptation sera nécessaire; actuellement trois (3) autres groupes font des pressions pour obtenir des privilèges personnalisés à leur organisation.

Cependant compte tenu de la valeur de votre organisation, de votre passé et de l'intérêt que vous portez au parc et surtout de votre planification déjà établie pour 1984, après discussion avec M. Renière, nous modifions nos décisions en votre faveur sur deux (2) points surtout, à savoir:

A) Camping:

Qu'une tolérance sera appliquée au niveau du camping pour la saison 1984 seulement et que vous pourrez camper comme par le passé.

(S.V.P. faite part de votre programme à M. Renière)

.../2

B) Entrée - Trois-Moulins:

J'ai demandé également à M. Renière de vous remettre une clef de la barrière. Cette clef vous est remise pour fin d'urgence seulement, mais c'est à vous de déterminer s'il y a urgence.

(Pourriez-vous s.v.p. envoyer une personne chercher la clef au bureau - téléphoner avant)

Je vous signale cependant que vu l'état du chemin (après les pluies) même en cas d'urgence nous vous conseillons d'utiliser l'autre chemin parce que nous croyons qu'un petit véhicule peut passer encore vraisemblablement, mais qu'un autobus pourrait facilement rester pris. L'état de certains ponceaux est en mauvaise condition et aucun entretien du chemin ne sera fait.

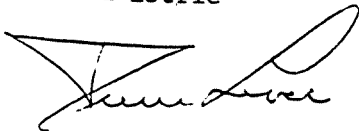
Ces modifications sont valables pour cet été et à l'automne prochain, il serait souhaitable qu'une rencontre ait lieu avec la direction du parc pour leur présenter votre planification pour l'été 1985.

Durant l'année 1985, il y aura des audiences publiques pour la création officielle du parc avec la présentation d'un plan directeur. Je vous invite à réfléchir sur ce que vous croyez que devrait être le développement du parc et à soumettre des recommandations lors de cette consultation publique.

Soyez assuré que nous participons également à la cause du plein air et de son accessibilité.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Directeur régional
de l'Estrie



Pierre Levac

PL/ft

c.c. Michel Ebacher
Nelson Renière
Chislain Goulet
Gaston Charest

226



Gouvernement du Québec
Ministère du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche
Direction régionale de l'Estrie

Saint-Daniel, le 9 juillet 1984

Camp Claret
Lac Elgin
Stratford Centre, Québec
GOY 1PO

A l'attention du Père Carmel Lerma

Objet: Accès au parc Frontenac pour la pratique de randonnée pédestre avec séjour et camping rustique. Expéditions composées d'adolescents(es) encadrés de moniteurs responsables.

Cher monsieur,

Suite à votre demande ainsi qu'à notre rencontre à mon bureau concernant le sujet précité, la présente est pour confirmer qu'il est possible sous réserve de répondre en partie à votre demande.

Premièrement, je tiens à vous dire que j'ai pris connaissance du dossier et de la documentation que vous m'avez remis. Je n'ai donc que des félicitations à vous faire pour l'intérêt, "incluant les dépenses d'énergie," que vous et les membres de votre organisme ont déployés à la cause des jeunes.

Dans le même ordre d'idée, notre ministère tente, dans le domaine du possible et selon la disponibilité, de mettre les moyens pouvant répondre à votre demande.

En effet, il vous sera possible de pratiquer vos activités dans le secteur sud du territoire du parc Frontenac.

A noter que ledit secteur est statué réserve de chasse et pêche de Frontenac (voir photocopie du règlement en annexe).

... 2

Parc Frontenac
R.R. #3
St-Daniel, QC
G6G 5R7

Père Carmel Lerma

- 2 -

1984-07-09

Nous portons à votre attention les points suivants:

- 1- Entendu que notre ministère n'assume, en aucune façon, une responsabilité à l'égard de la sécurité des personnes faisant partie de vos expéditions.
- 2- Entendu que vous devez produire une preuve d'assurance responsabilité publique comportant la couverture d'un million de dollars (1 000 000\$).
- 3- Entendu que vous aurez à emprunter la porte d'entrée du canot camping (pont d'acier route 263) pour accès au secteur. Pour des raisons de fonctionnement la porte de Trois-Moulins n'étant plus utilisée pour accès au territoire.
- 4- Entendu que la pratique des activités mentionnées doivent être organisées de façon à ne pas être incompatible avec nos activités: la réglementation de la conservation de la faune et de son habitat ainsi que de la protection du milieu et de l'environnement.
- 5- Entendu que la pratique de vos activités sur le territoire du parc Frontenac est considérée à l'état expérimental face à nos opérations.

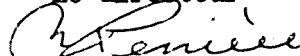
Vous trouverez ci-inclus les droits d'accès préparés par période de séjour pour répondre aux expéditions du 11 juillet au 15 août prochain.

Nous espérons cet arrangement à votre satisfaction et vous souhaitons bon succès dans vos activités.

Nous demeurons disponible pour toute information supplémentaire.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur


Nelson Renière

c.c. MM. Michel Ebacher
Ghislain Goulet
Gaston Charest,
Conservation de la Faune

228



Gouvernement du Québec
Ministère du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche
Direction régionale de l'Estrie

Parc de Frontenac, le 27 mai 1985

Camp Claret du lac Elgin
a/s du Père Carmel Lerma, directeur
Stratford Centre, Québec
CoY 1P0

Objet: Accès au territoire du Parc de Frontenac, "Secteur
Réserve", pour la pratique de randonnée avec séjour.

Cher monsieur,

Suite à votre demande lors de notre rencontre du 19
de ce mois, concernant le sujet en titre, la présente est pour con-
firmer notre accord, sous réserve, à donner accès au territoire.

Tel qu'indiqué à votre mémoire, trois (3) groupes
de onze (11) personnes faisant partie de la direction de votre
organisme accéderont au territoire via la route principale et les
sentiers pédestres secteur Réserve soit: au lac Maskinongé et sen-
tier # 3, rivière des Indiens, en date du 8 au 9 et du 18 au 19
juin prochain.

Nous portons à votre attention ce qui suit:

- 1) Entendu que notre ministère n'assume, en aucune façon, une
responsabilité à l'égard de la sécurité des personnes fai-
sant partie de vos expéditions.
- 2) Entendu que dans les circonstances vous devez posséder une
assurance responsabilité publique comportant la couverture
d'un million de dollars (1 000 000\$).
- 3) Entendu que la pratique de l'activité mentionnée doit être
organisée de façon à ne pas être incompatible avec les ac-
tivités du ministère ou son concessionnaire, avec la règle-
mentation de la conservation de la faune et de son habitat
ainsi que de la protection du milieu et de l'environnement.
- 4) Entendu que la pratique de l'activité sur le territoire du
secteur concerné est considérée à l'état expérimental face
à nos opérations.

... / 2

Parc Frontenac
R.R. #3
St-Daniel, QC
G6G 5R7

Père Carmel Lerma

- 2 -

1985-05-27

Vous trouverez ci-inclus les droits d'accès préparés pour la pratique de l'activité aux dates mentionnées.

Nous espérons cet arrangement à votre satisfaction et nous vous souhaitons une heureuse expédition.

Nous demeurons disponible pour toute information supplémentaire.

Veillez agréer, cher monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,


Nelson Renière

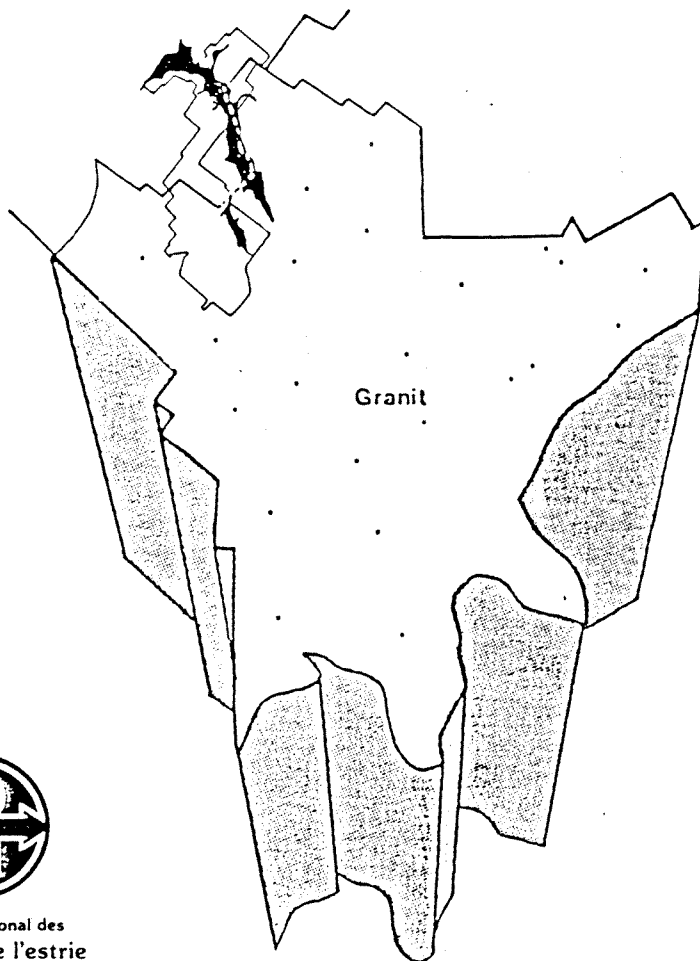
NR/dmd

c.c. Michel Ebacher
Ghislain Goulet
Gaston Charest, Conservation de la Faune
J.-Roch Boutet, Concessionnaire - Chalets Villégiature

MEMOIRE SUR LA CREATION
DU PARC DE FRONTENAC

21

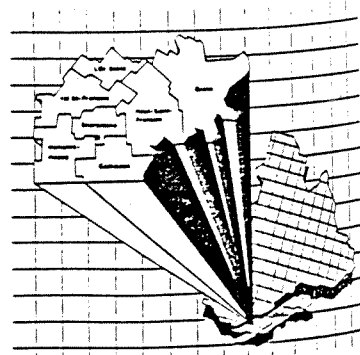
PRÉSENTÉ PAR
LE CONSEIL REGIONAL DES LOISIRS DE L'ESTRIE



29 NOVEMBRE 1985



conseil régional des
loisirs de l'estrie



PRESENTATION

Le Conseil régional des loisirs est un organisme de soutien au développement du loisir dans l'ensemble de la région de l'Estrie. Il représente quelque 145 membres, municipalités ou organismes de loisir.

Le CRL de l'Estrie travaille à rendre de plus en plus accessible le loisir à la population régionale en supportant les intervenants du milieu qui offrent des services de loisir.

C'est parce que nous sommes préoccupés par l'accessibilité au loisir de plein air et par la mise en valeur du potentiel naturel de la région que nous venons aujourd'hui vous présenter nos réflexions sur le développement du Parc de Frontenac.

Nous n'avons pas l'intention de toucher à tous les aspects de la création du Parc puisque, globalement, nous sommes d'accord avec le contenu du mémoire de base. Nous voulons insister sur certains points qui touchent plus particulièrement les intervenants du secteur du Granit ainsi que la population de l'Estrie.

LES LIMITES DU PARC

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) propose une superficie de 156 km² pour le Parc de Frontenac. Il nous semble que cela est satisfaisant pour un parc national. Par contre, la configuration du territoire fait voir que le parc s'échelonne sur une distance de 40 kilomètres de long et qu'il est divisé en deux parties distinctes, le secteur de l'Amiante et celui du Granit.

Nous croyons primordial de développer les deux secteurs du parc en fonction de leurs potentiels respectifs et d'en favoriser l'accessibilité maximale.

LA VOCATION DU PARC

Le Ministère propose que le Parc de Frontenac ait un statut de parc de récréation. Nous sommes en accord avec cette proposition considérant la pratique croissante des activités de plein air au Québec et l'importance d'avoir des lieux publics accessibles et de bonne qualité. Cependant, qui dit récréation, n'exclut pas pour autant la protection du patrimoine naturel. En ce sens, il est intéressant de constater que le plan directeur provisoire du Parc de Frontenac prévoit un certain nombre de zones de préservation ainsi que des aménagements récréatifs respectueux de l'environnement.

Le plan directeur fait aussi voir que plus de 200 000 personnes habitent à moins de 60 minutes de l'une ou l'autre des deux entrées principales proposées. D'ailleurs, il aurait été intéressant d'avoir le calcul à partir du poste d'accueil de Stornoway puisqu'alors l'agglomération Sherbrookoise (plus de 100 000 personnes) se serait ajoutée à cette clientèle.

Bref, nous voulons signifier qu'il existe à proximité du parc un bassin important de population dont les besoins pour la récréation de plein air sont nombreux.

Nous croyons que le parc de récréation de Frontenac peut concilier ce besoin d'avoir accès au milieu naturel tout en protégeant le patrimoine naturel collectif pour les générations futures.

LES ACTIVITÉS DE RÉCRÉATION ET DE PLEIN AIR À DÉVELOPPER

SECTEUR DE L'AMIANTE

Le plan directeur propose pour le secteur de l'amiante un ensemble d'aménagements récréatifs centrés sur la pratique d'activités estivales telles le camping, la voile, le canotage, la baignade... sans oublier un circuit d'auto-interprétation de la tourbière de St-Daniel.

Ces aménagements sont directement reliés au potentiel de ce secteur pour les activités aquatiques. Nous pensons que le développement de la voile donnera un caractère original à ce parc national car, à notre connaissance, il s'agit d'une nouveauté au Québec.

Cependant, nous constatons que le Ministère prévoit aménager au maximum 145 sites de camping individuels avec services. Compte tenu que la population régionale environnante est appelée à utiliser beaucoup son parc, il nous est difficile de voir comment le parc pourra répondre aux besoins de la clientèle extra-régionale qui, elle aussi, voudra jouir de ce parc national.

SECTEUR DU GRANIT

Pour le secteur du Granit, le plan directeur propose des aménagements pour le canot-camping, la villégiature reliée à la pêche, des sentiers de randonnée et d'interprétation ainsi que deux campings de groupes semi-aménagés.

Nous croyons que le potentiel de ce secteur devrait être développé sur une base quatre saisons par la mise en place d'un réseau intégré de sentiers permettant la pratique de la randonnée pédestre, équestre et du ski de randonnée.

En ce qui regarde précisément l'équitation, cette activité peut devenir l'équivalent de la voile dans le secteur de l'Amiante. En effet, son originalité donnerait au parc un caractère particulier, différent des autres parcs nationaux.

Pour ce qui est du ski de randonnée, il faut savoir que dans les municipalités limitrophes au parc, plusieurs intervenants souhaitent l'interconnexion de leurs pistes via le parc et l'aménagement de refuges adéquats permettant la pratique de la longue randonnée en ski.

S'il est vrai que l'on retrouve plusieurs sentiers de ski de randonnée aux environs du parc, on n'y retrouve pas pour autant de parcours de longue randonnée.

A notre avis, le Ministère devrait prendre en main l'aménagement du réseau de ski de randonnée, tout comme pour l'équitation, et laisser le soin aux groupes du milieu de gérer et d'entretenir les équipements et d'animer les programmes qui s'y déroulent.

En ce qui regarde le potentiel naturel, le plan directeur décrit très bien le grand potentiel du secteur du Granit sur le plan de la faune,

de la végétation et du relief. Si l'on jette un coup d'oeil sur la carte des centres d'interprétation de la nature au Québec, on constate que, peu importe le gestionnaire, (Parcs Canada, MLCP, MER, centres privés) on ne retrouve pas un tel centre sur la rive sud du St-Laurent, dans les régions de l'Estrie, des Bois-Francs, de l'Amiante et de la Beauce. Or, le potentiel du parc de Frontenac aurait tout avantage à être mis en valeur par l'implantation d'un centre d'interprétation de la nature dans le secteur du Granit.

Bref, les deux parties du parc devraient être développées en fonction de leurs potentiels respectifs. Le secteur de l'amiante pour le camping de destination et les activités aquatiques; le secteur du Granit, sur une base quatre saisons à partir d'un réseau intégré de sentiers avec refuges et l'implantation d'un centre d'interprétation de la nature.

LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Le plan directeur propose l'accès au parc de Frontenac par deux entrées principales, St-Daniel et Baie Sauvage et par une entrée secondaire située à Ste-Praxède.

Or, nous savons qu'il existe déjà un accès par Stornoway et que la route existe sur fond gravelé. Nous nous questionnons sur la cohérence du Ministère qui a acquis des terrains pour avoir accès à la route 161, a construit un poste d'accueil, fait le chemin qui mène à l'intérieur du parc, et qui décide maintenant de ne plus opérer cet accès.

Nous nous questionnons d'autant plus qu'il s'agit de l'accès le plus facile et le plus rapide pour le bassin de population de l'Estrie au secteur du Granit.

Tenant compte de la grandeur du parc et de l'importance d'en favoriser l'accès par toutes les directions, nous croyons que trois entrées principales ne sont pas de trop et nous demandons la réouverture du poste d'accueil de Stornoway. En conséquence, il va de soi qu'une zone de services devra y être aménagée afin de faciliter la pratique des activités quatre saisons dans ce secteur.

L'INTÉGRATION DU PARC À L'INTÉRIEUR DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DU GRANIT

Il ne fait pas de doute que la création du parc de Frontenac s'intègre aux orientations de la MRC du Granit. En effet, les municipalités, le comité-loisir de la MRC et plusieurs intervenants du milieu, dont la Chambre de commerce de Lac-Mégantic, sont unanimes à affirmer la vocation récréo-touristique du territoire de la MRC du Granit. Le milieu se dirige vers un plan d'ensemble du développement touristique et la création d'un ou de plusieurs circuits touristiques permettant de faire connaître le potentiel naturel et de plein air, ainsi qu'historique et culturel présent sur le territoire de la MRC.

Le parc de Frontenac est, de toute évidence, un potentiel très important pour la région car, au départ, il constitue un élément très attractif pour la clientèle extra-régionale. De plus, si le Ministère accepte l'idée de favoriser le développement d'activités quatre saisons dans le secteur du Granit, le parc de Frontenac apportera une offre de services complémentaire à celle du milieu environnant. (Circuit de longue randonnée (été, hiver) centre d'interprétation de la nature...)

LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

Le Conseil régional des loisirs de l'Estrie est d'accord avec la réglementation qui empêche la chasse et l'exploitation forestière ou minière dans le parc de Frontenac.

Nous croyons aussi qu'il est important que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, en collaboration avec le ministère de l'Environnement voit au maintien de la qualité des eaux, et particulièrement, celles du lac St-François. Il ne faut donc pas hésiter à intervenir sur le territoire extérieur au parc pour protéger cette qualité, en diminuant les sources de pollution qu'elles soient municipales, agricoles ou privées.

LA GESTION DES PROGRAMMES

Le parc de Frontenac est un grand parc à développer. Pour ce faire, il faudra s'appuyer sur le dynamisme du milieu dans l'opération des activités.

Nous pensons que la mise sur pied d'une société à but non lucratif, regroupant les municipalités directement concernées par le parc de Frontenac ainsi que les organismes, à but lucratif ou non, intéressés à s'impliquer activement, permettrait un développement plus rapide du parc en concertation avec le milieu.

Cette société pourrait prendre en main la gestion des équipements et/ou l'animation des programmes alors que le Ministère verrait à l'aménagement des équipements, à la protection du territoire et à la promotion du parc.

Naturellement, d'autres formules de collaboration du milieu sont envisageables (sous-traitance) et devraient être discutées avec les intervenants.

LES PRIORITÉS

Les régions de l'Amiante et du Granit ont toutes deux des attentes importantes sur le plan économique et la création du parc de Frontenac peut apporter un certain élan au développement récréo-touristique de ces deux territoires.

Nous recommandons que le MLCP investisse rapidement dans l'implantation et l'opération des équipements du parc afin d'avoir un maximum d'impact qui susciterait à son tour l'implication humaine et financière du milieu.

Dans le même sens, nous demandons au MLCP de consentir des efforts majeurs à la promotion du parc de Frontenac pour les trois premières années d'opération.

Les priorités d'implantation au niveau des infrastructures nous apparaissent comme suit:

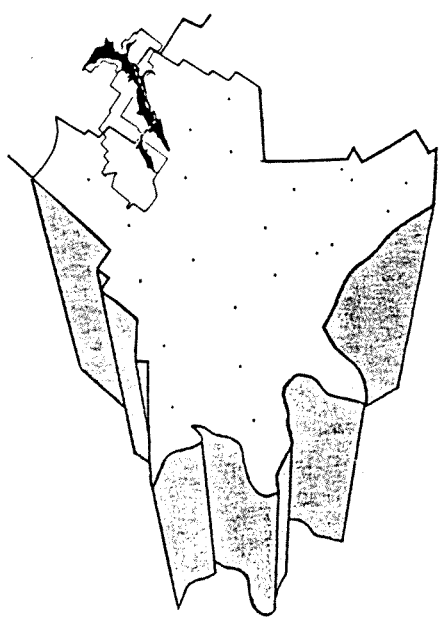
1. RENDRE OPERATIONNELS LES EQUIPEMENTS EXISTANTS PAR L'INVESTISSEMENT DU BUDGET D'OPERATION NECESSAIRE
2. COMPLETER LES INSTALLATIONS DEJA PREVUES
3. AMENAGER LES INSTALLATIONS DU SECTEUR DU GRANIT EN FONCTION D'UNE UTILISATION QUATRE SAISONS, EN COMMENÇANT PAR L'OUVERTURE DE L'ACCES PAR STORNOWAY.

Pour résumer la position du Conseil régional des loisirs de l'Estrie,

- 1- Nous sommes d'accord avec les limites du parc proposées par le Ministère et le statut de parc de récréation
- 2- Les deux secteurs du parc doivent être développés en fonction de leurs potentiels respectifs:
secteur de l'Amiante: camping de destination et activités aquatiques
secteur du Granit: activités terrestres quatre saisons (sentiers de randonnée polyvalents et centre d'interprétation de la nature)
- 3- L'accès par Stornoway doit être réouvert afin de faciliter l'accès au secteur du Granit à la population de l'Estrie. Cet accès doit être principal et en conséquence, une zone de services doit être aménagée du côté de Stornoway
- 4- Le MLCP, en collaboration avec le ministère de l'Environnement, les municipalités et autres intervenants doit protéger la qualité de l'eau du lac St-François
- 5- Le parc de Frontenac doit se développer avec la collaboration du milieu et il ne faut pas hésiter à impliquer les municipalités et les organismes intéressés dans la gestion des équipements et l'animation des programmes d'activités (Société de développement et de gestion, sous-traitance...)
- 6- Le MLCP doit investir rapidement dans l'implantation et l'opération des équipements du parc afin d'en maximiser l'impact dans le milieu
- 7- Le MLCP doit consentir des efforts majeurs à la promotion du parc pour les trois premières années d'opération.

Mémoire présenté dans le cadre des
AUDIENCES PUBLIQUES SUR LA CREATION DU
PARC DE FRONTENAC

22 par le
COMITE-LOISIR DE LA
MRC DU GRANIT



19 novembre 1985

1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME

Histoire

Le Comité-loisir de la MRC du Granit a été mis sur pied par le Conseil des maires de la MRC du Granit en collaboration avec le Conseil régional des loisirs de l'Estrie en 1983.

Ce comité-loisir sert de lieu de réflexion de la MRC sur tout dossier concernant le loisir des municipalités de la MRC.

Depuis ses débuts, il a communiqué des recommandations au Conseil des maires de la MRC sur la dimension loisir dans le cadre des travaux reliés au Schéma d'aménagement du territoire.

Actuellement, le comité-loisir procède à son incorporation à but non lucratif et ce, en accord avec le Conseil des maires.

Composition:

- 1 délégué officiel par municipalité de la MRC nommé à l'intérieur de chaque conseil municipal
- 1 substitut nommé par chaque conseil municipal (il peut être un bénévole en loisir du milieu ou un employé)
- présidé par un maire nommé par le Conseil des maires de la MRC, actuellement, M. Jean-Denis Turgeon, maire de Notre-Dame-des-Bois.

Mandat

- 1) Permet aux municipalités de la MRC d'échanger de l'information, de se concerter et de coordonner des actions favorisant le développement du loisir dans la MRC.

- 2) Initie certaines actions soutenant l'action en loisir des municipalités de la MRC du Granit.
- 3) Prépare et présente tout projet favorisant le développement du loisir dans les municipalités de la MRC du Granit.
- 4) Etudie et recommande au Conseil des maires de la MRC du Granit toute intervention jugée utile au développement du loisir dans les municipalités de la MRC.

2. AVIS SUR LA CREATION DU PARC DE FRONTENAC

Insistons d'abord pour signifier l'accord du Comité-loisir de la MRC du Granit sur le mémoire de base présenté par le Comité d'orientation des régions du Granit et de l'Amiante lors des présentes audiences publiques.

Par ailleurs, nous souhaitons attirer votre attention sur quelques aspects qui ont un impact direct sur les citoyens/nés résidant sur le territoire de la MRC du Granit.

Etant donné que les membres de notre comité-loisir proviennent des 22 municipalités de la MRC et que notre première préoccupation concerne la pratique d'activités de loisir par l'accessibilité à des sites et des équipements, nous considérons représenter le/la citoyen/ne «ordinaire». Voilà pourquoi nous avons retenu le style «épistolaire» pour vous transmettre l'essentiel de notre avis sur le sujet qui nous occupe, à savoir la Création du Parc de Frontenac.

«Bonjour Monsieur le Ministre!»

«Moi, voyez-vous, je reste dans la MRC du Granit. C'est dans une petite municipalité du côté sud du Parc de Frontenac.»

Un Parc
pas encore
Parc

«La première chose que je voudrais dire, c'est qu'on a été plusieurs à être surpris d'apprendre que le Parc n'était pas encore Parc. On comprend mieux, maintenant, pourquoi il y a des équipements en place qui marchent pas: comme c'était pas un parc, il n'y avait pas beaucoup d'argent qui était mis dedans par le Gouvernement du Québec. Maintenant que ça va devenir officiel que c'est un Parc, y devrait avoir plus d'argent de mis dedans, pis, j'espère, plus de monde aussi!»

«Vous savez, Monsieur le Ministre, nous autres, dans le comité-loisir de la MRC, on veut juste que le monde puisse aller jouer dans le Parc. Mais y manque plusieurs choses pour que ce soit intéressant d'y aller.»

Actuellement,
ça marche
pas fort!

«Comme je l'ai dit tantôt, les affaires qui sont là marchent pas beaucoup. Même que certaines personnes disent qu'elles n'osent plus faire de publicité, parce que quand les touristes viennent, y en a qui sont choqués parce que ça marche pas fort. Pourtant, il est connu, le Parc! On espère bien qu'après ces audiences publiques, vous allez tout faire pour que ce qui est déjà là soit en fonction; ça serait déjà ça de pris.»

«Puisque l'occasion de vous parler m'est donnée, j'aimerais aussi vous dire que quand on a regardé le plan que les fonctionnaires proposent, on a vite vu que tout est situé dans la partie nord du Parc.»

«C'est pas que tout devrait être dans le sud, non; nous autres, on trouve qu'il pourrait avoir des activités dans la partie sud

et que ça devrait être différent d'avec ce qu'il y a dans le nord; ça rendrait tout le Parc attirant.»

«Vous comprendrez que les gens des Etats-Unis, de la MRC du Granit, de la Beauce et de toute une partie de l'Estrie, ne viendront pas dans le sud s'il n'y a pas de sentiers de ski de fond ou de randonnée pédestre, un centre d'accueil, des utilités et d'autres choses...»

Une entrée
fermée!

«A part ça, Monsieur le Ministre, comment ça se fait que la rentrée sur la 161 près de Stornoway est fermée depuis quelques années? Avec celle de Lambton, ça ferait deux bonnes entrées pour notre coin et on n'aurait pas l'impression que le Parc, c'est rien que la partie nord. On veut pas de mal aux gens de l'Amiante, au contraire. Mais on pense que le Parc est assez grand et assez beau pour qu'on installe des équipements différents et qui se complètent. C'est pas tout de faire venir les touristes, il faut leur offrir du choix et leur faire connaître tout le Parc. Aussi, il y a le monde qui vit ici. Nous autres aussi, on veut aller jouer dehors, comme y disent à la T.V.!

Un Parc
d'été
ou
d'hiver?

«Il y a aussi une autre affaire qu'on a remarquée. Vous savez le petit livre qu'on nous a donné dans les réunions de travail? Il y a des belles photos dedans, mais il n'y en a même pas une d'hiver. On dirait que c'est un Parc juste pour l'été. Tant qu'à décider d'aménager le Parc Frontenac, pourquoi pas s'organiser pour qu'il serve à l'année longue. Notre patrimoine naturel, c'est aussi la neige pis tout ce qui va avec. Comme dans le sud y a pas grand chose, pourquoi pas en profiter pour l'équiper avec des choses bonnes pour l'hiver autant que pour les autres saisons? En tous les cas, il y a bien du monde qui pense ça dans notre coin.»

«Enfin, comme on n'a pas la chance de vous voir en personne bien souvent, j'en aurais long à vous dire; mais notre groupe n'est pas le seul et ça vous en fait beaucoup à entendre.»

Ensemble,
on se fait
un Parc
pour
jouer!

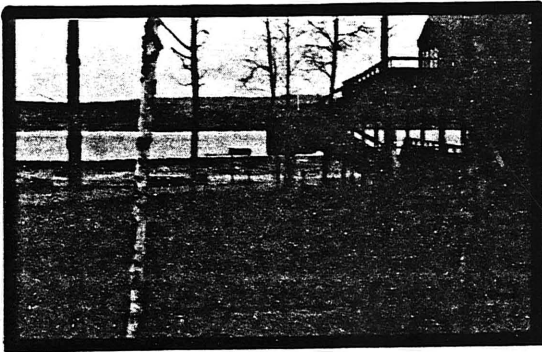
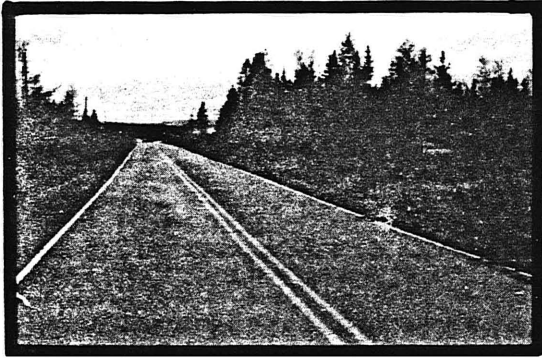
«Je terminerais en vous disant qu'on s'attend pas à tout recevoir de votre Gouvernement et qu'il y a plusieurs personnes et plusieurs groupes qui seraient prêts à s'impliquer. Mais, avant de s'embarquer à fond, on a besoin d'avoir des preuves que vous voulez vous embarquer vous aussi. Tout seul, on n'est pas plus capable que vous, mais ensemble, on pourrait réussir à faire du Parc de Frontenac, un Parc à partager pour aller jouer dehors!»

Excusez-là!



Jean-Denis Turgeon
président du Comité-loisir
de la MRC du Granit

246



LE PARC DE FRONTENAC
UN PROJET RATIONNEL ET VIABLE?

23 DEPARTEMENT DE GEOGRAPHIE
UNIVERSITE DE SHERBROOKE

Le Parc de Frontenac:
un projet rationnel et viable?

Mémoire présenté par le Département de Géographie
Université de Sherbrooke
2500 Boulevard Université
Sherbrooke J1K 2R1

Équipe de réalisation:

Mario Hinse
Denis Mercier
Roger Nadeau
Marcel Pouliot
Léo Provencher
Jean-François Scribe

INTRODUCTION

C'est avec intérêt que le Département de Géographie de l'Université de Sherbrooke présente aujourd'hui un mémoire sur le plan de développement du Parc de Frontenac. Cette intervention ne nous a pas été commandée; elle résulte plutôt d'une longue action où les membres départementaux et plusieurs dizaines d'étudiants ont été appelés à travailler dans les limites mêmes du parc.

En effet, l'implication départementale au Parc de Frontenac remonte à 1980 et depuis plusieurs projets de recherches se sont penchés tant sur les aspects physiques, touristiques et économiques du parc. La collaboration a été, du moins à notre point de vue excellente, tant avec les autorités qu'avec la population régionale.

Aussi nous sentons-nous à l'aise dans la présentation des pages qui vont suivre. Aussi voulons-nous souligner que les points que nous allons soulever sont plus des interrogations publiques qu'une critique du plan de développement. Nous parlerons de la vocation du parc, de sa place dans l'Estrie, de son accessibilité, de son potentiel et de ses utilisations possibles pour terminer sur quelques points techniques.

1. LA VOCATION DU PARC DE FRONTENAC

Le Ministère du Loisir a classé le Parc de Frontenac comme un parc de récréation, en spécifiant dans son document d'information, que les deux choix possibles étaient "très défendables", i.e., d'une part "mettre en valeur les attraits récréatifs du territoire" ou d'autre part "préserver avant tout le caractère typique de la région naturelle" (M.L.C.P., 1985, p. 20). Le Ministère a opté ici pour un parc de récréation à cause des atouts exceptionnels que possède le lac St-François au point de vue des activités de plein air et ensuite parce que sur cette rive sud du St-Laurent, le parc de Frontenac représente une dernière porte d'entrée sur la nature sauvage" ... et que c'est, somme toute, "une question d'accent qui (a) fait pencher la balance".

À peu près pour les mêmes raisons, notre perception du territoire à l'étude nous a fait nous interroger sur la pertinence d'une double vocation à l'intérieur du parc: récréation au nord et conservation au sud. Pour nous, il s'agit donc plus que d'"une question d'accent" même si nous ne nous présentons pas comme carrément réfractaires à un parc récréatif, loin de là nous estimons cette orientation comme essentielle dans un secteur où l'accessibilité aux activités de plein air est assez limitée, sans compter que le potentiel est d'une grande qualité. Nous souhaiterions tout de même vous faire part d'une préoccupation ou d'une problématique particulière dans un contexte national et régional.

Ainsi, si on se reporte à l'esprit de la loi des parcs de 1977 et aux documents d'accompagnement produits par le Ministère depuis, (nous pensons ici spécialement au document: "Les parcs québécois: La politique", de 1982) il est évident qu'il y a de la part du gouvernement une volonté explicite de doter chacune des régions naturelles du Québec d'un parc qui aura comme objectif prioritaire "de protéger des échantillons représentatifs" du milieu naturel des régions. Or, si on jette un coup d'oeil rapide sur la situation qui prévaut en Estrie, on note qu'aucun territoire représentatif de notre région naturelle n'est protégé par le statut de parc de conservation, lequel a précisément pour but d'atteindre cet objectif. Il est sans doute bon ici de rappeler la définition que le Ministère donne d'un parc de conservation, lorsqu'il dit que "les parcs de conservation sont créés pour assurer la protection permanente de territoire représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnels. Ils sont accessibles au public pour des fins d'éducation au milieu naturel et offrent des activités de récréation réclamant des équipements peu élaborés et n'affectant que peu le milieu." (M.L.C.P., 1982, p. 29).

La région naturelle A5 où nous sommes, compte déjà le Parc du Mont Orford, lequel est un parc de récréation. Sans être prophète, nous savons qu'un autre parc sera bientôt créé dans la région, soit au Mont Mégantic; celui-ci sera sans doute un parc de conservation mais ne sera pas représentatif du milieu naturel typique de la région. À moyen et à long terme, il est difficile de penser à d'autres parcs car les espaces publics ici sont maintenant presque inexistantes. La question qui se pose alors, c'est la suivante:

si la partie sud du parc de Frontenac n'est pas classée comme parc de conservation, quel territoire pourra remplir la fonction de protection permanente d'espaces typiques de notre région naturelle? Dans une perspective à long terme, nous croyons que cette question a son intérêt et qu'il serait risqué de procéder sans apporter de réponse.

2. LE PARC DE FRONTENAC DANS L'ESTRIE

La finalité de la loi sur les parcs vise à doter le Québec d'un réseau de parcs tel, qu'il soit représentatif des régions naturelles de la province en plus d'englober des sites exceptionnels. La contrepartie est de permettre à la population de pratiquer des activités récréatives de plein air dans des milieux naturels non-perturbés.

Est-ce possible de concilier ces objectifs dans une région comme l'Estrie?

Avant de tenter de répondre à cette question, il est bon de mettre en évidence les faits suivants. La population estrienne n'est pas très importante et de ce fait ne requiert pas de vastes espaces récréatifs. Cependant, il faut tenir compte du fait que c'est une population dispersée et que cette région sert de plus en plus de déversoir à la population montréalaise. Les terres publiques en Estrie ne comptent guère pour plus de deux pourcents de la superficie du territoire. Or, la très grande majorité de ces terres sont situées en zone montagneuse comme c'est le cas pour le mont Orford, le mont Mégantic, une partie de la réserve de Frontenac et de la ZEC Louise-Gosford. Qui plus est, exception faite de la ZEC Louise-Gosford et du Parc du Mont-Orford qui constituent des entités légales à vocation définie, la réserve Frontenac fait l'objet des présentes audiences publiques en vue d'être reconnu Parc et le mont Mégantic est reconnu comme élément potentiel à intégrer au réseau québécois de parcs.

Pour tenter de répondre à la question posée précédemment, il faut d'abord définir quelles sont les régions naturelles de l'Estrie.

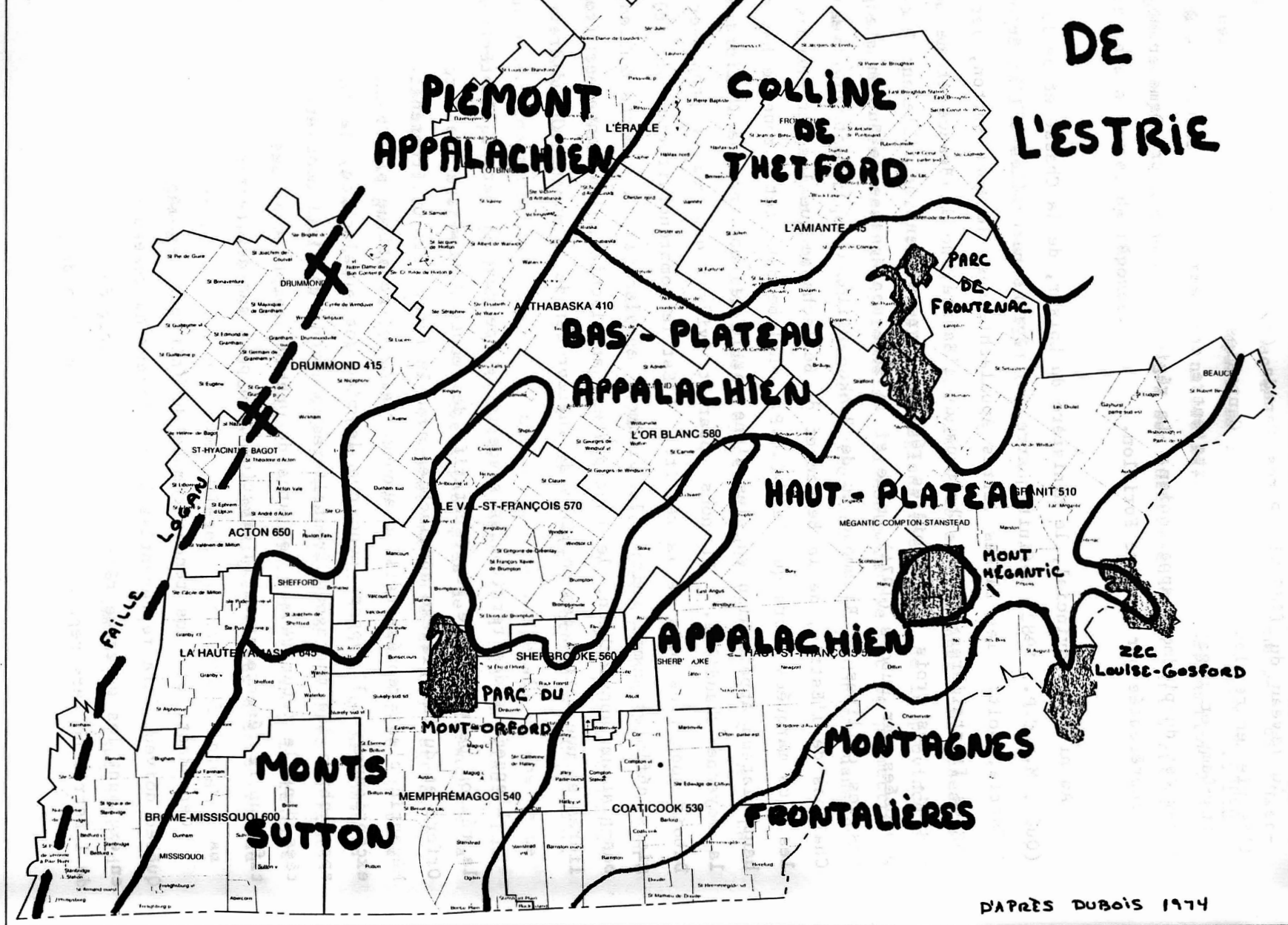
Au niveau du fédéral, Parcs Canada (MAINI et CARLISLE, 1974) partage l'Estrie entre les Basses terres Centrales du Saint-Laurent et les Monts Notre-Dame et Mégantic. La limite entre ces deux régions est située à l'extrême est du piedmont appalachien. La région des Monts Notre-Dame et Mégantic est représentée par le Parc Forillon.

Au niveau provincial, le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (Qué., M.L.C.P., 1982) définit quatre (4) régions naturelles à l'intérieur de l'Estrie, soit: les Basses Terres Appalachiennes, le Mont Sutton, les Montagnes Frontalières et les Chaînon de l'Estrie, de la Beauce et de Bellechasse. Les trois (3) premières régions correspondent sensiblement à celles proposées par Dubois (1974), même si la zone montagneuse de Sutton n'englobe pas les collines de Richmond et de Bunker Hill-Stoke. C'est au niveau des Chaînon de l'Estrie, de la Beauce et de Bellechasse que les différences sont les plus marquées alors que le M.L.C.P. englobe dans cette zone le bas et le haut plateau appalachien en plus d'une partie des collines de Thetford et de la moyenne Chaudière. Il nous apparaît évident que celles proposées par Dubois sont plus près de la réalité. L'Estrie comprendrait donc six (6) régions définies comme suit: le piedmont appalachien, les monts Sutton, le bas-plateau appalachien, le haut-plateau appalachien, les montagnes frontalières et une partie des collines de Thetford et de la moyenne Chaudière.

L'ensemble des territoires susceptibles de devenir parc à l'intérieur de la région peuvent être représentatifs des monts Sutton avec le Parc du Mont-Orford et du bas-plateau appalachien avec le futur parc de Frontenac. Le mont Mégantic n'est représentatif d'aucune région et constitue plutôt un phénomène exceptionnel. Il appert donc que le piedmont appalachien, le haut-plateau appalachien les montagnes frontalières pourront difficilement être représentées dans le futur réseau de parcs du Québec, compte tenu des coûts prohibitifs que représenteraient la création d'un parc sur des terres privées.

Cependant, si nous tenons compte du fait que les régions naturelles du Québec doivent être représentées à l'intérieur du réseau des parcs du Québec, en excluant les parcs de récréation, on est forcé de constater qu'aucun espace de l'Estrie ne sera représenté dans un tel ensemble de parc de conservation.

TERRES PUBLIQUES ET RÉGIONS PHYSIOGRAPHIQUES DE L'ESTRIE



3. L'ÉLÉMENT ACCESSIBILITÉ ET CLIENTÈLE DU PARC DE FRONTENAC

s'il existe un secteur où le plan provisoire présente un certain nombre de faiblesse et d'imprécisions c'est au niveau des points touchant l'accessibilité et sur l'évaluation potentielle de la clientèle de cette infrastructure.

Après une lecture attentive du plan directeur, l'individu qui s'intéresse à ces questions fondamentales reste plus que surpris de la généralité des affirmations et des constats que le rapport avance. Par ailleurs, on peut être également surpris que le rapport Boutin (1982), pourtant cité en bibliographie du plan, n'ait pas permis aux aménagistes de mieux élaborer et substantier ces notions pourtant fondamentales en planification.

Deux points nous apparaissent très importants.

3.1 Le clientèle potentielle

C'est dans la section 1.1 du plan que cet aspect est abordé. On le fait par un examen fort général de la zone d'influence du parc à l'aide de l'établissement de larges zones isochrones. Donc assumant que les clients éventuels seront tous motorisés, on établit des zones d'égal temps de parcours sur la base d'unité-bloc de 30 minutes ou de 60 minutes de parcours. On arrive ainsi à délimiter de façon globale trois bassins potentiels situés à 30, 60 et 120 minutes du parc par véhicule automobile.

On doit faire remarquer que cette façon de procéder, si elle a l'avantage d'offrir une carte (Carte 4) facilement visualisable pêche par ailleurs par un niveau élevé d'imprécision. À titre de comparaison, Boutin dans son rapport non seulement ventile l'accessibilité par type d'activités récréatives, mais aussi considère les potentiels récréatifs locaux comme éléments de rétention des clientèles dans les lieux que le plan considère automatiquement dans la zone d'attraction de Frontenac.

Conséquemment, il apparaît que les clientèles telles qu'estimées par le plan et par Boutin diffèrent largement en nombre. Alors que le plan présente

des chiffres évalués à des bassins de population variant de 43,000 à 1.6 millions d'individus, Boutin évalue la clientèle probable à 100,000 individus et conclut pertinemment: "Assez différent". Sous vouloir juger ici du bien fondé des méthodologies respectives, il nous apparaît prudent devant l'écart considérable des évaluations de souligner l'impact que peut avoir ces chiffres en terme d'élément fondamental dans le concept d'aménagement et dans la prise de décision. Une évaluation sur-optimale des clientèles conduira à des investissements non-rentabilisables à court et à moyen terme et à l'impossibilité mathématique de rencontrer des objectifs précis de développement. D'un autre côté, une évaluation excessivement négative pourrait conduire à court terme à une sous-estimation des aménagements et à une sur-utilisation à court terme. Il y a lieu à notre avis de trouver un juste milieu sur ce point.

3.2 L'accessibilité

La question de l'accès au parc est bien abordée à la section 5 du plan. On doit constater qu'on y fait une description détaillée des accès, qu'on identifie bien les caractéristiques du réseau routier menant au parc et permettant d'y circuler. Sur ce point, les intentions d'aménagement internes apparaissent justifiables et réalisables. Deux points ont cependant retenu notre attention.

Le premier place la question du positionnement du parc face à la région en tant que telle et face au Québec dans son ensemble. Il aurait été honnête ici d'affirmer à l'exemple de Boutin que le parc dans son ensemble "n'est situé près d'aucun des grands axes routiers du Québec" (p. 18) et qu'il se rattache à sa région immédiate par des routes de nature secondaire, même si elles sont d'assez bonne qualité.

Cette affirmation plus réaliste et traduisant mieux les faits de terrain confie automatiquement au parc une vocation plutôt locale et régionale. Il aurait été de mise pour donner plus d'emphase à la vocation provinciale du parc, de le placer à l'intérieur du réseau autoroutier éventuel du Québec et faire d'une autoroute le facteur de désenclavement de ce territoire particulier. Cette vision à plus long terme pensons-nous aurait comme avantage de

faire du parc de Frontenac un des éléments très positifs de la région thétfordoise et un facteur additionnel justifiant éventuellement le rattachement de la région au réseau terrestre de circulation rapide.

En second lieu, et même si cela peut sembler mineur, le plan d'aménagement ne semble pas miser sur d'autres modes de transports que l'automobile ou la caravane pour accéder aux équipements du parc. Mentionnons ici que les embarcations de plaisance sur le lac Saint-François devraient être considérées comme des véhicules susceptibles d'y amener des clients et par conséquent on pourrait y prévoir des infrastructures d'amarrage.

Par ailleurs, la proximité des "aéroports" de Lambton et Thetford pourrait à plus long terme devenir un élément attractif additionnel susceptible d'attirer des clients s'adonnant à des activités de vol récréatif-touristique; on pourrait ainsi grâce à une publicité appropriée au développement d'activités spécifiques comme le vol à voile augmenter tant la gamme de services offerts que la clientèle potentielle. L'accessibilité géographique du parc serait sensiblement augmentée, car elle se libérerait des contraintes imposées par le réseau routier.

4. L'ADÉQUATION DU POTENTIEL NATUREL FACE AUX ACTIVITÉS PROPOSÉES

À ce chapitre, il nous apparaît que les activités de récréation proposées par le plan directeur sont justifiées dans la mesure où elles respecteront les limites et les proportions suggérées soient: la concentration des activités à caractère nautique dans les secteurs de Saint-Daniel et de Saint-Praxède et les activités extensives à caractère éducatif dans le secteur sud. Une mise en garde est toutefois exprimée pour ce qui est du seuil d'intensité d'utilisation des sites naturels avant leur dégradation. Il ne faudrait pas attendre que le milieu soit vraiment artificialisé avant de penser à des mesures de correction ou même de soustraire le cas échéant certaines activités trop nuisibles.

4.1 Les activités pour tous

Un parc appartient autant à la flore et à la faune qu'à l'homme. Celui-ci doit pouvoir en profiter en suivant des règles bien définies et strictes. Le parc de Frontenac doit se soucier des diverses clientèles d'une même activité et devra répondre à leurs divers besoins. À ce sujet, il est une certaine portion de la population qui a des besoins particuliers, il s'agit des personnes handicapées physiquement. Des aménagements futurs devraient tenir compte de l'accès à ces personnes qui malgré leur handicap devrait pouvoir profiter des attraits du parc. Cela pourrait être du même coup une occasion pour le parc de Frontenac de développer une spécificité malheureusement encore très peu remarquée dans d'autres parcs de la province.

4.2 La qualité des eaux

L'hydrographie présente un des potentiels dominants pour plusieurs activités dans le parc. Nous suggérons donc, qu'un accent particulier soit mis sur la conservation d'une eau de première qualité. Le gouvernement devra exercer une vigilance accrue sur les principaux foyers de pollution sur le bassin-versant du lac Saint-François. Car l'addition d'un ensemble de pratiques néfastes au maintien d'une eau non-polluée engendreraient un impact désastreux sur la fréquentation et la pratique des activités dans le parc.

4.3 Le programme d'interprétation

Le potentiel pour l'interprétation de la nature est énorme au Parc de Frontenac. La diversité des milieux naturels, autant physiques que biologiques indiquent que le Parc de Frontenac pourrait rapidement devenir un des centres importants pour l'interprétation de la nature au Québec. Nous ne parlons pas de l'interprétation de la nature à coups de pancartes et de textes, mais d'un programme dynamique, varié et animé par des responsables qualifiés. Un tel projet mérite une attention particulière, car jusqu'à maintenant de telles activités sont encore bien peu exploitées.

4.4 Un milieu sécurisant

Tel que mentionné dans le plan directeur, il semblerait très opportun pour la sécurité des usagers et la protection du milieu qu'une réglementation sévère soit exercée vis-à-vis les embarcations motorisées. Cette réglementation devra aller jusqu'à l'interdiction complète des embarcations motorisées dans certains secteurs.

5. LE BESOIN DE MAXIMISER LES ACTIVITÉS

Afin d'optimiser le potentiel du parc, il importe de diversifier les activités, mais il est essentiel de les échelonner sur les quatre saisons. Il va sans dire que le parc présente un attrait exceptionnel pour les vacances en saison estivale, mais il ne faut pas pour autant négliger la saison hivernale. De plus en plus, la population pratique des activités hivernales et beaucoup prennent leurs vacances en hiver. Cette masse doit souvent s'éloigner de la région afin de pratiquer ses activités. Il importe donc d'offrir aux vacanciers d'hiver, des infrastructures permettant de pratiquer leurs activités dans leur région et par le fait même attirer des touristes québécois, canadiens et américains.

5.1 Le canot-camping

Étant donné qu'en région, très peu d'infrastructures adéquates sont offertes pour la pratique du canot-camping, les adeptes de ce sport sont souvent forcés de parcourir plusieurs centaines de kilomètres afin de pratiquer cette activité. En effet, la Mauricie, l'Outaouais, le Saguenay Lac St-Jean et Charlevoix offrent des infrastructures intéressantes pour le canot-camping. Mais au sud du St-Laurent, très peu d'infrastructures sont prévues à cet effet. Évidemment, avec plus de 90% de terres privées, l'accès aux cours d'eaux et aux rives est souvent compliqué.

Il importe donc de maximiser ce potentiel qu'offre le parc en élargissant le territoire déjà affecté à cet effet. On pourra même innover en offrant d'autres types de canots.

Le circuit de canot qui existe déjà dans la baie Sauvage est excellent. Nous proposons toutefois de greffer à ce circuit, une boucle formée du lac des Iles et du lac à la Barbue. Cet aménagement implique la création de sentiers de portage et de sites de camping aux deux petits lacs.

Ce circuit serait offert à ceux qui veulent donner un caractère d'expédition à leur séjour. Par ces portages, ils vivront la vie des premiers pionniers. Ainsi, le parc offrirait un circuit comparable à ce que l'on peut trouver au nord du fleuve.

D'autre part, la pratique de canot "Rabaska" (canot de 25 pieds de long pouvant accueillir jusqu'à 10 passagers) prend de plus en plus de popularité au Québec. Ce canot a l'avantage d'être sécuritaire même par grand vent. Il offre également la possibilité de couvrir un grand territoire avec un minimum d'effort. Le parc Frontenac devrait donc innover en offrant ce type d'activité particulièrement intéressante pour les familles et les groupes.

5.2 Réseau de sentiers de randonnée

En ce qui concerne les activités hivernales le parc devrait être à la hauteur des autres régions du Québec en offrant la possibilité de pratiquer des randonnées de deux ou trois jours avec refuges.

Nous trouvons déjà ce type de circuit au Québec dans Charlevoix, dans la Vallée de la Jacques Cartier, dans Papineau-Labelle, etc. De plus en plus de gens pratiquent cette activité à caractère d'expédition. Il en résulte un achalandage important et ces circuits doivent refuser plusieurs skieurs à chaque année. Nous proposons donc d'aménager des sentiers et des refuges dans le secteur sud du parc. Ces sentiers pourraient avoir une double vocation, c'est-à-dire, skis en hiver et randonnée pédestre ou sentier de portage en été. On pourrait également utiliser les chalets déjà existants comme refuges. Donc avec très peu de nouveaux aménagements, le parc a la possibilité d'offrir un circuit de ski de randonnée avec refuges pour séjour de deux ou trois jours. Si on fait abstraction de la Gaspésie et de la Nouvelle Angleterre, ce circuit serait le seul du genre au sud du fleuve St-Laurent.

Ainsi en offrant ces activités estivales et hivernales dans le secteur sud du parc, on s'assure à la fois d'une fréquentation importante de touristes et d'une assurance pour la préservation de l'environnement.

6. QUELQUES POINTS D'INTERROGATION

Modifications proposées:

Il est mentionné dans la documentation appuyant la proposition (Re: Parc de Frontenac, p. 111) que les limites viseront la protection d'importantes frayères, la protection des rives ainsi que la protection des usagers du parc. Il nous apparaît judicieux de demander une modification de ceux-ci, dans le but de se conformer à la vocation du parc qui en est une de récréation de plein air, mais aussi de préservation du milieu naturel.

Dans un premier temps, nous demandons la modification actuelle des limites du Parc, afin de s'assurer que les buts visés par sa création seront respectés. Deux (2) modifications sont suggérées.

6.1 La rivière Felton

Considérant le fait que les seules frayères connues de l'omble de fontaine se situent à la jonction des rivières Sauvage et Felton ainsi que dans la rivière aux Bleuets. De plus, celle de la rivière Sauvage et Felton est la plus réputée car c'est aussi la frayère à dorés la plus importante du lac St-François (p. 80). Nous sommes en mesure d'affirmer que la limite sud du parc délimitée par la rivière Felton ne permet pas une protection adéquate de ce milieu car une frayère est très sensible à toutes les activités à proximité de celle-ci. Comment peut-on assurer la protection des deux rives de la rivière Felton? Nous suggérons fortement que les autorités acquièrent une bande de terre à l'est de la rivière Felton suffisamment large, afin d'éviter toute perturbation de ladite frayère.

6.2 La villégiature au nord de Sainte-Praxède

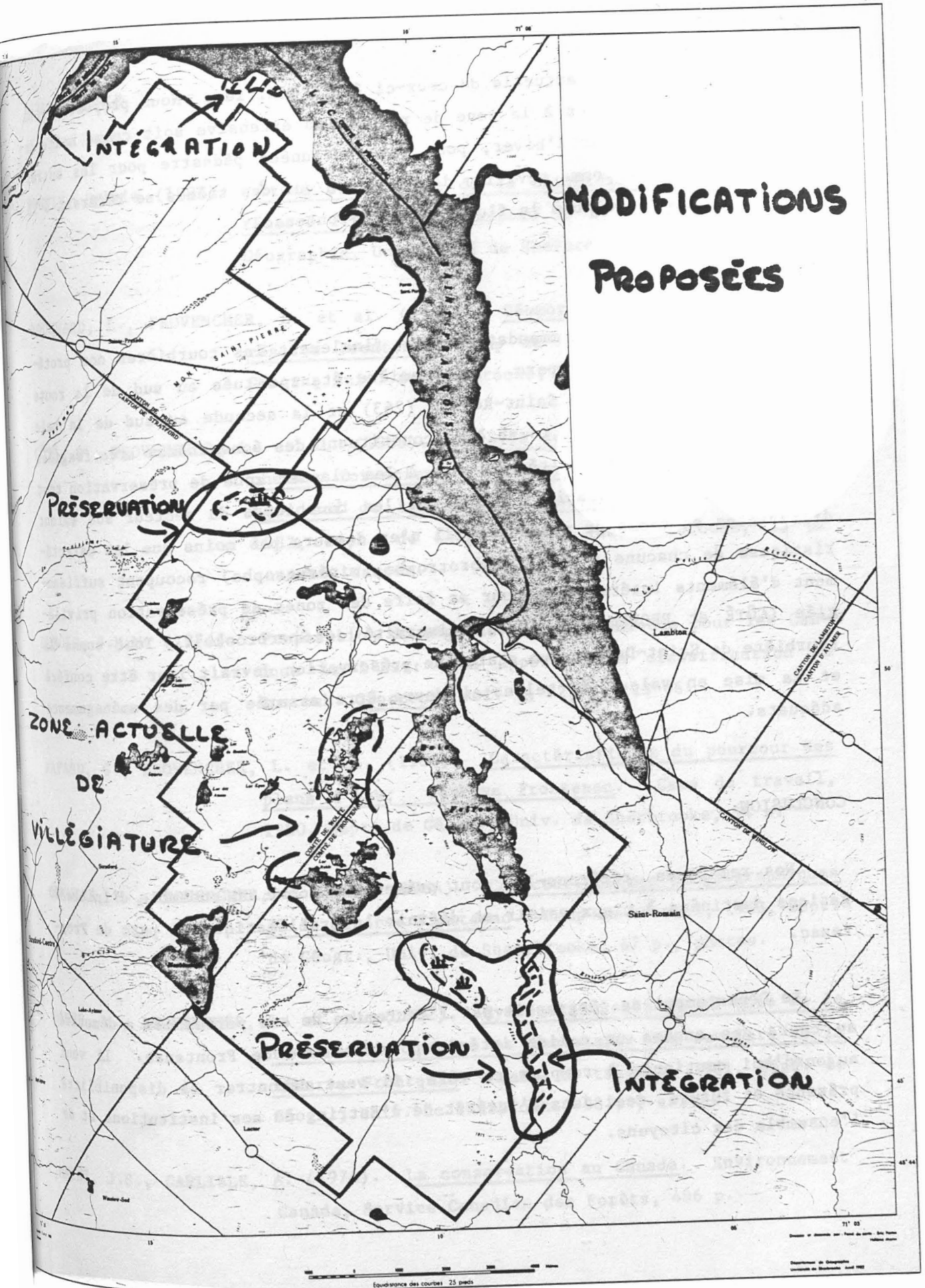
L'enclave formée par la zone de villégiature au nord de Sainte-Praxède pourrait devenir une source de litige si celle-ci n'est pas acquise par les autorités du parc dans un avenir prochain. Suite à une utilisation toujours plus accentuée, nous sommes portés à croire que la vocation actuelle de cette zone (villégiature), pourrait subir de profonds bouleversements allant jusqu'à la création d'infrastructures allant à l'encontre de la vocation du territoire avoisinant. Il est facile de comprendre que de telles installations au milieu du parc seraient de très mauvais goût. Afin de répondre aux objectifs que s'est donné le parc à savoir "la récréation de plein air et comme objectif secondaire la conservation du milieu naturel, p. 109", il faut envisager l'intégration de ces terres, afin qu'elles deviennent partie intégrante du parc. Du même coup le rachat de ces terres aurait pour effet de répondre à un second but que s'est fixé le parc c'est-à-dire la protection des rives du parc (p. 111).

L'intégration de ce secteur au parc aurait pour effet de limiter l'utilisation ainsi que la vitesse d'embarcations motorisées à l'intérieur d'une bande de 100 mètres à partir des rives. Il en résulterait une protection accentuée des rives sur tout le périmètre de la rive sud du lac St-François au nord de Sainte-Praxède. Une homogénéité des rives et une protection accentuée pour les usagers des plages de Sainte-Praxède en découlerait.

6.3 La villégiature

Dans le plan directeur provisoire (M.L.C.P., 1985, p. 122) sur l'utilisation des chalets est associée à l'activité de pêche. Ceux-ci sont localisés comme suit: cinq (5) se trouvent au lac des Îles et deux (2) au lac à la Barbue.

À notre avis, la vocation de ce chalets devrait subir des modifications. D'une part, comme il est dit dans le plan directeur provisoire (M.L.C.P., 1985, p. 122), c'est une activité marginale étant donné les faibles populations de poissons qui fréquentent les eaux de ces lacs. De plus, le nombre d'utilisateurs par unité de logement par jour pourrait augmenter significati-



MODIFICATIONS PROPOSÉES

INTÉGRATION

PRÉSERVATION

ZONE ACTUELLE DE VILLÉGIATURE

PRÉSERVATION

INTÉGRATION

vement si la vocation actuelle de ceux-ci était modifiée. Nous proposons donc d'incorporer ces unités à la zone de récréation extensive soit comme halte de ski de randonnée pour l'hiver, pour les randonnées pédestre pour les autres saisons, ou encore comme pavillon d'exposition sur des thèmes se référant à la géologie, à la faune ou à la flore du parc Frontenac.

6.4 Les tourbières

Notre dernière recommandation vise finalement les tourbières non protégées du secteur sud du parc. La première étant située au sud de la route reliant Saint-Praxède à Saint-Romain (263) et la seconde au sud de la baie Sauvage. Le fait que les tourbières constituent des écosystèmes très fragiles devrait inciter les autorités du parc à les classer zone de préservation tout comme celle de Saint-Daniel. Bien que les tourbières du secteur sud soient différentes en terme de structure, il n'en demeure pas moins que les caractéristiques de chacune d'elles (ambrotrophe, minérotrophe) recourent suffisamment d'éléments intéressants pour en faire des zones de préservation privilégiée (CÔTÉ et PROVENCHER, 1983, Université de Sherbrooke). Tout comme la tourbière de Saint-Daniel, un statut de préservation devrait leur être conféré et la mise en valeur de celles-ci devra être assurée par des aménagements adéquats.

CONCLUSION

Nos remarques, répétons-le, sont présentées comme un ensemble d'interrogations destinées à mieux saisir et définir la problématique du parc de Frontenac.

Le Département de géographie par l'entremise de ses personnels a démontré au cours des années un solide intérêt pour le Parc de Frontenac. Il veut aujourd'hui continuer à remplir ce rôle, il veut démontrer sa disponibilité présente et future, ceci dans l'intérêt de l'Estrie, de ses institutions et de l'ensemble des citoyens.

BIBLIOGRAPHIE

BOUTIN, Sylvie (1982). Étude prospective de la clientèle au parc et à la réserve Frontenac. Rapport de B.Sc., Département de Géographie, Université de Sherbrooke, 80 p., cartes.

BOUCHARD, L., PROVENCHER, L. et al. (1985). Géomorphologie et végétation: réserve Frontenac. Camp de travail, 1984, Dept. de Géogr., Univ. de Sherbrooke, 91 p., cartes.

CÔTÉ, D., PROVENCHER, L. et al. (1983). Analyse du potentiel récréatif des chemins forestiers et proposition d'aménagement, secteur sud de la réserve Frontenac. Camp de travail, 1982, Dépt. de Géogr., Univ. de Sherbrooke, 33 p. annexes, cartes.

DUBOIS, J.M.M. (1974). Proposition de régions physiographiques pour les Cantons de l'Est: un apport à la classification de Bostock. Géoscope, vol. V, #2, pp. 13-46.

FAFARD, G., PROVENCHER, L. et al. (1980). Caractéristiques du pourtour des plans d'eau: réserve Frontenac. Camp de travail, 1980, Dépt. de Géogr., Univ. de Sherbrooke, 54 p.

GRENIER, M., PROVENCHER, L. et al. (1984). Caractéristiques biogéographiques de la réserve Frontenac. Camp de travail, 1983, Dépt. de Géogr., Univ. de Shesrbrooke, 67 p., photos.

HINSE, M., PROVENCHER, L. et al. (1982). Hydromorphologie de la baie de la rivière des Indiens et inventaire des sentiers de la réserve Frontenac. Camp de travail, 1981, Dépt. de Géogr., Univ. de Sherbrooke, 58 p., cartes.

MAINI, J.S., CARLISLE, A. (1974). La conservation au Canada. Environnement Canada, Service Canadien des Forêts, 486 p.

QUÉ., M.L.C.P. (1982). Les parcs québécois: la politique. Gouvernement du Québec, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 81 p., annexes.

QUÉ., M.L.C.P. (1985). Parc de Frontenac: le plan directeur provisoire. Gouvernement du Québec, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Service des plans directeurs, 141 p., annexes.

LE PARC DE FRONTENAC

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU
MINISTÈRE DU LOISIR DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE
À L'OCCASION DES AUDIENCES PUBLIQUES
TENUES À THETFORD-MINES
LES 13 ET 14 DÉCEMBRE 1985

PAR

24

SERVICE ÉDUCATION PHYSIQUE DE LA
COMMISSION SCOLAIRE DE THETFORD

THETFORD-MINES
LE 29 NOVEMBRE
1985

TABLE DES MATIERES

1. Préambule	1
2. Introduction	2
3. Implication du service d'éducation physique de la Commission Scolaire de Thetford, au niveau du secteur plein air	4
4. Préoccupations et intérêts de notre organisme, au devenir du Parc de Frontenac	6
5. Recommandations	8
6. Conclusion	10

1. PREAMBULE

L'annonce, par le ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche, de la tenue des audiences publiques devant créer officiellement le Parc de Frontenac, a fait naître certaines préoccupations chez plusieurs membres de notre organisme, qui oeuvrent dans le domaine de l'éducation.

Comme les nombreux autres intervenants du milieu, nous souhaitons faire du Parc de Frontenac un endroit touristique et éducatif en mettant l'emphase sur l'activité plein air quatre saisons, tout en prêtant une attention spéciale à l'interprétation, à l'animation, à la préservation et à la protection de l'environnement.

2. INTRODUCTION

Les conseillers pédagogiques et les enseignants(es) en éducation physique de la région de l'Amiante qui oeuvrent dans les commissions scolaires du territoire et principalement au primaire, tiennent à confirmer l'importance que prend l'activité plein air comme moyen de développement de la personne.

Nous voulons nous aussi encourager et soutenir le phénomène social actuel que la population a pour le plein air, car une étude menée auprès de la population en juillet 1984, prouve que les activités de plein air semblent les plus pratiquées de toutes les activités de loisir au Québec.

Par le plein air pédagogique les éducateurs(trices) veulent poursuivre les objectifs suivants:

- inciter les élèves à pratiquer les loisirs de plein air tout en protégeant le milieu naturel;
- offrir aux élèves, qui désirent pratiquer le loisir de plein air, la possibilité d'être initiés à la pratique d'activités de plein air et à la connaissance du milieu naturel;
- faciliter l'intégration de l'éducation au plein air à la formation des élèves de la

-3-

maternelle jusqu'à la fin de leurs études.

Pour réaliser notre programme d'activités plus facilement et à des coûts accessibles, nous avons tendance à utiliser les facilités du milieu comme les cours d'écoles, les parcs municipaux, les centres de plein air les plus rapprochés etc.

Bien que ces endroits nous permettent d'atteindre la majorité de nos objectifs, nous sommes convaincus que ces expériences ne peuvent être remplacées par celles vécues en pleine nature.

Les différents programmes; en sciences de la nature, en français, en éducation physique, en mathématiques etc. édictés par M.E.Q. font appel au plein air comme moyen de développement de la personne. D'ailleurs le M.L.C.P. collabore avec le ministère de l'Éducation dans l'élaboration d'un guide pédagogique destiné aux enseignants(es) des écoles primaires et secondaires, guide qui sera disponible au printemps 1986.

Ces programmes et guides sont d'autres points qui militent en notre faveur, afin d'obtenir du Gouvernement les ressources nécessaires à l'application de leur contenu.

Mais comment peut-on répondre aux besoins de notre clientèle et diffuser le contenu des différents programmes si nous n'avons pas les facilités en place et l'accès aux sites de plein air qui répondent à nos attentes.

.../4

3. IMPLICATION DU SERVICE D'ÉDUCATION PHYSIQUE DE LA COMMISSION SCOLAIRE AU NIVEAU DU SECTEUR PLEIN AIR

Depuis plusieurs années, notre organisme joue un rôle de premier ordre dans le domaine de l'éducation au plein air en initiant les élèves à plusieurs activités de plein air.

Les moyens mis à notre disposition pour réaliser nos activités ont tendance à diminuer, pour les raisons que vous connaissez mais principalement à cause des compressions budgétaires, mais notre certitude du bien fondé de nos actions, nous oblige à investir plus d'énergie et de dynamisme pour réaliser nos projets.

Présentement le secteur de l'éducation n'est pas un utilisateur régulier des facilités existantes du Parc de Frontenac, mais les différents contenus de nos programmes, tant en éducation physique qu'en sciences humaines et de la nature, font que nous préparons un bassin de futurs utilisateurs(trices) d'activités de récréation, de plein air et de plusieurs autres aménagements possibles du Parc de Frontenac.

Nous utilisons présentement davantage les installations des secteurs St-Daniel et du Mont Adstock pour tenir certaines activités de concentration offertes dans le cadre du programme d'éducation physique comme activités complémentaires c'est-à-dire

-5-

l'escalade, le ski de fond, le ski alpin, la randonnée en montagne et le parcours orientation.

Comme l'eau occupe une place très importante dans la population de notre milieu à cause de l'existence de nombreux lacs dans notre région, des cours de natation sont donnés à tous les élèves de 1re et 2e années et ceux de 6e année sont initiés à la pratique du canot.

Il serait intéressant pour nous de concentrer toutes nos activités au Parc de Frontenac, si le Gouvernement mettait en place les installations nécessaires pour répondre aux besoins scolaires.

4. PREOCCUPATIONS ET INTERETS LIES AU DEVENIR DU PARC DE FRONTENAC

Comme éducateurs(trices) nous confirmons, avec tous les intervenants en loisirs de la zone Amiante, notre accord quant aux préoccupations, positions et recommandations formulées à l'intérieur du mémoire de base déposé par le comité des orientations du Parc de Frontenac.

Le secteur scolaire est entièrement d'accord avec la position des intervenants régionaux qui ont fait consensus sur les éléments suivants: limites, vocation et zonage du parc, la préservation de la faune, la conservation de la flore, des infrastructures routières, la gestion des programmes et l'aménagement du Parc de Frontenac.

Quant à l'existence et la localisation du centre d'interprétation de la nature, le secteur de l'éducation recommande d'utiliser tout le potentiel de la tourbière réticulée du secteur nord ainsi que les quelques sentiers écologiques qui s'y trouvent afin de faciliter l'accès de ces sites à notre clientèle.

Par contre, le secteur sud présente à notre avis un potentiel intéressant pour l'aménagement d'un centre forestier extraordinaire qui répondrait aux besoins de toutes les clientèles.

Dans les activités à développer, étant donné que

-7-

nous donnons déjà l'activité canot, nous souhaiterions orienter notre action vers un programme d'initiation de la voile et de la planche à voile, car ces deux activités sont déjà pratiquées dans notre milieu et sont également désirées et souhaitées par nos élèves.

Pour ce faire il faudra établir des coûts raisonnables, fournir le personnel qualifié et en nombre suffisant et rendre les ressources disponibles.

En terminant nous aimerions vous signifier qu'une plus grande mise en commun des ressources et une centralisation des activités faciliteraient davantage l'utilisation de l'école St-Daniel, pour réaliser les autres activités prévues dans notre programmation comme: les randonnées avec observation de la vie animale et végétale, l'étude de cartes, les grands jeux de pleine nature, le parcours orientation etc.

5. RECOMMANDATIONS

À partir de ces énoncés, nous recommandons les actions suivantes:

1. QUE le Gouvernement alloue les ressources financières pour compléter les facilités, les aménagements et les équipements dans le Parc de Frontenac en 1986-1987.
2. QUE le ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche, élabore et fasse appliquer la loi sur la qualité de l'environnement.
3. QUE le M.L.C.P. rende les infrastructures du Parc de Frontenac accessibles à des groupes qui désirent développer des programmes d'activités complémentaires.
4. QU'on appointe du personnel spécialisé, qualifié et en nombre suffisant pour répondre aux besoins des différentes clientèles.
5. QU'une stratégie d'information soit élaborée par le M.L.C.P. sur le contenu du nouveau plan directeur d'aménagement du Parc de Frontenac.
6. QU'une enveloppe budgétaire soit débloquée pour opérer les installations, fournir l'encadrement nécessaire et animer les activités dès le printemps 1986.
7. QU'on rende disponible l'information au sujet de la pratique, de la voile et de la planche à voile dans le site du parc.

-9-

8. QU'un Centre d'interprétation de la nature soit créé dans la partie du secteur nord du parc afin de répondre aux besoins de la clientèle scolaire de notre territoire.
9. QU'un Centre forestier soit aménagé dans le secteur sud du parc en tenant compte du potentiel de ce milieu afin de répondre aux besoins de la clientèle de ce secteur.
10. QU'une tarification soit établie comprenant des coûts raisonnables autant pour l'utilisation par des individus que par des groupes.

6. CONCLUSION

Avec les autres intervenants du milieu, nous voulons poursuivre les objectifs fondamentaux de l'éducation en plein air, en apprenant à nos élèves à mieux connaître l'environnement naturel et respecter les lois qui le régissent.

Nous sommes donc conscients de l'importance de développer des lieux de plein air adéquats et nous espérons que le Gouvernement mobilisera ses ressources pour compléter dès que possible, la qualité des services, des aménagements et des équipements du remarquable site du Parc de Frontenac.

FS/dt

Fernand Sylvain

Fernand Sylvain,
Conseiller pédagogique
en Éducation physique
et en Loisirs et Sports

LE PARC DE FRONTENAC

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU
MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE
LORS DES AUDIENCES PUBLIQUES TENUES À
THETFORD-MINES, LES 13 ET 14 DÉCEMBRE 1985.

Par:

25

Centre de Plein Air Populaire St-Daniel Inc.

NOVEMBRE 1985

TABLE DES MATIÈRES

1.0	Mot de présentation	1
2.0	Description des services disponibles au Centre de Plein Air Populaire St-Daniel Inc.	2
3.0	Problématique d'opération	3
4.0	Offre et demande du Centre de Plein Air Populaire St-Daniel Inc.. . .	5
5.0	Identification des intérêts et des préoccupations liés au Parc de Frontenac	7
6.0	Recommandations	9
7.0	Conclusion	10
8.0	Annexes	

1.0 MOT DE PRÉSENTATION

Le Centre de Plein Air Populaire St-Daniel Inc. oeuvre comme corporation à but non lucratif et son conseil d'administration recrute des adeptes du ski de fond.

Les premières activités datent des années 1974-75 et les dirigeants se sont donné comme objectifs de:

- promouvoir et développer l'activité ski de fond dans la région de l'Amiante;
- offrir à l'adepte du ski de fond un réseau de sentiers de qualité et sécuritaires pour les usagers;
- développer une activité familiale en favorisant des occasions d'échanges avec le milieu naturel et en mettant en valeur des attraits spécifiques (montagnes, rivières, couvert forestier, habitats rudimentaires d'antan et autres).

Le Centre de Plein Air Populaire St-Daniel Inc. exerce une vocation régionale et cette mission lui fut officiellement reconnue en 1976 par l'adoption de résolutions municipales d'appui obtenues auprès de 17 municipalités de la région de l'Amiante.

Considéré comme pionnier dans l'offre de ski de fond, le Centre de Plein Air Populaire St-Daniel s'est rapidement taillé une réputation plus qu'enviable et fut littéralement envahi par les adeptes de ski de fond dans les années 1977-78 (clientèle approximative de 25 000 à 30 000 jours/années).

L'ouverture de d'autres centres de ski de fond, une quasi absence de neige en 1979-80 et des hivers tardifs en 82-83 et 84-85 ont grandement influencé la pratique du ski de fond.

La direction du Centre de Plein Air Populaire St-Daniel Inc. demeure convaincu qu'un retour aux conditions d'enneigement des années 1977-79 permettra un nouvel engouement pour la clientèle d'antan et se traduira par un achalandage important de son réseau de pistes.

2.0 DESCRIPTION DES SERVICES OFFERTS PAR LE CENTRE DE PLEIN AIR POPULAIRE ST-DANIEL INC.

Utilisant des locaux de l'ex-école St-Antoine Daniel depuis ses débuts, la direction du Centre jouit d'un accord de principe auprès de la direction générale de l'Estrée de votre ministère, et ce, quant à des opportunités d'y maintenir des services d'accueil à une clientèle familiale.

Le réseau de sentiers de ski de fond comporte plus de 88 km de pistes réparties sur 9 tracés en boucles. Trois refuges rustiques et chauffés permettent d'abriter le skieur de randonnée qui souhaite s'y arrêter pour prendre une collation. Le couvert forestier y étant fortement diversifié et le relief variant entre 325 et 390 mètres de dénivellation.

Les deux tiers des tracés de pistes se localisent sur des propriétés publiques, tandis que le dernier tiers fait l'objet de droits de passage obtenus auprès des propriétaires terriens ou utilise une propriété acquise par le Centre de Plein Air Populaire St-Daniel Inc.

3.0 PROBLÉMATIQUE D'OPÉRATION

Issu d'une volonté de concertation entre les dirigeants scolaires et municipaux, et profitant d'une mise en commun des ressources du milieu; le Centre de Plein Air Populaire St-Daniel Inc. fit ouvrir, en décembre 1974, l'ex-école St-Antoine Daniel et, en échange de services d'aménagement, d'entretien des pistes et d'animation des programmes à offrir à la clientèle scolaire, la Commission Scolaire de Thetford-Mines acceptait de prêter les locaux et d'assumer la facture des produits énergétiques.

Deux ans plus tard, la direction du Centre de Plein Air Populaire St-Daniel Inc. provoquait une rencontre avec la direction d'aménagement du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche pour leur proposer d'utiliser l'ex-école St-Antoine Daniel comme centre administratif du Parc de Frontenac et vérifier des opportunités de collaboration dans la mise en place et dans l'opération d'un centre de ski de randonnée (voir document en annexe daté du 16 mars 1977).

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche semble avoir accordé une certaine attention au mémoire déposé par MM. Rock Allen et Jean-Guy Falardeau, puisque le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement a négocié en 1980 avec la direction de la Commission Scolaire de Thetford-Mines des opportunités d'achat de l'ex-école St-Antoine Daniel, et le centre administratif du Parc de Frontenac y est installé depuis en permanence.

Le tracé des sentiers de ski de randonnée qui apparaissait sur les cartes de la proposition préliminaire d'aménagement dans le secteur de la baie aux Rats Musqués ne figure plus à l'intérieur du résumé du plan directeur titré Parc et réserve Frontenac, tandis que le Plan Directeur Provisoire, Parc de Frontenac imprimé en août 1985 indique en page 123 que l'offre régionale fournie par les Centres de randonnée de ski est suffisante pour répondre à la demande, et l'auteur ajoute que "le Ministère n'entend pas développer cette activité dans le Parc de Frontenac pour le moment".

Entre temps, le Centre de Plein Air Populaire St-Daniel Inc. a continué à offrir des services de qualité à une clientèle familiale, et ce, malgré des conditions d'enneigement perturbées par des écarts de température et une concurrence souvent inégale provoquée par la création de centres de ski de fond ponctuels subventionnés par les programmes de création d'emplois, et qui offraient gratuitement ou presque l'accès aux pistes.

Une politique de tarification journalière qui s'applique depuis 1978-79, une implication bénévole des dirigeants, une subvention d'appoint fournie par le mini-comité des Caisses Populaires de la région de l'Amiante et une non-facturation des coûts énergétiques pour l'utilisation des locaux permettent de maintenir annuellement une situation d'équilibre budgétaire.

4.0 OFFRE ET DEMANDE DU CENTRE DE PLEIN AIR POPULAIRE ST-DANIEL INC.

Conformément aux politiques du gouvernement du Québec appliquées au niveau des parcs québécois, la direction du Centre de Plein Air Populaire St-Daniel Inc. offre la disponibilité de ses services pour continuer à offrir dans le secteur St-Daniel une programmation ski de fond à caractère familial et se déroulant dans un environnement le plus naturel possible.

En contrepartie, la direction du Centre de Plein Air Populaire St-Daniel Inc. désire obtenir des privilèges identiques à ceux consentis initialement par la Commission Scolaire de Thetford-Mines et prévus à l'intérieur de l'acte de vente de l'ex-école St-Antoine Daniel, à savoir la disponibilité des locaux chauffés et éclairés situés dans la partie arrière du centre administratif et avec couverture des dépenses énergétiques par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Il est à préciser que cette situation de fait s'applique depuis 1980 et que la direction régionale de l'Estrée de votre ministère revient périodiquement à la charge pour forcer la Commission Scolaire à radier du contrat de vente la clause d'intégration du Centre de Plein Air Populaire St-Daniel Inc. (voir correspondance de Pierre Levac en 1982 et proposition de Michel Hébachier en octobre 1985).

La direction du Centre de Plein Air Populaire St-Daniel Inc. considère sa demande comme tout à fait légitime et équitable pour sa clientèle, et ce, particulièrement lorsqu'elle considère les données d'exploitation des parcs nationaux: données qui dévoilent un budget moyen de 10 millions pour accueillir une clientèle moyenne/année de 2.5 millions de personnes/jour, soit un coût moyen de 4,00 \$/participant/jour et une perception de recettes équivalentes à 10% des dépenses d'exploitation pour le Parc de Frontenac (voir document de réflexion, Conférence sectorielle sur le plein air, 1985, p. 10 et Rapport d'activités 1985 préparé par M. Nelson Renière).

Tenant compte des prévisions de dépenses excédentaires de quelque 3 300,00\$/hiver pour chauffer adéquatement les locaux utilisés par le Centre de Plein Air Populaire St-Daniel Inc. (voir rapport déposé par M. Michel Hébacher en octobre 1985) et considérant une clientèle-cible estimée à quelque 13 000 personnes/année, l'implication financière du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche établie au prorata des clientèles ne serait que de 0,25¢ par skieur de fond.

L'autre considération tiendrait au maintien de la qualité du réseau de ski de fond et de la préservation du couvert forestier situé en périphérie en s'assurant auprès du ministère de l'Energie et des Ressources, division Forêts, d'un gel dans l'émission des droits de coupe de bois et d'une reconnaissance formelle à titre de partenaire réalisateur de l'activité ski de fond.

5.0 IDENTIFICATION DES INTÉRÊTS ET DES PRÉOCCUPATIONS LIÉS AU PARC DE FRONTENAC

La direction du Centre de Plein Air Populaire St-Daniel Inc. se montre en accord avec les préoccupations, positions et recommandations formulées à l'intérieur du mémoire de base déposé par le "Comité des Orientations du Parc de Frontenac", et ce, particulièrement pour les propositions traitant des limites, du zonage, de la vocation du Parc de Frontenac et de la préservation du patrimoine naturel.

La prospective de faire du Parc de Frontenac une destination touristique associée à l'activité plein air quatre saisons correspond fidèlement aux attentes des administrateurs, et une association-Parc de Frontenac - station touristique du Mont Adstock - Centre de Plein Air Populaire St-Daniel Inc. devrait se traduire par une complémentarité de services et une offre d'activités des plus complètes, et ce, particulièrement pour le secteur St-Daniel.

Dans le secteur sud et plus spécialement dans le territoire situé à proximité de la route 161, la direction du Centre de Plein Air Populaire St-Daniel Inc. apporte son appui aux propositions formulées par les intervenants et organismes de la municipalité régionale du Granit et reconnaît l'existence d'un potentiel plein air quatre saisons associé à la végétation et à la faune.

Pour favoriser le déplacement des clientèles, et ce, particulièrement pour celles qui empruntent la route 108 (territoire de la Haute-Beauce, secteur Lac Mégantic-Estrie) et qui désirent fréquenter les installations des secteurs St-Daniel et Adstock; il devient important de prolonger la route 267 (poste d'accueil St-Daniel), et ce, jusqu'à la 108.

La direction du Parc de Frontenac devrait chercher à s'associer à des organismes à but non lucratif dans la reconduction d'activités de plein air et offrir des opportunités de collaboration dans l'utilisation des infrastructures et équipements de loisir.

6.0 RECOMMANDATIONS

Le Centre de Plein Air Populaire St-Daniel Inc. recommande au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche de prendre les dispositions qui s'imposent pour respecter les priorités suivantes:

- allouer, à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire 1986-87, les budgets d'opération requis pour mettre en service l'ensemble des installations existantes, et ce, dès le début de la saison printemps-été 1986;
- rendre disponible dès le prochain exercice financier les crédits nécessaires à l'installation des services et à la construction du bloc de services devant desservir les sites de camping à St-Daniel et rendre opérationnels les 145 sites de camping;
- compléter dans les meilleurs délais les autres installations et aménagements déjà mis en chantier ou en voie de réalisation et y affecter les budgets d'opération requis;
- lors de l'ajout de nouvelles installations, favoriser le territoire situé dans la Municipalité régionale de comté du Granit et y développer un concept d'aménagement orienté sur l'activité plein air quatre saisons, et y affecter, dès leur mise en place, les enveloppes budgétaires pour les rendre opérationnelles;
- faire connaître dans les meilleurs délais le contenu du nouveau plan directeur d'aménagement du Parc de Frontenac, en y dévoilant la programmation des investissements et en y fixant les échéanciers de réalisation;
- en collaboration avec les partenaires locaux et/ou régionaux, mettre en place une stratégie de mise en marché du nouveau produit touristique.

7.0

CONCLUSION

La direction du Centre de Plein Air Populaire St-Daniel Inc. vous invite à reconsidérer les données qui figurent en page 123 du plan directeur du Parc de Frontenac. Un inventaire récent et exhaustif réduirait sensiblement le nombre de centres de ski de randonnée et le kilométrage des pistes de ski de fond de la région.

Il est à mentionner que la majorité des réseaux dépendent de subventions de création d'emplois et que la qualité des sentiers laisse généralement à désirer, et ce, tant au niveau de l'entretien des pistes, de la sécurité des participants qu'au niveau du couvert forestier environnant.

A l'instar des autres parcs québécois, l'activité ski de fond doit figurer à l'intérieur du Parc de Frontenac. Le secteur sud de la municipalité régionale de comté du Granit offre un excellent potentiel, tandis que le réseau de pistes du Centre de Plein Air Populaire St-Daniel Inc., à titre de partenaire réalisateur d'une activité plein air, ne sollicite qu'un privilège d'utilisation de locaux chauffés disponibles et adjacents au centre administratif.

HENRI-PAUL BOUCHER
Président
Centre de Plein Air Populaire
St-Daniel Inc.
C.P. 143
THETFORD-MINES (Qué.)
G6G 5T3

PROVINCE DE QUÉBEC
MINISTÈRE DU TOURISME, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE

MÉMOIRE

A: Monsieur Guy Bussière	Sujet: Centre de plein air populaire de St-Daniel Inc.
DE: Roch Allen et Jean-Guy Falardeau	

Suite à une réunion tenue le 24 février 1976, le groupe identifié "centre de plein air populaire de St-Daniel Inc." nous remettait, le 10 mars 1976, un protocole d'entente que les responsables ont élaboré à notre demande. Ce document fait état des problèmes financiers que rencontre cet organisme et suggère des solutions qui impliquent le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche (voir protocole d'entente).

Ce centre de plein air a décidé de demander l'intervention de notre ministère puisque leur site d'opération est situé à proximité du parc Frontenac. Leur principale activité étant le ski de randonnée, les responsables veulent s'assurer que le ministère ne créera pas un centre de ski à vocation similaire dans le parc, ce qui risquerait de compromettre l'avenir du centre déjà existant.

Le but de ce rapport est donc de vérifier l'impact et la qualité du centre de plein air de St-Daniel Inc. en terme de ski de randonnée puis, de vérifier le potentiel du parc et de la réserve Frontenac pour cette même activité. A la lumière de ces informations, il sera possible de déterminer lequel de ces deux organismes pourra organiser le ski de randonnée dans cette région tout en étudiant les possibilités de coexistence de deux centres.

A. Le centre de plein air populaire St-Daniel Inc.

a. Description du centre

L'accueil au centre se fait dans une école désaffectée en 1973 et située en plein coeur du petit village de St-Daniel près de Thetford-Mines.

Le centre est bien structuré pour les activités de ski de randonnée. Les services aux skieurs sont offerts dans les locaux de l'école et le réseau de sentiers skiabiles totalise 50 kilomètres dont 8 kilomètres sont ouverts seulement le printemps. Le tracé des sentiers présente des paysages différents et intéressants de même qu'une bonne répartition entre les montées, les descentes et les surfaces planes.

Pendant l'été, l'école abrite des groupes de jeunes qui vont pratiquer des activités nautiques à la plage St-Daniel qui fait maintenant partie du secteur Est du parc Frontenac.

b. Evaluation du site de ski de randonnée

- En 1976, le réseau de sentiers a atteint son niveau de saturation en acceptant 700 à 800 skieurs par journée de fin de semaine. La fréquentation totale de cette année est évaluée à 15,000 skieurs. La capacité de charge du réseau décrit est d'environ 1,800 skieurs par jour.

- D'après les responsables, il semble que la clientèle provenait à 80% de la région de l'Amiante, ce qui confère à ce site une vocation locale et régionale.

- Le territoire couvert par le réseau est la limite territoriale potentielle pour le ski de randonnée de sorte que ce centre ne peut déborder ses limites actuelles.
- Le départ des sentiers se fait en terrain ouvert, exposé au vent, sur une distance d'environ 2,000 pieds.
- Les sentiers de départ et d'arrivée sont sursaturés en fin de semaine.
- Difficultés d'expansion du réseau de sentier:
 - a) réseau routier existant;
 - b) topographie peu accidentée;
 - c) couvert forestier moins intéressant;
 - d) problèmes de stationnement.

B. Potentiel pour le ski de randonnée dans le parc et la réserve Frontenac

a. Le parc Frontenac

Le potentiel pour le ski de randonnée dans le parc Frontenac est pratiquement nul puisque son relief est trop plat pour y offrir des sentiers diversifiés. Cependant, ce site est intéressant pour la promenade en raquette.

b. La réserve Frontenac

Le secteur sud-ouest de la réserve de chasse et de pêche possède un excellent potentiel pour l'aménagement d'un centre de ski nordique. Le relief est diversifié et sa végétation à dominance feuillue est intéressante. Les chemins forestiers déjà existants forment un excellent réseau de base.

C. Conclusion

A la lumière des informations présentées plus haut, nous suggérons que le centre de plein air populaire de St-Daniel Inc. continue ses activités dans la région de St-Daniel. Cette suggestion est basée sur le fait que ce centre possède une clientèle locale assurée et que le parc Frontenac ne possède pas les potentiels pour l'aménagement d'un centre de ski de randonnée.

D. Recommandations

Il est suggéré:

1. Que le centre de plein air de St-Daniel puisse continuer à opérer dans le cadre actuel. En ce qui concerne plus spécifiquement le ski de randonnée, le problème de saturation à l'arrivée et au départ pourrait être amélioré en augmentant de 50% la longueur des sentiers à l'intérieur du réseau actuel près du centre d'accueil.
2. Qu'une étude soit faite au sujet du ski de randonnée afin d'établir les besoins.
3. En fonction de l'achalandage ou de la demande, que d'autres centres de ski de randonnée puissent être aménagés dans la région.

4. Nous suggérons enfin qu'un centre de ski nordique soit créé dans la partie sud-ouest de la réserve de chasse et pêche. Ce centre, de par ses attraits et la qualité de ses équipements, attirerait une clientèle expérimentée sans nuire à la fréquentation du centre de St-Daniel qui répond aux besoins des groupes familiaux. Il faudra, évidemment, tenir compte de l'évolution de la demande dans ce domaine.

Roch Allen

Jean-Guy Falardeau

Québec, le 16 mars 1977

PARC FRONTENAC

Problématique reliée à l'utilisation des locaux du centre administratif du Parc Frontenac (ex-école St-Antoine Daniel) par le Centre de Plein air Populaire St-Daniel Inc.

Rappel des faits:

- . L'ex-école St-Antoine située à St-Daniel a été acquise de la Commission Scolaire de Thetford Mines pour la somme nominale de 1\$ en 1981 par le M.T.P.A. et a ensuite été transférée la même année au M.L.C.P.
- . Lors de la signature de la promesse de vente par la C.S.T.M., cette dernière s'est réservée le droit d'occuper une partie du bâtiment (environ 500 mètres carrés), devant servir de centre de plein air pour la dite Commission Scolaire.
- . A notre connaissance, la dite Commission Scolaire n'a jamais utilisé elle-même les locaux visés par ce droit d'occupation.
- . Cette partie du bâtiment administratif du parc a plutôt servi aux activités du Centre de Plein air Populaire St-Daniel Inc. qui y opère un centre de ski de randonnée durant l'hiver.
- . Pour diverses raisons, il n'y a jamais eu de protocole d'entente de signer entre les organismes concernés quant aux modalités d'utilisation de ces locaux.

Problématique relative aux coûts énergétiques:

- . Le chauffage de l'ensemble du bâtiment administratif exige environ 28 000 litres d'huile par année ce qui représente aujourd'hui un déboursé de quelques 9 000 \$, si on fixe le coût du litre d'huile à 32¢.
- . Or, lors de la signature de la promesse de vente en novembre 1979, le litre coûtait environ 16¢ pour un montant total de 4 500 \$.
- . Il faut ajouter à cette consommation d'huile, les coûts générés par l'électricité qui s'élèvent à environ 3 200 \$ par année.
- . Il n'y aurait pas de problème si les budgets de fonctionnement du parc avaient suivi le même rythme que l'inflation et que le développement des activités et des services mis à la disposition du public au cours des années.

Or, ce n'est malheureusement pas le cas. On pourrait même dire que l'évolution des budgets de fonctionnement est inversement proportionnelle à celle de nos obligations. A titre d'exemple, le budget de fonctionnement du parc est passé de 60 000 \$ en 1980/81 à 49 000 \$ pour la présente année financière.

Malgré toutes les mesures d'économie et d'augmentation de productivité qui ont été prises, nous nous retrouvons dans l'obligation de remettre en question l'utilisation des locaux en question.

- . En effet, selon une étude effectuée par nos Services techniques, si ces locaux prêtés au Centre de Plein air Populaire St-Daniel, n'étaient pas utilisés durant l'hiver, on économiserait annuellement environ 3 300 \$, en n'assurant qu'un chauffage minimum. Ce montant représente plus de 6% du budget total de fonctionnement du parc.
- . Le calcul nous paraît très conservateur lorsque l'on considère :
 - que ces locaux sont très vastes et que le volume d'air à chauffer est plus important que dans l'autre partie de la bâtisse (plafonds très hauts);
 - qu'ils servent de centre de ski de randonnée et que les portes s'ouvrent et se ferment souvent durant la saison froide.

. Les choix qui s'offrent:

- Après analyse, la Commission Scolaire de Thetford Mines abandonne son droit d'occupation demandé lors de la signature de la promesse de vente en 1979, ce qui éventuellement permettrait la signature d'un protocole d'entente directement avec le Centre de Plein air ou tout autre organisme.
- La Commission Scolaire tient à conserver ce droit d'occupation tel qu'indiqué à la promesse de vente et se montre disposée à négocier ou non les modalités d'occupation des locaux et en particulier le partage des coûts relatifs à l'énergie.

296

Ministère du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche
Direction régionale de l'Estrie

REÇU

SEP 20 1982

COMMISSION SCOLAIRE

Sherbrooke, le 13 août 1982

M. Yves Samson
Directeur général adjoint
Commission Scolaire de
Thetford Mines
1265, Notre-Dame Nord
Thetford Mines, QC

OBJET: Ecole St-Daniel

Monsieur,

Suite à des contraintes budgétaires, nous procédons actuellement à un réaménagement financier concernant toutes nos opérations du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche régional.

A cet effet, nous considérons sérieusement fermer nos opérations à l'école St-Daniel durant la période hivernale 1982 et de ce fait, nous souhaiterions fermer toute la bâtisse, compte tenu que le coût d'opération hivernal est dû surtout à votre secteur.

Considérant votre implication dans ce dossier, pourriez-vous nous faire connaître l'impact qu'une telle décision aurait pour votre organisme?

Est-ce que, dans le contexte actuel, le coût opérationnel d'une telle bâtisse est encore pertinent et peut-on envisager une autre solution?

Enfin, de notre côté, l'opération est définitivement rentable sans causer préjudice à nos activités qui seraient déplacées pour l'hiver pour reprendre au printemps (avril) à l'école St-Daniel.

.../2

M. Yves Samson

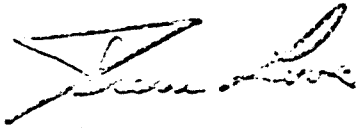
-2-

13 août 1982

Votre réponse et mon analyse (résumée dans cette lettre d'intention) serviront conjointement de base de discussion entre nous et avec les autorités supérieures de mon ministère.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur régional



Pierre Levac
(819) 565-1997
PL/jmb

c.c. M. Bernard Chartrand
Surintendant du parc Frontenac



26

Ducks Unlimited Canada
Canards Illimités Canada

Canards Illimités Canada est un organisme privé, à but non lucratif, voué à la protection et au développement d'habitats importants pour la sauvagine au Canada.

Cette société fut fondée en 1937, suite à une grave sécheresse qui affecta, au cours des années 1930, des aires de reproduction importantes, réduisant sérieusement les populations de sauvagine de l'Amérique du Nord. Canards Illimités Canada débuta ses activités avec des fonds fournis par des chasseurs et d'autres personnes conscientes du problème. Encore presque entièrement financé par des dons privés, Canards Illimités Canada est aujourd'hui appuyé par plus de 450,000 individus et associations tant aux Etats-Unis qu'au Canada.



Ducks Unlimited Canada
Canards Illimités Canada

/2

Canards Illimités souhaite faire du parc Frontenac une destination touristique en mettant l'emphase sur l'activité plein air quatre saisons tout en prêtant une attention particulière à l'interprétation, à l'animation, à la préservation et à la protection de l'environnement (faune, flore, géologie, hydrographie et autres).

LIMITES DU PARC

Dans le contexte actuel, les limites proposées sont considérées comme acceptables.

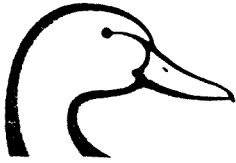
Dans un tel contexte de développement récréo-touristique, la Station touristique du mont Adstock pourrait également faire l'objet de considérations particulières et ce, à titre de partenaire privilégié.

ZONE DE PRESERVATION

En plus des zones de préservation identifiées dans la proposition initiale, il faudrait:

-permettre l'ajout des trois petites baies situées au nord de la baie aux Rats Musqués et à l'embouchure de la rivière aux Rats Musqués;

.../3



Ducks Unlimited Canada
Canards Illimités Canada

/3

-prolonger jusqu'à la tête de la baie Sauvage et en y intégrant les deux petites îles dans la zone de protection de la frayère de la rivière Felton.

Les trois petites baies situées au nord de la baie aux Rats Musqués devant servir de milieu d'interprétation lacustre et riverain tout en protégeant la petite frayère à dorés.

L'agrandissement et le prolongement de la protection de la frayère de la rivière Felton devant permettre une plus grande protection de l'habitat faunique et aquatique.

Dans le cas de la zone de préservation de la rivière Felton, il faudrait s'assurer qu'une telle proposition ne vienne pas à l'encontre de certaines programmations, telles que le canot-camping et le prolongement du réseau de ski de fond de St-Romain (possibilité d'aménagement d'une passerelle).

A cet effet, une étude d'impact pourrait venir confirmer la faisabilité d'une telle proposition.

.../4



Ducks Unlimited Canada
Canards Illimités Canada

/4

ZONE DE SERVICES

En plus du secteur Stornoway, il serait opportun de privilégier certains secteurs et ce, dans l'objectif d'accueillir une clientèle qui devrait se faire de plus en plus nombreuse.

OPTION RECREO-TOURISTIQUE QUATRE SAISON

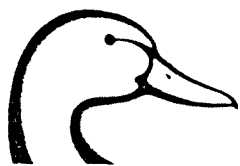
L'option parc de récréation devrait favoriser une intervention axée davantage sur la vocation récréo-touristique.

Les installations à mettre en place devraient chercher à satisfaire les attentes des clientèles locales, régionales et provinciales.

Une attention particulière devrait être à une clientèle potentielle outre-frontière (circuit de la Nouvelle Angleterre).

La programmation d'activités devant s'orienter davantage vers le plein air quatre saisons avec présence d'un juste équilibre au sein du territoire dans la mise en valeur des potentiels récréatif.

.../5



Ducks Unlimited Canada
Canards Illimités Canada

/5

INTERPRETATION DE LA NATURE

- Faune (aquatique, ailée, terrestre)
- Flore et végétation
- Géologie et archéologie
- Hydrographie
- Procéder à un inventaire systématique de la faune ailée
- Aménagement d'un site touristique
- Centre d'observation d'oiseau

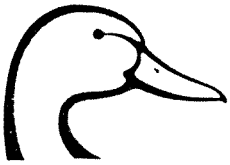
RANDONNÉE ET OBSERVATION

- Randonnée pédestre et points d'observation (oiseaux)
- Randonnée équestre
- Randonnée à ski et ski de fond
- Cyclotourisme

POSTES D'ACCUEIL

- a) Postes d'accueil principaux
 - St-Daniel
 - Baie Sauvage (base de canot-camping)
 - Stornoway
- b) Poste d'accueil secondaire (saisonnier)
 - Ste-Praxède

.../6



Ducks Unlimited Canada
Canards Illimités Canada

/6

VOIES DE CIRCULATION INTERNE

Reconnaissance des droits de passage aux associations de motoneigistes (raccordement 55-105)

SERVICES ET EQUIPEMENTS

Compléter dans les meilleurs délais les installations projetées. (Secteur St-Daniel)

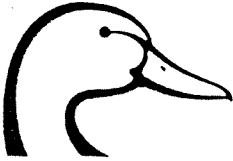
Rendre opérationnel l'ensemble des services et reconduire les programmes d'activités en affectant les budgets d'opération requis.

Mettre en place une programmation d'activités plein air quatre saisons via l'entrée 161 de Stornoway en ajoutant au plus tôt les services et infrastructures suivantes:

- un poste d'accueil principal
- un centre d'interprétation de la nature
- un centre de services avec hébergement de groupe

Compléter dans les meilleurs délais les installations projetées en ajoutant des services pour prolonger le parcours de canot-camping sur le littoral sud-ouest du Grand lac et ce, tout au moins jusqu'à l'île à Giguère.

.../7



Ducks Unlimited Canada
Canards Illimités Canada

/7

GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

Les droits de coupe de bois et d'exploitation minière devraient être interdits, tandis qu'un certain contrôle pourrait être exercé en périphérie pour s'assurer du maintien de l'esthétique des lieux et de la préservation du milieu naturel.

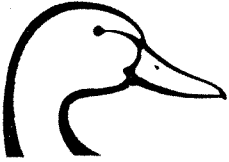
La chasse devrait être interdite, la pêche devrait faire l'objet de mesures restrictives, tandis qu'une application sévère de la loi de conservation de la faune devrait être rehaussée par la présence d'un personnel suffisant et qualifié (agents de protection de la faune).

Une attention spéciale devrait être portée aux lieux de reproduction et d'hibernation et des énergies devraient chercher à préserver l'ensemble des habitats présents sur ces sites.

GESTION DES PROGRAMMES

La gestion du parc de Frontenac devrait être confiée à une entité administrative distincte et autonome et ce, tant au niveau de la gérance des équipements que dans la reconduction des programmes d'activités.

.../8



Ducks Unlimited Canada
Canards Illimités Canada

/8

PARTICULARITES

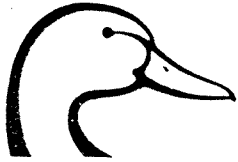
La circulation de hors-bord dans le secteur de la baie aux Rats Musqués et dans la baie Sauvage devrait être limitée aux seules opérations de sécurité, de protection et d'entretien (activité récréative interdite).

RECOMMANDATIONS GENERAL

La programmation et l'aménagement du parc de Frontenac devraient s'articuler en fonction d'une vocation récréo-touristique quatre saisons.

Les installations actuelles devraient être accessibles à toutes les clientèles et ce, dès le printemps 1986 et des enveloppes budgétaires adéquates devraient permettre une mise en opération de l'ensemble des installations (encadrement et animation).

.../9



Ducks Unlimited Canada
Canards Illimités Canada

CONCLUSION

En conséquence, nous du Chapitre Amiante nous nous engageons à participer en collaboration avec Canards Illimités pour faire faire une étude biologique par un de nos experts en ce qui concerne l'aménagement d'habitats pour la faune ailée.

Sportivement votre

Rock St-Jeant

Président Chapitre
Amiante

RSL/sn

L E P A R C D E F R O N T E N A C

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU
MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE
LORS DES AUDIENCES PUBLIQUES TENUES À
THETFORD-MINES, LES 13 ET 14 DÉCEMBRE 1985.

Par:

27 Ville de Thetford-Mines

NOVEMBRE 1985

TABLE DES MATIÈRES

1.0	Mot de présentation	1
2.0	Implication de la ville de Thetford-Mines	2
3.0	Le parc de Frontenac: Une destination touristique	4
4.0	Préoccupations et intérêts liés au parc de Frontenac	7
5.0	Recommandations	8
6.0	Conclusion	10

1.0 MOT DE PRÉSENTATION

La confirmation des dates de la tenue des audiences publiques pour le parc de Frontenac a suscité beaucoup d'intérêt chez notre population et correspond à une volonté largement exprimée par notre milieu à voir créer officiellement le parc de Frontenac.

Initiative qui, espérons-le, permettra d'accélérer les échéanciers d'aménagement de certaines infrastructures prévues à l'intérieur du premier plan directeur du parc de Frontenac et ajoutera les crédits budgétaires nécessaires à la mise en opération des équipements actuels et futurs.

Le sérieux de la démarche entreprise par le milieu saura sûrement vous convaincre de l'importance de la vocation récréo-touristique quatre saisons à reconnaître au parc de Frontenac.

A la ville de Thetford-Mines, on perçoit le parc de Frontenac comme une destination touristique quatre saisons et on y attache beaucoup d'importance et ce, particulièrement au chapitre de la création d'emplois permanents.

Tel que conçu, le parc de Frontenac deviendra un levier économique important pour notre région et ce, par le dynamisme qui va se développer à l'intérieur et en périphérie du parc.

L'entreprise privée et les organismes à but non lucratif venant y ajouter des programmes d'activités ou mettant en place des capacités de support pour la clientèle (hébergement, restauration).

2.0 IMPLICATION DE LA VILLE DE THETFORD-MINES

Les dirigeants municipaux ont suivi plus qu'attentivement les démarches de développement du parc de Frontenac qui malheureusement pour notre région cheminent depuis maintenant vingt ans.

Nos principales actions liées au domaine touristique demeurent associées à:

- la présentation d'un mémoire lors de la tournée des ministres du gouvernement Québécois effectuée en septembre 1978;
- la rédaction d'une proposition visant la reconnaissance d'un pôle touristique pour le complexe récréo-touristique Adstock-St-François déposée en juin 1979 lors du Colloque économique régional tenu à Thetford-Mines;
- une intervention concertée réalisée au printemps 1982 avec des partenaires municipaux et régionaux pour faire cesser l'opération coupe à blanc entreprise en 1981 dans le secteur St-Daniel;
- des pressions exercées en septembre 1982 auprès du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour chercher à connaître le calendrier des aménagements projetés au parc de Frontenac et faire confirmer des échéanciers de réalisation;
- une demande de rencontre adressée au ministre Guy Chevrette en septembre 1984 pour chercher à connaître les raisons du retard dans le calendrier des aménagements;
- un mouvement de sensibilisation enclenché en février 1985 pour dénoncer l'inertie du gouvernement au niveau de l'aménagement du parc de Frontenac et l'inviter à prendre les moyens pour compléter les aménagements prévus à l'intérieur du plan directeur et de tenir au plus tôt les audiences publiques;

- des demandes formelles de rencontres adressées au printemps et à l'été 1985, au Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, pour lui remettre les résolutions d'appui.

La confirmation des dates des audiences publiques pour la création du parc de Frontenac devient donc une occasion unique pour notre milieu de pouvoir exprimer des attentes et formuler des recommandations précises.

Nous profitons de la tribune qui nous est offerte pour faire état des préoccupations de la ville de Thetford-Mines et vous proposer un concept d'aménagement pour le futur parc de Frontenac.

3.0 LE PARC DE FRONTENAC: UNE DESTINATION TOURISTIQUE

La ville de Thetford-Mines, dans un objectif de diversification de son économie régionale et en accord avec la déclaration faite à la presse canadienne le 27 août 1985 par monsieur Jean-Guy Rodrigue, l'ex-ministre de l'Energie et des Ressources, reconnaît l'existence d'un potentiel touristique important dans la région de l'Amiante.

Il ne fait aucun doute à notre esprit que l'harmonisation des équipements proposés à l'intérieur du territoire du parc de Frontenac, la mise en valeur des potentiels disponibles en périphérie et l'intégration d'une programmation diversifiée axée sur le loisir récréation quatre saisons constituent un produit touristique valable.

Le communiqué d'allocution de votre sous-ministre adjoint ne tarissait pas d'éloges envers le bassin du "magnifique lac St-François qui se prête particulièrement bien aux plaisirs nautiques en raison du climat clément qui prévaut et en raison de la qualité de ses eaux".

Troisième plus grand lac québécois situé sur la rive sud du St-Laurent et baignant dans une zone lacustre, le Grand lac St-François présente, selon le contenu d'un deuxième communiqué émis par votre ministère, "des atouts exceptionnels pour la pratique d'activités de plein air, depuis la baignade et la randonnée jusqu'à la voile et la planche à voile, en passant par la pêche et le canotage".

"Le magnifique décor forestier de la partie sud, la tourbière réticulée du secteur St-Daniel et bien d'autres univers à découvrir font", disiez-vous, de Frontenac "un fer de lance au niveau de l'activité plein air" en complétant l'offre des deux autres parcs de récréation de la rive sud du St-Laurent (parc du mont Orford et parc de la Yamaska).

Nos partenaires de la Station touristique du mont Adstock, située à quelque cinq kilomètres du poste d'accueil St-Daniel, partagent la même impression et souhaitent faire du bassin du Grand lac St-François la destination de la voile au Québec.

En conformité avec les procédures administratives actuellement en vigueur à votre ministère, la corporation à but non lucratif, qui gère la station de ski alpin (classification intermédiaire régionale) et le terrain de golf Adstock, s'apprête à déposer une proposition de gestion pour administrer l'ensemble des programmes à être reconduits dans le secteur de la baie aux Rats Musqués.

L'harmonisation et l'intégration des activités récréatives à offrir dans le secteur St-Daniel avec une mise en valeur des potentiels eau et montagne, assumées par une seule entité administrative, confèrent à ce projet une situation d'équilibre et de stabilité.

Si l'on tient compte des 145 emplacements de camping de destination à être aménagés dans le secteur de la baie de la rivière aux Bluets, qu'on y inclut les projections de services d'hébergement à intégrer à la Station touristique du mont Adstock et qu'on y ajoute les quelque 300 unités d'hébergement actuellement gérées par l'entreprise privée et situées en périphérie de la ville de Thetford-Mines; nous sommes en présence des trois éléments fondamentaux (montagne, eau, hébergement) autour desquels gravite la notion de zone de destination touristique.

Il s'agira alors pour le promoteur d'adapter le nouveau produit touristique aux besoins du touriste et de présenter l'activité dans un environnement approprié.

Dans un tel contexte d'intégration et d'harmonisation des potentiels, le futur complexe récréo-touristique Adstock - St-François offre des avantages non négligeables et il s'inscrit dans la lignée de certaines initiatives québécoises associées au développement touristique (voir zone Magog-Orford, Charlevoix, mont Ste-Marie).

Pour le secteur sud et particulièrement pour les territoires situés dans la MRC du Granit, la dynamique qui anime les intervenants ne laisse aucun doute quant à la réalisation d'un concept spécifique orienté sur l'activité plein air quatre saisons et votre ministère aurait tout avantage à composer avec cette nouvelle réalité.

4.0 PRÉOCCUPATIONS ET INTÉRÊTS LIÉS AU PARC DE FRONTENAC

La ville de Thetford-Mines souscrit largement aux préoccupations, positions et recommandations formulées à l'intérieur du mémoire de base préparé par le "Comité des orientations du parc de Frontenac" et ce, pour des items spécifiques, tels que les limites, le zonage des espaces et la vocation du parc de Frontenac.

Toutefois, l'option parc de récréation devra mettre l'emphase sur une intervention orientée davantage sur la vocation récréo-touristique et l'ensemble des potentiels devra faire l'objet d'une intervention spécifique.

La notion de qualité du produit devant être omniprésente et ce, tant dans les phases d'aménagement des équipements que dans l'offre de l'activité et des services.

La préservation du patrimoine naturel et le maintien de la qualité de l'eau devraient couvrir tout le bassin hydrographique du Grand lac St-François et des dispositions particulières devraient être prises pour conserver et protéger le milieu naturel.

Pour favoriser le déplacement des clientèles régionales et provinciales, les axes de circulation se doivent d'être adéquates pour rendre facilement accessibles les infrastructures de services. Les distances doivent être réduites et les infrastructures routières doivent offrir des conditions sécuritaires.

Dans cette optique, la ville de Thetford-Mines insiste sur l'importance de construire l'autoroute 65 reliant Thetford-Mines à la 20 et propose que soit prolongée la route 267 (entrée du parc de Frontenac dans le secteur de la baie aux Rats Musqués) et ce, jusqu'à la 108. Le ministère du Transport devant alors s'affirmer comme un partenaire d'importance.

5.0 RECOMMANDATIONS

La ville de Thetford-Mines s'appuyant sur des nombreux considérants liés:

- aux sommes d'argent déjà investies pour l'acquisition et l'aménagement des installations dans le parc de Frontenac (plus de 8 millions depuis 1978);
- au non-respect des échéanciers d'aménagement prévus à l'intérieur du résumé du plan directeur de 1977;
- à la présence d'une clientèle qui se fait de plus en plus nombreuse (même parfois trop) dans le secteur St-Daniel et ce, malgré la quasi-absence d'information;
- à la non-ouverture de la plage Ste-Praxède en 1985 et à la non-reconduite du programme de canot-camping dans la baie Sauvage;
- à la nécessité d'ajouter des services de plage pour répondre à une demande de plus en plus grande dans le secteur St-Daniel;
- au rôle de plus en plus important que devrait jouer l'infrastructure du parc de Frontenac au niveau d'une stratégie de développement touristique pour la région de l'Amiante;
- aux retombées économiques importantes que devrait générer l'ouverture des 145 sites de camping;

recommande au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche de prendre les dispositions nécessaires pour respecter les priorités suivantes:

- allouer, à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire 1986-87, les budgets d'opération requis pour mettre en service l'ensemble des installations existantes et ce, dès le début de la saison printemps-été 1986;

- rendre disponibles, dès le prochain exercice financier, les crédits nécessaires à l'installation des services et à la construction du bloc de services devant desservir les sites de camping à St-Daniel et rendre opérationnels les 145 sites de camping;
- compléter dans les meilleurs délais les autres installations et aménagements déjà mis en chantier ou en voie de réalisation et y affecter les budgets d'opération requis;
- lors de l'ajout de nouvelles installations, favoriser le territoire situé dans la Municipalité régionale de comté du Granit et y développer un concept d'aménagement orienté sur l'activité plein air quatre saisons, et y affecter dès leur réalisation les enveloppes budgétaires pour rendre ces nouvelles installations opérationnelles;
- faire connaître dans les meilleurs délais le contenu du nouveau plan directeur d'aménagement du parc de Frontenac, en y dévoilant la programmation des travaux et en y fixant les échéanciers de réalisation;
- en collaboration avec les partenaires locaux et/ou régionaux, mettre en place une stratégie de mise en marché du nouveau produit touristique.

Le ministère du Transport devra également accorder priorité au développement du réseau routier dans la région et ce, particulièrement en donnant le feu vert pour la construction de l'autoroute 65 et en entreprenant les travaux de prolongement de la 267 et ce, jusqu'à la 108.

6.0 CONCLUSION

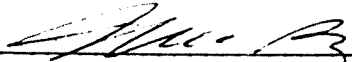
Nous tenons à souligner que la majorité des éléments intégrés à l'intérieur de ces recommandations a déjà fait l'objet de résolutions formelles adoptées, en février et mars 1985, par les municipalités limitrophes au parc de Frontenac, les deux municipalités régionales de comté, la plupart des municipalités de la MRC de l'Amiante, les organismes socio-économiques du milieu et des corporations à vocation récréo-touristique.

Tenant compte du fait que les circonstances n'ont jamais permis de déposer officiellement au Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ces dites résolutions, nous profitons de cette occasion pour les soumettre à votre attention.

Nous concluons notre présentation en insistant sur l'importance d'accélérer le développement et la mise en opération des installations du parc de Frontenac et nous sommes convaincus que le concept destination touristique associé à l'activité plein air quatre saisons exercera un impact positif sur le développement économique de la région de l'Amiante.

Dans une telle prospective de "partnership", la Station touristique du mont Adstock devrait faire l'objet de considérations particulières auprès de votre ministère et ce, tant au niveau de la reconduite de l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement touristique que par des gestes isolés posés directement par votre ministère ou associés à la bonification de d'autres ministères du gouvernement du Québec (ministère du Tourisme, O.P.D.Q. ou autres).

Par la même occasion, nous réitérons une volonté ferme de suivre de très près l'évolution de ce dossier et nous souscrivons volontiers à l'initiative de mise en place du "Comité des orientations du parc de Frontenac".


MARC BERGERON, maire
Ville de Thetford-Mines

Le 19 novembre 1985

PROPOSITION CONCERTÉE DÉPOSÉE PAR LE
28 "COMITÉ DES ORIENTATIONS DU PARC DE FRONTENAC"
AU MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE,
LORS DES AUDIENCES PUBLIQUES DU
PARC DE FRONTENAC
TENUES À THETFORD-MINES,
LES 13 ET 14 DÉCEMBRE 1985.

TABLE DES MATIÈRES

0.0	NOTES PRÉAMBULAIRES	1
1.0	MOT DE PRÉSENTATION	2
2.0	DÉMARCHE DE CONSULTATION DANS LE MILIEU	7
3.0	LE PARC DE FRONTENAC: UN POTENTIEL EXCEPTIONNEL	12
4.0	LE PARC DE FRONTENAC: UNE DESTINATION TOURISTIQUE QUATRE SAISONS	14
5.0	LE PARC DE FRONTENAC: UNE VOCATION PLEIN AIR QUATRE SAISONS	19
5.1	Un parc de récréation axé sur le plein air quatre saisons	19
5.2	Préservation du patrimoine naturel	20
6.0	LES LIMITES DU PARC DE FRONTENAC	22
6.1	La situation géographique du parc de Frontenac	22
6.2	Les limites du parc de Frontenac	22
6.3	Les potentiels situés dans les territoires périphériques	23

7.0	LE ZONAGE DU PARC DE FRONTENAC	25
7.1	Les zones de préservation	25
7.2	Les zones d'ambiance	26
7.3	Les zones de récréation intensive	27
7.4	Les zones de services	27
8.0	LE PARC DE FRONTENAC: UNE PROGRAMMATION D'ACTIVITÉS PLEIN AIR QUATRE SAISONS	29
8.1	Interprétation de la nature	30
8.2	Les activités nautiques	33
8.2.1	Baignade	34
8.2.2	Ecole de voile, planche à voile et pédalo	34
8.2.3	Voile et voile-camping	36
8.2.4	Canot et canot-camping	36
8.2.5	Embarcations motorisées	37
8.2.6	Pêche	37
8.3	Les activités linéaires	38
8.3.1	Randonnée pédestre et points d'observation	38
8.3.2	Ski de randonnée	39
8.3.3	Randonnée équestre	40
8.3.4	Sentiers de motoneige	41
8.3.5	Pistes et voies cyclables	41
8.3.6	Raquette	41

9.0	LE PARC DE FRONTENAC: UN CONCEPT D'AMÉNAGEMENT ENRICHÍ	43
9.1	Les accès au parc de Frontenac	43
9.2	Postes d'accueil	43
9.3	Les voies de circulation interne	44
9.4	Les voies de circulation externe	44
9.5	Les secteurs d'activités	45
9.5.1	Services et équipements - secteur St-Daniel ...	45
9.5.2	Services et équipements - secteur Ste-Praxède .	46
9.5.3	Services et équipements du mont St-Pierre	46
9.5.4	Services et équipements - secteur baie Sauvage	47
9.5.5	Services et équipements - secteur Stornoway ...	47
9.5.6	Services et équipements - secteur Grand lac St-François	48
9.5.7	Particularités liées aux services et équipements	49
10.0	MODE DE GESTION PROPOSÉ	51
11.0	RECOMMANDATIONS	55
12.0	CONCLUSION	58
	BIBLIOGRAPHIE	61

0.0 NOTES PRÉAMBULAIRES

Cette proposition vient compléter et enrichir la synthèse des préoccupations et intérêts entérinés par les organismes du milieu présents lors d'une dernière soirée de consultation tenue à Lambton le 6 novembre dernier.

La cueillette des éléments de discussion ayant fait l'objet d'une vaste consultation du milieu. Démarche au cours de laquelle des intervenants oeuvrant dans les territoires des municipalités régionales de comté de l'Amiante et du Granit furent appelés à mettre en commun des idées, des intérêts et des ressources.

Cette concertation s'est traduite par la mise en place d'un comité reconnu formellement par le milieu et dont le mandat initial était de favoriser des consensus et d'élaborer une proposition qui soit la plus représentative aux aspirations véhiculées par le milieu.

C'est ainsi que les membres du "comité des orientations du parc de Frontenac" ont participé à des nombreuses rencontres et chacune des préoccupations soutenues par les intervenants consultés fit l'objet d'une attention particulière.

La mise à jour des informations reçues, des lectures et des recherches a alors permis de cerner des problématiques et d'identifier des éléments de solution.

Des orientations furent alors arrêtées et regroupées à l'intérieur d'une proposition concertée.

Le document que vous possédez entre les mains se veut un reflet fidèle de l'ensemble des préoccupations du milieu et il ne fait aucun doute que cette proposition concertée saura influencer le devenir du **parc de Frontenac**.

1.0 MOT DE PRÉSENTATION

Lors de la conférence de presse tenue à Thetford-Mines le 17 septembre dernier, votre ministère rendait public la proposition de création du parc de Frontenac et venait confirmer officiellement la tenue des audiences publiques. Geste qui reçut un accueil très favorable dans le milieu.

Les intervenants localisés à proximité du secteur sud et oeuvrant particulièrement à l'intérieur du territoire de la Municipalité régionale de comté du Granit, et plus spécifiquement dans la partie nord-est composée des municipalités de Lac Mégantic, Courcelles, Lambton, St-Romain, Stornoway et Stratford-Centre, ont accueilli avec intérêt cette proposition qui fait disparaître le statut de réserve attribué à la partie sud du parc de Frontenac.

Il faut le dire ouvertement et la situation s'y prête bien aujourd'hui; l'option réserve proposée dans les années 1977 par les aménagistes du parc de Frontenac (voir résumé du plan directeur, Parc et réserve Frontenac) a provoqué, lors de sa confirmation, une profonde déception parmi les populations limitrophes du territoire touché par la vocation de réserve de chasse et de pêche.

Quoique la proposition initiale laissait entrevoir une certaine opportunité de revision et que le concept favorisait une prospective d'utilisation polyvalente des ressources, les intervenants n'ont jamais eu l'occasion de réagir ouvertement sur une telle programmation d'utilisation du territoire.

Laissés pour compte et affaiblis par un découpage électoral, les résidents, tels des étrangers, percevaient à peine les quelques développements réalisés dans le secteur et évitaient même de réagir à des décisions administratives aberrantes, telles que la non-ouverture de la base de canot-camping de la baie Sauvage, la fermeture de l'accès de Stornoway et le retrait des services d'encadrement et de surveillance à la plage Ste-Praxède.

La direction du parc de Frontenac ayant même pris, à l'été 1985, en quasi-otage les adeptes de la plage, en y interdisant l'accès et en cadenassant les portes du chalet des baigneurs. Situation que le sous-ministre adjoint a qualifié, le 17 septembre dernier, de simple événement déplorable et sans plus.

Vous comprendrez alors, Monsieur le Ministre, qu'il devenait difficile pour cette population de réagir sur un projet qui chemine depuis maintenant vingt ans et ce, malgré des pressions exercées par la ville de Thetford-Mines et des partenaires socio-économiques pour:

- faire identifier un territoire à vocation de parc;
- donner à ces espaces une vocation récréative et touristique;
- inciter le gouvernement du Québec à dévoiler le contenu de la programmation des investissements et à faire connaître des échéanciers de réalisation;
- faire cesser des opérations de coupe à blanc entreprises dans le secteur St-Daniel en 1981;
- faire respecter les engagements pris par le gouvernement du Québec à l'intérieur d'une entente cadre fédérale-provinciale, et s'assurer que les 4,2 millions de dollars soient effectivement engagés dans le parc de Frontenac;
- faire compléter des infrastructures prévues et/ou promises par les ministres Lucien Lessard et Guy Chevrette;
- dénoncer l'inertie du gouvernement du Québec au niveau de l'aménagement du parc de Frontenac et inviter le ministre à prendre les moyens pour compléter les aménagements prévus à l'intérieur du plan directeur;
- provoquer la tenue des audiences publiques de création du parc de Frontenac.

Un premier éveil de concertation apparut lors des efforts amorcés par la ville de Thetford-Mines pour faire cesser la coupe à blanc dans le secteur St-Daniel. Cette première sensibilisation se traduisant alors par des dénonciations de coupes de bois pratiquées dans le secteur sud (à l'intérieur et à proximité des limites).

L'amorce de concertation avec mise en commun des préoccupations des municipalités s'est enclenchée officiellement en février et mars 1985 par le mouvement d'adoption de résolutions formelles par les deux municipalités régionales de comté (Amiante et du Granit), les municipalités limitrophes au parc de Frontenac, la presque totalité des autres municipalités de la Municipalité régionale de comté de l'Amiante et des corporations à vocation économique et récréo-touristique du milieu.

Un concours de circonstance à dénoncer où une absence de volonté du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche à assumer des engagements confirmés par ses prédécesseurs ont fait reporter des entretiens et lesdites résolutions n'ont jamais reçu l'attention qu'elles méritaient.

Une maigre consolation cependant, la présence du sous-ministre adjoint, monsieur Pierre Boucher qui est venu confirmer à Thetford-Mines le 13 mai 1985 que l'enveloppe budgétaire 1985-86 (3,5 millions à partager entre 16 parcs) ne contenait aucune disponibilité budgétaire pour fins d'immobilisations au parc de Frontenac.

Les mains vides, devant un auditoire de plus de cinquante représentants municipaux, monsieur Boucher lançait un vibrant appel à la mobilisation en confirmant que la meilleure façon d'obtenir satisfaction, et ce particulièrement au chapitre des parcs, c'est encore d'exercer toute la brochette des moyens de pressions. Il concluait en ces mots: "Si vous ne faites rien, vous risquez d'attendre longtemps, compte tenu de la rareté des ressources" et y ajoutant même un conseil: "N'hésitez pas à revenir à la charge et à rencontrer les représentants du gouvernement". (Voir La Tribune du 15 mai 1985)

L'interprétation de ce message vient confirmer officiellement le peu d'intérêt démontré jusqu'à ce jour par le gouvernement du Québec et plus spécifiquement par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans sa volonté d'aménager des parcs et ce, malgré l'invitation pressante des organismes qui, à chacune des propositions d'aménagement de parcs de récréation, proposent d'y associer une perspective de développement économique (parc du mont Orford, parc Saguenay et autres).

En période de latence, le milieu a vite réagi à la confirmation de la tenue des audiences publiques pour la création du parc de Frontenac et une dynamique anime depuis la fin de septembre la démarche de préparation des mémoires.

L'ébauche d'une stratégie de consultation a fait jaillir de nombreuses étincelles et un mouvement de concertation est maintenant profondément enraciné au sein des municipalités régionales de comté de l'Amiante et du Granit, et le gouvernement du Québec devra désormais composer avec cette nouvelle réalité.

Un "comité des orientations du parc de Frontenac" agit maintenant dans les intérêts communs des citoyens, des priorités découlant de consensus arrêtés par les intervenants des deux municipalités régionales de comté recevront un appui formel.

La proposition d'aménagement du parc de Frontenac verra changer sa vocation.

Cette vocation essentiellement récréative devra être amplifiée et une volonté axée sur le développement économique verra mettre en place des infrastructures récréo-touristiques et l'emphase sera alors portée sur l'activité plein air quatre saisons.

Un tel concept impliquera la mise en valeur de l'ensemble des potentiels situés à l'intérieur du territoire du parc de Frontenac avec harmonisation et intégration des composantes

situées en périphérie. La collaboration et la mise en commun des ressources publiques et privées viendront concrétiser cette prospective de développement économique et se traduire par la création d'emplois permanents.

2.0 DÉMARCHE DE CONSULTATION DANS LE MILIEU

Dans la lignée du mot de présentation, il devient important de vous situer dans la dynamique qui a animé toute la démarche de préparation des mémoires et ce, particulièrement au niveau de la cueillette des préoccupations et dans l'identification des intérêts des organismes et des citoyens.

Enclenchée dès la conférence de presse du 17 septembre, lors de la confirmation de la tenue des audiences publiques du parc de Frontenac, et articulée à partir d'une rencontre mettant en présence des intervenants régionaux et des représentants issus du milieu socio-économique; une stratégie d'intervention fut arrêtée le 24 septembre pour chercher à sensibiliser le milieu et l'inviter à préparer des mémoires.

Une première soirée de consultation cédulée le 15 octobre à la Station touristique du mont Adstock déplaça plus de cinquante personnes et la représentation des différents milieux était complète et fort diversifiée.

Tenant compte de la disparité du territoire, deux comités de consultation à provenance géographique et regroupés en fonction des territoires des deux municipalités régionales de comté (de l'Amiante et du Granit) reçurent le mandat de:

- identifier, sensibiliser et intéresser le plus grand nombre d'intervenants au dossier des audiences publiques du parc de Frontenac;
- recueillir et diffuser l'information quant au contenu du plan directeur provisoire;
- tenir des soirées de consultation auprès des intervenants pour chercher à connaître les préoccupations et les intérêts des citoyens au sujet de l'aménagement et de la mise en opération des installations et services du parc de Frontenac.

La logistique prévoyait une intégration des composantes au sein d'une structure unique de concertation avec responsabilité de:

- procéder à une analyse des idées reçues, de les regrouper et d'en établir un ordre de priorité;
- dresser la synthèse des idées et préoccupations;
- rédiger un guide de base et le soumettre à l'attention des organismes et corporations;
- obtenir des prises de positions et faire confirmer des priorités;
- coordonner les actions et transmettre l'information auprès des médias et faire le suivi auprès des intervenants.

Des rencontres formelles furent tenues les 21, 22, 28, 29 et 31 octobre, tandis que le 6 novembre plus de 80 participants fort représentatifs des milieux locaux et régionaux assistaient à la dernière soirée de consultation publique tenue à Lambton.

Tel que convenu, chacun des éléments identifiés à l'intérieur du document synthèse des préoccupations recueillies lors des soirées de consultation avec regroupement des éléments de consensus fit l'objet d'une présentation, et l'assemblée fut appelée à se prononcer sur chacune des propositions.

Des prises de décisions formelles furent alors recueillies, des correctifs vinrent s'ajouter, des ordres de priorité furent établis et deux propositions furent adoptées, à savoir:

- la confirmation officielle du mandat pour le "comité des orientations du parc de Frontenac" avec nomination des huit représentants;

- la décision de faire parvenir au ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche une correspondance pour faire reporter les dates d'audition des mémoires entre la mi-janvier et la fin de janvier 1986 et ce, dans l'objectif de bénéficier de la présence d'un ministre le plus au fait de la situation des parcs et du contenu de la politique des parcs québécois.

Le mandat du "comité des orientations du parc de Frontenac" s'établissant alors comme suit:

- approfondir les idées, intérêts et positions retenus;
- regrouper l'ensemble des éléments d'information et rédiger le mémoire de base;
- apporter un soutien technique et organisationnel auprès des intervenants du milieu;
- voir au bon déroulement des audiences publiques en apportant un soutien logistique au milieu;
- collaborer avec les médias d'information pour chercher à obtenir une très bonne couverture de l'événement;
- demeurer en contact avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et exercer des pressions (suivi) pour faire accélérer le dossier de préparation du plan directeur permanent;
- s'assurer que le plan directeur final respecte le plus fidèlement possible les attentes exprimées;
- organiser, en collaboration avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, une soirée de présentation du nouveau plan directeur d'aménagement du parc de Frontenac.

En principe, le mandat du "comité des orientations du parc de Frontenac" sera par la suite orienté davantage au niveau du suivi, de la consultation auprès du milieu et une supervision dans la reconduite des programmes d'investissement et d'opération des infrastructures. Le renouvellement des membres s'effectuant par le biais d'une assemblée publique.

De par sa représentativité au sein des collectivités locales et régionales, le "comité des orientations du parc de Frontenac" pourrait servir d'interlocuteur privilégié auprès du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et servir d'agent de transmission entre le public et le gouvernement du Québec et ce, particulièrement pour des préoccupations et attentes rattachées principalement au chapitre de l'administration des activités et des services.

Les composantes du "comité des orientations du parc de Frontenac", pour un mandat s'échelonnant jusqu'à la publication du nouveau plan directeur, s'établissent comme suit:

PRÉSIDENCE: Maurice Boulet, directeur des loisirs et délégué de la ville de Thetford-Mines

VICE-PRÉSIDENCE Pamphile Tardif, maire de St-Méthode et délégué de la MRC de l'Amiante

VICE-PRÉSIDENCE Léopold Couture, maire de Stratford et délégué de la MRC du Granit

SECRÉTAIRE: Serge Bilodeau, secrétaire-trésorier MRC du Granit

DIRECTEURS: Marc Bellavance, directeur Club de ski de fond de St-Romain

Michel Quirion, secrétaire
Chambre de commerce de la région de Lac Mégantic

Richard Cliche, permanent
Chambre de commerce de l'Amiante

Serge Nadeau, secrétaire-trésorier
MRC de l'Amiante

Fidèle à la volonté exprimée par les intervenants du milieu, il nous est agréable de faire connaître nos réactions à la proposition du parc de Frontenac et soyez assuré que l'intensité des heures consacrées à la préparation de ce document de base permettra, si notre gouvernement le veut bien, aux québécois d'y venir y vivre en douceur de nombreuses heures.

3.0 LE PARC DE FRONTENAC: UN POTENTIEL EXCEPTIONNEL

La proposition de création du parc de Frontenac lève le voile sur une richesse exceptionnelle et la plume du rédacteur se laisse influencer par des situations d'émerveillement qui nous semblent très familières.

Il est vrai que la "clémence particulière du climat incite" le citoyen à profiter des plaisirs de la nature.

Il est vrai que des "collines ondoyantes, des forêts accueillantes, une végétation luxuriante, des rivières et des lacs rafraîchissants et de vastes étendues sauvages viennent s'harmoniser dans une campagne riante". Beauté et diversité des paysages se livrant une saine concurrence et ce, particulièrement au début de la saison automnale en mettant en présence des coloris flamboyants.

Il est vrai que le Grand lac St-François offre "des atouts exceptionnels pour la pratique d'activités de plein air, depuis la baignade et la randonnée jusqu'à la voile et la planche à voile, en passant par la pêche et le canotage".

Il est vrai que le décor forestier de la partie sud est magnifique, que la tourbière réticulée du secteur St-Daniel possède des caractéristiques nordiques avec alternance de mares d'eau et de tapis de mousse de sphaignes et qu'il existe bien d'autres univers à découvrir.

Il est vrai que l'hydrographie, la végétation et la faune constituent des attraits majeurs au parc de Frontenac et qu'elles cohabitent dans un milieu naturel facilement accessible.

Il est vrai que le plan d'eau du Grand lac St-François couvre une superficie de 51 kilomètres carrés, que les trois baies présentent des caractéristiques exceptionnelles, que les rives se prolongent sur plus de 108 kilomètres et que la qualité de l'eau est considérée comme étant de bonne qualité pour la baignade.

Si l'on ajoute à ces potentiels la qualité des infrastructures en place et que l'on tienne compte de leur localisation et de l'ajout des équipements à venir, nous pouvons vous assurer que le parc de Frontenac exercera rapidement un attrait des plus fascinants à l'adepte du plein air et la vocation récréative pourra facilement se prolonger sur une intervention plein air quatre saisons.

Cette description ne tient pas compte d'attraits situés en périphérie et dont la mise en valeur ne ferait qu'accroître le développement du parc de Frontenac et favoriser la participation d'une clientèle de plus en plus importante.

Il s'agirait alors pour le gestionnaire d'harmoniser et d'intégrer ces différents potentiels et d'adapter le nouveau produit touristique en fonction des attentes du client et de présenter l'activité dans un environnement naturel approprié.

4.0 LE PARC DE FRONTENAC: UNE DESTINATION TOURISTIQUE QUATRE SAISONS

Les régions de Mégantic et de l'Amiante sont toutes les deux aux prises avec une situation économique difficile et les produits de la forêt et des mines sont particulièrement touchés par cette période de récession.

La fermeture récente de Mégantic Manufacturing qui se traduit par la mise à pied directe de quelque 350 travailleurs à Lac Mégantic, le secteur forestier qui épuise rapidement ses réserves, l'application de la politique du libre échange qui risque de compromettre les emplois dans le domaine de la confection du vêtement et l'absence d'emplois spécialisés à offrir aux jeunes diplômés constituent des éléments importants qui marquent la vie économique du territoire de la Municipalité régionale de comté du Granit.

Au niveau de la Municipalité régionale de l'Amiante, l'industrie de l'amiante avec la proposition de formation d'une société à commandite s'engage dans une pénible phase de regroupement des producteurs et pas moins de 725 emplois vont disparaître à très court terme.

D'importantes mises à pied succèdent à d'autres mises à pied et le cycle tourne ainsi depuis 1980, et cela sans compter des fréquentes périodes d'arrêt de production.

Le programme de préretraite ne constituant qu'un palliatif pour chercher à retenir dans la région les foyers d'âge moyen en préservant les emplois des 30-45 ans.

Toutefois, l'exode des 18-30 ans se continue et la population minière vieillit. Le climat social se perturbe de plus en plus et il devient urgent de chercher à maintenir un meilleur équilibre au sein du partage des groupes d'âge.

L'option récréo-touristique axée sur l'activité plein air quatre saisons semble devoir s'affirmer comme un levier économique pour les deux régions et ce, en mettant l'emphase sur la création d'emplois permanents et annuels.

Au Québec, le produit touristique attire de plus en plus de clients et ce constant semble devoir se confirmer à l'intérieur des données touristiques 1985 que s'apprête à dévoiler le gouvernement du Québec.

Si la promotion du Québec à l'étranger s'est traduite par des revenus additionnels se chiffrant par millions de dollars en 1985, le "comité des orientations du parc de Frontenac" peut facilement anticiper que l'identification d'un produit de qualité associé majoritairement à l'activité plein air quatre saisons pourra se traduire par un apport économique intéressant pour les régions de l'Amiante et de Mégantic.

Dans le secteur de Stornoway, le couvert forestier exceptionnel associé au potentiel végétation et une diversité importante au niveau de la faune pourraient, par une harmonisation des autres potentiels relief, hydrographie et géomorphologie et par une intégration des activités d'interprétation de la nature, de randonnée pédestre, équestre et de ski de fond, devenir un centre d'activités plein air quatre saisons.

La villégiature, les activités de canot-camping, la pêche sur glace et la mise en place de services d'hébergement quatre saisons constituant alors des atouts majeurs.

Dans le secteur de la baie aux Rats Musqués et à l'embouchure de la rivière aux Bluets, la reconduction des programmes nautiques (baignade, voile et planche à voile, pédalo, canot), l'exploitation des 145 sites de camping de destination et des 30 sites semi-aménagés et l'animation d'un programme d'interprétation de la nature (tourbière réticulée et zones lacustres) constituent des programmes diversifiés qui peuvent rejoindre une

clientèle de plus en plus nombreuse en période estivale, et il ne fait aucun doute que l'ouverture des services du camping de destination viendra prolonger la période d'ouverture et favoriser ainsi une augmentation de clientèle aux sentiers d'interprétation de la nature.

La mise en contribution du potentiel périphérique localisé à la Station touristique du mont Adstock avec reconduction d'activités spécifiques, telles que le golf, l'observation au sommet de la montagne et le delta-plane, pourrait venir compléter un produit touristique.

L'option quatre saisons dans le secteur St-Daniel pourrait être assumée par la reconduction des programmes ski alpin et ski de fond réalisés par la Station touristique du mont Adstock et le Centre de plein air populaire St-Daniel.

D'autres attraits situés en périphérie pourraient venir ajouter à ces programmations et l'entreprise privée pourrait venir exercer une influence importante dans l'offre d'activités et ce, pour l'ensemble des secteurs.

Dans cette lignée, il faudrait impliquer l'Ecomusée de la Haute-Beauce, le Musée minéralogique et minier de la région de l'Amiante, le Domaine Legendre et les autres organismes à promotion touristique.

Des circuits touristiques pourraient être développés dans l'un ou l'autre des secteurs (Thetford-Mines, Lac Mégantic et autres), tandis que des circuits inter-secteurs devraient faire l'objet d'une promotion concertée.

La composante amiante et les paysages miniers offrent également toute une gamme d'attrait qui éveillent la curiosité du visiteur, et la publicité relative à la problématique "amiantifère" déplace de plus en plus de touristes intéressés à en connaître davantage sur ce produit minier.

Le client potentiel demeurant relativement facile à rejoindre si l'on tient compte qu'en moins de deux heures d'automobile, plus d'un million et demi de personnes, soit près de 25 % de la population totale au Québec, peuvent avoir accès à un parc aussi exceptionnel que celui de Frontenac.

Le développement des axes routiers périphériques, tels que le prolongement de la 267, et ce de l'entrée du poste d'accueil St-Daniel à la 108, et la construction de l'autoroute 65, pourrait grandement favoriser l'accessibilité des sites et créer de nouveaux axes de circulation.

Une étude commanditée par la Société-Clé de Lac Mégantic et réalisée auprès de la clientèle touristique de cette région au cours de l'été 1985, tend à confirmer que le choix d'une destination touristique est largement influencé par les attraits naturels et que le site privilégié doit "offrir une accessibilité à un plan d'eau de qualité, s'intégrer dans une région tranquille et attrayante et présenter un cachet fortement teinté de nouveauté". La région doit également offrir un support d'hébergement approprié et la demande en infrastructure de camping destination est relativement importante.

Si l'on tient compte des 145 emplacements de camping de destination à être aménagés à proximité de l'embouchure de la rivière aux Bluets, qu'on y intègre les 30 sites de camping semi-aménagés non loin de la capitainerie, qu'on y ajoute les projections d'hébergement de la plage Ste-Praxède et les propositions d'ajout de services d'hébergement dans le secteur sud, nous pouvons confirmer que la capacité de support à offrir à une clientèle touristique dans le parc de Frontenac y sera relativement bien développée.

A cette disponibilité de services, il faut y ajouter des terrains de camping gérés par l'entreprise privée et ce, tant dans la municipalité de Lambton qu'au complexe récréo-touristique de la Baie des Sables et autres localités satellites du Grand lac St-François.

Il ne faut certes pas ignorer les quelque 300 unités d'hébergement situées en périphérie de la ville de Thetford-Mines, l'offre de la région de Mégantic et il faut tenir compte d'une réaction de l'entreprise privée qui va rapidement prendre des dispositions pour accueillir les surplus de clientèle.

L'harmonisation des activités de plein air quatre saisons offertes par les infrastructures des secteurs St-Daniel, Ste-Praxède, baie Sauvage et Stornoway et l'intégration des activités offertes par la Station touristique du mont Adstock et les autres partenaires situés en périphérie du territoire du Grand lac St-François, avec mise en valeur dans un environnement naturel des composantes eau, montagne, couvert forestier exceptionnel et hébergement, confirment l'existence de potentiels, et une mise en marché adéquate de ce produit fera du parc de Frontenac une destination touristique axée sur l'activité plein air quatre saisons.

Un tel développement touristique injecterait un deuxième souffle dans l'économie inter-régionale, viendrait consolider les secteurs traditionnels (agriculture, forêt, mines d'amiante) et effectuerait ainsi une première percée au niveau de la diversification des secteurs économiques.

5.0 PARC DE FRONTENAC: UNE VOCATION PLEIN AIR QUATRE SAISONS

La démarche de consultation menée dans le milieu s'est particulièrement attardée à relever des préoccupations et à chercher à identifier des intérêts spécifiques.

La proposition d'aménagement du parc de Frontenac, le plan directeur provisoire et la politique des parcs québécois firent l'objet d'une analyse approfondie et les potentiels reçurent une attention réellement particulière.

5.1 UN PARC DE RÉCRÉATION AXÉ SUR LE PLEIN AIR QUATRE SAISONS

La proposition gouvernementale de faire du parc de Frontenac un parc de récréation s'imposait d'abord par les attraits exceptionnels que possède le Grand lac St-François au niveau de l'offre d'activités de plein air et par le fait que sur cette rive sud du St-Laurent, le parc de Frontenac représente une dernière porte d'entrée sur la nature sauvage.

Le milieu est doublement satisfait de cette proposition qui fait disparaître le statut de réserve au territoire du secteur sud et qui laisse place à une intervention davantage axée sur la vocation récréo-touristique.

Les attraits récréatifs du territoire permettent ainsi d'associer des activités nautiques à des activités terrestres localisées dans un environnement le plus naturel possible et mettant l'emphase sur l'interprétation de la nature.

La programmation des activités devra alors s'orienter davantage vers le plein air quatre saisons avec présence d'un juste équilibre au sein des territoires dans la mise en valeur des potentiels récréatifs.

5.2 PRÉSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL

Les intervenants du milieu insistent sur l'importance de mettre rapidement en place des mesures appropriées pour préserver le patrimoine naturel et tous les habitats de la faune.

On appréhende les effets d'une clientèle qui se fera de plus en plus nombreuse et ce, particulièrement au niveau des activités nautiques et de villégiature et on insiste sur l'importance de préserver tout le bassin hydrographique du Grand lac St-François.

Les intervenants consultés sont formels: la qualité de l'eau doit être maintenue et voire même améliorée et le programme d'assainissement des eaux doit être immédiatement intensifié par la direction du ministère de l'Environnement du Québec.

Pour ralentir le processus d'entrophisation du lac St-François et pour assainir les eaux des affluents qui s'y déversent, les municipalités limitrophes au lac et/ou des cours d'eau périphériques devront s'impliquer directement pour faire respecter le règlement régissant l'installation et l'utilisation des fosses septiques.

De plus, en collaboration avec les associations de riverains, une campagne de régénération des rives devra être entreprise. Il est à préciser que la revégétation des rives dénaturées constitue une barrière efficace contre l'érosion des berges et la surfertilisation des eaux et ce, tout en assurant la beauté des paysages.

Dans une implication immédiate, le ministère de l'Environnement du Québec devrait se fixer trois objectifs, à savoir:

- l'épuration des eaux des égouts municipaux;
- le traitement des eaux usées industrielles;
- la réduction de la pollution engendrée par les pratiques d'élevage et de culture agricole;

et il devra s'assurer de l'appui des intervenants du milieu dans la reconduite du programme d'assainissement des eaux.

En collaboration avec le ministère de l'Environnement du Québec des limites de manipulation du niveau d'eau du Grand lac St-François devraient être clairement définies et ce, dans l'objectif de mieux préserver les milieux riverains et accorder une meilleure protection aux habitats fauniques.

6.0 LES LIMITES DU PARC DE FRONTENAC

6.1 LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE DU PARC DE FRONTENAC

Le territoire du parc de Frontenac touche particulièrement six municipalités faisant partie de deux municipalités régionales de comté.

Ces municipalités sont St-Méthode de Frontenac et Ste-Praxède pour la Municipalité régionale de comté de l'Amiante, et Lambton, St-Romain, Stornoway, Stratford pour la Municipalité régionale de comté du Granit.

La superficie de ce parc est de 155,6 kilomètres carrés, dont 18,6 kilomètres carrés constituent le plan d'eau. Il faut ajouter que 85,6 kilomètres carrés sont dans les limites de la Municipalité régionale de comté de l'Amiante et 70 kilomètres carrés dans la Municipalité régionale de comté du Granit.

6.2 LES LIMITES DU PARC DE FRONTENAC

Suite aux consultations effectuées auprès des différents intervenants du milieu, auprès des municipalités et des municipalités régionales de comté concernées, les limites actuelles sont considérées comme acceptables.

Toutefois, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche devrait maintenir une certaine souplesse afin de permettre l'intégration éventuelle de territoires contigus ou périphériques aux limites projetées.

A cet effet, il devient urgent de mettre en place des mécanismes visant à protéger ce ou ces territoires. La collaboration des municipalités limitrophes, des municipalités régionales de comté et de d'autres ministères s'avère importante pour régler les droits de coupe de bois, l'exploitation commerciale, la villégiature et voire même la construction domiciliaire et autres.

De plus, la pointe localisée au sud du mont St-Pierre et le littoral situé au sud-ouest de l'île à Giguère sont alors considérés comme territoire contigu à aménagement différé.

En conséquence, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche devrait préserver des territoires publics limitrophes (sud-est de la rivière aux Bluets) et/ou situés en périphérie du parc de Frontenac (Bois de Dorset, réseau de ski de fond de St-Daniel et autres), et en faire une analyse de potentiel pour aménagements récréatifs et autres.

Dans un tel contexte de développement récréo-touristique, la Station touristique du mont Adstock pourrait également faire l'objet de considérations particulières et ce, à titre de partenaire privilégié.

6.3 LES POTENTIELS SITUÉS DANS LES TERRITOIRES PÉRIPHÉRIQUES

Les municipalités régionales de comté, ayant été créées principalement afin d'élaborer, pour chacun de leur territoire respectif, un schéma d'aménagement, deviennent un intervenant majeur lorsqu'il s'agit de considérer l'avènement d'un parc.

En effet, étant donné qu'un schéma d'aménagement a comme objectif l'harmonisation des interventions d'aménagement sur un territoire donné et que la décision de créer un parc sur ce territoire est un acte d'aménagement, il est acquis que les municipalités régionales de comté concernées doivent intégrer l'affectation de ce territoire à leur schéma d'aménagement.

Il est d'ores et déjà assuré que les deux municipalités régionales de comté concernées incorporeront à leur schéma d'aménagement les limites du parc de Frontenac, telles qu'elles apparaîtront dans le plan directeur final du parc de Frontenac.

Mais, suite à cet exercice, il faudra mettre en oeuvre un processus visant à conserver et à améliorer la qualité de cette ressource régionale que sera le parc de Frontenac. Il doit être

convenu que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, le ministère des Affaires municipales, les municipalités régionales de comté ainsi que les municipalités concernées consacrent et rassemblent leurs ressources pour développer harmonieusement les territoires périphériques du parc de Frontenac. Il serait conséquent, dans cette volonté de préservation, qu'une attention particulière soit apportée aux territoires limitrophes au parc de Frontenac.

En collaboration avec les municipalités régionales de comté (Amiante et du Granit), l'entreprise privée concertée devrait prendre les moyens pour faire préparer un plan directeur de la zone tampon et faire effectuer une ou des études de faisabilité quant à la mise en valeur des attraits et du support à offrir aux clientèles plein air.

7.0 LE ZONAGE DU PARC DE FRONTENAC

7.1 LES ZONES DE PRÉSERVATION

Au total, 19 kilomètres carrés du parc de Frontenac ont été zonés préservation en raison de leur haute valeur éducative, de leur fragilité et de leur fort potentiel faunique, soit:

- la tourbière structurée de type réticulé du secteur de St-Daniel, possiblement la plus au sud en Amérique du Nord;
- une partie du massif granitique de Winslow, à l'ouest du lac à la Barbué, où nous retrouvons entre autres deux importantes héronnières, des érablières pures et mixtes ainsi que des aires d'hivernement pour l'orignal et le cerf de Virginie;
- une partie des rivières Felton et Sauvage qui sont d'importants sites de frai pour le doré jaune et l'omble de fontaine;
- toutes les îles de la baie Sauvage;

En plus des zones de préservation identifiées dans le plan directeur provisoire, il faudrait:

- permettre l'ajout de trois petites baies situées au nord de la baie aux Rats Musqués et à l'embouchure de la rivière aux Rats Musqués;
- prolonger jusqu'à la tête de la baie Sauvage, et en y intégrant les deux petites îles dans la zone de protection de la frayère de la rivière Felton et s'assurer de la disponibilité d'une bande de terrain située au sud-est de la rivière Felton pour apporter une meilleure protection.

Les trois petites baies situées au nord de la baie aux Rats Musqués devant servir de milieu d'interprétation lacustre et riverain tout en protégeant la petite frayère à dorés.

L'agrandissement et le prolongement de la protection de la frayère de la rivière Felton devant permettre une plus grande protection de l'habitat faunique et aquatique.

Dans l'objectif d'assurer une meilleure protection à la frayère de la rivière Felton: décréter des périodes sanctuaires pour les rivières Felton et Legendre et maintenir le statut de sanctuaire à la rivière Sauvage et ce, jusqu'au premier pont en amont du Grand lac St-François.

Dans le cas de la zone de préservation de la rivière Felton, il faudrait s'assurer qu'une telle proposition ne vienne à l'encontre de certaines programmations, telles que le canot-camping et le prolongement du réseau de ski de fond de St-Romain (possibilité d'aménagement d'une passerelle) et de randonnée équestre.

A cet effet, une étude d'impact pourrait venir confirmer la faisabilité d'une telle proposition.

En collaboration avec le ministère de l'Agriculture, s'assurer que des opérations de creusage des lits des rivières et de déboisement des rives ne viennent détruire des habitats naturels aquatiques.

7.2 LES ZONES D'AMBIANCE

Les secteurs dotés d'un bon potentiel pour la découverte et l'exploration du milieu, d'une bonne capacité de support ainsi que de possibilités pour la pratique d'activités récréatives intensives diverses ont été affectés à l'ambiance. Dans cette zone d'une superficie de 135,5 kilomètres carrés, couvrant la majeure partie du parc de Frontenac, nous retrouvons principalement toutes les portions du Grand lac St-François incluses dans les limites du parc, y compris l'île à Giguère et la baie Sauvage, exception faite des îles qui s'y trouvent,

celles-ci faisant partie des zones de préservation. Sont également incluses dans cette zone une partie du secteur de St-Daniel, le secteur de Ste-Praxède dans son ensemble, le secteur du mont St-Pierre, la majeure partie du secteur sud ainsi que tous les territoires intermédiaires des autres zones du parc, incluant une portion (32 sur 179 hectares) du lac Maskinongé.

Le secteur de Stornoway, situé à proximité de la Route 161, devrait pouvoir intégrer une zone de services et, possible-ment, voir ajouter une zone de récréation intensive à proximité pour favoriser le développement d'activités de plein air quatre saisons, avec mise en place d'infrastructures complémentaires.

7.3 LES ZONES DE RÉCRÉATION INTENSIVE

Deux portions du parc, totalisant 37 hectares (0,37 kilomètres carrés), sont affectées à la récréation intensive en plein air. Nous retrouvons l'une de ces zones (14,5 hectares) dans le secteur de St-Daniel; elle englobe de façon générale la plage, la base de voile et le camping rustique. L'autre zone de récréation intensive (22,5 hectares) se trouve dans le secteur de Ste-Praxède et comprend le poste d'accueil, la plage et le camping rustique qui y sera aménagé. Ces deux secteurs sont voués à la récréation intensive et possèdent une très bonne capacité de support.

Considérant une utilisation importante des services provoquée par une programmation d'activités plein air diversifiées, il faudrait prévoir à l'intérieur des zones d'ambiance des opportunités d'ajout de zones de récréation intensive (débordement du territoire et/ou création de nouvelles zones).

7.4 LES ZONES DE SERVICES

Au nombre de quatre et ayant une superficie de 125 hectares (1,25 kilomètres carrés), ces zones sont affectées à l'accueil et à l'hébergement des visiteurs. Ainsi, le secteur du

camping de la rivière aux Bluets (106 hectares) fera partie des zones de services. Il en est de même pour le petit complexe d'accueil situé à l'entrée de la baie Sauvage dans le secteur sud du parc.

De plus, dans le secteur Stornoway, il faudrait intégrer plusieurs infrastructures liées à l'accueil des clientèles et tenir compte des activités plein air quatre saisons, telles que randonnée pédestre et équestre, ski de fond, interprétation de la nature et exploitation traditionnelle d'une érablière.

Il serait alors opportun de privilégier certains espaces et ce, dans l'objectif d'accueillir une clientèle qui devrait se faire de plus en plus nombreuse.

8.0 LE PARC DE FRONTENAC: UNE PROGRAMMATION D'ACTIVITÉS PLEIN AIR QUATRE SAISONS

En nous référant à la proposition déposée en avril 1969 par la firme Gauthier, Poulin, Thériault et Associés et titrée "Récréation et tourisme dans la région des lacs Aylmer et St-François" qui confirmait pour le secteur des potentiels de récréation intensive et qui y proposait des solutions concrètes d'aménagements à être réalisés en fonction d'une vocation touristique.

Considérant d'une part la description des activités plein air proposées à l'intérieur du résumé du plan directeur "Parc et réserve Frontenac" de 1977 qui s'associait étroitement au potentiel récréatif du territoire (bassin du lac St-François, relief et couvert forestier des terres publiques disponibles dans le secteur);

Considérant d'autre part la proposition 1985, "Le parc de Frontenac, pour vivre en douceur l'intensité des heures" déposée par votre ministère et qui suggère la création d'un parc de récréation mettant en valeur les attraits récréatifs du territoire avec une préoccupation importante de préservation du patrimoine naturel;

Cette préoccupation de protection du milieu naturel anima pratiquement tous les échanges de consultation et s'affirme comme étant un pré-requis à rencontrer dans les nouvelles propositions d'aménagement du territoire et dans la reconduction des programmes actuels et à venir.

Votre ministère devrait développer une approche concertée afin de chercher à réduire des situations conflictuelles entre la conservation du patrimoine naturel et le développement des infrastructures dans le parc de Frontenac.

8.1 INTERPRÉTATION DE LA NATURE

Dans un tel contexte, vous comprendrez alors que toute programmation associée à la mise en valeur des potentiels naturels revêt pour nous une importance singulière.

Bien que la vocation suggérée en soit une de récréation, les intervenants du milieu, qui ont participé activement à la démarche de consultation, et ce à l'instar des membres d'Environnement, Ressources et Société, reconnaissent que le parc de Frontenac possède des potentiels naturels d'importance et que le développement des activités de plein air doit être conçu tel un laboratoire pour permettre aux différentes clientèles "d'apprendre à mieux connaître les écosystèmes naturels, à les mieux comprendre et à développer des attitudes conservatrices" (page 27, Un défi collectif).

A l'intérieur de la lecture que nous faisons du "Plan directeur provisoire du parc de Frontenac", nous retenons, en page 113, que le concept d'aménagement "vise à assurer l'équilibre entre les activités récréatives, la protection des ressources et leur mise en valeur à des fins éducatives". L'objectif visant à mettre en contact la clientèle "avec le milieu, amenant le visiteur à mieux le connaître, l'apprécier et le protéger tout en n'en jouissant".

Comme endroits d'interprétation des potentiels naturels, la direction de votre ministère favorise, en page 117, l'utilisation des postes d'accueil principaux (St-Daniel et baie Sauvage) et la capitainerie, et les moyens à utiliser favorisent:

- l'installation de montages audiovisuels;
- la disponibilité de cartes thématiques;
- la distribution d'une brochure d'auto-interprétation.

Les éléments d'interprétation s'attardant à l'hydrographie, la végétation, la faune et la géomorphologie.

Le programme d'interprétation se limitant à l'utilisation de sentiers d'interprétation ou d'auto-interprétation aménagés de manière à permettre aux visiteurs de s'approcher de la tourbière structurée de St-Daniel ou d'entrer en contact avec des éléments représentatifs de la région naturelle du secteur sud.

Les intervenants consultés trouvent cette intervention trop superficielle et revendiquent la mise en place de programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation beaucoup plus dynamiques et davantage associés aux potentiels dominants, tels que l'hydrographie, la végétation et la faune.

Le document "Synthèse des réflexions et des échanges" préparé en vue du Colloque national sur la faune précise, en page 22, que la mission éducative "doit être assurée par le biais de centres d'interprétation" et propose que "les centres fauniques et forestiers soient intégrés à leur réseau".

Les participants du Colloque national sur la faune tenu à la mi-juin profitant alors de l'occasion pour déplorer la réduction des activités dans les centres d'interprétation et insister, en page 22, sur la vocation de ces centres qui, "en plus de viser le grand public, devraient viser l'éducation des jeunes" et insistant alors sur le fait que "l'avenir est fondé sur eux".

Dans le parc de Frontenac cette mission éducative devrait s'articuler autour de deux pôles, soit:

- le secteur St-Daniel avec mise en valeur du potentiel présent à l'intérieur de la tourbière structurée de type réticulé et dans l'interprétation du milieu aquatique et lacustre des trois petites baies de la baie aux Rats Musqués;
- la programmation et les ressources étant principalement conçues en fonction de l'activité nautique et de l'hébergement destination;

- le secteur sud du parc avec un accent porté davantage sur la végétation (magnifique couvert forestier), la faune (les poissons, les mammifères et les oiseaux);

la programmation et les ressources étant alors davantage orientées en fonction d'une activité plein air quatre saisons.

Le potentiel forestier associé à une végétation plus diversifiée devrait alors jouir d'une attention vraiment particulière et le ministère de l'Energie et des Ressources, division Forêt, pourrait venir y bonifier les infrastructures par la mise en place d'un véritable centre éducatif forestier intégré à la zone de services de Stornoway.

Des sentiers aménagés et étroitement associés aux équipements linéaires, des programmes bien articulés, la disponibilité d'un matériel adéquat et de guides pédagogiques constituant alors des services importants à offrir au public.

L'exploitation d'une érablière traditionnelle pourrait, tout en préservant un cachet folklorique, venir enrichir le programme d'interprétation de la nature et mettre en évidence une des principales caractéristiques régionales du couvert forestier.

La faune, qui constitue le deuxième potentiel dominant au secteur sud, recevrait une attention particulière et ce, particulièrement au niveau de la préservation des habitats naturels, à la diffusion de l'information liée aux habitudes de vie et à l'éducation du public.

La mise en place et l'exploitation des équipements linéaires favorisant alors des occasions uniques pour la famille de pénétrer dans des territoires naturels et d'observer la faune dans son environnement naturel.

La thématique à explorer en fonction des saisons regrouperait des éléments précis:

- HIVER: Forêt à l'état d'hibernation
 Habitats de la faune

- PRINTEMPS: Eveil de la végétation
 Floraison

- ÉTÉ: Couvert forestier en plein épanouissement

- AUTOMNE: Coloris exceptionnels
 Défoliation des arbres

Une connotation historique se rattache au programme d'interprétation de la nature et le plan directeur provisoire du parc de Frontenac, en page 76, confirme que "sous une apparente simplicité ..., le couvert forestier est doté de peuplements fort différents en termes d'âge et de composition dont les extrêmes sont assurément l'érablière mature et la tourbière".

A l'intérieur de ces extrêmes, il faut convenir qu'il existe une complémentarité d'écosystèmes à interpréter.

Une interprétation historique, reliée au flottage du bois sur le bassin hydrographique du Grand lac St-François et à l'établissement des moulins à papier sur les berges de la rivière St-François, pourrait venir y confirmer l'importance de la forêt dans la vie économique du territoire.

8.2 LES ACTIVITÉS NAUTIQUES

L'eau occupe et devra occuper une place de plus en plus importante dans la programmation du parc de Frontenac et ce, considérant l'important potentiel hydrographique du Grand lac St-François et de l'attraction innée qu'exerce l'eau sur la population québécoise.

Le magnifique plan d'eau du Grand lac St-François favorise des activités de plage, école de voile, planche à voile et pédalo, de voile et de voile-camping, de canotage et de canot-camping.

8.2.1 Baignade

Le plan directeur provisoire confirme des potentiels d'aménagement pour cinq plages.

Il indique, en page 118, que "deux d'entre elles sont déjà aménagées" (secteur Ste-Praxède, baie aux Rats Musqués), confirme "qu'une autre plage sera développée sur la rive sud de la Pointe aux pins" et ajoute "qu'une plage sera également aménagée pour l'usage exclusif des visiteurs qui utilisent le camping de la rivière aux Bluets". Une cinquième plage sera aménagée "sur la rive est du lac Maskinongé".

Cette proposition satisfait les intervenants consultés et ce, en autant que votre ministère prenne les dispositions d'offrir des services de qualité aux deux plages existantes et qu'il se fixe comme priorité d'aménager et de faire opérer les deux autres plages des secteurs Pointe aux pins et rivière aux Bluets.

Il est à mentionner que les installations de la plage Ste-Praxède étaient cadencées à l'été 1985 et que plusieurs baigneurs durent rebrousser chemin aux postes d'accueil St-Daniel.

8.2.2 Ecole de voile, planche à voile et pédalo

A ce chapitre, nous avons regroupé trois activités complémentaires (les deux premières existent déjà, tandis que la troisième devra s'ajouter) favorisées par le plan d'eau de la baie aux Rats Musqués et ce, particulièrement par la direction des vents dominants qui retournent les véliplanchistes et les vélonautes vers le rivage.

La profondeur limitée du bassin, la qualité de l'équipement disponible et la spécialisation du personnel d'animation constituant d'autres avantages importants.

Nous proposons d'y ajouter des pédalos ou autres accessoires nautiques non motorisés pour favoriser une activité vraiment familiale et offrir un complément à la plage. Le programme serait très souple et porterait davantage vers la location de cet équipement nautique.

Le programme d'initiation à la planche à voile nécessiterait l'achat de planches additionnelles et la disponibilité de voile-tempête ou voile junior pour permettre une utilisation journalière et favoriser l'apprentissage des enfants.

Le programme d'initiation à la voile devrait permettre la tenue de stages de formation et de séances de spécialisation. L'école fait présentement l'objet d'une homologation par la Fédération québécoise de voile et certaines activités d'apprentissage pourraient être réalisées conjointement.

Pour l'ensemble de volet nautique, certaines dispositions devraient être prises pour favoriser l'aspect pédagogique, préserver la sécurité des participants, assurer une plus grande tranquillité, réduire les sources de pollution et conserver un environnement le plus naturel possible.

A cet effet, il faudrait interdire la circulation des embarcations motorisées dans la baie aux Rats Musqués ou tout au plus tolérer la circulation dans un corridor localisé à proximité de la rive nord et établir une zone de vitesse limitée.

Le statut de la rampe de mise à l'eau pour embarcations légères et localisée sur la rive opposée devra être redéfini, tandis que la pratique de la pêche devrait y être interdite pendant toute la saison d'activités nautiques (initiation à la voile - planche à voile).

Une signalisation adéquate devra être mise en place dans la baie aux Rats Musqués, tandis que des travaux de récupération de poteaux d'ancrages pour opérations de flottage de bois devront être entrepris (sécurité des usagers et protection des embarcations).

8.2.3 Voile et voile-camping

L'évolution de la demande pour favoriser la pratique de la voile exige de nouvelles installations et les propriétaires de voiliers attendent la mise en place d'une rampe de mise à l'eau à l'embouchure de la rivière aux Bluets et l'installation des postes d'amarrage.

La pratique de la voile-camping sur le bassin du Grand lac St-François va nécessiter l'ajout de quais flottants à être dispersés convenablement sur les 108 kilomètres de rive. Au moins quatre sites de camping avec mouillages sécuritaires devront y être mis à la disposition des vacanciers.

Une signalisation adéquate sur le plan d'eau devra localiser les affleurements rocheux et assurer ainsi la sécurité des adeptes de la voile.

8.2.4 Canot et canot-camping

Bien que l'activité canotage puisse se pratiquer sur l'ensemble des plans d'eau, il devient plus qu'intéressant d'y établir des bases de location de canots.

La localisation au poste d'accueil de la baie Sauvage d'une base de canot-camping constitue un endroit idéal et ce, en tenant compte du potentiel offert par la baie Sauvage et la rivière Felton.

La proposition de localiser la deuxième base de location à la capitainerie de la baie aux Rats Musqués crée certaines hésitations et on suggère de reconsidérer le projet de relocalisation à proximité de la rivière aux Bluets.

La principale appréhension tient compte d'une augmentation importante de la clientèle dans le secteur de la baie aux Rats Musqués due à la popularité grandissante de l'activité planche à voile et ce, particulièrement au Québec.

Les rives du Grand lac St-François pourraient donner naissance à une activité complémentaire en favorisant l'utilisation du canot Rabasca. La Fédération québécoise de canot-camping s'appretant à vous faire une proposition concrète.

8.2.5 Embarcations motorisées

Le plan directeur provisoire du parc de Frontenac confirme, en page 120, que "l'utilisation d'embarcations motorisées sera tolérée dans certaines parties du parc" et ajoute "qu'une réglementation stricte sera mise en place pour garantir la protection des usagers des autres activités, de la faune, des rives et de la qualité du milieu".

Les intervenants sont d'accord à permettre l'usage d'embarcations motorisées et ils insistent sur l'importance de limiter ou interdire la circulation dans les aires ou à proximité des aires de récréation intensive (baie aux Rats Musqués, baie Sauvage et embouchure de la rivière aux Bluets).

Pour le bassin du Grand lac St-François, la mise en place de rampes de mise à l'eau, l'ajout de postes d'amarrage ou de quais flottants et la présence d'une signalisation adéquate constituent des améliorations importantes à offrir à la clientèle.

8.2.6 Pêche

Hormis le programme de villégiature où l'auteur précise, en page 122, "qu'à ces chalets est associée l'activité pêche" en ajoutant que "le nombre de captures journalières sera révisé pour ces plans d'eau", le plan directeur provisoire du parc de Frontenac ne se prononce pas sur la pratique de cette activité.

Faut-il en conclure qu'à l'exception des zones de préservation, la pêche sera permise et sujette à l'application de lois et des règlements édictés par votre ministère ou doit-on nous référer à la politique des parcs québécois ?

A l'article 4 titré "La gestion des ressources naturelles dans les parcs", on confirme, en page 38, que "la pêche peut être pratiquée dans les parcs. Elle est complémentaire à d'autres activités."

Dans un tel cas, il faudrait s'assurer que l'activité pêche ne vienne pas mettre en danger la sécurité des usagers des autres activités nautiques ou brimer inutilement leur tranquillité (voile, planche à voile, baignade).

8.3 LES ACTIVITÉS LINÉAIRES

Le secteur sud offre, de par ses attraits dominants (végétation et faune) et de par ses potentiels associés (relief, hydrographie et géomorphologie), des opportunités de développer des activités plein air quatre saisons. Le territoire favorisant les déplacements dans un environnement naturel et la mise en place d'un réseau de sentiers.

8.3.1 Randonnée pédestre et points d'observation

Le secteur de la baie Sauvage favorise la mise en place de deux circuits de randonnée pédestre et offre des points de vue intéressants sur le Grand lac St-François ou sur la végétation.

Le circuit du lac à Cardus dispose de deux refuges, l'un situé sur la rive est aux confluents des rivières Sauvage et Felton (camp des Fourches construit par le Club de ski de fond de St-Romain) et l'autre à proximité du point d'observation du lac à Cardus devrait y être aménagé.

Il est à préciser que ce circuit existe au niveau de l'activité ski de fond et que le point d'observation du lac à Cardus y est superbe (lac St-François, baie Sauvage, lac des Iles, lac à Barbue).

Le circuit "Lac des Ours " exploite des sommets des hauts reliefs du secteur sud-ouest et implique la construction d'un refuge quatre saisons à proximité du point d'observation au lac Maskinongé.

Considéré comme un circuit de longue randonnée, le circuit "Lac des Ours " nécessite l'aménagement d'un camping à proximité du lac du Brochet, la récupération de deux camps situés près du lac des Ours et l'ajout d'un camping en périphérie du lac à la Barbue et de la baie Sauvage.

Cette alternance de relais entre hauts reliefs et lacs permettra aux randonneurs de s'infiltrer dans un environnement naturel fort diversifié. Tout au long des sentiers, des panneaux explicatifs feront découvrir les particularités du territoire. Une signalisation appropriée viendra guider les amateurs de la nature.

Dans le secteur St-Daniel, le sentier écologique qui sillonne les abords de la tourbière structurée et le nouveau sentier de 6 kilomètres faisant le lien entre la tourbière et les sites de camping destination ajouteront aux services disponibles.

8.3.2. Ski de randonnée

L'activité ski de randonnée empruntera sensiblement les mêmes tracés et les adeptes du ski de fond partageront les mêmes services.

Une interconnexion entre les sentiers de ski de fond entretenus par les clubs de ski de fond de St-Romain et de

Stratford-Centre viendra ajouter aux sentiers de randonnée équestre et favorisera un déplacement linéaire inter-villages.

Dans le secteur St-Daniel, le réseau de ski de fond existant, qui part du Centre administratif du parc de Frontenac, vient compenser pour une absence de relief et offrir une activité hivernale à caractère familial.

8.3.3 Randonnée équestre

Le plan directeur provisoire du parc de Frontenac établi, en page 124, certaines règles quant à la localisation et l'aménagement des sentiers équestres.

Les intervenants consultés se disent en accord avec cette réglementation régissant la planification et l'aménagement d'un réseau équestre.

C'est ainsi que le tracé des sentiers va emprunter, dans la mesure du possible, les anciennes routes forestières et ce, en autant qu'elles puissent satisfaire les exigences posées à l'intérieur du plan directeur provisoire.

Pour ce qui traite de l'hébergement, il semble que deux relais puissent y être aménagés en bordure du réseau, soit en bordure du lac Maskinongé et à proximité du lac des Ours.

Les deux sites proposés s'apparentent à des équipements de camping rustique pouvant accueillir 25 personnes et impliquent la construction d'un abri en retrait pour protéger les chevaux.

Une interconnexion demeure possible avec le Club équestre de St-Romain et les sentiers pourraient se prolonger vers Stratford-Centre.

Dans le secteur St-Daniel, la reconduction de l'activité équestre ne semble pas susciter d'intérêt particulier.

8.3.4 Sentiers de motoneige

Malgré une volonté manifeste des clubs de motoneigistes de voir se raccorder plusieurs sentiers de motoneige dans le parc de Frontenac, les intervenants consultés ne souhaitent que le maintien d'une reconnaissance des droits de passage existants et ce, dans la mesure où il n'existe pas d'autres alternatives et que les dirigeants des clubs de motoneige s'engagent à prendre les dispositions pour contrôler en toute saison la circulation des autres véhicules motorisés.

Dans une telle éventualité, il faudra s'assurer que les tracés ne longent que les limites et que l'impact sur l'environnement naturel soit réduit au strict minimum.

8.3.5 Pistes ou voies cyclables

Les intervenants consultés s'opposent formellement à tout projet d'aménagement de tracés pour vélo de montagne.

Toutefois, ils se montrent intéressés à ce qu'une voie cyclable et comportant des services ponctuels puisse permettre aux adeptes du cyclotourisme de traverser le secteur sud du parc de Frontenac.

Ils suggèrent une cohabitation des voies (services et cyclables) comportant une signalisation adéquate et la mise en place d'un revêtement approprié.

8.3.6 Raquette

En aucune occasion l'activité raquette ne fut l'objet de préoccupations.

Il semble que cette activité laisse place à beaucoup d'autonomie quant aux possibilités de déplacement dans la nature et ne nécessite que très peu d'aménagement.

364

- 42 -

Il faudra toutefois y accorder un minimum de support
(information, signalisation des aires).

9.0 LE PARC DE FRONTENAC: UN CONCEPT D'AMÉNAGEMENT ENRICHÍ

Les intervenants consultés souhaitent faire du parc de Frontenac une destination touristique axée sur l'activité plein air quatre saisons avec intégration et harmonisation des attraits périphériques.

Cette vocation économique implique un réaménagement des modes de circulation des clientèles et nécessite le développement des axes routiers.

9.1 LES ACCÈS AU PARC DE FRONTENAC

Suite à l'ouverture proposée à Stornoway, l'accès au parc de Frontenac s'effectue directement par une route principale (soit la 161) et par deux routes secondaires, soit la 263 pour l'entrée de la baie Sauvage (voie complètement asphaltée) et via la 267 pour l'entrée du poste d'accueil St-Daniel (revêtement à être complété dans le secteur St-Daniel - St-Méthode et prolongement de la 267 jusqu'à la 108).

Le secteur de Ste-Praxède implique l'utilisation de deux routes tertiaires gravelées.

9.2 POSTES D'ACCUEIL

A la proposition initiale s'ajoute un poste d'accueil à vocation quatre saisons dans le secteur Stornoway (accès par la 161).

En fonction des activités saisonnières et plus particulièrement pour la période estivale, les trois postes d'accueil des secteurs St-Daniel, Ste-Praxède et baie Sauvage demeurent opérationnels.

9.3 LES VOIES DE CIRCULATION INTERNE

La proposition confirme que tout le réseau routier prévu à l'intérieur du parc est actuellement en place.

Les routes principales comportent 11 kilomètres asphaltés ou à être asphaltés et ce, dans les secteurs Ste-Praxède et St-Daniel.

Les routes secondaires totalisent 17,5 kilomètres et desservent la partie sud. La proposition, visant à en améliorer la qualité, satisfait en partie les intervenants.

L'ouverture de l'entrée de Stornoway (161) implique une amélioration de l'entrée et l'addition de voies de circulation interne avec revêtement approprié. Elle nécessite également l'aménagement d'aires de stationnement.

9.4 LES VOIES DE CIRCULATION EXTERNE

L'option destination touristique va devoir nécessiter une participation financière du ministère du Transport pour compléter le réseau des routes principales avec mise en place d'une voie directe reliant l'entrée du poste d'accueil St-Daniel et la 108 (prolongement de la 267, Rang 8 nord).

Ce nouveau tracé réduirait sensiblement les distances, augmenterait l'accessibilité à la baie aux Rats Musqués et favoriserait les déplacements entre le secteur St-Daniel et le secteur baie Sauvage - Stornoway.

Au niveau des routes secondaires, le lien direct entre le Rang E de Coleraine et la plage Ste-Praxède, en passant sur le nouveau barrage (voir ministère de l'Environnement), réduirait sensiblement les distances entre le secteur St-Daniel et la plage Ste-Praxède.

Une interconnexion entre le Rang St-Michel, le Chemin Bellegarde et la construction d'un pont sur la rivière aux Bluets viendrait compléter un réseau de circulation direct entre le secteur Lambton et la baie aux Rats Musqués.

9.5 LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le concept d'activités plein air quatre saisons, associé à une analyse des potentiels, se traduit par une proposition de considérer quatre grands secteurs d'activités.

Les secteurs de St-Daniel, de Ste-Praxède et de la baie Sauvage mettent à profit les activités nautiques au Grand lac St-François.

Le nouveau secteur Stornoway possède comme centres d'intérêt la végétation, la faune et le relief et favorise une intervention axée sur l'activité plein air quatre saisons.

9.5.1 Services et équipements - secteur St-Daniel

Le secteur de la baie aux Rats Musqués devient de plus en plus fréquenté et il faut augmenter très rapidement la capacité de support.

Une deuxième plage à la Pointe aux pins et comportant toilettes, salle de déshabillage et stationnement, doit être aménagée dans les meilleurs délais.

Les aires de camping de destination (145 sites semi-aménagés) se doivent d'être complétées et la construction du bloc de services doit être entreprise dans les plus brefs délais.

La rampe de mise à l'eau et les 40 postes d'amarrage doivent être installées à l'intérieur de la rivière aux Bluets.

Un petit édifice servant à l'interprétation de la nature devra être construit à proximité des sentiers d'auto-interprétation et le sentier pédestre de 6 kilomètres devra être finalisé. Le belvédère devra y être construit.

L'aire de pique-nique comportant tables, foyers, toilettes sèches et stationnement à proximité, devra être complétée.

Comme prévu, les travaux d'asphaltage des 8 kilomètres de routes devront y être effectués.

9.5.2 Services et équipements - secteur Ste-Praxède

Les services disponibles à la plage Ste-Praxède devront être opérationnels dès l'été 1986.

Un camping d'intégration de 30 emplacements viendra remplacer le camping de type "walk-in".

Les 8 kilomètres de sentiers pédestres inter-zones devront être finalisés.

Le pavage de la route d'accès hors parc devra être effectué dans les meilleurs délais.

9.5.3 Services et équipements du mont St-Pierre

En fonction des priorités d'aménagement et de la demande de la clientèle:

- aménager le stationnement pour 15 voitures;
- tracer les 8 kilomètres de sentiers pédestres;
- développer le terrain de pique-nique avec tables et toilettes sèches;
- ériger le belvédère.

9.5.4 Services et équipements - secteur baie Sauvage

La base de canot-camping doit être opérationnelle et ce, dès le printemps 1986.

Les routes secondaires donnant accès aux sites de villégiature devront être mieux entretenues.

9.5.5 Services et équipements - secteur Stornoway

Les potentiels végétation, faune et relief favorisent l'option activité plein air quatre saisons et les intervenants consultés proposent une localisation à proximité de l'entrée de Stornoway (importance de la route 161 comme axe de circulation routière).

Les activités d'interprétation de la nature et la mise en place d'équipements linéaires viennent influencer le concept d'aménagement d'un réseau plein air intégré quatre saisons.

Les intervenants consultés priorisent la construction d'un poste d'accueil principal avec services ponctuels, d'un centre d'interprétation de la nature ou d'un centre éducatif forestier et d'un centre de services avec hébergement famille ou groupe.

Pour accueillir les clientèles, on suggère la disponibilité d'un stationnement adéquat et comportant des espaces pour remorques.

Les réseaux de sentiers linéaires (randonnée pédestre, équestre et ski de fond) doivent inclure l'aménagement de points d'observation, la présence de refuges hivernisés et la disponibilité de services ponctuels (toilettes sèches, points d'eau, abris pour chevaux, signalisation et panneaux d'auto-interprétation).

Près du poste d'accueil ou du bloc de services, devra s'ajouter une cabane à sucre rustique et une écurie avec point d'eau pour l'activité équestre.

Les chalets de villégiature devront être hivernisés avec disponibilité des services ponctuels.

Une voie cyclable cohabitant avec la voie de services, comportant une signalisation adéquate et bénéficiant d'un revêtement approprié traverserait le secteur sud du parc de Frontenac.

Dans l'interconnexion des circuits de sentiers de ski de fond et de randonnée équestre (lien entre St-Romain - parc de Frontenac - Stratford-Centre), construire une ou des passerelles aux confluent des rivières Sauvage et Felton.

9.5.6 Services et équipements - secteur Grand lac St-François

La volonté de faire du parc de Frontenac la "destination de la voile au Québec" implique la mise en place de quais flottants et ce, en nombre suffisant pour permettre d'y découvrir tous les attraits.

Les haltes de voile-camping et les sites de camping devront y être aménagés.

Les affleurements rocheux doivent être localisés et un système de balisage devra être mis en place pour assurer la sécurité des adeptes de la voile.

La collaboration de l'entreprise privée pourrait favoriser l'ajout de rampes de mise à l'eau conçues en fonction d'une plus grande accessibilité par le réseau routier et une utilisation plus équilibrée du plan d'eau.

L'aménagement des rives du Grand lac St-François devrait considérer des opportunités d'expansion du réseau du canot-camping et l'expérimentation du canot Rabasca.

Des pontons ou quais flottants dispersés sur les rives devraient permettre des arrêts pour les embarcations motorisées.

9.5.7 Particularités liées aux services et équipements

Le concept architectural plaît aux usagers et des efforts devraient être faits pour en conserver l'uniformité.

L'ensemble des installations et infrastructures doit être accessible à toutes les clientèles.

Des services ponctuels doivent être disponibles pour favoriser la fréquentation des sites par les personnes âgées et les clientèles handicapées.

Un comité de toponymie doit être mis en place pour arrêter avec le milieu une politique d'appellation pour les différentes infrastructures et services disponibles au parc de Frontenac et chercher à uniformiser les termes à utiliser.

Les sites du parc de Frontenac doivent faire l'objet d'une signalisation routière adéquate et couvrant l'ensemble des axes de circulation.

Une interdiction formelle de circulation doit toucher les propriétaires de véhicules tout-terrain (motocross, trois et quatre roues motrices).

A l'exception des opérations de sécurité, protection et d'entretien, la circulation des embarcations motorisées, dans le secteur de la baie aux Rats Musqués, doit être limitée et voire même interdite lors de la reconduite des programmes d'initiation à la voile et de planche à voile.

Une mise en place de mesures de sécurité (plan de protection ponctuel ou d'urgence) s'avère indispensable pour garantir un minimum de protection aux usagers qui se livreront à des activités de plein air et assurer ainsi une protection adéquate contre-incendie pour l'ensemble des infrastructures.

Les droits de coupe de bois et d'exploitation minière doivent être annulés ou non renouvelés et un mécanisme de contrôle doit s'exercer en périphérie pour s'assurer du maintien de l'esthétique des lieux et de la préservation du milieu naturel.

10.0 MODE DE GESTION PROPOSÉ

La proposition déposée par votre ministère n'a pas abordé le dossier de gestion des infrastructures du parc de Frontenac. Aucun autre élément d'information n'a pu nous fournir un éclairage précis sur un ou des modes de gestion envisagés par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour administrer le parc de Frontenac.

Toutefois, le document "La politique des parcs québécois" précise, en page 55, que "chaque parc doit être conçu, aménagé et administré pour former une entité complète garantissant des activités récréatives de haute qualité" et laisse une ouverture à l'entreprise privée et aux organismes à but non lucratif dans la gestion des activités et services.

Il ajoute, en page 59, que "pour l'exploitation des services facultatifs, l'administration de chaque parc procédera à des appels d'offres de service en vue de l'adjudication de contrats à des groupes ou associations sans but lucratif". Une certaine volonté de collaboration est même exprimée textuellement au niveau des services d'hébergement et de restauration où l'on souhaite recourir "à l'expertise professionnelle des sociétés commerciales".

Les intervenants consultés insistent sur le principe d'une entité administrative complète et souhaitent que la gestion du parc de Frontenac soit confiée à une entité administrative autonome et distincte avec mandat de gérance des infrastructures, de reconduction des programmes d'activités et de développement des services à offrir aux clientèles.

Idéalement, l'administration du parc de Frontenac devrait s'effectuer sous la juridiction exclusive de votre ministère et ce, tant pour les activités de planification, d'organisation, de gestion et de promotion.

Toutefois, dans le contexte de la gestion actuelle du parc de Frontenac, gestion qui s'effectue par l'entremise de la Direction régionale de l'Estrie, il semble que l'offre de service présente des lacunes importantes.

C'est ainsi que plus de deux ans après sa construction, la base de canot-camping de la baie Sauvage demeure toujours inopérante. L'enveloppe budgétaire pour fins d'opération ne permet pas d'ouvrir au public la plage et le chalet des baigneurs à Ste-Praxède. On retourne régulièrement chez eux des centaines de vacanciers qui se présentent au poste d'accueil de St-Daniel. L'entrée de Stornoway demeure fermée. Aucune promotion ne s'effectue pour faire connaître les services disponibles.

L'information véhiculée dans les journaux et les propos recueillis auprès des clientèles qui fréquentent d'autres parcs québécois reprennent ces mêmes doléances.

Doléances qui témoignent, semble-t-il, d'une incapacité de votre ministère à rendre opérationnelles les installations disponibles dans les parcs.

Le journaliste André-A. Bellemare brossait dans l'édition du Soleil du 23 novembre dernier un bien triste bilan de la situation des parcs québécois:

"Le gouvernement provincial a abandonné un à un ses anciens parcs provinciaux et ses anciennes réserves fauniques. Il en a réduit la superficie, il en a éliminé le personnel ainsi que les équipements et les services, il en a distribué des parcelles, quand il n'a pas tout simplement décidé de laisser de grandes superficies totalement à l'abandon."

Faut-il espérer que la création de la nouvelle société d'Etat, la Société des établissements de plein air au Québec (SEPAQ), pourra venir apporter les correctifs requis et redonner aux parcs québécois toute l'importance souhaitée ?

Les intervenants consultés doutent fort qu'une société d'Etat dont le mandat est d'assurer la gestion des équipements d'accueil situés dans les parcs québécois puisse mieux s'acquitter de ces responsabilités.

Avant d'entrer plus à fond dans cette réflexion, nous aimerions vous souligner que le milieu se préoccupe beaucoup de la qualité des services à offrir à la clientèle et que des offres de collaboration vous seront déposées par des organismes locaux qui souhaitent devenir des partenaires de l'Etat dans la gestion du parc de Frontenac.

Dans la lignée du plan d'actions concerté pour la zone périphérique au parc du Saguenay, les membres du "comité des orientations du parc de Frontenac" souhaitent pouvoir prolonger leurs actions au niveau de l'élaboration d'un plan d'ensemble d'aménagement des potentiels périphériques et explorer avec les officiers de votre ministère quelques avenues de gestion.

A l'instar des intervenants du parc du Saguenay, le milieu rattache au parc de Frontenac des retombées économiques importantes et le territoire périphérique au parc de Frontenac offre des attraits plus qu'intéressants à mettre en valeur.

L'implication des organismes et l'intérêt démontré tout au long de la démarche de consultation ne laissent aucun doute: le milieu désire s'associer activement à une démarche d'élaboration d'un plan d'actions concerté et les composantes locales et régionales souhaitent pouvoir harmoniser leurs actions pour faire du parc de Frontenac une destination touristique.

Le gouvernement québécois devra toutefois continuer à poser des actions motrices qui serviront d'appui au développement du parc de Frontenac et d'autres ministères devront venir bonifier les actions posées par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Le fonds de développement régional pourrait venir débloquent une enveloppe budgétaire pour permettre d'enclencher un inventaire des potentiels, procéder à des études de faisabilité et de mise en valeur des attraits et compléter un plan directeur d'aménagement de la zone tampon.

Entre-temps, les membres du "comité des orientations du parc de Frontenac" entendent faire le suivi du dossier et ils anticipent déposer à votre ministère une proposition de gestion pour l'ensemble des programmes et services du parc de Frontenac.

Les attentes économiques du parc de Frontenac ne seront satisfaites qu'au prix d'une implication vraiment active du milieu et devra se traduire par des actes de gestion concertés.

Le milieu est prêt à composer avec cette nouvelle réalité et la démarche de consultation a même fait dégager certaines hypothèses de regroupement et ce, tant dans le secteur St-Daniel qu'au sein de la Municipalité régionale de comté du Granit.

11.0 RECOMMANDATIONS

Les membres du "comité des orientations du parc de Frontenac" mettent l'emphase sur trois éléments de préoccupation qui ont ressorti tout au long de la démarche de consultation, à savoir que le gouvernement du Québec devrait dans un premier temps rendre opérationnelles les infrastructures en place, compléter les travaux déjà amorcés ou en chantier, et ce dans l'objectif d'accueillir les surplus de clientèle, et les nouvelles installations devront être aménagées dans le secteur sud et ce, en fonction de l'option plein air quatre saisons.

Dans la formulation des priorités d'intervention, les membres du "comité des orientations du parc de Frontenac" s'appuient sur des considérants liés:

- aux sommes d'argent déjà investies pour l'acquisition et l'aménagement des installations dans le parc de Frontenac (plus de 8 millions depuis 1978);
- au non-respect des échéanciers d'aménagement prévus à l'intérieur du résumé du plan directeur de 1977;
- à la présence d'une clientèle qui se fait de plus en plus nombreuse (même parfois trop) dans le secteur St-Daniel et ce, malgré la quasi-absence d'information;
- la fermeture et l'abandon de l'entrée de Stornoway depuis l'automne 1983;
- à la non-ouverture de la plage Ste-Praxède en 1985 et à la non-reconduite du programme de canot-camping dans la baie Sauvage;
- à la nécessité d'ajouter des services de plage pour répondre à une demande de plus en plus grande dans le secteur St-Daniel;
- aux potentiels dominants (végétation, faune) du secteur sud qui favorisent une option plein air quatre saisons;

- au rôle de plus en plus important que devrait jouer l'infrastructure du parc de Frontenac au niveau d'une stratégie de développement touristique pour la région de l'Amiante et de Mégantic;
- aux retombées économiques importantes que devrait générer l'ouverture des 145 sites de camping et à la mise en place d'une programmation plein air quatre saisons.

Les recommandations retenues selon un ordre prioritaire s'établissent comme suit:

- allouer, à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire 1986-87, les budgets d'opération requis pour mettre en service l'ensemble des installations existantes et ce, dès le début de la saison printemps-été 1986;
- rendre disponibles, dès le prochain exercice financier, les crédits nécessaires à l'installation des services et à la construction du bloc de services devant desservir les sites de camping à St-Daniel et rendre opérationnels les 145 sites de camping;
- compléter dans les meilleurs délais les autres installations et aménagements déjà mis en chantier ou en voie de réalisation et prévus initialement dans le résumé du plan directeur de 1978, et dès leur réalisation y affecter les budgets d'opération requis;
- prioriser la mise en place de nouvelles infrastructures dans le territoire situé dans la Municipalité régionale de comté du Granit, y développer un concept d'aménagement orienté sur l'activité plein air quatre saisons et y affecter dès leur réalisation les enveloppes budgétaires pour rendre ces nouvelles installations opérationnelles;
- faire connaître dans les meilleurs délais le contenu du nouveau plan directeur d'aménagement du parc de Frontenac, en y dévoilant la programmation des travaux et en y fixant les échéanciers de réalisation;

- reconnaître officiellement le "comité des orientations du parc de Frontenac" comme interlocuteur privilégié auprès des intervenants gouvernementaux et ce, dans l'objectif de lui permettre d'assurer le suivi de la consultation publique;
- évaluer avec les membres du "comité des orientations du parc de Frontenac" d'autres alternatives de gestion des activités et des services et ce, dans l'objectif d'associer des composantes locales dans le mandat de gestion et chercher ainsi à offrir à meilleur coût un produit complet et de qualité;
- en collaboration avec les partenaires locaux et/ou régionaux, mettre en place une stratégie de mise en marché du nouveau produit touristique et étendre à tout le Québec une campagne de promotion bien orchestrée.

Dans un objectif d'intégration et de développement des attraits périphériques, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche doit favoriser la mise en place d'un comité interministériel présidé par l'Office de planification et de développement du Québec et dont le mandat sera de réaliser un plan concerté, et ce en collaboration avec les intervenants du milieu (municipalités, regroupements socio-économiques, entreprises privées), et s'assurer une collaboration étroite de l'ensemble des ministères présents sur le territoire environnant.

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche doit s'assurer que le ministère du Transport accorde priorité au développement du réseau routier dans les régions périphériques au parc de Frontenac et ce, particulièrement en donnant le feu vert au projet de prolongement de la 267 et ce, jusqu'à la 108.

12.0 CONCLUSION

Les organismes consultés dans la démarche générale de préparation du mémoire de base font consensus quant aux potentiels vraiment exceptionnels que présente l'ensemble du territoire du parc de Frontenac et souhaitent une intégration et une harmonisation des attraits périphériques.

La destination touristique, associée à une vocation plein air quatre saisons, s'affiche comme une résultante de la mise en valeur des potentiels dominants (hydrographie, végétation, faune) avec élaboration d'une programmation diversifiée et équitablement répartie sur l'ensemble des territoires.

Une offre d'activités de plein air de qualité implique des efforts importants et nécessite la mise en place de mesures de protection et de préservation du milieu naturel et des habitats fauniques.

La concrétisation des attentes et préoccupations des intervenants consultés va devoir se traduire par un réaménagement du plan directeur provisoire; le tout effectué en fonction des réels potentiels présents au sein des territoires.

La nouvelle proposition devra tenir compte de la vocation récréo-touristique associée à une programmation plein air quatre saisons, et des services de support devront pouvoir accueillir une clientèle touristique diversifiée.

Cette proposition devra également composer avec les organismes du milieu intéressés à développer ou à consolider une activité ou un programme plein air ou être en mesure d'apporter un support à l'option destination touristique quatre saisons.

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche doit composer avec une nouvelle réalité et reconnaître de par ses actions que "le loisir plein air est devenu une activité économique et ce, au même titre que les sports organisés et le tourisme". (Un défi collectif, page 43)

Dans cette foulée, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche sera confronté devant deux choix, soit de:

- prendre les moyens pour faire majorer substantiellement l'enveloppe consacrée à l'aménagement des parcs québécois;
- s'assurer d'un appui financier des autres ministères (Tourisme, Transport, Energie et Ressources, Environnement, Fonds de développement régional et autres) pour faire bonifier ses ressources financières ou s'associer avec un partenaire dans la réalisation d'un programme donné.

L'option récréo-touristique, associée à la notion de pôle de destination touristique, devrait, semble-t-il, faire l'objet d'une considération particulière à l'intérieur de l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement touristique.

La première phase de développement du parc de Frontenac n'a-t-elle pas fait l'objet d'une entente-cadre avec participation conjointe des gouvernements du Québec et du Canada ? Pourquoi ne pas renouveler l'expérience ? Le gouvernement du Canada semble plus qu'intéressé au développement de ce territoire et il devrait être sûrement possible de convenir d'une entente.

Il ne faudrait cependant pas oublier de prévoir les argents requis pour la reconduite de l'ensemble des programmes et l'offre de service.

Le message ainsi livré cherche à vous convaincre en tant que Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche de l'importance de la mission de développement économique associée à la mise en opération des infrastructures attendues au parc de Frontenac.

Pour notre part, et en tant que membre du "comité des orientations du parc de Frontenac", il nous fait plaisir de vous


offrir une collaboration la plus entière dans la démarche de réflexion et d'analyse qui devra se traduire par une présentation réaliste du plan directeur final. Action qui, espérons-le, viedra satisfaire les attentes de la majorité des intervenants ici présents.

Document élaboré et réalisé en étroite collaboration avec:

- M. Pamphile Tardif, maire de St-Méthode et délégué de la MRC de l'Amiante
- M. Léopold Couture, maire de Stratford et délégué de la MRC du Granit
- M. Serge Nadeau, secrétaire-trésorier à la MRC du Granit
- M. Marc Bellavance, directeur Club de ski de fond de St-Romain
- M. Michel Quirion, secrétaire Chambre de Commerce de la région de Lac Mégantic
- M. Serge Nadeau, secrétaire-trésorier de la MRC de l'Amiante
- M. Richard Cliche, permanent à la Chambre de Commerce de l'Amiante

et sous la rédaction de:

- M. Maurice Boulet, directeur des loisirs et délégué de la Ville de Thetford-Mines



Maurice Boulet, président
Comité des orientations du
parc de Frontenac
144, Rue Notre-Dame Sud
C.P. 489
Thetford-Mines (Québec)
G6G 5T3

BIBLIOGRAPHIE

DEMERS, Jacques. Le tourisme en péril, Essai sur le développement touristique au Québec, Éditions Nouvelle Optique, Montréal, 1983, 210 pages.

GAUTHIER, POULIN, THÉRIAULT ET ASSOCIÉS, Récréation et tourisme dans la région des lacs Aylmer et Saint-François, Québec, 1969, 55 pages.

PERRIEN, Jean. Profil de la clientèle touristique de Lac Mégantic, Société-Clé de Lac Mégantic, 1985, 33 pages.

COLLOQUE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL DE LA RÉGION DE L'AMIANTE, Mémoire, Atelier tourisme et récréation, Collaboration de l'Office de planification et de développement du Québec, Thetford-Mines, 1979, 21 pages.

ENVIRONNEMENT, RESSOURCES ET SOCIÉTÉ. Un défi collectif, Comité consultatif du Québec, Montréal, 1985, 54 pages.

MINISTRE D'ÉTAT (TOURISME). Le tourisme de demain, Pour une stratégie canadienne du tourisme, Tourisme Canada, Ottawa, 1985, 87 pages.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE. Mémoire, Tome 1, Audiences publiques sur le parc du Saguenay, Direction des communications, Québec, 1982.

OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC. Zone périphérique du parc du Saguenay, Plan d'actions concertés, Document de travail, Comité interministériel, Québec, 1984, 273 pages.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC. La Saint-François, Une rivière à récupérer, Direction générale de l'assainissement de l'eau, Direction des études du milieu aquatique, Québec, 1985, 64 pages.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE. Le cadre d'intervention du MLCP, Québec, 1985, 22 pages.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE. Conférence sectorielle sur le loisir touristique, Document de réflexion pour Conférence nationale du loisir, Québec, 1985, 47 pages.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE. Conférence sectorielle sur le plein air, Document de réflexion pour Conférence nationale du loisir, Québec, 1985, 67 pages.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE. La politique, Les parcs québécois, Québec, 1982, 70 pages.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE. Le parc de Frontenac, Pour vivre en douceur l'intensité des heures, Québec, 1985, 36 pages.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE. Le plan directeur provisoire, Parc de Frontenac, Direction de l'aménagement, Service des plans directeurs, Québec, 1985, 141 pages.

MINISTÈRE DU TOURISME, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE. Parc et réserve Frontenac, Résumé du plan directeur, Direction générale de l'équipement, Direction des plans d'équipement, Québec, 1977, 28 pages.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE. Synthèse des réflexions et des échanges, Des habitats fauniques à conserver, Colloque national sur la faune, Québec, 1985, 41 pages.

HÉBERT, Pierre. "Le parc de Frontenac gagne encore en popularité", Courrier de Frontenac, 23 septembre 1985.

HÉBERT, Pierre. "Pour le développement du parc de Frontenac, il faudra crier plus fort", Courrier de Frontenac, 20 mai 1985.

HÉBERT, Pierre. "Aucun montant ne sera consacré à l'immobilisation du parc de Frontenac en 1985-86", Courrier de Frontenac, 20 mai 1985.

DELISLE, Norman. "Le PLQ privatiserait des équipements de loisirs", La Tribune, 27 novembre 1985.

SÉVIGNY, Pierre. "Parc de Frontenac: rien pour les immobilisations", La Tribune, 15 mai 1985.

SÉVIGNY, Pierre. "Vibrant appel à la mobilisation", La Tribune, 15 mai 1985.

BELLEMARE, André-A. "La réserve des Laurentides à court d'argent, pas de chalets à louer cet hiver", Le Soleil, 23 novembre 1985.

Proposition concertée qui complète la synthèse colligée des préoccupations et des intérêts recueillis auprès des intervenants du milieu et entérinée formellement le 6 novembre à Lambton par les corporations et organismes suivants:

- Association de Chasse et Pêche de Thetford-Mines
- Association sportive du Grand lac St-François
- Association sportive et de bienveillance du Grand lac St-François
- Association touristique de l'Estrie
- Centre de plein air populaire St-Daniel
- Chambre de Commerce de la région de Mégantic
- Chambre de Commerce de l'Amiante
- Club de conservation de la faune de Stornoway
- Club d'équitation de St-Romain
- Club de l'Age d'or de Lambton
- Club de ski de fond de St-Romain
- Club optimiste de Lambton
- Comité des loisirs de Lambton
- Comité des loisirs de Stornoway
- Conseil des loisirs de Québec
- Conseil régional des loisirs de l'Estrie
- Département de géographie de l'Université de Sherbrooke
- Duck Unlimited
- Ecole de voile ABC
- Ecole de voile de la région de Thetford-Mines
- Ecomusée de la Haute-Beauce
- Fédération équestre du Québec
- Fédération québécoise de canot-camping
- Groupe conseil jeunes entrepreneurs



M E M O I R E
P R E S E N T E A U

MINISTÈRE DU LOISIR, DE
LA CHASSE ET DE LA PÊCHE
Direction régionale de l'Estrie
85, rue Holmes
Sherbrooke J1E 1S1

P A R L A

29

FEDERATION DES CLUBS DE
MOTONEIGISTES DU QUEBEC

La Fédération des Clubs de Motoneigistes du Québec laissera à d'autres organismes comme les M.R.C. le soin de s'occuper des limites du Parc, des zonages et des infrastructures routières. Cependant, nous apprécierions avoir accès au Parc de Frontenac en motoneige.

Il y a le sentier 55 qui passe près du Parc dans la municipalité de Stornoway. Nous aimerions pouvoir rejoindre ce sentier en passant par le Barrage Allard à Disraëli en longeant le Lac St-François jusqu'à l'entrée du Parc à Stornoway où la 55 passe à proximité (Voir annexe). Du sentier 105, nous pourrions nous diriger vers le pont de la Rivière Sauvage pour rejoindre le Club de Lambton qui a déjà un sentier existant à cet endroit. Egalement plus au nord près de la Baie des Beaulieu, nous désirons traverser le Lac St-François pour se rendre du côté nord afin d'avoir accès au Club de St-Méthode qui lui aussi a un sentier qui passe à proximité. Ceci compléterait un réseau de sentiers de motoneige qui serait apprécié de la part de tous les motoneigistes des régions de l'Amiante, de la Beauce et de l'Estrie.

Actuellement, le Club de Disraëli n'a plus de droits de passage pour se rendre vers Lambton, ce qui nous oblige à modifier le sentier 105 qui allait rejoindre la 55 près du Parc de Frontenac et qui maintenant, va rejoindre la 55 à St-Gérard.

Le sentier 105 débute à St-Gérard et se termine près de Québec à St-Etienne en passant par Thetford Mines, Inverness, Ste-Agathe et St-Gilles, ce qui lui donne un attrait touristique. En conséquence, plusieurs motoneigistes des régions de Québec et du Bas du Fleuve empruntent ce sentier pour visiter notre région et celle de Mégantic.

Le sentier 55 débute à St-Hyacinthe en passant par Granby, Sherbrooke, East Angus, Weedon, Lac Mégantic, Lambton, St-Georges de Beauce, St-Pamphile pour se terminer au sentier no. 5 à St-Damase près de St-Jean Port-Joli. Ce qui fait de ce sentier une voie touristique importante.

C'est pourquoi il est très important pour nous d'avoir accès au Parc de Frontenac en motoneige et d'avoir des services durant la saison hivernale comme restauration, hébergement, camping d'hiver ou location de chalet pour une nuit ou plus.

Il serait appréciable d'obtenir des endroits pour l'observation de la faune.

Nos sentiers pourraient emprunter des voies déjà accessibles en auto ou pourraient servir en été pour des randonnées à pied, à cheval et même à bicyclette.

Même dans des endroits marécageux, un sentier de motoneige ne fait aucun dommage et pour nous c'est très facile d'accès.

Ces sentiers pourraient être aménagés en collaboration avec le Ministère de l'Environnement, le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, le Ministère de la Protection de la Faune ou autres.

De plus dans certains parcs de la province, les sentiers sont entretenus par l'Etat, les surveillants de ces parcs en font l'entretien tout en faisant leur travail de surveillance. Ceci donnerait au Parc de Frontenac une vocation touristique appréciable pour tout le Québec.

- 3 -

Nous avons joint une carte du Parc de Frontenac où nous suggérons les sentiers que nous venons de vous exposer.

Ce document a été préparé par la Fédération des Clubs de Motoneigistes du Québec en collaboration avec les Clubs suivants:

CLUB LES CAMPAGNARDS INC.
M. Jean-Rock Jacques, Président
C.P. 784,
Thetford Mines (QC)
G6G 5V3

CLUB ETOILE DES NEIGES
M. Jean-Claude Philippon, Président
C.P. 722,
Disraëli (QC)
GON 1E0

CLUB MOUFLONS DES NEIGES
M. François Fortin, Président
R.R. #2,
Lac Drolet (QC)
GOY 1C0

CLUB WEE-SKI
M. Clément Fortier, Président
C.P. 294,
Weedon (QC)
JOB 3J0

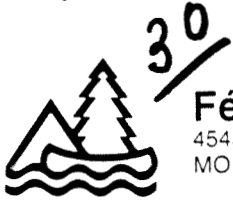
CLUB CENTRE MONSEIGNEUR BONIN
M. Gaston Rancourt, Président
6726, Salaberry
Lac Mégantic (QC)
G6B 1Q3

FEDERATION DES CLUBS DE
MOTONEIGISTES DU QUEBEC
Région de l'Amiante,
M. Jean-Rock Labranche, Administrateur
275, Chemin Des Bois Francs Nord,
Thetford Mines (QC)
G6G 6G7

Jean Rock Labranche



394



Fédération québécoise du canot-camping inc.

4545, av. Pierre-de-Coubertin C.P. 1000, Succursale M
MONTREAL, (Québec) H1V 3R2 Tél.: (514) 252-3000

Le 29 novembre 1985

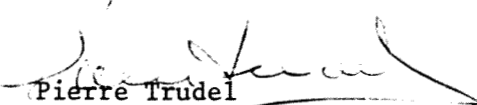
MLCP
Direction régionale de l'Estrie
A l'attention de Daniel Richard
85, rue Holmes
Sherbrooke, Québec
J1E 1S1

Monsieur Richard,

Vous trouverez ci-jointes cinq copies du mémoire présenté par la Fédération québécoise du canot-camping aux audiences publiques concernant la création du Parc Frontenac.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'accepter mes salutations distinguées.

Le directeur administratif,


Pierre Trudel

PT/lb

P.J.

INTRODUCTION

Malgré la présence de quelques grands lacs de surcreusement glaciaire, comme Memphrémagog, Brome, Massawippi, Aylmer et St-François, la densité des bassins d'eau de cette région hydrologique est beaucoup moins importante qu'ailleurs au Québec. Cette situation a pour effet un écoulement annuel moindre, des périodes de très basses eaux de juillet à septembre et des crues subites suite à de fortes précipitations.

Cette organisation géomorphologique encourage d'abord une utilisation primitive des voies d'eau canotables et, compte tenu de la température de l'eau à ce moment, ne permet pas une pratique pour tous.

Par ailleurs et comme indiqué précédemment, ces lacs peuvent offrir une certitude de niveau d'eau permettant le canotage d'avril à novembre et parmi ceux-ci peu offrent la possibilité qu'offre le lac St-François et particulièrement le secteur de la Baie Sauvage à la pratique du canot-camping.

Voir confirmer ce territoire comme parc nous apparaît très important puisqu'une fois fait, nous serons assurés, en principe, que cet espace sera gardé intact pour les années à venir. Pour la pratique de nos activités, cette considération environnementale est plus qu'une philosophie... c'est un prérequis.

LE POTENTIEL CANOTABLE

Rivière aux Bleuets

Le lac St-François avec ses 108 km de rives est sans conteste la surface la plus importante de la région.

Cette grande étendue d'eau rend, cependant, nos activités tributaires des caprices de la nature. Ainsi, il ne sera pas conseillé à des débutants de s'aventurer sur le lac par une journée un peu venteuse. On préférera les diriger vers la Baie Sauvage.

Cette difficulté doublée d'un manque de parcours du type rivière, canotable à l'année, et dont la qualité de l'eau est convenable pour nos activités, nous incite à considérer la rivière aux Bleuets comme un apport intéressant à l'offre de service en matière de canotage.

Sans l'intégrer aux limites du parc, il serait fort intéressant de pouvoir y retrouver divers aménagements peu coûteux comme un stationnement et une «halte pique-nique».

Proposition no 1

Qu'un stationnement et une mise à l'eau soient aménagés à l'intersection de la rivière aux Bleuets et de la route 108.

Proposition no 2

Qu'une «halte pique-nique primitive» soit aménagée en rive à l'endroit le plus propice sur ce cours d'eau. Cette «halte pique-nique» devrait être intégrée à la propriété du parc et réservée et accessible qu'aux canoteurs.

Rivière St-François

La section qui nous intéresse particulièrement est comprise entre le lac St-François et le lac Aylmer.

Bien que cette section ne soit pas facile et canotable qu'en eau moyenne, elle attire quand même les canoteurs les plus actifs des régions de Sherbrooke et de Montréal.

Sans vouloir intégrer cette section aux limites du parc, nous sommes d'avis que les autorités du parc auraient tout intérêt à encourager l'usage du stationnement prévu dans le secteur du barrage Allard.

Proposition no 3

Prévoir une signalisation incitant les canoteurs (ses) à mettre à l'eau au stationnement du secteur Allard.

D'autre part et à l'exemple de la rivière aux Bleuets, l'aménagement d'une «halte pique-nique» sur cette section de la rivière St-François la rendrait plus accessible.

Proposition no 4

Qu'une «halte pique-nique primitive» soit offerte à l'endroit le plus propice sur la section de la rivière St-François reliant le lac St-François et le lac Aylmer. Cette halte devrait être offerte par le parc ou en collaboration avec le parc, réservée et accessible qu'aux canoteurs.

Comme le mentionne également la proposition no 2, ces haltes pique-nique sont qualifiées de primitives parce que nous voulons signaler le peu d'aménagement que cela devrait impliquer. Quant à l'aspect d'exclusivité, il est commandé par souci d'économie au niveau du contrôle de ces sites.

Nous retrouvons aussi sur cette section de rivière deux obstacles nécessitant un portage soit le vieux barrage Allard de même que le nouveau. Les travaux de parachèvement du nouveau de même que de démolition du vieux devant être complétés dans les mois à venir, il serait important d'indiquer au ministère de l'Énergie et des Ressources le maintien d'un portage en bonne condition.

Proposition no 5

Que les autorités du parc veillent à ce qu'un portage soit maintenu afin de franchir le barrage Allard.

Le lac St-François

Comme nous l'avons déjà mentionné plus tôt, le lac St-François représente par grand vent un obstacle de taille à la pratique du canotage et du canot-camping.

Mentionnons toutefois que le climat que l'on retrouve dans la région ne nous indique pas qu'il faille abandonner l'aménagement de haltes de canot-camping sur ses rives.

Nous convenons cependant qu'il serait prudent d'attendre la demande des utilisateurs et le comportement des usagers avant d'offrir en quantité des haltes canot-camping sur les rives du lac St-François.

Par ailleurs, l'accès au lac par l'usage du canot du Nord serait d'un tout autre ordre si ce type d'embarcation était offert aux usagers par l'intermédiaire de programmes d'animation.

Proposition no 6

Ajouter à la banque de canots en location un exemplaire du canot du Nord dont l'accès à la location serait conditionnel (ne peut être loué sans un «bout» (barreur) ayant de l'expérience).

Proposition no 7

Offrir un programme d'interprétation multisectoriel (biologiste, naturaliste, historien, etc.) pouvant être donné à partir du canot du Nord.

Proposition no 8

Aménager quelques haltes canot-camping sur les rives du lac St-François accessibles prioritairement aux utilisateurs du canot du Nord.

Baie Sauvage

C'est de loin le secteur du parc le plus favorable à la pratique du canotage et du canot-camping et accessible à tous.

C'est également ce secteur, et ce, contre toute attente, qui est fin prêt à opérer. Une base de canot-camping déjà existante, bien située, haltes canot-camping en place ainsi qu'une banque de canots prêts à être loués: de quoi rendre jaloux tout autre parc.

A cet acquis, il faudrait cependant prévoir l'aménagement d'autres haltes canot-camping sur les rives de la Baie Sauvage afin de répondre adéquatement à une demande qui sera importante. En effet, les plans d'eau offrant la possibilité de sensibilisation et d'initiation au canot-camping sont particulièrement rares sur la rive sud.

L'expérience canot-camping, si elle est réalisée en lac, est généralement, pour le canot-campeur moyen, plus agréable sur un lac où les baies et les détours sont nombreux. On est stimulé à l'idée de découvrir ce qui se cache derrière une pointe de terre. A l'excellent plan d'eau qu'est la Baie Sauvage on doublerait cet attrait en rendant accessibles, par l'aménagement de deux portages, les lacs à la Barbue et des Iles.

Proposition no 9

Qu'un portage soit aménagé entre la Baie Sauvage et le lac à la Barbue de même qu'entre le lac à la Barbue et le lac des Iles.

Proposition no 10

Qu'au moins une halte canot-camping soit aménagée sur les rives de chaque lac.

STATUT DU PARC

Il nous apparaît important d'en parler puisqu'il y va de l'avenir d'un territoire qui pour tous les intervenants semble important.

Nous sommes d'accord avec la vocation du parc Frontenac comme un parc de récréation. Il nous semble cependant tout aussi compatible à la pratique de nos activités que ce territoire puisse être considéré comme un parc national et, à ce titre, garant de la qualité de la dernière porte d'entrée sur la nature sauvage sur cette partie de la rive sud du St-Laurent.

Des incohérences administratives ont fait en sorte que des aménagements réalisés depuis trois ans (base de canot-camping et circuit de la Baie Sauvage) n'ont pu être opérationnels et nous obligent, en toute légitimité, à douter de l'avenir d'un parc de récréation à vocation davantage régionale.

Proposition no 11

Cette proposition se veut un appui à la proposition no 20 du mémoire présenté par le Secteur plein air du Regroupement Loisir Québec à savoir:

Que le comité de gestion créé du bureau régional de l'Estrie du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche conjointement avec un comité de gestion formé de représentants des municipalités régionales des comtés de l'Amiante et du Granite, de même que des organismes locaux et régionaux (privés et publics) intéressés par le développement du parc de Frontenac, établisse précisément les éléments prioritaires d'un plan quinquennal d'intervention.

RÉSUMÉ DES PROPOSITIONSProposition no 1

Qu'un stationnement et une mise à l'eau soient aménagés à l'intersection de la rivière aux Bleuets et de la route 108.

Proposition no 2

Qu'une «halte pique-nique primitive» soit aménagée en rive à l'endroit le plus propice sur ce cours d'eau. Cette «halte pique-nique» devrait être intégrée à la propriété du parc et réservée et accessible qu'aux canoteurs.

Proposition no 3

Prévoir une signalisation incitant les canoteurs(ses) à mettre à l'eau au stationnement du secteur Allard.

Proposition no 4

Qu'une «halte pique-nique primitive» soit offerte à l'endroit le plus propice sur la section de la rivière St-François reliant le lac St-François et le lac Aylmer. Cette halte devrait être offerte par le parc ou en collaboration avec le parc, réservée et accessible qu'aux canoteurs.

Proposition no 5

Que les autorités du parc veillent à ce qu'un portage soit maintenu afin de franchir le barrage Allard.

Proposition no 6

Ajouter à la banque de canots en location un exemplaire du canot du Nord dont l'accès à la location serait conditionnel (ne peut être loué sans un «bout» (barreur) ayant de l'expérience).

Proposition no 7

Offrir un programme d'interprétation multisectoriel (biologiste, naturaliste, historien, etc.) pouvant être donné à partir du canot du Nord.

Proposition no 8

Aménager quelques haltes canot-camping sur les rives du lac St-François accessibles prioritairement aux utilisateurs du canot du Nord.

Proposition no 9

Qu'un portage soit aménagé entre la baie Sauvage et le lac à la Barbue de même qu'entre le lac à la Barbue et le lac des Iles.

Proposition no 10

Qu'au moins une halte canot-camping soit aménagée sur les rives de chaque lac.

Proposition no 11

Cette proposition se veut un appui à la proposition no 20 du mémoire présenté par le Secteur plein air du Regroupement Loisir Québec à savoir:

Que le comité de gestion créé par le bureau régional de l'Estrie du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche conjointement avec un comité de gestion formé de représentants des municipalités régionales des comtés

de l'Amiante et du Granite, de même que des organismes locaux et régionaux (privés et publics) intéressés par le développement du parc de Frontenac, établisse précisément les éléments prioritaires d'un plan quinquennal d'intervention.



Fédération québécoise du canot-camping inc.

4545 av. Pierre-de-Coubertin C.P. 1000, Succursale M
MONTREAL, (Québec) H1V 3R2 Tél.: (514) 252-3000

LISTE DES MEMBRES

MONTREAL

Les Aventuriers (club)
C.P. 234, Succ. Youville
Montréal, QC
H2P 2V4
(514) 273-9760

Kanowa (club)
544 Constant
Boisbriand, Québec
J7G 2L3
(514) 430-7700

Canot-adultes St-Laurent (club)
1870 Decelles
St-Laurent, Québec
H4M 1A8
(514) 744-7320

La Manikoutai (club)
475, boul. de l'Avenir
Laval, Québec
H7N 5H9
(514) 667-5100

Les Pagayeurs (club)
1475, rue Ducas
LaSalle, Québec
H8N 1A5
(514) 365-2101

Les Portageurs (club)
C.P. 55, Succ. Beaubien
Montréal, Québec
H2G 3C8
(514) 322-9930 ou 481-9665

Club de canot-camping de Boscoville
10950, boul. Perras
Montréal, Québec
H1C 1B3

Détour Nature (pourvoyeur plein air)
154 Villeray
Montréal, Québec
H2R 1G3
(514) 271-6046

Expéditions Nord-Québec (pourvoyeur
plein air)
1200 de Maisonneuve est
Montréal, Québec
H2L 1Z9
(514) 598-9052

Le Pingouin (club nautique)
60, rue St-Pierre
Ste-Anne-de-Bellevue, Québec
H9X 1Y6
(514) 457-5531

Camp Coeur Joie
C.P. 328, Station Youville
Montréal, Québec
H2P 2V5
(514) 277-1359

C.T. Sport (marchand)
1699 Gouin ouest
Montréal, Québec
H3M 1A8
(514) 331-6350

Commission scolaire du Lakeshore
257, boul. Beaconsfield
Beaconsfield, Québec
H9W 4A5

RIVE-SUD

Les Amis d'eau de Varennes (club)
C.P. 1036
Varennes, Québec
J0L 2P0
(514) 933-5247

Explo-Nature (pourvoyeur plein air)
447, rue St-Jean
Longueuil, Québec
J4H 2Y1
(514) 670-2504

Collège Edouard-Montpetit
Service aux étudiants
945, chemin Chambly
Longueuil, Québec
J4H 3M6
(514) 679-2630 poste 320

LANAUDIÈRE

Bayonne (club)
1500 Base de Roc
Joliette, Québec
J6E 3Z1
(514) 327-4146

ESTRIE

Kaminak (club)
31 King ouest, suite 315
Sherbrooke, Québec
J1H 1N5
(819) 569-0803

LAURENTIDES

Les Pays d'en Haut (club)
300, rue Longpré
St-Jérôme, Québec
J7Y 3B9
(514) 627-5419

Le Gîte (pourvoyeur plein air)
815, rue Shaw
Prévost, Québec
J0R 1T0
(514) 224-2477

Les Entreprises Lamoureux (fabricant
de canots)
608 Limoges, C.P. 1210
St-Jovite, Québec
J0T 2H0
(819) 688-3353

Camp Quatre-Saisons
20 St-Charles
Ste-Thérèse, Québec
J7E 2A2
(514) 435-5341

OUTAOUAIS

Pierre-Radisson (club)
C.P. 1652, Succursale B
Hull, Québec
J8X 3Y5
(819) 777-1045

Kabec (club)
C.P. 1111, Succursale B
Hull, Québec
J8X 3X5
(819) 643-1561

Vertige (club de plein air)
C.P. 1012, Succursale A
Hull, Québec
J8X 3X5
(819) 684-2154

Kabec Sport (pourvoyeur plein air)
101 Montcalm
Hull, Québec
J8X 2L9
(819) 771-2320

MAURICIE

Capitachouane (club)
C.P. 1541
Trois-Rivières, Québec
G9A 5L6
(819) 373-2368

Portanak (club étudiant)
858 Laviolette
Trois-Rivières, Québec
G9A 5J1
(819) 375-6615

QUÉBEC

Rabaska (club)
C.P. 2445, Terminus
Québec, Québec
G1K 7R3
(418) 664-0689

Troisième Rive (club)
6412 des Platanes
Charlesbourg, Québec
G1G 3R9
(418) 651-9675

L'Aval de l'Univ. Laval (club)
Local 2254, SAS, PEPS
Université Laval, Québec
G1K 7P4
(418) 656-2807

Ecole Explo plein air de Québec (pour-
voyeur plein air)
2491, chemin Ste-Foy
Ste-Foy, Québec
G1V 1T7
(418) 658-3862

SAGUENAY/LAC ST-JEAN

Les Timoniers (club)
C.P. 143
Jonquière, Québec
J7X 7V9
(418) 547-2928

EST DU QUÉBEC

La Cordelle (club)
C.P. 43
Rimouski, Québec
G5L 7B7
(418) 724-4457

CÔTE NORD

Les Gens du Nord
84 Blais
Sept-Iles, Québec
G4R 4Z5
(418) 968-2852

408



CORPORATION DU MONT ADSTOCK INC.

CASE POSTALE 261
THETFORD-MINES, QUÉ.
G6G 5S5

TÉL.: (418) 422-2242

MÉMOIRE DE LA STATION TOURISTIQUE

31

DU MONT ADSTOCK INC.

**PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DES AUDIENCES PUBLIQUES
DU PARC DE FRONTENAC**

Décembre 1985

Mémoire de la Station Touristique du Mont Adstock Inc.

R É S U M É

- 1.0 STATION TOURISTIQUE DU MONT ADSTOCK INC.**
- 1.1 BREF HISTORIQUE DE LA STATION**
- 1.2 LA STATION TOURISTIQUE EN CHIFFRES**

- 2.0 OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DES PARCS AU QUÉBEC**
- 2.1 OBJECTIFS PARTICULIERS DU PARC DE FRONTENAC**
- 2.2 OBJECTIFS DE LA STATION TOURISTIQUE DU MONT ADSTOCK INC.**
- 2.3 COMPLÉMENTARITÉ DES DIFFÉRENTS OBJECTIFS**

- 3.0 RECOMMANDATIONS**

- 4.0 CONCLUSION**

Mémoire de la Station Touristique du Mont Adstock Inc.

-1-

1.0 STATION TOURISTIQUE DU MONT ADSTOCK INC.

La Station Touristique du Mont Adstock Inc., anciennement Le Club de Ski de Thetford-Mines Inc., est un centre récréo-touristique ski/golf, administré par une corporation à but non lucratif en existence depuis 1938.

Le centre de ski a une dénivellation de 335 mètres, dix postes et trois remontées mécaniques. De son côté, le club de golf compte un 18 trous situé dans un décor tout à fait exceptionnel.

La Station Touristique du Mont Adstock Inc. est le seul équipement touristique comparable sur la rive sud du St-Laurent, allant du bas du fleuve jusqu'en Estrie (Mont Orford) pouvant offrir un centre de ski intermédiaire et un parcours de golf de classe supérieure.

1.1 BREF HISTORIQUE DE LA STATION

La station tire son nom d'une montagne, le Mont Adstock, située à 13 kilomètres au sud de Thetford-Mines et à moins de cinq kilomètres de l'entrée du secteur St-Daniel du Parc de Frontenac.

*Si la gestation du Parc de Frontenac se fait depuis 1969, l'aménagement du Mont Adstock quant à lui date de 1952, grâce aux implications très importantes du milieu. Ce fut d'abord une première piste de ski alpin à laquelle vinrent se greffer d'autres pistes, des remontées mécaniques et un chalet d'accueil quatre saisons. En 1984, le Club de Ski faisant l'acquisition du Club de Golf pour former **La Station Touristique du Mont Adstock Inc.***

Mémoire de la Station Touristique du Mont Adstock Inc.

-2-

1.1 Bref historique de la station (suite)s

Depuis deux ans, la Station Touristique du Mont Adstock Inc. s'est engagée dans un plan de développement global de 7,7 millions divisé en trois phases.

Déjà la première phase est bien engagée et nous pouvons compter sur un système d'éclairage des pistes, un système de fabrication de neige artificielle, les améliorations des pistes existantes et une nouvelle remontée mécanique (télésiège quadruple) qui sera installée ce printemps.

Au niveau du golf, une infrastructure d'arrosage des départs et des verts est maintenant opérationnelle.

1.2 LA STATION TOURISTIQUE EN CHIFFRES

En chiffres, la station c'est une immobilisation de plus de trois millions de dollars et des revenus de plus de \$320,000 durant sa dernière année d'opération. C'est aussi un "membership" ski et golf de plus de 1,000 personnes.

La station fournit du travail sur une base presque annuelle à une trentaine de personnes. Depuis le début des années '80, le taux de croissance se maintient autour de 20% annuellement et les deux dernières années d'opération ont laissé un excédent de \$50,000.

Nous voyons donc d'un très bon oeil, à proximité de notre station, le parachèvement du Parc de Frontenac. Nous sommes convaincus que considérant les orientations et objectifs communs, le développement du Parc de Frontenac ne pourra que compléter et accélérer le développement et la croissance de notre station.

Mémoire de la Station Touristique du Mont Adstock Inc.

-3-

2.0 OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DES PARCS AU QUÉBEC

- *Le premier objectif de la politique est de préserver et de mettre en valeur les éléments représentatifs et exceptionnels de notre patrimoine.*
- *Contribuer à répondre aux besoins de loisirs de plein-air. La pratique de ces activités est de plus en plus populaire dans notre société post-industrielle. C'est un phénomène social profond. Il y a donc à satisfaire des besoins nouveaux de la société.*
- *Associer les québécois et québécoises au développement et à la mise en valeur de leur patrimoine.*

2.1 OBJECTIFS PARTICULIERS DU PARC DE FRONTENAC

- *L'objectif premier poursuivi depuis les débuts, c'est de mettre en valeur une partie très représentative de notre patrimoine, soit les rives du lac St-François.*
- *Mettre en valeur ce magnifique plan d'eau et mettre à la disposition de la population des espaces et équipements propices d'une variété d'activités de plein air.*

Mémoire de la Station Touristique du Mont Adstock Inc.

-4-

2.2 OBJECTIFS DE LA STATION TOURISTIQUE DU MONT ADSTOCK INC.

- Faire de cet aménagement plus qu'une zone de conservation mais un centre récréo-touristique majeur, en accord avec les capacités du milieu.
- Répondre aux besoins de la clientèle actuelle et future du centre en optimisant les aménagements et les équipements existants.

2.3 COMPLÉMENTARITÉ DES DIFFÉRENTS OBJECTIFS

Il est important et tout aussi intéressant de noter les similitudes entre les objectifs poursuivis par la Station Touristique du Mont Adstock Inc. et ceux des parcs québécois en général et du Parc de Frontenac en particulier.

La vocation récréo-touristique de cette région, l'implication du milieu dans le développement d'aménagements pour répondre à un plus grand besoin de la population, la complémentarité de nos services sont des objectifs communs.

Il est bon de noter qu'au début, quand on a parlé du Parc de Frontenac, on y incluait le Mont Adstock. Cette idée ne fut pas retenue à ce moment, mais cela n'a pas empêché le développement de ces deux entités qui, aujourd'hui, se complètent très bien et que leur croissance est extrêmement inter-dépendante.

Mémoire de la Station Touristique du Mont Adstock Inc.

-5-

2.3 Complémentarité des différents objectifs (suite)

Il nous apparaît évident que la création du Parc de Frontenac et son insertion dans le réseau des parcs provinciaux, aura une incidence marquée sur le tourisme régional, inter-régional et possiblement international. Nous sommes très conscients que ce flux touristique ainsi que l'activité économique qui l'accompagne sont essentiels à l'amélioration de la conjoncture économique de notre région.

3.0 RECOMMANDATIONS

En référence avec toutes les considérations pré-citées, nous recommandons:-

- 1° Que le parachèvement des infrastructures prévues soit effectué dans les plus brefs délais.
- 2° Que l'on reconnaisse au Parc de Frontenac une vocation récréo-touristique quatre saisons.
- 3° Qu'en raison des dimensions particulièrement importantes du Lac St-François et de la topographie de la région environnante très propice, le Parc de Frontenac soit promu comme une destination privilégiée pour la pratique de la voile au Québec.
- 4° Sachant que l'accès du Parc de Frontenac ainsi qu'à notre station en sera grandement facilitée pour la clientèle des régions de la Haute-Beauce, du Lac Mégantic et même de la Nouvelle Angleterre, nous souhaitons que la Rte 267 soit prolongée de St-Daniel à la Rte 108.

Mémoire de la Station Touristique du Mont Adstock Inc.

-6-

3.0 Recommandations (suite)

5° *En supportant une vocation récréo-touristique quatre saisons pour le Parc de Frontenac et notre station, où des activités communes de ski alpin, golf, ski de randonnée (Centre de Plein-Air St-Daniel et Mont Adstock), voile, baignade, canotage, interprétation de la nature, marina, camping, etc., et ce à l'intérieur d'un rayon d'environ 5 km, nous sommes prêts à favoriser et organiser différents types d'hébergement sur notre site.*

Déjà dans la Phase I de notre plan de développement global, nos conseillers ont déjà jeté les bases d'une infrastructure d'hébergement en prévoyant les espaces et les services à cette fin.

Nous souhaitons le support et la collaboration du Ministère du Tourisme et de Ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche dans ce sens.

4.0 CONCLUSION

Enfin, nous sommes aussi très conscients que le ministère veut de plus en plus impliquer le milieu dans la gestion de ses parcs. Déjà des expériences se vivent dans certains de ces parcs, Orford entre autres.

La Station Touristique du Mont Adstock Inc. offre donc ses services en tant que partenaire privilégié dans le développement du Parc de Frontenac, secteur de St-Daniel, Baie des Bleuets.


Mémoire de la Station Touristique du Mont Adstock Inc.

-7-

4.0 Conclusion (suite)

Notre expérience de plusieurs années dans l'administration d'un centre récréo-touristique, un personnel compétent et disponible, des moyens promotionnels de plus en plus importants et enfin un conseil d'administration représentatif, issu des différents groupes socio-économiques de la région, permettent à la station de faire la proposition suivante:- à savoir que la gérance du parc, secteur nord, soit prise en main par notre station.

La Station Touristique du Mont Adstock Inc. est bien consciente du rôle moteur que le Parc de Frontenac ainsi que sa station touristique sont appelés à jouer sur le plan touristique de la région. Elle est heureuse de se joindre à cette initiative et elle est prête aussi à assumer un leadership bénéfique afin de faire du Parc de Frontenac un centre récréo-touristique important.



Jean-Marc Leblond
Président du Conseil

STATION TOURISTIQUE DU MONT ADSTOCK INC.

Thetford-Mines, Québec

Le 29 novembre 1985

LE PARC DE FRONTENAC

MÉMOIRE SUR LE
PARC DE FRONTENAC

PRÉSENTÉ AU
MINISTÈRE DU LOISIR DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE

PAR:

32

LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DU GRANIT

LAC-MÉGANTIC

NOVEMBRE 1985

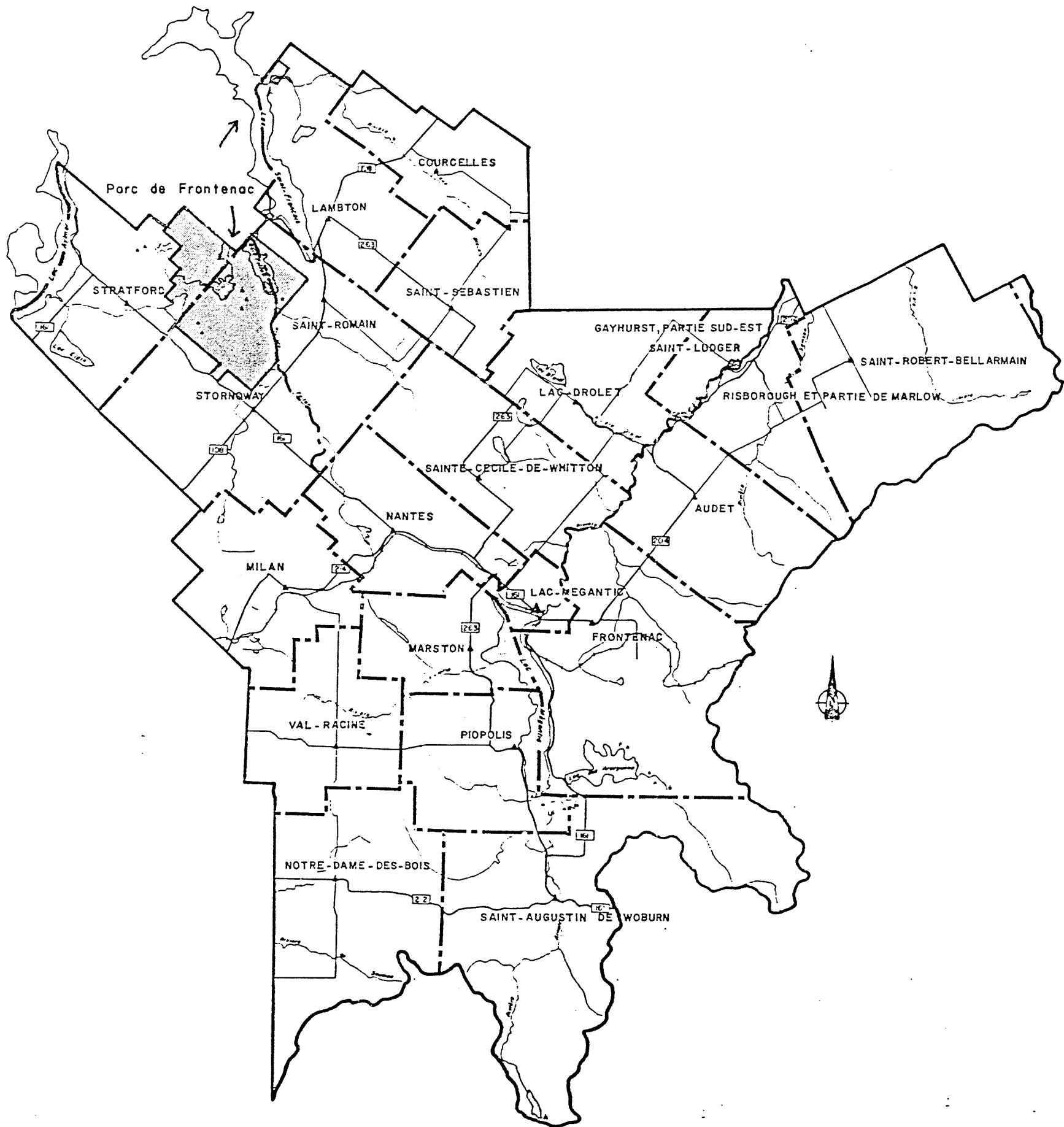
1.0 IDENTIFICATION DE L'INTERVENANT

La Municipalité Régionale de Comté du Granit est un organisme municipal formé par le Gouvernement du Québec suite à l'adoption de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (loi 125).

Elle a entre autres pour tâche de travailler à la préparation d'un schéma d'aménagement pour son territoire. Son territoire se compose de vingt-deux (22) municipalités ayant chacune un représentant à la table du conseil. (carte 1).

LISTE DES MUNICIPALITES ET LEUR REPRESENTANT

<u>Municipalités</u>	<u>Maires</u>
Audet	Hilaire Lemieux
Courcelles	Fernand Coulombe
Frontenac	Léon Ducharme (préfet)
Gayhurst sud-est	Roland Roy
Lac-Drolet	Gilles Godbout
Lac-Mégantic	Jean-Guy Cloutier
Lambton	Dominique Champagne
Marston	Laurent Martin
Milan	Robert Lessard
Nantes	Lionel Gilbert
Notre-Dame-Des-Bois	Jean-Denis Turgeon
Piopolis	Lucien Beaulé
Risborough Marlow	Bernadin Gagnon
St-Augustin-de-Woburn	Nil Dumont
Ste-Cécile	Joseph Fortier
St-Ludger	Jean-Luc Lamontagne
St-Robert-Bellarmin	Michel Poulin
St-Romain	Antonin Pelchat
St-Sébastien	Raymond Gendron
Stornoway	Guy Béliveau
Stratford	Léo-Paul Couture
Val Racine	Bertrand Boulet

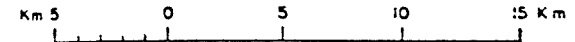


Municipalité régionale de comté du Granit

CARTE 1

MUNICIPALITÉS COMPOSANT LA M.R.C.

ECHELLE
1:340 000



Cartes de base: Municipalité régionale de comté du Granit (510), Ministère de l'Énergie et des Ressources, 1:200 000, 1983 Réalisée par: Louise Boucher

2.0 INTRODUCTION

2.1 BUT DE NOTRE DEMARCHE

La Municipalité Régionale de Comté du Granit, comme vous le savez, doit, au même titre que toutes les M.R.C. du Québec, préparer d'ici la fin de l'année 1986, un schéma d'aménagement pour son territoire. Etant donné qu'une grande partie du territoire du parc de Frontenac est située dans la M.R.C. du Granit vous comprendrez donc l'importance pour nous de s'assurer que les équipements et infrastructures prévus pour ce secteur s'harmonisent avec les orientations prévues à notre schéma d'aménagement. Il est aussi très important pour nous de s'assurer que les interventions que vous nous proposez de faire dans ce secteur répondent aux aspirations et aux besoins des populations des municipalités touchées.

2.2 LE PLAN DIRECTEUR PROVISOIRE

Après consultation du plan directeur provisoire nous tenons ici à féliciter les personnes qui l'ont préparé, et à les remercier d'avoir mis à notre disposition cet outil de grande qualité. Nous tenons également à remercier les représentants de votre Ministère qui nous ont donné une partie de l'information que nous détenons sur ce dossier.

3.0 LE CADRE REGIONAL

Le parc de Frontenac est, comme vous nous le présentez si bien dans votre plan directeur provisoire, encadré par trois(3) routes principales, soient les routes 161, 108 et 112 en plus de quelques routes secondaires et tertiaires. Un des accès au parc est situé sur la route 161 à quelques deux(2) kilomètres de l'intersection des routes 108 et 161 dans le village de Stornoway. Cet accès, lorsqu'il sera réouvert et lorsque les équipements à installer dans ce secteur seront complétés, fera du parc de Frontenac une destination de plein air quatre saisons facilement accessible pour la majorité des populations de la région de l'Estrie, de la région de Montréal ainsi que pour les états du Maine, New Hampshire, Vermont...

Ce parc deviendra de ce fait un élément clé du développement touristique de la M.R.C. En effet, le parc de Frontenac est au centre de la zone touristique du nord de la M.R.C. et devrait éventuellement faire partie d'un circuit touristique intégré au lac Mégantic et au mont Mégantic (carte 2). Le conseil de la M.R.C. souhaite vivement ce lien afin de retenir les touristes plus longtemps dans notre région en leur offrant des activités complémentaires, et ce, douze mois par année. A la lumière de cette situation régionale, on comprendra alors toute l'importance que représente une entrée au parc sur la route 161, qui constitue en fait l'axe nord-sud principal de la M.R.C.

4.0 LES POTENTIELS DU SECTEUR

La consultation de votre plan directeur provisoire (page 20 à 109) nous permet de se rendre rapidement compte que le parc de Frontenac renferme sur le plan faunique, sur le plan floral et sur le plan hydrographique des richesses naturelles incommensurables, et ce, surtout dans le secteur sud du parc. D'ailleurs le zonage que vous y proposez montre bien votre intention de protéger et de mettre en valeur cette grande richesse naturelle.

5.0 LES LIMITES DU PARC

Suite à des consultations effectuées auprès des différents intervenants du milieu et auprès des municipalités concernées, la M.R.C. du Granit considère que les limites proposées dans votre plan directeur provisoire sont considérées comme acceptables.

Toutefois, le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche devrait maintenir une certaine souplesse afin de permettre l'intégration éventuelle de territoires contiguës ou périphériques aux limites projetées.

La pointe localisée au sud du mont St-Pierre et le littoral situé au sud-ouest de l'île à Giguère étant alors considérés comme territoire contiguë à aménagement différé.

A cet effet, il devient urgent de mettre en place des mécanismes visant à protéger ce ou ces territoires. La collaboration des municipalités limitrophes, des municipalités régionales de comté et de d'autres ministères devant s'avérer importante pour régler les droits de coupe de bois, l'exploitation commerciale, la villégiature et voire même la construction domiciliaire et autres.

De plus, le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche devrait préserver des territoires publics limitrophes (sud-est de la rivière aux Bleuets) et ou situés en périphérie du parc de Frontenac (Bois de Dorset, réseau de ski de fond de St-Daniel et autres) et en faire une analyse de potentiel pour aménagements récréatifs et autres.

C.O LA VOCATION DU PARC

Le parc de Frontenac, étant situé au coeur d'une région où l'industrie du tourisme est en plein essor, est voué à une vocation récréo-touristique quatre saisons.

En effet, vous en conviendrez avec nous, le parc de Frontenac constitue un attrait touristique et récréatif important, et ce de par ses potentiels dans le domaine du loisir scientifique (interprétation de la nature), dans le domaine des loisirs et sports nautiques (voile, canot, baignade) et dans le domaine sportif (randonnée équestre, pédestre, ski de fond raquette et autres).

Aussi nous croyons qu'afin de rentabiliser au maximum les investissements qui s'effectueront dans ce secteur il est nécessaire que la majorité des équipements mis en place soient utilisés et utilisables à l'année longue.

Les nouvelles installations à mettre en place dans ce secteur devraient chercher à satisfaire et à répondre aux attentes de toute la gamme de clientèles et ce tant aux niveaux local, régional que provincial. Une attention particulière devrait aussi être prêtée à une clientèle potentielle outre-frontière (circuit de la Nouvelle-Angleterre).

Un effort constant devra être apporté à la préservation du patrimoine naturel du parc et de la région qui l'entoure et ce en considérant particulièrement le flux de plus en plus important des touristes appelés à fréquenter les infrastructures mises en place, en tout temps de l'année.

Dans cette optique, la Municipalité Régionale de Comté du Granit a déjà établi des mesures de protection du milieu naturel dans son règlement de contrôle intérimaire. Elle entend également inclure dans son schéma d'aménagement d'autres mesures de protection visant essentiellement à préserver la qualité des eaux et l'esthétique aux abords des routes touristiques importantes. Les municipalités seront donc incitées à protéger dans leur règlement d'urbanisme ces richesses naturelles que représentent le parc et le lac St-François.

A cet effet, il serait important pour accélérer la mise en application de ce processus de protection du milieu, que des représentants des divers ministères s'associent avec nous afin de sensibiliser la population à l'importance de protéger ce secteur.

7.0 LES ACTIVITES A DEVELOPPER

Dans cette optique de rentabilisation des installations et dans le but d'utiliser au maximum les potentiels de ce secteur, il est préconisé dans la partie du parc située dans la Municipalité Régionale de Comté du Granit que soient développées les activités suivantes:

7.1 LES ACTIVITES QUATRE(4) SAISONS

- L'interprétation de la nature
 - Faune(aquatique, ailée, terrestre)
 - Flore et végétation
- La randonnée (équestre, pédestre, ski de randonnée et raquette)
- La location des chalets existants
- L'hébergement alternatif
- L'hébergement de groupe

7.2 LES ACTIVITES SAISONNIERES

- Le canotage
- Le canot camping (Baie sauvage)
- Le camping de destination
- Le camping d'intégration
- Le camping de groupe
- Le cyclotourisme

8.0 LES ACCES AU PARC

En visitant le parc de Frontenac et la région qui l'entoure, on compte quatre(4) accès à son territoire. Ces quatre accès sont situés:

Un à l'extrême sud du parc sur la route 161 à deux (2) kilomètres environ au nord de l'intersection de la route 161 et de la route 108 et à quinze(15) kilomètres environ au sud de l'intersection de la route 161 et de la route 112. Cet accès est le seul débouchant directement sur une route principale. Il est aussi le seul sur le territoire de la M.R.C. du Granit.

Les trois autres accès sont situés dans la M.R.C. de l'Amiante. L'un d'eux est à l'extrême nord du parc (St-Daniel) et les deux autres sont à l'ouest du parc (Ste-Praxède). Des routes 108, 112 ou 161, on se rend à ces accès en utilisant des routes secondaires et tertiaires de plus ou moins bonne qualité et partiellement asphaltées pour deux de ces accès.

De ces quatre(4) accès, un seul a été opéré en 1985 soit celui de St-Daniel. Cela s'explique, paraît-il, par le fait que le parc n'est pas encore officiellement créé. En consultant le plan directeur provisoire, on se rend compte que le seul accès donnant directement sur une route principale, la route 161, a été oublié.

Etant donné que la majorité des activités récréatives quatre(4) saisons seront pratiquées dans le secteur sud du parc, étant donné que la route 161 est la seule route principale qui longe le parc et étant donné le nombre grandissant des touristes qui utilisent les routes 108, 112 et 161 dans leurs déplacements, la Municipalité Régionale de Comté du Granit demande que l'accès de Stornoway soit remis en opération et réaménagé de façon à répondre aux besoins des gens de la région et aux touristes qui utiliseront cette infrastructure touristique majeure que sera le parc de Frontenac. La Municipalité Régionale de Comté du Granit demande également que les autres accès soient mis ou remis en opération dans les meilleurs délais et ce toujours dans le but de rentabiliser les investissements dans ce parc.

9.0 LES EQUIPEMENTS DEMANDES

Etant donné le nombre important d'activités de loisir et de récréation qui seront pratiquées dans le secteur Granit, le conseil de la Municipalité Régionale de Comté demande (carte 3):

-Que les chalets déjà en place soient tous entretenus et réparés(hivernisés) afin de les rendre utilisables tout au long de l'année, par les adeptes de la randonnée pédestre et équestre en été et par les adeptes de la randonnée en ski et en raquette l'hiver.

-Que soient complétés dans les meilleurs délais les équipements prévus dans le plan directeur provisoire soient:

- Les campings de groupe et les services nécessaires
- Les stationnements pour voitures et remorques
- Les sentiers pédestres et d'interprétation
- Les sentiers équestres
- Les terrains de pique-nique avec tables, plus foyers et toilettes sèches
- Les belvédères

-Qu'afin d'utiliser au maximum les installations mises en place, les sentiers et les sites d'hébergements utilisés pour la randonnée équestre et la randonnée pédestre l'été soient utilisés pour le ski de fond et la randonnée en raquette l'hiver.

-Qu'il soit mis en place une programmation d'activités plein air quatre saisons via l'entrée 161 de Stornoway en ajoutant au plus tôt les services et infrastructures suivantes:

- Un poste d'accueil principal
- Un centre de service avec hébergement de groupe et équipements nécessaires
- Des sites d'hébergements alternatifs hivernisés avec services ponctuels distribués en fonction des différents réseaux de randonnée
- Un centre d'interprétation de la nature et le personnel pour l'animer
- Un centre éducatif forestier dont l'une des activités serait l'interprétation de l'érable et l'exploitation traditionnelle d'une petite érablière
- Une écurie pour chevaux avec services ponctuels, pouvant servir entre autres dans le cadre de l'activité opération d'une érablière traditionnelle ou pour cours d'équitation et location de chevaux
- Une piste cyclable avec services ponctuels et signalisation adéquate pour permettre aux adeptes du cyclotourisme de traverser le secteur sud du parc

/16...

-Que les voies de service et chemins déjà en place dans le secteur sud du parc soient entretenus afin de permettre une intervention rapide dans ce secteur advenant une urgence (incendie de forêt, accident d'un usager, etc...)

-Que soient intercollectés les circuits de sentiers de ski de fond et de randonnée équestre (lien entre St-Romain-parc Frontenac-Stratford Centre) et qu'à cet effet il soit construit une passerelle à la confluence des rivières Sauvage et Felton.

.../17

10.0 LE ZONAGE DU PARC

Après analyse de votre projet de plan de zonage pour la partie du parc situé sur notre territoire, nous constatons l'importance que vous apportez à la protection des principales richesses qu'il renferme. Nous aimerions cependant vous proposer d'y apporter quelques légères modifications.

10.1 LES ZONES DE PRESERVATION

En effet, la Municipalité Régionale de Comté du Granit aimerait voir mieux protégée la zone de frai de la rivière Felton et Sauvage, et demande donc l'agrandissement de cette zone, afin d'assurer une plus grande protection de l'habitat faunique et aquatique de ce secteur.

10.2 LES ZONES D'AMBIANCE ET DE SERVICE

Etant donné l'importance des installations demandées via l'accès de la route 161, la Municipalité Régionale de Comté du Granit demande que la zone d'ambiance de ce secteur soit modifiée afin de permettre l'installation des divers équipements et infrastructures demandés.

Cette zone de service devra être localisée à environ un à deux kilomètres à l'intérieur du parc via l'accès de la route 161, et devra comprendre une bonne partie des équipements demandés dans ce secteur, pour la pratique des activités récréatives quatre(4) saisons qui y sont prévues.

La localisation exacte de cette zone de service sera déterminée après analyse des types de sol dans ce secteur. Les équipements y seront installés de façon à détériorer le moins possible l'aspect naturel du milieu.

11.0 LES VOIES DE CIRCULATION

11.1 VOIES DE CIRCULATION INTERNES

La Municipalité Régionale de Comté du Granit demande:

-Que les voies de circulation internes soient entretenues afin de permettre une bonne circulation à l'intérieur du parc.

-Que l'entrée de Stornoway soit aménagée de façon à desservir les utilisateurs des équipements de ce secteur.

-Qu'une piste cyclable soit aménagée à même les voies de circulation existantes, ceci afin de permettre aux adeptes du cyclotourisme de traverser le parc via l'entrée de Stornoway vers Ste-Praxède (Baie Sauvage)

-Qu'une rampe de mise à l'eau pour embarcations soit aussi aménagée dans la section du parc situé au bout du rang St-Michel à Lambton

11.2 VOIES DE CIRCULATION EXTERNES

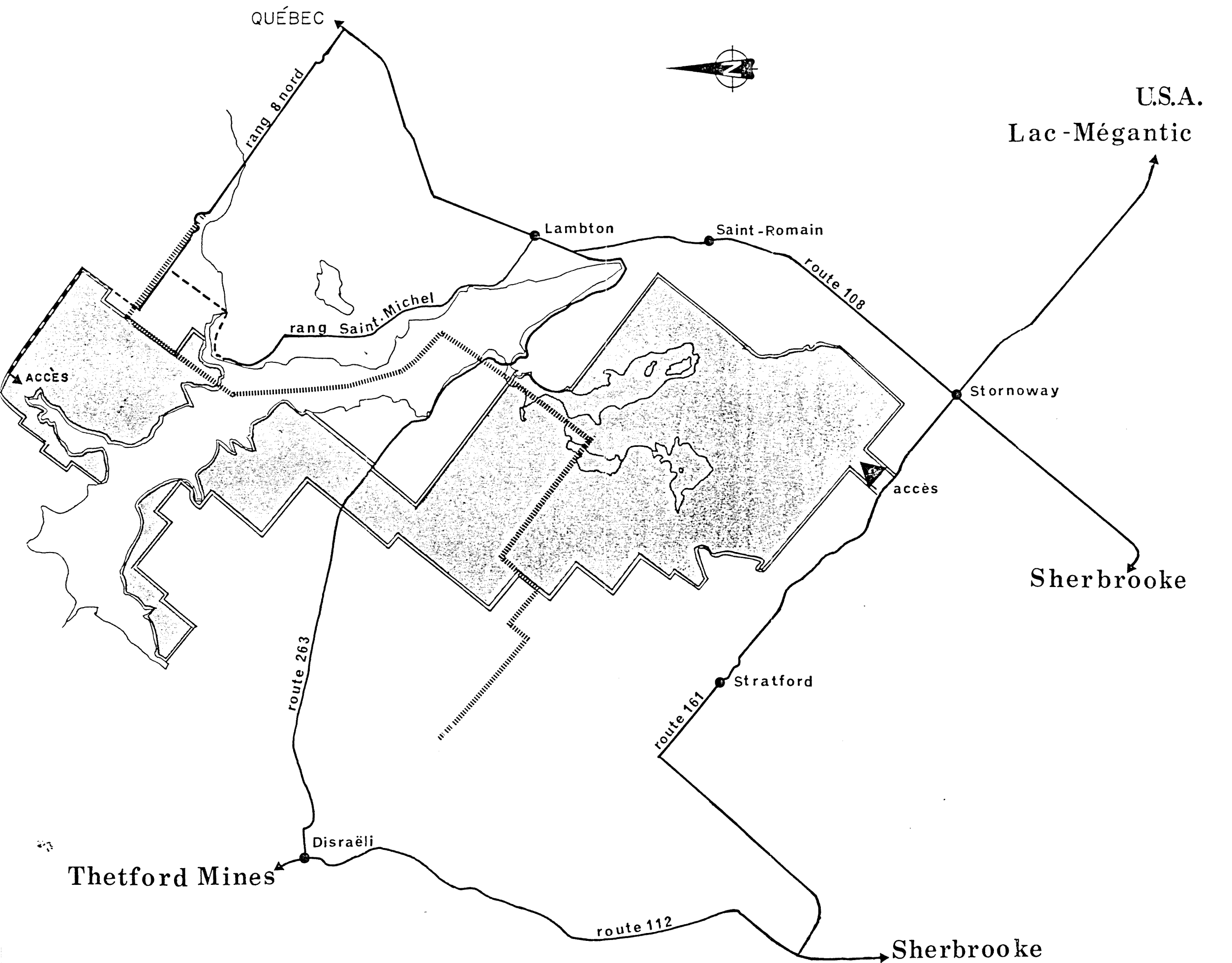
Dans le but de faciliter l'accès à la section plage du parc, dans le secteur St-Daniel, il est demandé par le conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Granit que le Ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche s'associe au Ministère des Transports afin que soit complétée une route donnant directement de la route 108 à l'entrée St-Daniel; cette route serait la prolongement du rang VIII nord, un chemin de comté touchant les municipalités de Courcelles, Lambton, St-Méthode de Frontenac et St-Evariste de Forsyth. (carte 4)

Une voie secondaire devrait aussi être aménagée dans ce secteur. Elle serait le prolongement du rang St-Michel qui, par un pont au-dessus de la rivière des Bleuets, rejoindrait le chemin Bellegarde puis le rang VIII nord. (carte 4)

11.3 LA MOTOROUTE 55

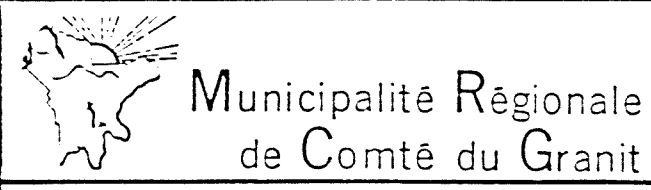
Comme vous le savez, un sentier de moto-neige important dans le réseau des sentiers de moto-neige du Québec traverse le parc de Frontenac.

Après analyse des demandes des divers clubs de moto-neige de notre région, la Municipalité Régionale de Comté du Granit suggère au Ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche de rencontrer les dirigeants de ces organismes et de discuter avec eux d'un parcours qui serait le moins nuisible possible pour les activités préconisées dans le parc, mais qui leur permettrait quand même de le traverser.



- ==== LIMITE DU PARC
- ROUTES À COMPLÉTER
- LIMITE DE LA M.R.C.

Parc de Frontenac
secteur granit
Voies de circulation
externes



dressée par Estelle Pépin

443

Procès-verbal ou copie de résolution du 21 novembre 1985

MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DU GRANIT

A la session spéciale du conseil
de la Municipalité Régionale de Comté du Granit.

Tenue le 21 novembre 1985 et à laquelle

sont présents le préfet M. Léon Ducharme

et les conseillers suivants:

Hilaire Lemieux	Jean-Denis Turgeon	Antonin Pelchat
Fernand Coulombe	Lucien Beaulé	Raymond Gendron
Gilles Godbout	Bernadin Gagnon	Guy Béliveau
Dominique Champagne	Nil Dumont	Léo-Paul Couture
Laurent Martin	Joseph Fortier	
Robert Lessard	Jean-Luc Lamontange	
Lionel Gilbert	Michel Poulin	

Tous formant quorum sous la présidence du préfet.

M. Serge Bilodeau secrétaire-trésorier est aussi présent.

85-228

ADOPTION D'UN MEMOIRE DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DU GRANIT POUR LES AUDIENCES PUBLIQUES DU PARC DE FRONTENAC.

ATTENDU QUE le personnel de la Municipalité Régionale de comté du Granit a travaillé à une consultation des populations des municipalités intéressées à la création du parc de Frontenac;

ATTENDU QUE suite aux informations recueillies, un mémoire a été produit pour la Municipalité Régionale de Comté du Granit;

IL EST proposé par Monsieur Lucien Beaulé
appuyé par Monsieur Gilles Godbout
ET RESOLU UNANIMEMENT

QUE le mémoire de la Municipalité Régionale de Comté du Granit soit approuvé tel que présenté.


IL EST DE PLUS RESOLU que la Municipalité Régionale de Comté du Granit appuie le mémoire de base préparé par le comité d'orientation du parc de Frontenac.

ADOPTÉE

COPIE CONFORME CERTIFIEE

CE vingt-huitième jour de novembre 1985

Folio: Minute: 85-228


SERGE BILODEAU, sec.-trés.

12.0 GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

Afin de mettre en valeur et de protéger les richesses naturelles de ce secteur le conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Granit préconise:

- La mise en place et l'exploitation traditionnelle d'une érablière
- La révocation des droits de coupes de bois et d'exploitation minière qui pourraient toucher le territoire du parc tandis qu'un certain contrôle pourrait être exercé en périphérie, ceci afin de s'assurer du maintien de l'esthétique des lieux et de la préservation du milieu naturel.
- La chasse devrait être interdite
- La pêche devrait faire l'objet de mesures restrictives
- Une applicationn sévère de la loi de conservation de la faune devrait être réhaussée par la présence d'un personnel suffisant et qualifié (agent de protection de la faune)

Une attention spéciale devrait être portée aux lieux de reproduction et d'hibernation des divers espèces animales et les actions devraient chercher à préserver l'ensemble des habitats naturels présents sur ces sites et à proximité des limites du parc.

Le maintien de la qualité de l'eau devrait s'imposer comme une préoccupation majeure et des dispositions devraient être prises pour préserver tout le bassin hydrographique du Grand lac St-François (implication immédiate des municipalités limitrophes, des associations de riverains et des ministères concernés) et ce, considérant une augmentation importante de la clientèle.

La mise en place de mesures de sécurité (plan de protection ponctuel ou d'urgence) s'avère indispensable pour garantir un minimum de protection aux usagers qui se livreront à des activités de plein air et assurer ainsi une protection adéquate contre incendie pour l'ensemble des infrastructures.

13.0 GESTION DES PROGRAMMES

La gestion des programmes et activités à l'intérieur du parc pourrait se faire soit par le Ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche ou par une société de gestion formée à cet effet.

Quelque soit le mode de gestion retenu, le conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Granit recommande que l'unité de gestion choisie administre l'ensemble des programmes et activités.

L'unité de gestion choisie pourrait, si elle le désire, s'associer à certains organismes pour la tenue de certaines activités. Ainsi, pour ce qui est de l'implantation du centre éducatif forestier et du centre d'interprétation de la nature du secteur sud, le gestionnaire du parc pourrait s'associer au Ministère de l'Énergie et des Ressources qui s'occupe du fonctionnement de ces activités.

14.0 PARTICULARITES

Les sites du parc de Frontenac devraient faire l'objet d'une signalisation routière adéquate et des programmes de promotion devraient être mis en place.

L'ensemble des installations et infrastructures devrait être accessible à toutes la clientèle.

Des services ponctuels devraient être disponibles pour favoriser la fréquentation des sites par les personnes âgées et la clientèle handicapée.

Une interdiction formelle de circulation devrait toucher les propriétaires de véhicules tout-terrain (motocross, trois et quatre roues).

La circulation de hors-bord dans le secteur de la baie aux Rats Musqués et dans la baie Sauvage devrait être limitée aux seules opérations de sécurité, de protection et d'entretien (activité récréative interdite).

15.0 CONCLUSION

15.1 RECOMMANDATIONS

Le conseil recommande donc au Ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche:

-D'articuler la programmation et l'aménagement du parc de Frontenac en fonction d'une vocation touristique quatre saisons.

-De remettre en opération dès le printemps 1986 l'ouverture du parc sur la route 161.

-De mettre en opération les équipements déjà en place dès le printemps 1986 en y affectant les enveloppes budgétaires nécessaires.

-De compléter dans les meilleurs délais les équipements mis en chantier et de les opérer.

-Mettre en place dans les meilleurs délais les infrastructures et équipements demandés afin de permettre la réalisation des activités récréatives qui seront pratiquées en toutes saisons au parc de Frontenac et ce en y affectant les enveloppes budgétaires nécessaires à leur construction et à leur opération.

-De s'associer avec les divers Ministères et organismes concernés afin de:

- protéger le milieu naturel du parc et de la région qui l'entoure
- voir au maintien de la qualité de l'eau
- mettre en place un centre éducatif forestier dans notre secteur
- compléter les travaux de construction du rang VIII nord et du rang St-Michel afin de faciliter l'accès au parc à la population des municipalités de cette région

s'assurer que l'administration et la réalisation de la totalité des programmes et activités sera sous la responsabilité d'un seul et même organisme (le Ministère ou une Société de gestion)

se fournir dans les meilleurs délais un plan directeur final et un échéancier de réalisation

15.2 LE MEMOIRE DE BASE

Afin de s'assurer d'un développement harmonisé du parc de Frontenac, les régions du Granit et de l'Amiante ont décidé de se concerter et de voir ensemble les possibilités de mise en valeur des richesses naturelles de ce secteur.

Ce document étant le fruit des consultations tenues auprès des divers intervenants intéressés par la création du parc de Frontenac, nous vous informons que le conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Granit appuie le mémoire de base préparé suite à ces consultations.



LEON DUCHARME

PREFET



SERGE BILODEAU

SECRETAIRE-TRESORIER

Bibliothèque de l'Assemblée nationale



QL A 035 780